
PAYS - BASQUE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET CARTOGRAPHIE DES ACTEURS VERS UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

2014

SOMMAIRE

○ Avant propos.....	p 3
○ Méthodologie.....	p 5
○ I. Introduction.....	p 6
- Contexte et enjeux de la gouvernance alimentaire	
- Visions de la gouvernance alimentaire	
- Pistes d'action vers une gouvernance alimentaire	
- Synthèses : le système alimentaire du Pays Basque	
○ II. De nombreuses adaptations à anticiper pour maintenir l'équilibre du territoire.....	p 16
- Présentation du territoire	
- Compétences des collectivités	
- Cadres d'action	
- Dynamiques du territoire	
- Profil environnemental	
○ III. Une forte demande identitaire et touristique de produits locaux.....	p 26
- Pratiques alimentaires et demande de « proximité » du consommateur	
- Inégalités sociales d'accès à l'alimentation	
- Santé et alimentation	
○ IV. Un système alimentaire basque déjà très territorialisé.....	p 44
- Perte de foncier agricole et difficultés d'installations	
- Disponibilité alimentaire : un manque de productions diversifiées	
- Des filières aux débouchés parfois lointains :	
- Mixte bovin, ovins et ovin-lait	
- Bovin viande et bovin-lait	
- Palmipède et porc	
- Pêche	
- Maïs et céréales	
- Fruits et légumes	
- Une agriculture biologique à développer	
- Démarches de qualité pour une agriculture rémunératrice	
- Approvisionnement lointain des industries agroalimentaires	
- Approvisionnement lointain de la grande et moyenne distribution	
○ V. De nombreuses initiatives innovantes à renforcer sur l'ensemble du territoire.....	p 88
- Perte de lien entre producteur et consommateur : Circuits courts	
- Perte de lien entre urbains et ruraux : Agritourisme et pécaturisme	
- Perte de lien avec les aliments, manque d'éducation: Initiatives urbaines	
○ Bilan et suivi.....	p 102
- SWOT	
- Des pistes pour une stratégie globale	
○ Glossaire.....	p 112
○ Lexique.....	p 113
○ Bibliographie.....	p 115
○ Carnet d'adresses.....	p 116

AVANT-PROPOS

- Présentation du projet -

Un projet expérimental

Face à un enjeu émergent et complexe que représente les systèmes alimentaires locaux, le bureau des territoires rattaché au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE), a confié à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Aquitaine l'organisation d'un projet pilote sur l'organisation de la gouvernance alimentaire urbaine dans la région.

Le MEDDE a pour rôle d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de politiques territoriales et notamment du dispositif national de reconnaissance des « projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux », qui permet d'identifier et de valoriser les innovations issues des territoires.

La thématique de la gouvernance alimentaire urbaine a été déterminée comme prioritaire par le Ministère et sera abordée lors d'un colloque national organisé par le MEDDE et ses partenaires sur la nouvelle génération d'Agenda 21 locaux en Décembre 2014.

Pour ce faire, le Comité Régional des Agendas 21 d'Aquitaine a décidé de lancer sur deux ans un chantier (réflexion/action) sur cette thématique, piloté par la DREAL et le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) avec l'appui de la DRAAF Aquitaine, de l'Agence Régionale de la Santé, ainsi que du Centre de Ressources d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ). **La réflexion doit porter sur l'élaboration d'un politique publique de l'alimentation intégrée à l'échelle du territoire, de la « région urbaine » et son évolution probable.**

Délimitation et intérêt du projet

Le comité régional des Agenda 21 a saisi la DREAL et désigné l'Aquitaine comme région pilote pour mettre en place un projet de gouvernance alimentaire.

En effet, l'Aquitaine s'est dotée, en novembre 2007, d'un comité régional des Agendas 21, véritable lieu d'échanges entre l'ensemble des acteurs et partenaires. Il accueille toutes les collectivités dont les Agendas 21 ont été reconnus au niveau national dans le cadre des appels à projets. Il réunit donc les services de l'État, les représentants du Conseil Régional, des Conseils Généraux, des diverses collectivités locales et les personnalités qualifiées de la société civile. Ce comité informe, encourage et accompagne les collectivités locales et leurs établissements publics dans l'élaboration des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux.

Le choix de la région Aquitaine n'est pas anodin. Elle bénéficie d'une immigration forte et doit faire face à une population croissante et une augmentation corrélative de ses besoins en termes de logement, d'eau, d'énergie, de déplacements mais également d'accès aux ressources naturelles et à une alimentation de qualité. Les surfaces artificialisées de la région augmentent ainsi 2,6 fois plus rapidement que la population et l'étalement urbain y est bien plus accentué que la moyenne nationale. C'est aussi la région française où la température moyenne a le plus augmenté au cours du siècle dernier (+1,1°C) avec un impact plus fort que sur le reste du territoire national. On constate une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes qui provoquent des impacts grandissants sur les cultures ainsi qu'une diminution du couvert forestier et de nombreuses tensions sur la ressource en eau.

De grands pôles urbains (Bordeaux, Pays Basque) engagés dans des Agendas 21 avec une volonté de passer des actions dispersées à une vision globale et concertée ont été identifiés pour réaliser un diagnostic et proposer des pistes d'action pour cette première année de l'étude.

Problématiques

Comment structurer une politique transversale locale sur l'alimentation mettant en cohérence actions et politiques sectorielles ?

Il s'agit d'analyser les initiatives existantes en termes de relocalisation du système alimentaire au sein des deux pôles urbains, en déterminant le découpage géographique le plus pertinent au vu des relations entre bassins de vie et bassins de production. Les différents pôles urbains possèdent des caractéristiques agricoles, des découpages administratifs et transferts de compétences propres qui soulèvent la complexité du diagnostic à réaliser. Celui-ci devra s'attacher à répertorier de façon dynamique et réfléchi en termes d'opportunité pour une future politique publique, les projets et politiques sectorielles extrêmement diverses qui sont déjà en place sur les territoires et qui fonctionnent de façon efficace et durable.

A partir des expériences diagnostiquées - enrichies d'entretiens de tous les acteurs du système alimentaire et d'exemples français et étrangers de politique alimentaire réussie - , l'objectif est de créer un cadre théorique afin de renforcer et d'encourager de nouvelles initiatives coordonnées. Ce parangonnage a permis d'établir des propositions d'actions en termes de gouvernance alimentaire pour une politique territoriale, intégrée aux cinq thématiques des Agendas 21.

La mise en place d'une politique alimentaire et d'une réelle gouvernance autour de ce thème complexe dépend fortement de l'intérêt qu'y porteront les collectivités et leurs responsables politiques. Au-delà de l'identification des acteurs, c'est leur capacité à s'articuler en réseau qui constitue un enjeu majeur et qui permettra de passer d'un ensemble d'actions à un vrai système de gouvernance. La multiplication des acteurs implique une superposition des échelles qui nécessite une réflexion à un projet global et l'identification des échelles territoriales d'actions appropriées.

METHODOLOGIE

- Initier une gouvernance alimentaire territoriale -

Mise en place d'un lieu de concertation

Un Comité de Pilotage et un Comité Technique associant les acteurs clés du projet ont été mis en place par la DREAL Aquitaine. Cinq acteurs ont été clairement identifiés et se sont positionnés sur des missions liées à leur domaine d'expertise afin d'accompagner les collectivités territoriales.

- La **DREAL** pilote la démarche. Elle est chargée d'épauler les Agenda 21 et offre une approche transversale des enjeux du développement durable sur les territoires. Ce projet de gouvernance alimentaire doit permettre à la DREAL de développer une démarche novatrice d'Agenda 21.
- Le **CEREMA** : Une mission d'appui sur le sujet a été confiée au CEREMA, centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques intervenant en appui à l'État et aux collectivités locales pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par les services du ministère de l'égalité des territoires et du logement (METL) et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Sa spécificité repose sur un ancrage territorial fort et sur son expertise dans différents domaines, notamment concernant les Agendas 21, pour répondre à la complexité du développement durable. Le CEREMA réalise le diagnostic territorial et propose un plan d'action pour le Pays Basque dans le cadre des Agendas 21.
- La **Direction Régionale de l'Agriculture (DRAAF)** pilote les politiques publiques de l'alimentation et fournit une expertise agriculture et agro-alimentaire. La DRAAF est garant de la démarche (facilitation, mise en relation, orientation), ce n'est pas un acteur technique. Elle veille à la cohérence des politiques publiques en matière d'alimentation
- L'**Agence Régionale de la Santé (ARS)** fournit une expertise sur les thématiques de la santé, notamment concernant les inégalités sociales en termes d'accès, ou encore les liens entre alimentation et activité physique et bien-être. Elle met également à disposition du projet des ressources et des outils. L'ARS assure une cohérence, articulation et synergie entre les politiques publiques de l'alimentation et de santé. Un des objectifs de ce projet pour l'ARS, est la recherche d'engagements plus qualitatifs des collectivités dans le domaine de l'alimentation et des inégalités sociales de santé
- Le **Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ)** a pour mission de faciliter et d'animer la réflexion collective du projet. L'association CREPAQ promeut et contribue à la transition écologique en Aquitaine, basée sur la démarche « Penser global, Agir local ». Son rôle est d'être facilitateur de la cohésion territoriale dans le domaine de la gouvernance alimentaire (coordination de projets, intelligence collective, projets coopératifs et collaboratifs, création et animation de réseaux, démarches participatives, médiation environnementale, concertation territoriale, capacitation et initiatives citoyennes, éco-manifestations...)
- Le **Conseil des Elus du Pays Basque** : Le Conseil des Elus, dispositif retenu pour animer ce projet de gouvernance alimentaire dans le cadre de son Projet de territoire, assure la mise en réseau des acteurs de son territoire et la mise en place des premières pistes d'action en termes de gouvernance alimentaire.

Méthodologie

1. Définir les problématiques et les enjeux du territoire

La première étape consiste à identifier et hiérarchiser les problématiques et enjeux du territoire à prendre en compte mais également à définir les attentes des collectivités et des élus en termes de gouvernance alimentaire

2. Réaliser un diagnostic territorial

Dans un deuxième temps, il est indispensable de réaliser un diagnostic territorial afin de mieux cerner les enjeux spécifiques du territoire en termes de foncier, d'agriculture mais aussi de santé, de pratiques alimentaires, etc.

3. Cartographier les acteurs et les projets innovants

Le diagnostic territorial ouvrira des pistes pour la troisième étape : cartographier les acteurs et les initiatives innovantes du territoire. En effet, les deux premières étapes permettront d'identifier progressivement une typologie d'acteurs en lien avec l'alimentation et de les cartographier de façon dynamique autour des problématiques identifiées. Il est important de mettre évidence la pluralité de projets, d'objectifs, de points de vue et d'intérêts concernant l'évolution de l'alimentation mais également souligner les compétences, outils et leviers d'action de chaque acteur pour chaque enjeu. La rencontre avec les acteurs sera également l'occasion de partager le diagnostic afin de le valider.

4. Identifier les leviers et préparer un plan d'action

Une meilleure connaissance des acteurs clés de l'alimentation au travers des entretiens menés révélera les leviers d'action et les freins afin de faciliter, d'encourager et de coordonner la mise en place d'initiatives visant une gouvernance alimentaire locale. Cette dernière étape sera l'occasion de proposer des pistes d'action aux collectivités selon leur cadre de compétences pour une politique co-construite mais aussi d'anticiper un suivi via des grilles d'évaluation.

METHODOLOGIE

- Problématiques, entretiens et pistes d'action -

Problématiques relatives à la gouvernance alimentaire

Si certaines problématiques étudiées ne sont pas spécifiques à un territoire, d'autres y sont intrinsèquement liées. Afin de proposer à la fois une vision globale et territorialisée, certaines problématiques propres au territoire doivent apparaître au sein du diagnostic.

Le Pays Basque est un territoire nourricier dont l'organisation repose essentiellement sur une démarche identitaire. Les filières et systèmes alimentaires fonctionnent déjà de façon très localisée notamment du fait des nombreuses démarches de qualité et de valorisation (AOC, Label, réflexion sur une marque territoriale) qui se sont développées pour maintenir une agriculture paysanne sur de petites exploitations extensives. Les problématiques de valorisation et de démarches collectives mais également de circuits courts ont donc été ciblées et particulièrement travaillées.

De même, le Pays Basque possède un accès à la mer. Ainsi, il a été décidé de s'intéresser à la filière pêche et à ses débouchés très peu exploités localement.

Entretiens réalisés

Selon les acteurs locaux, les projets autour de la gouvernance alimentaire territoriale ne sont donc pas les mêmes en fonction de leurs objectifs. Il faut mettre en évidence cette pluralité de points de vue et d'intérêts concernant l'évolution de l'alimentation mais également souligner leurs compétences, outils et leviers d'action pour chaque enjeu.

Une vingtaine de collectivités locales, professionnels de chambres consulaires, de territoires de projet, d'agences d'urbanismes, d'association mais aussi d'industries agroalimentaires, de grandes et moyennes distributions ou associations de consommateurs ont contribué à ces diagnostics. Sont rassemblés dans ce diagnostic quelques idées, expériences et propositions retenues issues de ces échanges. La liste détaillée des acteurs interrogés est indiquée dans le carnet d'adresse à la fin du diagnostic.

Les entretiens réalisés ont été d'une grande richesse. Si la majorité des acteurs a été identifiée, nombreux sont ceux qui n'ont pas été interrogés par manque de temps – il est cependant indispensable des les convier dans un deuxième temps aux instances de gouvernance.

Pistes d'actions : formaliser une gouvernance alimentaire, encourager la relocalisation du système alimentaire

Les pistes d'actions proposées dans ce diagnostic sont issues d'un premier benchmarking des initiatives intéressantes en France et ailleurs mais surtout des attentes et besoins définis par les acteurs lors des entretiens. Le diagnostic, ainsi que les orientations et actions qui en découlent, doivent être pleinement pris en compte dans les autres politiques sectorielles portées par la ou les collectivité(s) locale(s) du territoire. Autrement dit, la stratégie agricole et alimentaire qui se dessine doit être intégrée dès son élaboration au projet global du territoire du Pays Basque.

Peu institutionnalisée jusqu'ici, la conception d'une nouvelle gouvernance de la chaîne alimentaire locale apparaît comme un catalyseur possible d'une nouvelle forme de partenariat plus direct et plus transparente entre ville et campagne, créateur de liens sociaux à une échelle locale et facteur d'un développement de l'économie productive pour les zones rurales et périurbaines. L'alimentation durable est un sujet éminemment transversal, permettant de relier les différentes fonctionnalités d'un territoire tout en augmentant sa résilience.

Une première piste consiste ainsi à formaliser une gouvernance alimentaire. Le Pays Basque possède de nombreux réseaux sur le territoire, ce qui présente un réel avantage. Il est désormais indispensable d'assurer articulation et synergies entre ces différents réseaux (agricoles, santé, etc.). La construction de l'identité basque est en partie basée sur son modèle agricole, ses produits locaux – la relocalisation du système alimentaire est déjà bien avancée. Si certaines actions peuvent être encouragées ou systématisées à l'échelle de tous les territoires, relocaliser un système alimentaire est un défi qui n'est pas évident et qui revient à bouleverser de nombreux équilibres en place. La mise en place d'une gouvernance est donc fondamentale pour enclencher une réflexion, comprendre comment les acteurs travaillent ensemble, comment ils s'affrontent, quels sont les enjeux et les intérêts qu'ils défendent et pourquoi.

/. INTRODUCTION

GOVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

- Contexte et enjeux -

Contexte

Face à un système alimentaire agro-industriel dont les limites sont de plus en plus visibles (problèmes de santé, gaspillage alimentaire, inégalités de consommation, déficit d'équité des filières, impacts environnementaux négatifs, etc.) et à un désengagement progressif de l'Etat, les collectivités territoriales deviennent des acteurs incontournables d'un développement territorial durable. En effet, les collectivités locales et territoriales cristallisent les enjeux du développement durable et sont en première ligne de la transition écologique, sociale et économique.

Dans une réflexion de durabilité, il convient de s'interroger sur le modèle d'urbanisation que l'on souhaite voir se développer car celui-ci aura un fort impact sur nos territoires. Ce phénomène a particulièrement touché le littoral basque et a engendré une perte du foncier agricole et de sa ceinture verte irréversible. L'alimentation des populations urbaines est l'un des enjeux majeurs de durabilité associées à cette croissance urbaine.

Enjeux pour les collectivités

Dans un contexte général paradoxale, où l'agriculture est peu considérée comme une activité porteuse d'avenir et semble de plus en plus déconsidérée socialement, où les relations entre les agriculteurs et les élus locaux se limitent le plus souvent au droit de l'urbanisme mais également où les citoyens montrent un intérêt grandissant pour les jardins partagés, pourquoi les collectivités locales et les citoyens s'intéresseraient-ils aux activités agricoles et à une relocalisation du système alimentaire? Cette interrogation se pose avec d'autant plus d'acuité que les politiques agricoles et alimentaires ont longtemps été considérées comme du ressort exclusif de l'Etat et de l'Union Européenne.

Pourtant, les aires urbaines rencontrent aujourd'hui de nombreuses problématiques auxquelles les effets néfastes du système alimentaire actuel participent. Ses impacts environnementaux et leurs conséquences sur le réchauffement climatique sont bien souvent les premières problématiques citées, notamment si la première d'approche du sujet se fait dans le cadre du développement durable. Sont compris ici les pratiques culturelles (usages d'herbicides et d'engrais chimiques) qui polluent les sols, l'eau et l'air mais également le transport de marchandises, responsable d'une partie des émissions de GES. La question du gaspillage alimentaire est également brûlante et questionne les différents échelons du système alimentaire (production, transformation, distribution) sur leur capacité à réduire ou valoriser les pertes. Plus globalement, c'est le système de production intensif qui est remis en cause et la nécessité de produire toujours plus dans un monde aux ressources limitées alors que nous jetons des quantités colossales.

Plus directement, les villes doivent également faire face à des attentes sociétales grandissantes de la part des consommateurs autour d'une alimentation saine, de qualité et de proximité. Les citoyens n'ont plus confiance dans les produits qui leur sont proposés de consommer car les liens avec les producteurs se sont perdus et la traçabilité des aliments est de plus en plus opaque.

Cependant face à une offre toujours plus grande et des modes de vie qui s'accélèrent, les pratiques alimentaires ne s'améliorent pas. Les industriels et la grande distribution ont ainsi, par le biais des produits qu'ils diffusent et des actions de marketing qu'ils réalisent, une influence directe sur les choix alimentaires des consommateurs. Les problèmes de santé dus au manque d'activité physique ou à des excédents ou carences en certains nutriments, susceptibles d'entraîner des problèmes comme l'obésité ou de provoquer certaines maladies, se multiplient et pèsent sur le système de solidarité sociale. Ces situations touchent avant tout les populations à faible revenu, voire en situation de précarité dont le nombre ne cesse d'augmenter dans le contexte actuel de crise (demandeurs d'emploi, salariés précaires, retraités, familles monoparentales, jeunes...) et pour lesquelles le niveau de pouvoir d'achat compromet l'accès à toute alimentation et, a fortiori, à une nourriture de qualité.

On constate également des déséquilibres territoriaux entre les communes rurales et les communes urbaines notamment en termes de développement économique et d'objectifs à court et moyen terme. Les communes rurales subissent de plein fouet le départ des agriculteurs mais également des industries agroalimentaire. Ceci implique des conséquences fortes pour l'emploi et le dynamisme économique des territoires ruraux mais révèlent également les faiblesses d'autonomie alimentaire des territoires urbains.

Les bénéfices d'une gouvernance alimentaire sont ainsi multiples et transversaux pour la ville et son territoire : participation à l'économie locale, participation à l'identité du territoire, participation à la préservation de l'environnement et la lutte contre la pollution, participation à l'entretien de l'espace et à l'offre de loisirs verts...C'est aussi une condition pour répondre aux enjeux de santé publique en renforçant l'offre de produits de qualité et en facilitant l'accès de toutes les populations aux produits et services agricoles environnementaux.

La relocalisation du système alimentaire permet ainsi de travailler à l'amélioration des cinq piliers du développement durable et rejoint les objectifs de nombreuses politiques publiques.

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La conservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ENJEUX ET VISIONS DE LA GOUVERNANCE

- La définition des experts -

Le choix du mot gouvernance n'est pas anodin et libère le projet du carcan formel et limitant de la politique publique. Cependant, la définition de la gouvernance alimentaire n'est ni stabilisée, ni unique. Quelques entretiens d'experts et recherches bibliographiques ont permis de se faire une première idée.

TERRES EN VILLES, Guide de la co-construction des politiques agricoles périurbaines d'agglomération

« La gouvernance alimentaire territoriale désigne ainsi un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire. »

INTERNATIONAL URBAN FOOD NETWORK, Markéta Braine-Supkova, Présidente

« La relocalisation des systèmes alimentaires peut se faire de plein de manières très différentes à travers des politiques et stratégies alimentaires locales très diverses. La solution ne sera sûrement pas une relocalisation à 100% avec des territoires autarciques mais plutôt une cohabitation intelligente entre le système alimentaire actuel mondiale avec les points négatifs qu'on lui connaît et des alternatives qui peuvent être plus locales. Ces alternatives peuvent apporter une nouvelle organisation en termes de jeux d'acteurs, une nouvelle organisation des filières en termes techniques, en termes de parcours, une nouvelle relation au territoire. Mais il ya très certainement des choses à apprendre du système actuel, ne serait-ce qu'en termes de logistique, en termes de capacité à gérer des flux, étant donné que de l'autre côté, les systèmes d'AMAP par exemple, peinent à trouver une efficacité dans le transport, dans la logistique des produits. Il faut passer par des phases de transition.

Le souci de toutes les politiques alimentaires locales, qui semblent être la solution à tous les problèmes au niveau du territoire, est qu'elles oublient trop facilement que tous ces flux, ces activités se déroulent dans le cadre de la PAC en Europe et dans le cadre des accords internationaux au niveau mondial. Il y a une sorte de structure, de cadre dont on ne pas s'affranchir aussi facilement. On a tendance à le mettre de côté quand on réfléchit très localement, or ce sont des parties prenantes du système alimentaire mondial mais aussi local qui faut prendre en compte.

Relocaliser un système alimentaire est un défi qui n'est pas évident et qui revient à bouleverser de nombreux équilibres en place depuis la deuxième guerre mondiale. Là est l'intérêt de s'intéresser aux démarches participatives, à la gouvernance car une politique alimentaire est avant tout co-construite, des orientations communes peuvent être définies mais chaque acteur y participe de par ses propres actions et objectifs. Ainsi, il faut prendre soin d'identifier toutes les parties prenantes et être en capacité à les écouter les motivations et contraintes de chacun. La mise en place d'une gouvernance est donc fondamentale pour enclencher une réflexion, comprendre comment les acteurs travaillent ensemble, comment ils s'affrontent, quels sont les enjeux et les intérêts qu'ils défendent et pourquoi. Il faut entendre le point de vue de chacun pour repérer les vecteurs communs par lesquels il est possible de parler d'une seule voix. C'est une sorte de négociation dans laquelle il faut identifier les contributions de chaque acteur du système alimentaire à un projet de territoire dont l'objectif est de garantir une alimentation durable pour tous. La gouvernance est le théâtre du changement collectif, indispensable pour repenser ensemble l'organisation du système alimentaire local.

Les forums ouverts ou ateliers participatifs permettent de poser le sujet, de le faire partager à la population, de recueillir son avis, des publics experts, des professionnels et être en mesure de rapidement échanger sur ces premiers retours, une sorte de température prise sur le terrain avec les élus locaux. Cela ne permet pas de déterminer la stratégie mais de faire remonter le ressenti terrain. C'est à coupler avec un diagnostic terrain – il faut rassembler les éléments de base pour commencer à travailler.

Une étude a permis d'identifier l'Agenda 21 comme un cadre facilitateur pour initier ce travail là. faut que l'alimentation soit un fil rouge de l'Agenda 21.

Dans l'idéal, il faudrait une sensibilisation globale des techniciens de la collectivité sur l'enjeu alimentaire en leur démontrant comment ce sujet là est naturellement en lien avec ce qu'ils font déjà et de leur montrer par la même occasion que par ce lien, ils sont tout à fait en mesure d'agir à la fois sur leurs objectifs dans le secteur qui est le leur et à la fois sur l'objectif d'une alimentation durable pour tous.

Ces questions sont nouvelles pour certains mais c'est faisable, c'est uniquement une réorganisation des acteurs, une réorganisation des filières. Cela prend du temps, qui ne correspond pas toujours aux agendas politiques – c'est un des plus gros freins que l'on peut rencontrer. Il faut trouver des arguments, des moyens pour faire comprendre notamment aux décideurs locaux, qu'une vision sur le long terme est plus pertinente, plus efficace, que c'est mieux vu auprès de la population, pour faire les choses bien il faut prendre le temps. »

ENJEUX ET VISIONS DE LA GOUVERNANCE

- Une définition à co-construire -

Face à une terminologie nouvelle et quelque peu abstraite, il est important de revenir sur la compréhension de la gouvernance alimentaire par les acteurs locaux mais aussi sur les notions d'alimentation durable ou de système alimentaire local. L'objectif est d'intégrer les visions et attentes de chacun pour co-construire une définition.

Qu'est ce qu'une gouvernance alimentaire territoriale?

« Le premier pas serait de faire un tour de table pour réunir des décideurs et des opérateurs sur les différentes questions qui ont un lien direct avec l'alimentation (production, consommation, maîtrise des outils de production) et les collectivités. Les collectivités ont une grosse responsabilité à anticiper les précarités à venir autour de l'alimentation. C'est une responsabilité politique qu'il faut poser aujourd'hui. Il faut que tous les acteurs se sentent concernés et se comprennent sur ces sujets là. C'est un sujet qui couvre tellement de champs qu'on finit par le traiter de façon sectorialisé et que l'on oublie de retrouver cette globalité ».

Stéphanie Hiriarte et Maïté Gonzalez, Chargées de mission Agenda 21 et Plan Climat Energie, Conseil des Elus

« J'associe la gouvernance alimentaire aux questions de cohérence et de coordination des objectifs et des moyens. C'est là l'intérêt que pourrait la Région à travailler à une harmonisation d'un système alimentaire territorialisé. Je pense que le projet de gouvernance alimentaire est intéressant et louable. Toute la difficulté est d'arriver à cerner ce qui est fait et d'en tirer tous les enseignements positifs. Par la suite, si cela suffit il faudra juste promouvoir et communiquer sur ces initiatives ou bien formaliser et organiser la systématisation des initiatives intéressantes. Il faut que les différents échelons s'informent sur les différentes politiques qu'ils mènent afin qu'on soit tous bien au courant de ce que fait chacun. Dans le cadre d'une gouvernance alimentaire territoriale, il est indispensable d'améliorer ce point là.

Le Pays Basque organise un système alimentaire local depuis des années. J'imagine qu'ils ont commencé justement parce qu'ils étaient éloignés géographiquement et peut être pas spécialement aidé politiquement. Ils se sont donc débrouillés par eux mêmes et ils ont monté leur système d'approvisionnement local. J'ai rarement vu une coopération aussi grande entre les systèmes locaux qu'au Pays Basque ».

Adeline Borot, Conseil Régional d'Aquitaine, Service Agriculture et agroalimentaire

« L'enjeu est que la production soit locale mais par sur un modèle intensif mais plutôt à taille humaine. Qu'il y ait beaucoup de fermes, avec beaucoup d'emplois. Tout est lié : c'est à dire qu'il faut lutter contre la spéculation foncière et les résidences secondaires autour des villes pour garder des terres et installer des paysans et qu'ils puissent approvisionner localement les villes. Il faut également une production diversifiée, transformée et qui créent beaucoup d'emplois. C'est un concept politique dans son ensemble. »

Nathalie Suzanne, Animatrice Fédération Arrapitz

« Pour une gouvernance alimentaire, il faut revenir aux fondements de la bio avec les notions de souveraineté ou d'autonomie alimentaire. Il faut recréer des organismes agricoles adaptés à leur territoire en polyculture – élevage, où on fait jouer les interactions positives entre les cultures. Il faut déspecialiser, diversifier parce qu'aujourd'hui on a perdu notre autonomie du fait de la spécialisation. La gouvernance alimentaire est un lieu de concertation d'un développement territorial à définir – l'échelle ne doit pas être trop grande pour pouvoir mettre en place une gouvernance. On peut mettre en place un système de poupées russes, ce n'est pas une contradiction qu'une réflexion locale s'insère dans un processus plus global qui tend à l'autonomie, à la diversification. L'enjeu des semences et de la biodiversité est très important – il faut se réapproprié une biodiversité végétale et animale adaptée au contexte pédoclimatique. Sur la bio, la relocalisation et toutes ces questions, il y a un enjeu énorme à ce que ces fonctions de sélection et d'adaptation soient plus partagées. Les législations sur les semences sont très contraignantes, une des clés est un assouplissement sur ce sujet et une réflexion d'un territoire sur ce sujet. La gouvernance alimentaire démarre sur ces réflexions de semences et de races locales. »

Thomas Erguy, coordinateur BLE

ENJEUX ET VISIONS DE LA GOUVERNANCE

- D'autres notions à interroger -

L'Agenda 21 est-il un cadre d'action pertinent pour la mise en place de cette gouvernance?

« Pour mettre en place cette gouvernance alimentaire, il est intéressant de s'appuyer sur un outil qui existe déjà. Il faut éviter de créer de toutes pièces un autre système, d'autres formes de gouvernance, tout en prenant en compte la difficulté du fait que tout le monde ne comprend pas cet outil, que tout le monde ne l'applique pas de la même façon mais il faut passer par là pour travailler ensemble ».

Adeline Borot, Conseil Régional d'Aquitaine, Service Agriculture et agroalimentaire

« La transversalité entre services se développe de plus en plus, nous avons des actions qui sont de moins en moins sectorialisées. Par exemple, nous faisons des réunions thématiques où on essaye de rassembler diverses directions qui s'attaquent au même sujet. De manière très pragmatique, la transversalité peut s'illustrer lors des demandes de financement ou d'accompagnement technique : on se met en relation avec nos collègues des autres départements pour suivre ensemble ces demandes et ces acteurs. Il y a également des formes plus formelles comme des comités de pilotage qui réunissent différents services. Au service agriculture, on a mis place un observatoire régional des circuits courts et de proximité. Dans cet observatoire, on a intégré les collègues de l'économie sociale et solidaire, les collègues de la direction des lycées. Sur les questions des circuits courts et de proximité, notre angle d'attaque pour la gouvernance alimentaire, nous travaillons quasiment systématiquement avec l'économie solidaire et l'éducation. Nous n'avons pas rencontré de difficultés pour se parler mais cela dépend également des personnes – si quelqu'un est motivé et s'auto investit de cette mission de coordination et de partage d'information, ça va très bien fonctionner. Cependant la principale difficulté réside dans le suivi : étant donné que ce n'est pas formalisé, si les chargés de mission changent on ne sait pas tellement qu'elle suite sera donnée à cette transversalité. Il faut institutionnaliser cette transversalité mais également compter sur les relations interpersonnelles – cela marchera toujours mieux si les gens sont proactifs et favorisent les relations.

Il y a de plus en plus de projets que l'on cherche à cofinancer ensemble plutôt que chacun avoir son prêt carré. Nous partageons les projets à cofinancer ce qui est aussi un moyen de faire connaître nos politiques respectives. Il y a une cohérence, une bonne complémentarité des différents échelons.

Le cofinancement avec d'autres collectivités est avant tout une forme de co-responsabilité et de co-suivi des projets qui sont montés. C'est une implication mais aussi une mise en réseau et une mise en cohérence de toutes nos politiques aux différents échelons. La Région possède une bonne force de frappe budgétaire mais elle a tout intérêt à travailler avec les autres collectivités notamment pour le suivi local sur le terrain que nous avons beaucoup de mal à faire. L'échelle régionale est loin, nous n'arrivons pas à aller à toutes les réunions. A la naissance des projets, nous avons du mal à être toujours présents – lorsque ce sont des réunions entre agriculteurs et entreprises pour réfléchir ensemble à l'approvisionnement d'une cantine, nous n'avons pas les moyens physiques et financiers pour suivre. Nous avons besoin de ses relais locaux et aussi de découvreurs de projets. Les échelons territoriaux inférieurs permettent de faire émerger des projets qui nous ne serions pas arrivés. Et puis une fois que ces projets sont financés, les autres partenaires permettent de faire une veille sur le terrain. On essaye de formaliser via ces comités de pilotage avec les différents financeurs. »

Adeline Borot, Conseil Régional d'Aquitaine, Service Agriculture et agroalimentaire

ACTION 1 //

FORMALISER UNE TRANSVERSALITÉ AU SEIN DES SERVICES ET ÉCHELONS TERRITORIAUX

Porteurs de l'action ←

Conseil des Elus

Financer son action ←

OBJECTIFS : L'organisation institutionnelle de la transversalité et son portage sont indispensables pour changer le modèle institutionnel, optimiser l'action publique et faire des économies d'échelle.

◇ TRANSVERSALITÉ AU SEIN DES DIFFÉRENTS SERVICES DES COLLECTIVITÉS

Le service développement durable doit organiser dans le cadre de son Agenda 21 des réunions autour du thème de l'alimentation avec les différents services concernés (Parcs et Jardins, Restauration collective, Santé, Aménagement, etc.). Le rôle de l'Agenda 21 est primordial, il doit permettre de chapeauter toutes ces réflexions et actions.

MESURES CONCRÈTES :

- Fixer des réunions transversales régulières – désigner un représentant chargé du suivi, définir des objectifs en commun
- Au sein de l'Agenda 21, créer un nouvel axe alimentaire ou bien identifier dans chaque axe les politiques participant à une alimentation durable pour tous (l'alimentation comme axe transversal).
- Prévoir une ligne budgétaire spécifiquement affectée à la question alimentaire

◇ TRANSVERSALITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ÉCHELONS PUBLICS DU TERRITOIRE

-afin d'assurer l'équilibre et l'articulation des échelles d'intervention

MESURES CONCRÈTES :

- Fixer des réunions transversales régulières – désigner un représentant chargé du suivi, présenter les politiques de chaque institution, définir des objectifs en commun
- Constituer le collège « pouvoirs publics » au sein du Conseil de politique alimentaire, élire un représentant

◇ DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRÈS DES ÉLUS, SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DE L'ALIMENTATION

MESURES CONCRÈTES :

- Réunions CG en présence des élus du territoire, faire remonter les décisions du Conseil Politique lors de réunions régulières
- Trouver des élus dans tous les services / faire un mémo pour les services « pourquoi la gouvernance alimentaire ça vous concerne également » dans tous les services.

ACTION 2 //

FORMALISER UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE : LE CONSEIL DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

- Se faire connaître auprès des réseaux Français
 - Réseau Rural
 - Terres en Villes
- Se faire connaître auprès des grands réseaux européens et internationaux
 - URBACT : programme européen d'échanges pour un développement urbain durable. Ce programme favoriser les échanges entre villes européennes et les aide à progresser au niveau local dans le domaine de l'alimentation durable.
 - Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) – LEADER (Liaisons entre Action de Développement de l'Economie Rurale)
 - International Urban Food Network

◇ MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DE POLITIQUE ALIMENTAIRE

DEFINITION : Un conseil de politique alimentaire est une instance bénévole constituée de parties prenantes issues de l'ensemble du système alimentaire, qui a généralement pour mission d'examiner le fonctionnement d'un système alimentaire et de fournir des idées, des moyens et des recommandations sur la façon de l'améliorer. Les CPA sont composés de représentants issus du système alimentaire : producteurs, membres de l'industrie de la transformation, distributeurs et responsable de la gestion des déchets. Peut y siéger également des intervenants des secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'environnement, des affaires, de l'agriculture et des associations de lutte contre la pauvreté. Des membres de la communauté et des associations de citoyens peuvent également faire partie des CPA. Il est également indispensable de faire participer les différentes collectivités territoriales et représentants de l'Etat.

OBJECTIFS : Le rôle du CPA est avant tout une mise en réseau des différents acteurs du territoire et la création de nouveaux partenariats et collaborations. Le CPA a également pour mission de fournir des idées et pistes d'actions pour la relocalisation du système alimentaire puis guider et faciliter la mise en œuvre des politiques.

MESURES CONCRÈTES :

- Créer différents collèges avec les acteurs identifiés dans la cartographie
- Les contacter pour leur exposer les objectifs et leur proposer une réunion d'acteurs (animation CREPAQ)
- Désigner un ou plusieurs référents par groupe (s'assurer d'une bonne représentativité des différents enjeux)
- Organiser un premier Conseil de Politique Alimentaire pour définir le rôle avec les acteurs et les objectifs à lui donner

◇ FIXER DES OBJECTIFS COLLECTIFS

OBJECTIFS :

MESURES CONCRÈTES :

- Fixer des objectifs chiffrés sur le long terme – projeter un degré de résilience alimentaire à atteindre, s'appuyer sur les indicateurs identifiés et fixer des délais de réalisation : définition d'un référentiel alimentation durable, Charte d'engagement et de coresponsabilité
- Proposer un logo/label « Participe à un système alimentaire local » pour valoriser l'action de tous les partenaires
- Mise en place d'une monnaie complémentaire en faveur d'une relocalisation de l'économie

LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU PAYS BASQUE

- Synthèses -

Présentation du territoire

Territoires de projet :

- Le Pays Basque est un territoire dynamique qui a initié de nombreux projets de planification, particulièrement concentrés sur le littoral – ACBA, SCoT Bayonne Sud Landes, SCoT Sud Pays Basque. La majorité des organes décisionnels se situent également sur le littoral.
- Les communes rurales du Pays Basque intérieur sont moins au fait des dernières innovations organisationnelles et outils existants – circuits courts, alimentation bio dans restauration collective, etc. Malgré un intérêt affiché, elles possèdent parfois des connaissances et moyens limités pour les mettre en œuvre.

Dynamiques spatiales et conditions pédoclimatiques :

- La croissance démographique et l'urbanisation relative seront sources de nouvelles pressions sur les ressources et les facteurs de production.
- Les ressources foncières sont menacées avec pour conséquence une forte hausse des prix et une accentuation des mouvements spéculatifs.
- Concernant les ressources énergétiques, le modèle agricole du Pays Basque est moins énergivore du fait de petites exploitations mais ces dernières restent plus émettrices que la moyenne française, notamment en CH₄. L'étude réalisée par Clim'Agri a soulevé la nécessité urgente d'améliorer significativement l'autonomie des fermes pour réduire ces émissions.
- Cependant avec les impacts du réchauffement climatique, le Pays Basque s'oriente vers un climat méditerranéen qui se traduit par une diminution de la ressource fourragère et de la ressource en eau.
- Si ces ressources en eau restent suffisantes, une augmentation des risques de sécheresses est à prévoir. De plus, les pesticides d'origine agricole sont à l'origine de nombreuses altérations de la qualité de l'eau sur l'Adour. Pourtant avec des précipitations plus fréquentes, les agriculteurs devront avoir recours à d'avantage de produits phytosanitaires pour lutter contre les parasites. De nombreuses adaptations sont donc à anticiper pour maintenir l'équilibre du territoire

Présentation des bassins de vie

Pratiques alimentaires :

- Le principal bassin de consommation du Pays Basque se situe dans l'aire urbaine du BAB et alentours, c'est notamment dans cette zone que se trouve le plus grand nombre de grandes surfaces de distribution.
- On constate une demande croissante des consommateurs en produits locaux et en signes de qualité. Le régime alimentaire, plutôt protéiné (viande, fromage, etc.) est marqué par le terroir et fait partie intégrante de l'identité basque. La demande en bio est moins développée dans les zones rurales qui privilégient l'achat local et la production fermière.
- Ceci dit, les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) concentrent encore 70 à 80% de l'approvisionnement alimentaire des ménages. La GMS se positionne également sur des produits d'appels et autres marques « aux couleurs basques », notamment pour satisfaire à une demande touristique importante durant l'été, sans pour autant offrir les mêmes garanties.

Accès social à l'alimentation :

- En termes d'accès à l'alimentation, il est important de s'intéresser aux disparités économiques et sociales du territoire. Les disparités de revenu sont bien plus fortes sur le littoral et les conditions d'accès à la propriété plus difficiles. On constate ainsi de nombreux cas de chômage longue durée voire de déshérence particulièrement important. Quant au Pays Basque intérieur, les revenus sont bien plus faibles et la précarité concerne particulièrement les personnes de plus de 50 ans qui font face à un chômage de longue durée.
- 4600 personnes sont bénéficiaires de la Banque Alimentaire au Pays Basque, un nombre qui augmente (+700 en 2013) et 700 tonnes sont distribuées chaque année.
- Les personnes précaires ou appartenant à des milieux défavorisés sont particulièrement sujets au surpoids et à l'obésité. Cette situation tient à la fois des raisons économiques ou budgétaires mais aussi à des facteurs d'ordre sociologique et culturel.

Pathologies liées à l'alimentation :

- Il n'existe pas de données territorialisées, mais suite aux différents entretiens, il apparaît possible de conclure que le Pays Basque suit les tendances de la Région Aquitaine. Les comportements alimentaires et la sédentarité exercent une influence directe sur la surcharge pondérale, l'obésité et le diabète, en augmentation de la prévalence annuelle (+ 5 % par an pour l'obésité, 4 % pour le diabète en Aquitaine) ". Pour autant, l'Aquitaine se situe dans une position plutôt favorable par rapport à la moyenne des régions métropolitaines.
- Le Pays Basque bénéficie d'un réseau d'acteurs mobilisé sur les questions d'obésité, d'activité physique adaptée ou encore de sensibilisation, qui favorise une prise en charge des pathologies liées à l'alimentation.

LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU PAYS BASQUE

- Synthèses -

Présentation des bassins de production

Dynamiques agricoles:

○ On observe une diminution des surfaces agricoles sur l'ensemble du Pays Basque et plus particulièrement en zone intermédiaire et zone littorale ainsi qu'une augmentation continue des prix du foncier, à vocation agricole ou non agricole, faisant tache d'huile depuis l'agglomération vers le pays Basque intérieur. Enfin, il existe une forte concurrence sur le foncier entre les différents usages : habitat, tourisme, économie, agriculture.

○ Grâce à une culture identitaire forte, le Pays Basque affiche une réelle volonté de travailler pour son territoire et la protection de ses espaces. Cependant, les mentalités politiques sont encore très libérales ce qui limite les possibilités de mener une stratégie foncière et d'urbanisme forte. Face à la spéculation foncière sur la bande littorale, l'étalement urbain recule peu à peu vers l'intérieur. Le mitage et le recul du pastoralisme ont alors plusieurs conséquences dont la dégradation des paysages ruraux et agricoles. D'ici 2025, le Pays Basque accueillera 35 000 habitants supplémentaires soit un besoin de 24 000 logements et de 1181 ha de foncier à mobiliser pour une densité de 20lqts/ha (Dessine moi le Pays Basque de demain, 2010)

○ Une installation agricole toujours assez dynamique contrairement aux tendances nationales. Cependant toujours quelques freins : niveaux d'investissement, pénibilité du travail, image du métier. Liée à la pyramide démographique la situation devrait s'aggraver dans les années à venir du fait d'un vieillissement des exploitants. Aujourd'hui, 29% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, 43% de 40 à 55 ans et 28% de plus de 55 ans. En 2020, 71% des agriculteurs auront + de 60 ans.

Productions vivrières:

○ La dynamique agricole du Pays Basque est centrée principalement sur l'élevage, notamment ovin laitier avec une tendance à la spécialisation, du fait d'une large zone montagnaise et d'une pluviométrie adaptée au pâturage. La synthèse de ClimAgri 2014 nous confirme ainsi que le territoire est excédentaire en protéines animales : si l'excédent est faible sur la base des régimes actuels il est fort concernant les besoins physiologiques ce qui pose la question du régime alimentaire à préconiser pour le futur. Si ce patrimoine est à conserver afin de préserver les équilibres du tissu économique rural, une diversification est nécessaire pour gagner en autonomie alimentaire. Les Basques sont attachés à un mode d'agriculture extensif et familial qu'il est important de soutenir

○ La principale difficulté de l'élevage au Pays Basque reste l'accès à l'alimentation animale – l'autonomie des fermes est un enjeu majeur pour le maintien du modèle agricole.

○ Concernant le cheptel ovin, on constate une hausse des troupeaux moyens mais encore peu de maïs autoconsommé, notamment parce que le cahier des charges de l'Ossau Iraty l'interdit alors même que les surfaces prairiales diminuent.

○ Le manque de maïs et de surfaces en cultures protéiques pèse également sur la filière bovin viande en perte de vitesse. En effet, les brouillards partent à l'étranger, un manque à gagner pour les éleveurs qui n'engraissent pas localement. Des initiatives naissent pour restructurer la filière et relocaliser la consommation : Heriko Behikia – elles sont encore à encourager pour se stabiliser.

○ Quant au bovin lait, il est entrain de disparaître du Pays Basque car les petits producteurs qui ne sont pas assez compétitifs sont chassés du marché.

○ Face au déclin de volaille sur le Pays Basque et une forte demande, notamment du côté des AMAP, certains éleveurs s'installent. La création d'un laboratoire de découpe pourrait en encourager d'autres.

○ La filière pêche du PB constitue également une vraie richesse. Malgré les fortes contraintes réglementaires et environnementales auxquelles elle est soumise. La majorité du poisson est vendue à la Criée, les paniers de la mer en vente directe n'ont pas vocation à sortir d'une niche car cela pourrait déstabiliser le modèle économique de la Criée. Pour autant ; la récente mise en place d'un outil de transformation doit permettre de valoriser localement le poisson et d'approvisionner les cantines communales à des coûts raisonnables. Une fois le système stabilisé, les restaurations collectives du Pays Basque pourront éventuellement bénéficier de la pêche locale.

○ La production de céréales est assez faible au Pays Basque et recoupe plusieurs problématiques. L'alimentation des cheptels est la première préoccupation. Certaines pistes d'action ont été formulées par Clim'Agri et les acteurs locaux afin de favoriser l'autonomie alimentaire des fermes ou encore une solidarité entre paysans. Le Pays Basque travaille déjà également sur la relocalisation des filières blé pour approvisionner quelques boulangers artisans. Mais il n'est pas évident de trouver des espèces qui résistent aux aléas climatiques de plus en plus fréquents. Il manque également des légumineuses sur le territoire.

○ On constate aujourd'hui un fort déficit de la production de fruits et de légumes au Pays Basque, notamment au regard de la demande du marché (restauration domicile et restauration hors domicile), d'où une forte importation (80%). Les ceintures vertes maraîchères autour des grandes villes ont quasi toutes disparu. La production légumière est majoritairement constituée de maraichage très diversifié, et essentiellement destinée à la vente directe ou en circuit court. Il n'existe pas d'organisation de producteurs locaux pour les légumes et la production fruitière n'est organisée qu'autour de la filière du kiwi.

LE SYSTEME ALIMENTAIRE DU PAYS BASQUE

- Synthèses -

Démarches de qualité :

- Les exploitations bio au Pays Basque sont très diversifiées. On note cependant un certain déficit d'exploitations en bio qui s'illustre par un manque d'offre par rapport à la demande essentiellement au niveau de la filière poulets et maraichage. L'agriculture biologique constitue une opportunité pour un certain nombre d'agriculteurs, pour la stabilité du prix pays mais également parce que les consommateurs sont demandeurs, notamment la restauration collective qui affiche des objectifs de part bio dans les repas de plus en plus élevés (20% en 2012). Cependant la conversion est lente et difficile, notamment pour les éleveurs car n'étant pas autonome pour l'alimentation du cheptel, les coûts d'achat d'alimentation bio pèsent sur le modèle économique de la ferme.
- L'agriculture du Pays Basque dispose d'un potentiel fort qu'elle entretient avec différents signes de qualité (bio, production fermière, SIQO) qui lui permet de se différencier sur le marché d'export et de s'implanter sur le marché local. Nombreux sont les acteurs qui s'investissent pour la valorisation des produits locaux afin de proposer une alimentation locale et durable à la population basque. Ces démarches collectives permettent ainsi de renforcer le tissu économique local mais également de préserver et d'enrichir le patrimoine culinaire basque.

Transformateurs :

- Les activités de transformation se renforcent sur le segment des produits typiques traditionnels mais principalement écoulées à l'extérieur. Face à un modèle économique difficilement compatible, les industries agroalimentaires du territoire s'approvisionnent peu auprès des productions locales. Cependant, la transformation à la ferme et l'artisanat local est fortement développé. Toute action en faveur de l'agriculture et plus globalement de l'agroalimentaire a un effet structurant pour le Pays Basque intérieur.

Distributeurs :

- Les différents distributeurs, et plus particulièrement la GMS, ont un rôle important à jouer et peuvent s'investir d'avantage dans la relocalisation du système alimentaire. Ceci peut se concrétiser par des partenariats de gré à gré avec les agriculteurs pour un approvisionnement local. Cependant, du fait de son modèle économique, la GMS ne dispose que de marges de manœuvre limitées car l'approvisionnement via la centrale d'achat offre de nombreux avantages financiers.
- Il est également possible de travailler sur l'étiquetage et la mise en avant des labels bio, locaux, SIQO ou équitables. Enfin, la loi récemment votée impose aux GMS de participer à la réduction du gaspillage alimentaire en donnant les invendus.

Relations ville/campagne

Circuits courts : Les circuits courts sont déjà très développés au Pays Basque et beaucoup d'initiatives innovantes se développent sur le territoire (relocalisation des filières, groupements d'achat pour l'approvisionnement bio et local des restaurations collectives)

Agrotourisme : Concernant les pratiques d'agrotourisme et de pécaturisme, elles se font de façon très informelle au Pays Basque – les agriculteurs ou pêcheurs ne sont que très peu à appartenir à des réseaux. Mais le Pays Basque attire beaucoup de touristes, l'agrotourisme et le pécaturisme apparaissent comme un opportunité de diversification et de consolidation des revenus qu'il faut encore développer sur le territoire.

Initiatives citoyennes et agricultures urbaines : Les initiatives citoyennes sont nombreuses mais peu coordonnées, peu sont celles qui abordent directement la question de l'alimentation (autre SlooFood, etc.) même si de nombreuses structures proposent des campagnes de sensibilisation. Enfin, l'agriculture urbaine se développe peu à peu sur la côte, quelques études pour récupérer des friches au sein des agglomération et de nombreuses villes proposent des jardins partagés ou familiaux, etc.

Cartographie des acteurs

- Le Pays Basque bénéficie de deux instances administratives très actives sur ces différentes problématiques (Conseil des Elus et Conseil de développement). Si ces problématiques sont peu abordées sous l'angle de l'alimentation, mais d'avantage de l'agriculture, de nombreuses réflexions et actions concertées avec les acteurs concernées sont déjà menées sur le territoire, notamment au travers du Contrat Territorial. Le projet de territoire Pays Basque 2020, reconnu Agenda 21, semble être pertinent pour aborder des thématiques diverses et concrètes.
- Les communautés d'agglomération et les chambres consulaires présentent également des soutiens intéressants aux différents acteurs des filières ou du monde associatif.
- Il existe de nombreux acteurs engagés au sein des différentes filières et de la société civile qui travaillent avant tout pour la préservation d'un patrimoine culinaire car l'enjeu identitaire est fort au Pays Basque.
- La thématique de l'alimentation durable est présente au Pays Basque mais peu abordée en tant que telle. Cependant, face à des acteurs concernés, informés et consultés, une mobilisation collective semble possible pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire.
- Une réflexion à l'échelle du Pays Basque apparaît particulièrement pertinente. En effet, le territoire possède de nombreux réseaux et une bonne interconnaissance des acteurs autour de valeurs partagées et d'objectifs communs plus ou moins radicalisés (souveraineté alimentaire). Le Pays Basque présente ainsi une entité de réflexion et d'action déjà reconnue par tous les acteurs. De plus, de nombreuses initiatives citoyennes viennent compléter les compétences des collectivités afin de faire entendre la voix de la société civile.
- Cependant, dans le cadre d'une réflexion sur la gouvernance alimentaire, il est indispensable d'intégrer de nouveaux acteurs – du secteur médico social mais également des représentants de l'aide alimentaire, de la grande distribution afin d'établir de nouveaux dialogues et partenariats. De même, il faut renforcer les liens entre le littoral et le Pays Basque intérieur.

//. COMPRENDRE LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE

De nombreuses adaptations à anticiper pour maintenir l'équilibre du territoire

1. Territoires de projet et cadres d'action
2. Dynamiques du territoire
3. Analyse d'impacts

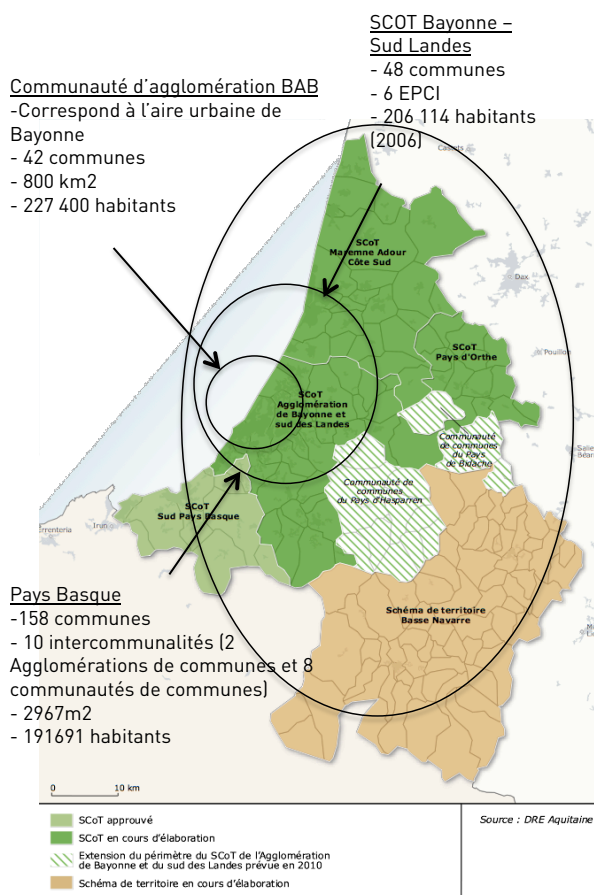
PRESENTATION DU TERRITOIRE

- Territoires de projet et dynamiques spatiales -

➤ Territoires de projet : compétences et cadres d'action

Le Pays Basque est un territoire fortement engagé dans des démarches de planification. Le déploiement des outils de planification territoriale ces dernières années a été fortement initié par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (13 décembre 2000), renforcé par des réflexions locales sur l'habitat et le foncier. Les nouvelles échelles de compétences (EPCI), la mobilisation des procédures de planification (SCoT et PLU) et de programmation (PLH, PDU...), mais aussi de démarches locales spécifiques (Projets Collectifs de Développement, schéma de territoire Basse Navarre, études habitat...) prouvent la volonté des élus de travailler ensemble aux questions d'aménagement du territoire. La multiplication des sollicitations et des initiatives autour des Agenda 21, Plan climat, projets éco quartiers, démontre que la préoccupation du développement durable est désormais un élément incontournable à toutes les échelles de réflexions, des plus conceptuelles aux plus opérationnelles.

La multiplication des sollicitations et des initiatives autour des Agenda 21, Plan climat, projets éco quartiers, démontre que la préoccupation du développement durable est désormais un élément incontournable à toutes les échelles de réflexions, des plus conceptuelles aux plus opérationnelles. Les Agendas 21 locaux sont devenus la traduction la plus immédiate de « l'intégration » du développement durable dans les politiques publiques.



GOVERNANCE TERRITORIALE

Conseil des élus du Pays Basque

- Association réunissant 74 catégories d'élus (parlementaires, conseillers régionaux, conseillers généraux...).
- Porte le projet de territoire, force de proposition et d'intervention auprès des institutions partenaires, telles que le Conseil général, le Conseil régional, l'État ou l'Union Européenne, s'appuie sur les propositions du Conseil de Développement.

Conseil de Développement du Pays Basque

- 121 conseillers : société civile, élus et représentants de l'état (préfet, CR, CG, services des agglomérations...).
- Lieu de débat et de proposition : alimente les réflexions

DOCUMENTS CADRES

Projet territorial « Pays Basque 2020 » - reconnu Agenda Local 21, 2007

- Créer un cluster agro alimentaire (Label de « Grappes d'Entreprises » obtenu), appréhender les conditions d'installation de jeunes agriculteurs et de pérennisation des exploitations agricoles, accompagnement des démarches collectives de producteurs dans leurs actions renforçant la diversification, la valorisation et la commercialisation des productions, soutien particulier à la filière ovine, maintenir un foncier agricole viable pour favoriser une agriculture durable, étudier l'opportunité, la faisabilité et le cadre opérationnel d'une « marque territoriale Pays Basque », appuyer les intercommunalités dans leur démarche de développement durable / agenda 21 ; favoriser des plateformes collectivités/entreprises public/privé. Construire une vision partagée de l'aménagement durable du territoire, Mettre en œuvre la Charte développement durable de la montagne

SCoT Bayonne Sud Landes 2014-2020

- Pérenniser la trame verte et bleue (préserver le foncier à usage agricole et forestier). Objectif : - 50% de la consommation foncière (privilégier renouvellement et optimisation du tissu urbain et limiter toute nouvelle artificialisation), maximum de 70 ha mobilisés pour des fins d'urbanisation sur la période SCoT, déplacement d'exploitation dans centralités vers espaces à vocation agricole, invite PLU/PLH à limiter aux besoins le foncier ouvert à l'urbanisation et intégrer enjeux agricoles dans projet d'aménagement

Villes ayant mis en place un Agenda 21 : Anglet, Biarritz, Hendaye, Bayonne, Urrugne

Villes Actives PNNS : Saint Jean de Luz, Biarritz, Tarnos, Espelette

➤ Dynamiques spatiales et géographiques du territoire

Le diagnostic fait un état des lieux centré sur les dynamiques du territoire. Il s'agit de comprendre les dynamiques spatiales, démographiques mais aussi les relations entre les espaces ruraux et urbains, entre la métropole et les territoires périphériques. Quelques éléments concernant les conditions pédoclimatiques du territoire et le profil environnemental permettent d'analyser la disponibilité des facteurs de production ainsi qu'une première vision prospective des potentialités du territoire. Il faut également s'intéresser aux différents territoires de projet et à l'articulation des différents découpages administratifs dans leurs compétences.

COMPETENCES DES COLLECTIVITES – Pays Basque

Conseil Régional d'Aquitaine

- **Développement économique** : planification, de programmation des équipements et aménagement du territoire, gestion des aides directes ou indirectes aux entreprises pour les inciter à s'implanter sur le territoire régional. Les départements et les communes pouvant participer à leur financement dans le cadre de conventions passées avec la région (loi du 27 février 2002)
- **Développement agricole**
- **Education et formation professionnelle** : mise en œuvre des actions de formation professionnelle continue et d'apprentissage, inclut l'insertion des jeunes en difficulté et les formations en alternance, construction, entretien et fonctionnement des lycées d'enseignement général et des lycées et établissements d'enseignement agricole
- **De nouvelles compétences** : développement des ports maritimes, classement des réserves naturelles régionales, environnement

Conseil Général 64

- **Solidarité et compétence sociale**. Son action concerne : l'enfance : protection maternelle et infantile, soutien aux familles en difficulté financière, les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005), les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie), les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active.
- **Education**: la construction, l'entretien et l'équipement des collèges. la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) (loi du 13 août 2004)
- **Aménagement**: l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale, en tenant compte des priorités définies par les communes (lois de 1983); les ports maritimes de pêche, les transports routiers non urbains des personnes; une voirie en extension, soit toutes les routes n'entrant pas dans le domaine public national (loi du 13 août 2004), ce qui a entraîné un transfert d'une partie des services de l'Équipement
- Dans les domaines partagés jusqu'à maintenant, le département peut intervenir pour accorder des aides directes ou indirectes au développement économique

Conseil des élus

- « Nous n'avons pas de compétences particulières sur le développement durable et l'alimentation mais il y a un projet de territoire de développement local qui a été reconnu Agenda 21 en 2007 du fait d'une large concertation avec les acteurs locaux. Les questions de santé publique, de développement agricole, d'aménagement du territoire sont au cœur du Conseil de développement qui se situe d'avantage dans la prospective. Ce sont des sujets dont le Conseil des Elus s'est saisi depuis un certain nombre d'année afin de négocier des financements pour porter des projets.
- Au travers du Conseil de développement, une mission développement durable et une mission climat/énergie ont été structurées. Ces missions ont été possibles grâce aux financements des partenaires (Etat, Région, Département mais aussi de l'ADEME et du FEADER). Dans le cadre de ces deux missions, le Conseil de développement s'octroie la possibilité, quand le sujet lui paraît intéressant, d'essayer de structurer quelque chose. Nous avons ainsi initié des travaux sur la transition énergétique, la gouvernance alimentaire, les circuits courts ou encore l'Etude Clim'Agri. C'est la souplesse de notre dispositif associatif : quand la thématique est intéressante nous pouvons agir et porter des projets expérimentaux.
- L'échelle du Pays Basque est intéressante notamment concernant le fonctionnement du Conseil des Elus. Beaucoup d'échanges se font à cette échelle là, il apparaît logique que le projet de gouvernance alimentaire soit porté par le Conseil des Elus. Nous avons cette capacité, que les acteurs reconnaissent, à les mobiliser quand il faut sur des sujets très divers. Les deux conseils ne sont pas légitimés par des institutions aujourd'hui mais par contre son action depuis 20 ans sur le territoire, notamment d'expérimentations mais également de mise en dialogue est reconnue. Le Conseil des Elus a donc toute légitimité à s'approprier sur ce sujet, il est attendu sur ce genre de sujet nouveau. De plus, nous sommes en réflexion avec l'Etat pour une nouvelle structuration locale afin que le Conseil des Elus puisse avoir capacité à mettre en œuvre les projets qu'il initie en compétences. Depuis deux ans, le Conseil réfléchit à sa propre gouvernance, ses statuts pour déterminer quels sujets il serait intéressant de porter à l'échelle du Pays plutôt qu'avec les 10 intercommunalités pour gagner en efficacité, en coordination. »
Stéphanie Hiriarte et Maité Gonzales, Chargées de mission Agenda 21 et PCET, Conseil des Elus

Communauté de communes

- **Développement économique** : Implantation d'activités, développement économique
- **Aménagement de l'espace**: actions de planification, les opérations d'aménagement, le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, en cours d'examen au Parlement à l'automne 2013, prévoit que les plans locaux d'urbanisme (PLU) soient élaborés à l'échelle intercommunale
- **Environnement**, un domaine privilégié d'intervention mais partagé des communautés : eau et déchets, paysage (facteur d'unification du territoire intercommunal), outil de sensibilisation à l'environnement
- **Logement** : la plus vaste palette d'actions

Communes

- **Urbanisme**: la commune possède une autonomie de décision et une liberté de conception dans l'élaboration des documents réglementaires d'urbanisme (PLU, zones d'aménagement concerté, ZAC) toutefois avec l'obligation de concertation et dans le respect des prescriptions nationales d'urbanisme. Les maires ont reçu, quant à eux, compétence pour délivrer les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.
- **Environnement**: les communes de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de rédiger un rapport de développement durable, elles peuvent également mettre en place un Agenda 21 et un Plan Climat Energie des territoires
- **Sanitaire et social** : la commune met en œuvre l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).
- **Enseignement** : la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires (création et implantation, gestion et financement, à l'exception de la rémunération des enseignants).
- **Culture** : commune crée et entretient des bibliothèques, musées, etc. Elle organise des manifestations culturelles.
- **Sports et loisirs**: la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne des activités sportives, y compris les clubs sportifs professionnels, elle est en charge des aménagements touristiques.

Les différents outils de planification

Le Pays

Le pays organise les solidarités au-delà des limites institutionnelles et fédère autour d'un projet commun de développement durable exprimé dans une charte de pays. Il est le cadre de contractualisation avec l'Etat, la Région et l'espace de référence pour les mesures territoriales des fonds européens.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT définit - en compatibilité avec la charte de Pays et le Plan Climat - les grandes orientations du développement futur de son territoire. C'est un outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale dans une perspective de développement durable. Il permet de coordonner les réflexions et de proposer des orientations à mettre en œuvre dans un cadre intercommunal.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et carte communale

Les documents d'urbanisme communaux déclinent, précisent et localisent les orientations du SCoT. Les PLU définissent les zones futures de développement et éventuellement les principes d'organisation et de mixité souhaités par la collectivité.

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le PDU recherche - en compatibilité avec le SCoT - l'équilibre entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement. (assiette territoriale = périmètre des transports urbains)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH définit - en compatibilité avec le SCoT - des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de production de logements sociaux. (assiette territoriale = EPCI)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Pièce centrale du PLU, le PADD définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI ou de la commune concernée.

Les cadres de références du développement durable

L'Agenda 21. Il présente à court, moyen et long terme les actions concrètes que les collectivités souhaitent mettre en œuvre pour un développement plus durable. La reconnaissance « Agenda 21 local France » animé par le Ministère du Développement Durable est un gage pour la qualité des projets stratégiques engagés et la cohérence des politiques menées à l'échelon local.

Le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Il structure et rend lisible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique

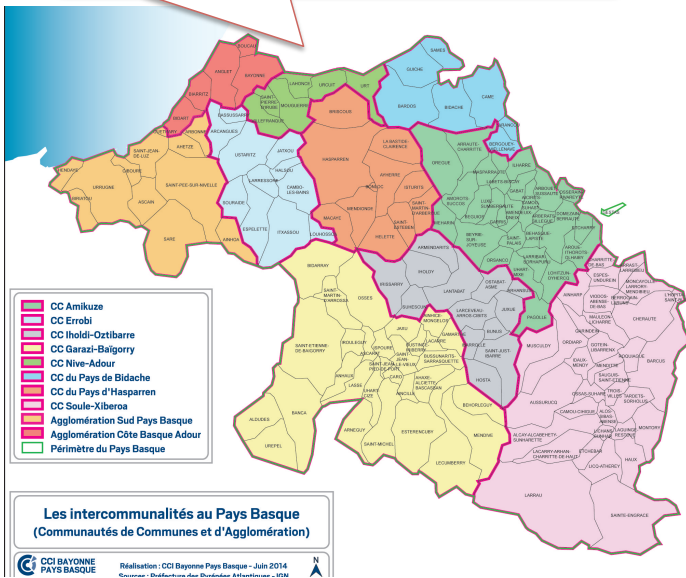
Le Rapport d'activité développement durable. Les lois « Grenelle » de juillet 2010 rendent désormais obligatoire la rédaction d'un rapport annuel, en amont du vote du budget, sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Ce support au dialogue est donc un exercice où la collectivité territoriale, ses élus, ses services et toutes les personnes associées à sa rédaction (acteurs locaux, population), selon les instances participatives mise en place, peuvent faire preuve d'innovation et de créativité pour exposer les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les cinq finalités du développement durable. Ce rapport met en perspective pour chaque collectivité, le bilan de son action (le plus souvent réalisée dans le cadre de l'Agenda 21) et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire.

ECLAIRAGES – Le territoire du Pays Basque

Structure du territoire et gouvernance alimentaire: Les enjeux autour de la gouvernance alimentaire sont propres à chaque territoire. La dynamique agricole du Pays Basque est centrée principalement sur l'élevage, notamment ovin laitier, du fait d'une large zone montagneuse et d'une pluviométrie adaptée au pâturage. Les Basques sont ainsi attachés à un mode d'agriculture extensif et familial qu'il est important de conserver pour maintenir l'équilibre entre les différentes zones. De plus, le Pays Basque est un territoire fortement identitaire et nombreux sont les acteurs qui s'investissent pour la valorisation des produits locaux afin de proposer une alimentation locale et durable à la population basque.

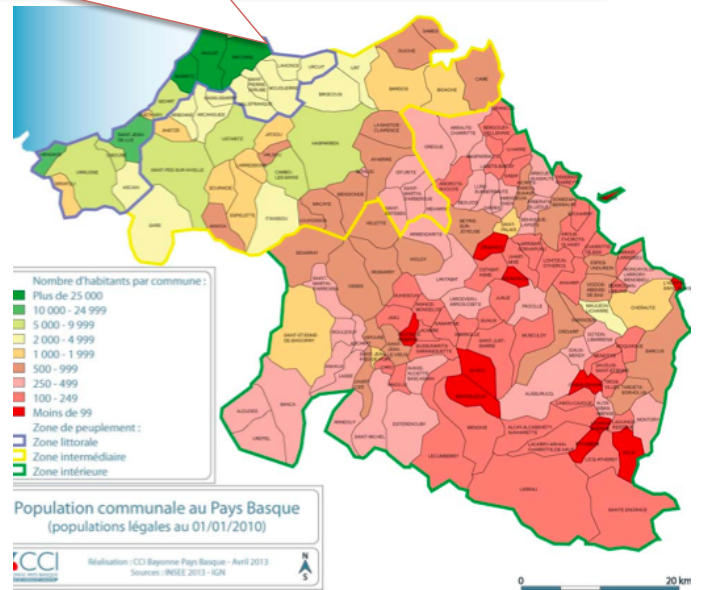
Intercommunalités et territoires de projet

- ❖ Superficie: 2967 km²
- ❖ 158 communes
- ❖ 3 provinces
- ❖ 2 communautés d'agglomération
- ❖ 8 communautés de communes



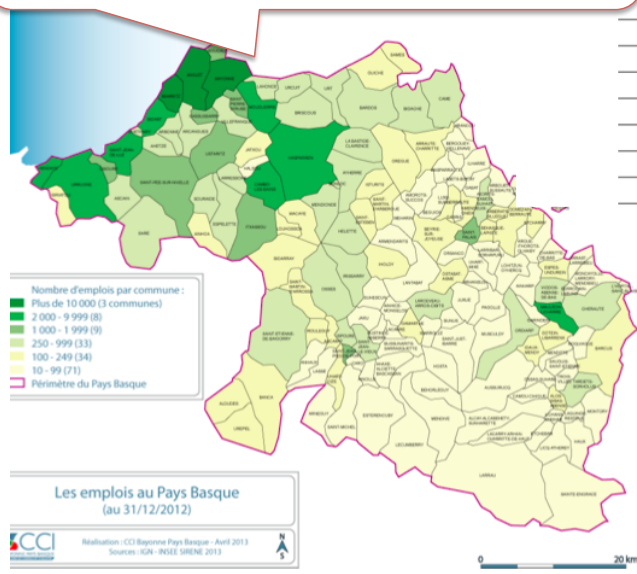
Forte dynamique démographique

- ❖ 290 000 habitants (2008)
- ❖ 67% de la population dans la zone littorale (BAB)
- ❖ Croissance de population de +10% (7% en France) du au solde migratoire
- ❖ 317 000 habitants d'ici 2020
- ❖ Moins de jeunes et plus de seniors par rapport aux moyennes régionale et nationale (CCI, 2013)



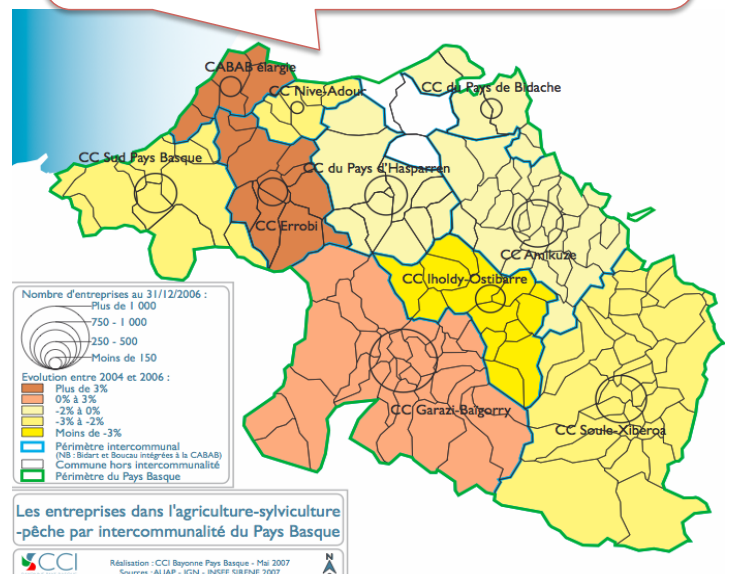
Inégalités économiques et sociales

- ❖ Littoral : disparité des revenus forte, faible accès à la propriété, chômage longue durée particulièrement important, concentration des difficultés dans certains quartiers
- ❖ Intérieur : faiblesse des revenus, précarité et vétusté des logements, faiblesse mais dureté du chômage des personnes de plus de 50 ans. (Synthèse contribution atelier santé – 2006)



Zones défavorisées

- ❖ 84% du territoire classé en zone défavorisée : 94 communes sont comptabilisées en zone montagne I ou II ou III et 2 en zone haute montagne. (Observatoire de la Ferme Basque, 2008)
- ❖ Climat océanique doux, zone tempérée humide,
- ❖ Température moyenne mensuelle ne dépasse pas les 23°C l'été et ne s'abaisse pas en dessous de 4°C en hiver.



AUDAP, Cécile Gallato

Les Agences d'Urbanisme sont cadrées dans le Code de l'Urbanisme comme des établissements essentiellement de forme associatives, créés à l'initiative de collectivités territoriales pour les accompagner sur des réflexions d'aménagement durable. L'AUDAP a été créée en 1998, d'abord sur le territoire basque, sous l'impulsion de l'ACBA et du CG, de la Région, de l'Etat qui sont aujourd'hui les membres de droit et principaux financeurs de l'AUDAP. En 2009, l'agglomération de Pau a adhéré. Il y a également des syndicats, collectivités qui adhèrent à l'agence moyennant un financement pour travailler spécifiquement sur un dossier ou sur un programme que l'on détermine chaque année. L'essence même des Agences d'urbanisme est de travailler sur des documents d'urbanisme supracommunaux.

Les SCoT du Pays Basque

Nous avons accompagné le SCoT Bayonne Sud Landes approuvé en 2013, nous avons également réalisé le SCoT Sud Pays Basque. La Loi Grenelle impose un découpage de l'ensemble du territoire français en SCoT pour 2017. Le reste du territoire du Pays Basque n'est pas doté d'un SCoT mais nous avons déjà accompagné des élus sur leur réflexion de projet de territoire, notamment en Basse Navarre. A la demande de la préfecture nous avons proposé des cartes d'analyse d'organisation d'espaces du Pays Basque intérieur pour comprendre les usages au quotidien, les foyers d'emploi, la disparité de la population, les différents pôles urbains majeurs, intermédiaires...

Un SCoT à l'échelle du Pays Basque ne serait pas forcément pertinent car les SCoT d'agglomérations ont des enjeux urbains bien particuliers. Cependant, réfléchir à l'échelle du Pays Basque est intéressant. Il y a un morcellement du territoire donc c'est compliqué de réfléchir avec l'échelle de petites communautés de communes, qui n'ont que peu de poids économique et qui malheureusement ont conscience de leurs enjeux mais n'ont que peu de leviers pour agir. Ils ont également peu de moyens techniques, humains et peu de temps pour réfléchir sur une vision plus globale.

Le dispositif du Conseil des élus et Conseil de développement

Les Basques ont vraiment envie que l'entité Pays Basque continue à vivre, ils y sont très attachés, notamment pour mener des projets. La réflexion territoriale à cette échelle est très ancienne. L'avenir des dispositifs Conseil des élus et de développement se joue en ce moment car il leur faut un statut différent qui pourrait être un syndicat mixte. Les syndicats ont les compétences que les élus communaux leur délèguent : la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets. Au Pays Basque, il y a une revendication très forte à l'attachement territorial qui est très liée à la question du paysage, du modèle agricole mais également de la gastronomie. Ce qui est également intéressant au Pays Basque, c'est que les consommateurs locaux sont également à la recherche de ces produits locaux, pas uniquement les touristes. Il y a beaucoup d'AMAP sur le territoire.

L'AUDAP travaille également sur des thématiques de logement, de mobilité. L'idée du bassin de vie est très importante – comment relier le développement urbain, l'accueil de population avec la possibilité de nourrir localement cette population. Lors de l'exercice SCoT, la question de savoir si un territoire plus large peut permettre d'alimenter la population revient souvent. On est bien en peine pour le prouver. Beaucoup de territoires ce sont lancés sur des études d'agriculture de proximité et de circuits courts et beaucoup se rendent compte que leur échelle est trop étroite. Il faut réinterroger les définitions de circuits courts, d'agriculture de proximité. On s'interroge alors sur une diversité alimentaire pour apporter le minimum de base à la population. Cette question est très liée à la question agricole mais également économique (circuits commerciaux). Or les collectivités ne maîtrisent ni les logiques économiques des agriculteurs, ni les logiques commerciales des GMS – quel poids peuvent-elles alors jouer sur ces thématiques ?

VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ, Valérie Toral, Responsable Développement Durable

« Saint Jean de Luz est membre de la Communauté d'agglomération Sud Pays Basque qui compte 12 communes pour 60 000 habitants. Sur le littoral les communes vont de Gethary jusqu'à Hendaye et ensuite en intérieur : Ainhoa, Sare, St Pée, Ascaïn, Aetz.. Donc une frange littorale la plus urbanisée, la plus peuplée et une frange plus rurale avec beaucoup d'espaces agricoles. Elle est moins peuplée mais il commence à y avoir une forte pression sur le foncier car les gens ne peuvent plus se loger sur la côte donc ils vont vers l'intérieur. Au niveau aménagement il n'y a pas encore de PLU intercommunal, chaque commune garde la maîtrise de son PLU ce qui facilite les choses. Il n'y aura sûrement pas de PLU intercommunal

Sur la période qui vient de s'achever, le SCoT conclue que le territoire a été assez vertueux en termes de consommation d'espaces agricoles pour le logement et l'espace économique. Nous n'avons pas construit autant que besoin et il y a eu densification. Mais c'est aussi parce que l'agriculture reste un enjeu important : cette activité économique concerne une grosse part des communes intérieures donc il y a quand même une préoccupation de préserver les terres agricoles. L'agglomération doit porter une étude sur le foncier agricole. La commune de Saint Jean l'a fait en amont dans le cadre de la révision générale du PLU avec une étude confiée à la Chambre d'Agriculture. L'objectif était d'identifier les terres classées agricoles ou naturelles et de vérifier que le classement correspondait bien à la vocation du terrain. La Chambre d'agriculture a également répertorié les exploitations du territoire et quelles étaient les terres potentiellement exploitables. L'étude a été rendue il y a un mois, on doit désormais faire des propositions aux élus pour voir s'ils veulent utiliser ce potentiel et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire et dans quelles filières. En fonction de ces volontés on se rapprochera de la Chambre d'Agriculture pour voir si les filières que veulent développer les élus sont compatibles avec les terrains disponibles.

PROFIL ENVIRONNEMENTAL – Pays Basque

1. Analyse de l'impact environnemental – Définition

Cette étude première analyse sommaire vise à apprécier les impacts environnementaux attendus du projet pour tenter d'en limiter, atténuer ou compenser les impacts négatifs. Afin de caractériser le profil environnemental du territoire, 4 dimensions et 6 domaines environnementaux seront étudiés (étude non exhaustive) à travers des matrices SWOT. Les atouts et faiblesses de chaque domaine permettent de mieux comprendre l'état initial. Les rubriques « opportunités » et « menaces » abordent les grandes tendances de l'évolution, les effets du projet de système alimentaire local et les mesures engagées pour éviter, réduire et compenser les impacts négatifs.

Dimensions	Domaines
Ressources naturelles	-Ressources foncières - Ressources en eau - Ressources énergétiques
Ecologique	- Milieux naturels et biodiversité
Pollution	- Qualité des eaux, pollution des sols
Risques	- Risques naturels et réchauffement climatique

2. Descriptif du projet

La mise en place d'un système alimentaire territorial suppose une relocalisation de toute la chaîne de valeur. Pour ce faire, la production agricole alimentaire doit fortement augmenter afin de pouvoir approvisionner aussi bien les circuits courts de vente directe que les grandes surfaces de distribution ou encore les entreprises industrielles du secteur agroalimentaire. L'analyse de l'impact environnemental du projet offre un aperçu des conséquences d'une production agricole accrue notamment en termes d'usage des ressources naturelles mais aussi aux impacts associés au changement climatique sur le territoire étudié qui sont déterminants pour comprendre les évolutions à venir

3. Analyse de l'état initial, des impacts du projet et des mesures de compensation engagées (SWOT)

RESSOURCES FONCIERES	
Atouts	Faiblesses
- Petites exploitations sur un modèle extensif : entretien des paysages, maintien des surfaces de prairies - Pays Basque intérieur et zones de montagne encore préservés du phénomène d'étalement urbain	- Accélération de l'étalement urbain (aire urbaine de Bayonne, Biarritz, Anglet) et artificialisation des sols au détriment des zones agricoles -Concurrence foncière sur les zones périurbaines et surtout rurales (ACBA)
Opportunités	Menaces
- Le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme (évaluation environnementale, dossier d'incidences Natura 2000) : SCoT, Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU - L'objectif de diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers fixé par le Grenelle de l'environnement 2 et la loi de Modernisation agricole à inscrire dans les documents d'aménagement du territoire.	- L'augmentation de la population prévue (+20% d'ici 2030) fait craindre un étalement urbain aux dépens des espaces agricoles et forestiers, notamment le long du littoral - Urbanisation : nouvelles infrastructures ont un coût pour la collectivité (étirement des réseaux secs – voirie, transport, réseaux de gaz et d'électricité, et humides – assainissement et eau potable), augmente les déplacements et les émissions de GES - Zones artificialisées souvent imperméabilisées ce qui augmente le ruissellement et dégrade la qualité des eaux, perte de biodiversité (notamment du fait du mitage) - Réchauffement climatique : augmentation des eaux, érosion du littoral (Biarritz, Saint Jean de Luz...)

PROFIL ENVIRONNEMENTAL – Pays Basque

3. Analyse de l'état initial, des impacts du projet et des mesures de compensation engagées (SWOT)

RESSOURCES ENERGETIQUES	
Atouts	Faiblesses
<p>- Par rapport à la « Ferme France », la ferme Basque, dominée par des prairies pâturées et des bâtiments d'élevage consommant peu d'énergie, est moins énergivore.</p>	<p>- L'activité agricole est dépendante des énergies fossiles - Les 4 principaux postes de consommation énergétique sont : l'importation d'aliments du bétail (29%), le carburant pour les tracteurs (opérations culturales et bâtiments d'élevage – 23%), la fertilisation (fabrication de l'azote minéral et extraction du phosphore – 16%), la consommation d'électricité (bloc traite et irrigation – 16%) : territoire dominé par l'élevage de ruminants (Etude ClimAgri 2013)</p>
Opportunités	Menaces
<p>- Clim'Agri : Conseil des Elus a engagé une démarche afin d'appréhender la contribution possible des secteurs agricole et forestier à la réduction des consommations énergétiques, la production d'énergies renouvelables sur le territoire,</p>	<p>- La hausse du prix du pétrole – conséquences sur l'agriculture du fait d'une augmentation des coûts de production mais aussi de transports</p>

RESSOURCES EN EAU	
Atouts	Faiblesses
<p>- Précipitations importantes au Pays Basque (1400 mm de précipitations annuelles – EHLG) - Irrigation limitée aux zones de production végétale (bassins de l'Adour) - Le Pays Basque fait partie à 87% du bassin de l'Adour. Doté d'un climat tempéré et d'une pluviométrie confortable, l'alimentation naturelle des rivières est globalement satisfaisantes</p>	<p>-3,2 millions de m3 d'eau pour l'irrigation du maïs grain (3 secteurs : Saint Palais, Bidache, et en aval de Mauléon) - Pression plus importante sur l'eau en été - Les étiages et les déficits d'eau s'accroissent en direction du Nord et de l'Est du bassin de l'Adour où la culture du maïs est prédominante. - La culture du maïs est au cœur de la problématique de l'eau et de l'agriculture en lien avec le changement climatique. Même si l'irrigation est relativement limitée dans l'espace, elle équivaut à la consommation estivale de 263 000 personnes et peut représenter près de 90% des consommations d'eau l'été dans les secteurs concernés (prélèvement bassin de la Bidouze et du Saison) -// Etude qualité de l'eau (BLE)</p>
Opportunités	Menaces
<p>- Objectifs de bon état écologique des masses d'eau du Pays Basque Nord à l'horizon 2015 - Retour à des petites exploitations (avantage en termes de bonne qualité des eaux et sols) - Adaptation des cultures : moins gourmandes en eau (cultures d'hiver – orge, blé, colza) sorgho), plus résistantes aux ravageurs</p>	<p>- Augmentation de la population et des activités agricoles présentent une nouvelle pression sur les ressources en eau - Zones artificialisées souvent imperméabilisées ce qui augmente le ruissellement et dégrade la qualité des eaux, perte de biodiversité (notamment du fait du mitage)</p>

PROFIL ENVIRONNEMENTAL – Pays Basque

3. Analyse de l'état initial, des impacts du projet et des mesures de compensation engagées (SWOT)

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses espèces faunistiques et floristiques d'intérêts patrimoniaux majeurs - Grande diversité des habitats - Axe migratoire majeur pour les oiseaux - Cours d'eau relativement peu aménagés jouant un rôle essentiel pour les espèces de poissons migrateurs (Profil environnemental régional d'Aquitaine, DIREN, 2003) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pressions anthropiques - Espèces animales et végétales invasives qui appauvrissent les milieux. Le dernier en date est le Plathel Minthes, une espèce bipalium qui mange les lombrics qui eux mêmes fertilisent les terres et sont mangés par de nombreux oiseaux, taupes ou autres hérissons;
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Plans nationaux de conservation ou de restauration des espèces - Sites classés au titre de la protection de la nature, des paysages et de la biodiversité (Natura 2000, Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Floral et Faunistique [ZNIEFF]) - Beaucoup de prairies – maintien des paysages, de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des pratiques agricoles entraînant une perte de la biodiversité, la déprise agricole - La fragmentation du territoire - La fragilisation des zones humides menacées par l'urbanisation, les équipements structurants, la mise en culture ou l'abandon des pratiques d'élevage extensif (prairies)

POLLUTIONS	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Mesures Agro Environnementales au plan national : dispositifs contractuels d'engagement sur des exploitations agricoles qui visent à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement (Prime Herbagère AgroEnvironnementale, Mesure AgroEnvironnementale Rotationnelle). - 3 autres dispositifs de MAE en Aquitaine pour la qualité des eaux : - Mesures Agro Environnementales : dispositifs contractuels d'engagement sur des exploitations agricoles qui visent à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement (Prime Herbagère AgroEnvironnementale, Mesure AgroEnvironnementale Rotationnelle). - 3 autres dispositifs de MAE en Aquitaine pour la qualité des eaux : Dispositif AgroEnvironnemental de Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) MAE territorialisées, enjeu Natura 2000 (cahier des charges spécifiques à respecter) MAE territorialisée, enjeu Directive Cadre sur l'Eau ciblées sur les ZAP (2009 : 45 exploitations ont été bénéficiaires de primes liées à la contractualisation de MAE) - AREA-PVE - Programmes d'actions pour encourager les agriculteurs à modifier leurs pratiques de fertilisation azotée - Zones de vigilance grandes cultures (SDAGE Adour Garonne – Action B33) - Zone de vigilance pollution diffuse phyto (SDAGE Adour Garonne – B33) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité agricole génère des pollutions diffuses (Consommation d'engrais : 12 000 tonnes dont 6000 tonnes d'azotes selon l'étude Clim'Agri 2013) -Pollution des produits phytosanitaires des activités agricoles et domestiques - Les pesticides d'origine agricole sont aussi à l'origine de nombreuses altérations de la qualité des eaux sur le bassin de l'Adour (Commission Géographique Adour, 2004). En Pays Basque, les principales pollutions d'origine agricole (nitrates et pesticides) de ces dernières années se concentrent essentiellement sur le bassin de la Bidouze.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - L'application de la Directive Cadre Eau et la mise en place de programmes d'action de réduction des pollutions - Développement de l'agriculture biologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le changement climatique et ses conséquences (augmentation de l'occurrence des sécheresses), risque de dégrader l'état quantitatif des masses d'eau en période d'été - Une augmentation de la production agricole sans limitation des engrais et produits phytosanitaires – nouvelles pollutions sur les ressources en eau, sol et air

PROFIL ENVIRONNEMENTAL – Pays Basque

3. Analyse de l'état initial, des impacts du projet et des mesures de compensation engagées (SWOT)

RISQUES NATURELS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	
Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la connaissance des risques naturels - Dispositifs de prévention et de surveillance performants - PLU et SCoT – meilleure prise en compte des risques naturels à l'échelle territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - Réchauffement climatique : activité agricole responsable d'émission de CH4 et N02. - Les 6 principaux postes d'émission : la fermentation entérique des ovins puis des bovins viandes (52% des émissions sous forme de CH4), le cycle de l'azote (engrais minéraux, 22% des émissions sous forme de N02), la gestion des effluents (litière, fumiers, lisiers, pâturage – 9% des émissions sous forme de N02, CH4), l'importation d'aliments du bétail (CO2), la fabrication de l'azote minéral (4% des émissions sous forme de N02, CO2), la consommation de fioul et d'électricité (4% des émissions sous forme de CO2) (ClimAgri 2013) -Par rapport à la ferme France qui émet en moyenne 4,2 tonnes d'équivalent CO2 par ha de SAU, la ferme Basque est plus émettrice de GES du fait d'une culture d'élevage dominante. - Sécheresses récurrentes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> -Clim'Agri : Conseil des Elus a engagé une démarche afin d'appréhender la contribution possible des secteurs agricole et forestier à l'atténuation du changement climatique passant par la réduction des quantités de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère mais aussi par le stockage de carbone, l'adaptation aux changements climatiques qui induira une modification des pratiques et des systèmes agricoles - Emissions CH4 et N02 de l'agriculture ont la capacité à jouer le rôle de puits de carbone (stockage de carbone) et donc d'atténuer les effets du changements climatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Grande quantité de carbone stockée dans les sols (équivalent de 130 fois les émissions annuelles de GES). Toutes les actions entraînant un déstockage de ce carbone des sols (artificialisation, retournement des prairies) aura un impact fort sur les émissions de CO2. -Réchauffement climatique : exposition du secteur agricole à l'égard des conditions climatiques et de ses variations - Des changements structurels impacteront la biodiversité, les paysages, l'eau, notre régime alimentaire et les valeurs culturelles associées (notion de terroir...) - Le climat du Pays Basque s'oriente vers un climat plus méditerranéen (plus chaud avec des périodes de sécheresses plus marquées. Les conséquences déjà visibles sont une dégradation des prairies (plantes invasives, nouveaux ravageurs phytophages) et une réduction de la disponibilité en eau l'été. Pour la ferme Basque, cela se traduit par une diminution de la ressource fourragère (qualité et quantité) et de la ressource en eau disponible l'été pour irriguer (ClimAgri 2013). - Des conditions plus humides (perturbations à répétition du climat) en été sont propices au développement d'insectes, champignons et autres parasites qui « obligent » les agriculteurs à avoir recours à des produits phyto sanitaires.

Sources :

AUDAP, INSEE, Atlas 2010 de l'aire urbaine de Bayonne et de ses territoires d'influence
 DIREN, Profil environnemental de l'Aquitaine, 2003
 Etude Clim'Agri Pays Basque, Juillet 2013
 Réchauffement climatique, eau et agriculture en territoire Pays Basque, EHLG, 2006

///. COMPRENDRE LES BASSINS DE VIE

Une forte demande identitaire et touristique de produits locaux

1. Pratiques alimentaires
2. Inégalités sociales d'accès à l'alimentation
3. Santé et alimentation

LES DIMENSIONS DE L'ALIMENTATION AU SEIN DES BASSINS DE VIE

1. Alimentation et bassin de vie

Appréhender la question de l'alimentation implique de l'aborder de façon globale en intégrant ses différentes dimensions complémentaires : la sécurité sanitaire, une alimentation en quantité suffisante, l'équilibre nutritionnel et la qualité gustative des aliments, sans oublier bien entendu les aspects économiques et environnementaux. C'est dans cet esprit que la loi d'avenir a défini les objectifs de la politique de l'alimentation qui doit viser « à assurer à la population l'accès, dans des conditions économiquement acceptables par tous, à une alimentation sûre, diversifiée, en quantité suffisante, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables ».

La sécurité sanitaire des aliments, c'est-à-dire leur hygiène et leur innocuité, implique une maîtrise maximale des risques pour la santé du consommateur.

L'équilibre nutritionnel, lui, s'apprécie par rapport aux teneurs respectives en protéines, lipides (notamment acides gras saturés), glucides, sel, fibres, vitamines... L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi des normes en la matière, particulièrement concernant l'alimentation infantile. Au-delà de la valeur de chaque produit considéré individuellement, c'est la combinaison et les quantités des différents aliments ingérés, considérées sur l'ensemble de la journée et de la semaine, qui s'avèrent primordiales pour éviter les excédents ou les carences en certains nutriments, susceptibles d'entraîner des problèmes comme l'obésité ou de provoquer certaines maladies.

La qualité gustative d'un aliment, ou encore qualité organoleptique ou sensorielle, est plus délicate à définir, le goût étant par nature une notion subjective et culturelle, donc variable d'une personne à l'autre. Il est aussi sujet aux effets de mode. On peut cependant se référer aux conclusions du groupe de travail sur le goût (2011) dans le cadre du Plan national nutrition et santé (PNNS) qui retient deux composantes de la qualité gustative : « une composante qualitative et une composante hédonique »

Au-delà de la composition et du goût des denrées, deux autres aspects importants sont à prendre en compte : leur prix et leurs modalités de production, préparation, acheminement et commercialisation avant d'être consommées.

Le premier renvoie à la dimension économique, c'est-à-dire à l'accessibilité de l'alimentation. Il revêt une importance particulière pour les populations à faible revenu, voire en situation de précarité dont le nombre ne cesse d'augmenter dans le contexte actuel de crise (demandeurs d'emploi, salariés précaires, retraités, familles monoparentales, jeunes...), pour lesquelles le niveau de pouvoir d'achat compromet l'accès à toute alimentation et, a fortiori, à une nourriture de qualité.

Le second correspond à des attentes sociétales, d'ordre environnemental et/ou social, d'une partie croissante des consommateurs, qui se manifestent aussi pour l'alimentation.

2. « Santé – nutrition » : enjeux pour les collectivités

La qualité de vie et le bien être d'une population dépendent de facteurs aussi bien individuels, physiques qu'institutionnels. De fait, toutes les politiques publiques agissent plus ou moins directement sur la capacité des habitants à s'alimenter sainement, à pratiquer une activité physique, à vivre dans un environnement agréable. Il est important de considérer en amont les répercussions des politiques publiques et d'établir des stratégies intégrées au sein d'une gouvernance alimentaire.

La prise en compte de la dimension « santé – nutrition » dans la politique alimentaire des collectivités est donc essentielle. Ces thématiques recoupent divers enjeux (CESER, 2011) :

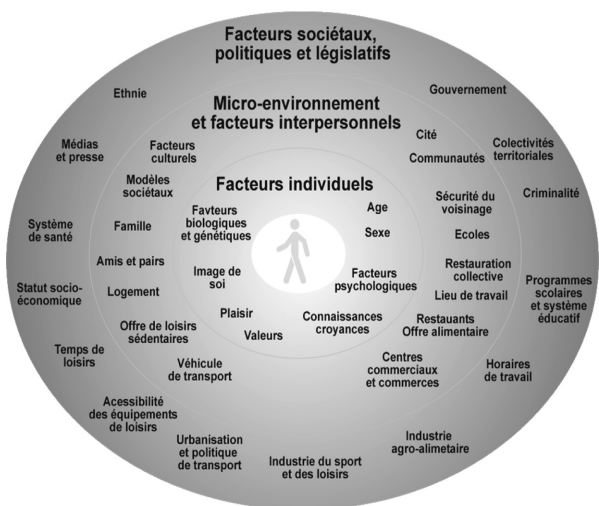
- **Enjeu de santé publique**, compte-tenu de la persistance sinon de l'aggravation de certains risques ou facteurs de risques en lien avec l'alimentation dans la population régionale.

- **Enjeu économiques**, à la fois en raison des difficultés croissantes pour un certain nombre de ménages à accéder à une alimentation équilibrée, d'un déséquilibre de la rémunération entre opérateurs de la chaîne de production agroalimentaire et des coûts de traitement des maladies associées à l'alimentation et aux pratiques alimentaires.

- **Enjeu sociaux et culturels**, en raison du constat des inégalités de santé au détriment des populations les plus défavorisées, des nécessités de sensibilisation et d'information dès le plus jeune âge, de formation et d'adaptation des compétences des personnels de la restauration collective.

- **Enjeu en termes de connaissance et d'organisation du système de gouvernance des politiques publiques**, qui intéressent la recherche scientifique, le dispositif de gestion, d'information, d'évaluation des politiques publiques mise en œuvre. Dans cet objectif, la mise en place d'une gouvernance alimentaire ne peut se passer d'une prise en compte de l'alimentation sous l'angle nutritionnel et sanitaire. Les Agendas 21 se doivent d'intégrer ses enjeux et de travailler en transversalité avec leur politique sociale. En effet, les objectifs du développement durable sont divers – il s'agit d'assurer le bien-être de la population en intégrant le développement social, le développement économique, la conservation et la protection de l'environnement.

Les industriels et les circuits de distribution ont ainsi, par le biais des produits qu'ils diffusent et des actions de marketing qu'ils réalisent, une influence directe sur les choix alimentaires des consommateurs. Ceux-ci sont aussi nécessairement conditionnés, voire restreints, par le pouvoir d'achat des intéressés, notamment pour les populations les plus modestes qui sont conduites à - privilégier les produits à bas prix ainsi que les aliments énergétiques au détriment des fruits et des légumes. Par conséquent, l'idée généralement admise que le consommateur, dernier maillon de la chaîne, décide librement de ses comportements alimentaires et nutritionnels, n'est sans doute pas vraie pour tous. Il faut également travailler sur l'offre alimentaire.



ANALYSE DES BASSINS DE VIE

➤ Définir un bassin de vie

En France, les bassins de vie sont définis comme « les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants . C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants ». Les pôles de services correspondent le plus souvent à une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 services intermédiaires. Selon le territoire étudié, plusieurs bassins de vie, urbains et ruraux, peuvent cohabiter. Les bassins de vie urbains sont naturellement plus concentrés et plus densément peuplés, ce sont eux qui regroupent les principaux pôles de consommation, notamment alimentaires. Le diagnostic doit prendre en compte les différentes dimensions de l'alimentation au sein des bassins de vie (comportements alimentaires, accès social à l'alimentation mais aussi état nutritionnel de la population). (Source : Définition de l'INSEE – Le nouveau zonage en bassin de vie de 2012 , Chanta Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee)

➤ Pratiques et besoins alimentaires

De plus en plus de territoires s'engagent dans des démarches d'observation et d'analyse des besoins alimentaires de la population. Toutefois, rares sont encore aujourd'hui les diagnostics qui incluent un volet alimentation du point de vue des habitants. Les analyses des besoins alimentaires s'intéressent au marché potentiel, aux comportements des consommateurs et aux freins culturels, financiers... limitant l'accessibilité des produits locaux à la population. Il est essentiel de comprendre le comportement des consommateurs vis à vis des lieux d'achats et des produits qui leurs sont proposés. En effet, pour agir et orienter la demande locale et les habitudes alimentaires vers plus de durabilité, il faut connaître les pratiques et les attentes de la population.

L'analyse de la demande vise à connaître les comportements alimentaires généraux et plus précisément la consommation réelle de produits locaux et son potentiel de développement sur le territoire. La majorité des habitants vit dans les aires urbaines.

Le bilan de la consommation a pour objectif de déterminer la fréquence d'achat en produits locaux, les catégories de produits concernées, les lieux d'approvisionnement (marchés, commerces traditionnels, grandes surfaces, etc.), ainsi que les motivations (fraîcheur des produits, soutien à l'agriculture locale, qualité gustative supérieure, etc.).

Quant à l'étude du potentiel de consommation, elle doit permettre de mieux cerner les intentions d'achat des consommateurs ainsi que les facteurs pouvant les inciter à augmenter leur consommation (mieux identifier les lieux de vente, rendre accessibles les produits locaux dans les lieux d'achats alimentaires habituels des consommateurs, mieux les identifier dans les magasins, pratiquer des prix moins élevés ou plutôt changer les représentations sur les prix, etc...).

Ces études doivent permettre d'éclairer l'ensemble des déterminants du comportement, la manière dont il se forme et évolue, au niveau de l'individu, en fonction de son milieu social et de son âge, mais aussi des pratiques collectives à une échelle de temps plus longues. Ces déterminants sont nombreux et de natures diverses. L'alimentation ne se réduit pas à un ensemble de nutriments, elle met en jeu des associations d'aliments ; support de représentations mentales et culturelles, elle fait partie d'un ensemble de comportements individuels et collectifs, et s'inscrit dans un contexte d'évolutions démographiques et de modifications des modes de vie. La consommation alimentaire est la résultante des interactions entre offres des systèmes de production et demandes des consommateurs. On constate des attentes sociétales, d'ordre environnemental et/ou social, d'une partie croissante des consommateurs pour l'alimentation. (Source : Les comportements alimentaires, Quels en sont les déterminants ? quelles actions, pour quels effets ? Synthèse de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Juin 2010)

➤ Conditions et difficultés d'accès à une alimentation saine pour tous

Les mutations de l'offre alimentaire ont favorisé une baisse des prix de l'alimentation, qui aurait pu se traduire par une homogénéisation des régimes et des pratiques alimentaires ; Il reste en fait des disparités économiques et sociales importantes, qui tiennent aux différences de revenus ou aux effet d'offre (hétérogène selon le lieu de résidence), mais aussi à l'hétérogénéité persistantes de normes sociales.

L'alimentation est un marqueur des inégalités sociales, que celles-ci soient appréhendées à partir de critères monétaires (revenu, niveau de vie) ou socioprofessionnels (diplôme, métier). Le diagnostic doit s'attacher à décrire les différentes précarités du territoire afin de déterminer les conditions d'accès à une alimentation saine. Afin d'établir cet état des lieux, plusieurs critères ou indicateurs permettent de décrire la situation économique et sociale d'un territoire – différentiels de revenus, taux d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, inégalités entre les territoires ruraux et urbains, prévalence de publics à risque (les familles monoparentales, les personnes seules, ainsi que les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté..), catégories socio professionnelles présentes sur le territoire, nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire...

ANALYSE DES BASSINS DE VIE

➤ Etat nutritionnel de la population et prévalences de pathologies aux déterminants alimentaires

Le diagnostic socio économique du territoire aura permis de soulever quelques facteurs explicatifs de son l'état nutritionnel. L'évolution récente et rapide de la prévalence de l'obésité est ainsi associée à des modifications importantes et conjointes de l'activité physique et de pratiques alimentaires. De plus, les classes sociales les plus défavorisées sont particulièrement touchée par les cas d'obésité grave. L'étude ABENA (2005) le montre également sur la population des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France. Si le nombre personnes considérées comme pauvres est particulièrement élevé sur le territoire, le problème de leur état nutritionnel constituera un enjeu prioritaire.

Ce dernier point du diagnostic des bassins de vie dont donc présenter les différents déséquilibres nutritionnels dont souffrent la population, excédents ou carences susceptibles d'entraîner des problèmes comme l'obésité et les multiples complications associées (diabète, hypertension, etc.). Ces données sont à comparées avec d'autres territoires afin de pouvoir tirer des conclusions.

Pathologies ayant des déterminants nutritionnels

Les cancers et les maladies cardiovasculaires sont les deux principales causes de décès en France et dans la plupart des pays industrialisés, comptant pour les deux tiers des décès annuels. Parmi les facteurs de risque pour la santé, l'obésité est probablement celui qui a connu l'évolution la plus défavorable depuis 40 ans. Ces trois grandes pathologies - cancers, maladies cardiovasculaires et obésité - ont des déterminants nutritionnels identifiés : excès de sel, d'acides gras saturés, déficit en fruits et légumes, etc. Ce ne sont pas les seuls déterminants et leur rôle peut être plus ou moins important, il est cependant important d'identifier l'accès à une alimentation saine comme une piste de réduction des risques. Les données récoltées doivent permettre de déterminer si le territoire est spécifiquement sujet à de fortes prévalences d'obésité, de diabètes ou de maladies cardiovasculaires. Plusieurs indicateurs de santé tels que les taux d'occurrence de ces pathologies dans la population étudiée révéleront son état nutritionnel.

Manque d'activité physique

L'augmentation de l'obésité est notamment la résultante d'un déséquilibre entre apports et dépenses énergétiques, ou une mauvaise adaptation des apports aux dépenses. Pour certains, la cause prépondérante est la modification des habitudes de vie avec l'essor de la motorisation, de l'urbanisation, de la sédentarité croissante au travail, du développement des activités de loisirs sédentaires sur écrans pour les enfants. Il faut donc également trouver des données sur le niveau d'activité physique pratiqué par la population étudiée. Une enquête territoriale peut ainsi déterminer le nombre total d'heures de sport pratiquées par semaine (dans les écoles ou par les particuliers), le nombre d'inscription à des clubs sportifs, etc.

Autre désordre métabolique lié à l'alimentation : la dénutrition

La dénutrition des personnes âgées est considérée comme une préoccupation de santé publique par de nombreux spécialistes de gériatrie. Elle touche entre 4% et 10 % des personnes âgées vivant à domicile (selon les études, l'âge et les marqueurs utilisés), entre 30% et 75% de celles vivant en institution, ou encore 50% des personnes âgées qui se présentent à l'accueil des services d'urgence (dans 40% des cas pour une complication de la dénutrition). La dénutrition, source de nombreux déficits, a des conséquences fonctionnelles à l'origine de pathologies. Par exemple, l'ostéoporose survient lorsque la densité osseuse diminue au point de fragiliser le squelette. Elle engendre des coûts estimés pour la seule fracture de l'extrémité supérieure de la hanche à plus de 9 milliards d'euros en Europe. Or il est établi que la prévention des altérations physiologiques et fonctionnelles du squelette est tributaire des consommations alimentaires. De même, la sarcopénie, ou fonte musculaire, est un phénomène normal du vieillissement physiologique (résultant d'un bilan protéique négatif) d'environ 40% entre 20 ans et 70 ans. Chez les personnes âgées, la sédentarité, la moindre attirance pour les protéines animales et le vieillissement du système de signalisation des protéines ingérées accentuent la sarcopénie. A partir d'un certain point, celle-ci réduit la mobilité, provoque des troubles de l'équilibre et des chutes pouvant conduire à la perte d'autonomie.

Les tendances nationales

- Une diminution régulière de la part du budget consacré à l'alimentation au domicile au cours des précédentes décennies (16 % aujourd'hui). D'après le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), dans un contexte de hausse des prix alimentaires, les français sont plus enclins à privilégier les prix bas par rapport aux marques et aux labels de qualité. Ils indiquent avoir ou vouloir modifier leurs dépenses alimentaires en achetant moins ou en moins grande quantité, voire en repoussant certaines dépenses. Enfin, on observe également de grandes différences intergénérationnelles, les jeunes consacrant à peine 8 % de leur budget à l'alimentation, contre 15 % pour leurs parents et 20 % pour leurs grands-parents ;

- Une évolution marquée de la notion de bien-manger axée au milieu des années 80 sur la sécurité alimentaire des produits consommés, puis sur leurs apports nutritionnels et leurs effets sur la santé, avec une forte connotation restrictive (ne pas trop manger, éviter le sucre, le sel...) et un effet potentiellement culpabilisant pour les consommateurs. Elle s'est aussi traduite par l'apparition des « alicaments », produits contenant des substances (oméga 3, bifidus...) sensées avoir un impact positif sur la santé. Aujourd'hui, la convivialité, le goût et la recherche de produits naturels, sans conservateurs ni colorants, issus de l'agriculture biologique ou de proximité sont de nouveau au cœur des critères de choix d'une partie importante des consommateurs ; -

- Une modification de la nature des produits alimentaires consommés. Sur la période 1970-2008, les français ont ainsi consommé moins de féculents (- 37,5 % pour le pain et - 28,4 % pour les pommes de terre), moins de bœuf (- 25 %) au profit du porc et de la volaille, et moins de vin (- 77 %), mais avec une tendance à une augmentation des vins AOC. A l'inverse, la consommation a augmenté légèrement pour les produits laitiers (avec une baisse de 46,3 % pour le lait mais une hausse de 175 % pour les desserts lactés et les yaourts) et plus sensiblement pour les fruits et légumes frais (+ 22,9 %) et surtout pour les eaux minérales et de source (+ 275 %). Ces modifications globales masquent de fortes disparités sociales et intergénérationnelles. Ainsi, par exemple, les catégories sociales les plus aisées, aujourd'hui les plus consommatrices de poisson, ont vu leur consommation de viande fortement décroître (sauf pour l'agneau et la volaille) et celle de vin se maintenir, contrairement à ce qui est constaté dans les milieux plus modestes. Par ailleurs, les jeunes français achètent quatre fois moins de fruits et légumes que leurs grands parents ;

- Des changements dans les comportements alimentaires dus aux évolutions des modes de vie et en particulier au développement de l'activité professionnelle des femmes, à l'allongement des temps de transport et de loisirs, aux horaires atypiques... ils se traduisent notamment par une progression constante des aliments déjà préparés ou épluchés, des surgelés et autres plats cuisinés dont la part dans l'ensemble des dépenses alimentaires (hors desserts) a plus que doublé en 45 ans, au détriment de la préparation de repas à partir de produits bruts. On observe également une augmentation de la consommation hors domicile, surtout chez les plus jeunes. La part des dépenses pour la restauration hors foyer dans le budget alimentation des ménages a ainsi presque doublé au cours des 10 dernières années. Une partie significative de cette progression ne correspond pas à des choix mais résulte de contraintes, notamment liées au travail. En effet, 40 % des repas pris à l'extérieur sont servis par la restauration collective (dont 38 % en milieu scolaire, 28 % dans les entreprises et les administrations, 21 % dans les maisons de retraite, 12 % dans les hôpitaux et 3 % dans les prisons), - 1143 % par la restauration commerciale et le reste par les commerces alimentaires proposant une restauration nomade. On assiste ainsi à un véritable transfert de consommation du domicile vers le hors-domicile.

- La persistance du modèle alimentaire français (trois repas pris à heures régulières en commun, diversification des aliments...), indépendamment des spécificités ultramarines et de leur grande diversité. S'il se maintient, le modèle alimentaire français connaît cependant quelques inflexions. On constate en effet l'émergence récente d'un nouveau style alimentaire à la française. Il se caractériserait par certaines améliorations (moins de grignotage entre les repas) et des évolutions plus ou moins marquées (raccourcissement de la durée des repas, nombre irrégulier de ceux-ci, suppression de l'entrée ou du dessert, ainsi qu'une augmentation très forte, mentionnée ci-dessus, des produits industrialisés et des repas pris ailleurs qu'à table) ;

- des habitudes alimentaires toujours marquées par des spécificités régionales. Ainsi, une démarcation Nord-Sud apparaît en ce qui concerne les matières grasses (davantage de beurre et de margarine au Nord ; d'huile au Sud). Le Nord consomme plus de pommes de terre, de pâtisseries et viennoiseries, et de café ; le Sud, plus de soupes, de légumes et de thé. Les spécificités Est-Ouest concernent le niveau de transformation des aliments, l'Ouest se caractérisant par des consommations plus élevées de produits pas ou peu transformés. En outre, des différences sont constatées entre milieu rural et urbain ;

- Une forte baisse de l'indice de confiance des ménages, depuis les années 90, vis-à-vis du contenu de leurs assiettes, à la suite des diverses crises et fraudes sanitaires. A cet égard, en matière d'information sur les risques sanitaires, les Français se fient d'abord aux professionnels de santé et aux associations de consommateurs, puis aux agriculteurs et aux artisans et commerçants de proximité, mais beaucoup moins aux industriels et aux médias. Cette baisse de confiance apparaît paradoxale puisque la sécurité alimentaire n'a jamais été aussi bien maîtrisée qu'aujourd'hui, grâce aux nombreuses réglementations, d'abord nationales, puis de plus en plus européennes, qui se sont aussi attachées à la qualité des produits alimentaires.

- Une progression des préoccupations des consommateurs en termes d'alimentation durable, notion qui recouvre notamment la préservation de l'environnement, le bien-être animal, c'est à dire les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux, la performance économique (chaîne de valeur pour l'ensemble des opérateurs), le lien avec les territoires et l'impact social. En effet, dans le domaine de l'alimentation comme dans bien d'autres, un nombre croissant de nos concitoyens portent une attention marquée quant à l'impact éventuel des produits qu'ils achètent sur l'environnement ainsi qu'aux conditions de travail des producteurs locaux et des salariés. Ces préoccupations rejoignent souvent celles relatives au lien alimentation/santé et se traduisent notamment par l'augmentation significative de la demande en produits « bio », de proximité (circuits courts) ou « commerce équitable » ;

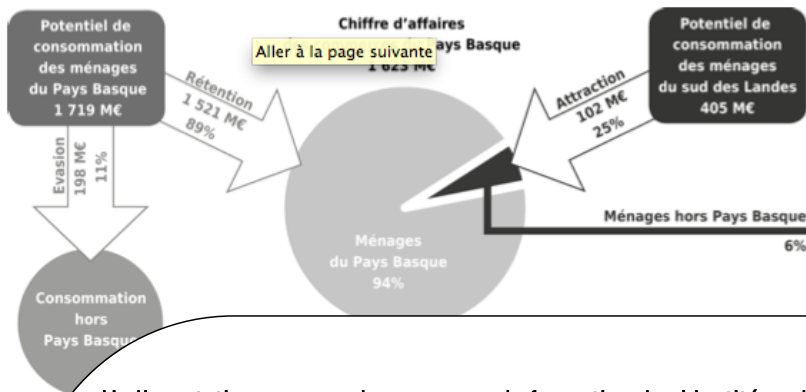
(CESER, 2013)

ECLAIRAGES – Pratiques alimentaires

Pratiques alimentaires et gouvernance alimentaire : Il est nécessaire de connaître les comportements d'achat et les habitudes alimentaires du bassin de consommation afin de développer une offre cohérente distribuée dans les lieux de fréquentation. Le bassin de consommation se situe principalement dans l'aire urbaine du BAB et alentours par le biais de la grande distribution. On constate également une demande croissante des consommateurs en produits locaux, à laquelle les circuits de distribution doivent s'adapter.

Quelques constats sur le territoire...

Les ménages du Pays Basque dépensent 89% de leur potentiel de consommation sur le territoire (CCI 2014)



Les ménages qui résident au Pays Basque bénéficient d'un potentiel de consommation en produits courants estimé à 1719 M d'euros. Ils en dépensent 89% sur le territoire même du Pays Basque, le solde est dépensé à l'extérieur du territoire. En complément, les ménages qui résident dans le Sud des Landes y dépenses 102 M d'euros soit 25% de leur potentiel de consommation. (CCI, Les chiffres clés du Pays Basque 2014-2015)

L'alimentation au cœur du processus de formation des identités collectives

L'histoire de l'alimentation se caractérise par une quantité innombrable d'échanges au sein d'un même groupe, entre les générations, entre différents peuples. **Au Pays Basque, la cuisine revêt un caractère bien particulier, la convivialité qui y est rattachée sont partie intégrante de la culture et de l'identité du peuple basque.** (Adelaide Daraspe, Construction identitaire et alimentation au Pays Basque du XVIIIe siècle à nos jours, projet de thèse, 2010)

Les aliments consommés dans le Sud Ouest

Une thèse sur les pratiques alimentaires dans le Sud Ouest de la France a permis de déterminer les pratiques alimentaires de la région. « Ce qui frappe, par rapport à la génération antérieure, c'est la variété des mets. Les légumes sont cuisinés de diverses manières, la vapeur remporte un bon succès. Le four est couramment utilisé pour les tartes, rôtis et poulets. Le poisson est plus fréquemment mangé, en tous cas il est idéalisé: on cherche à en manger plus souvent, voire on culpabilise de ne pas en manger assez. Il est beaucoup plus souvent consommé au Pays Basque. La viande de boucherie est banalisée; bien qu'elle reste incontournable puisqu'elle est présente à tous les repas, elle n'est plus très valorisée. Ce qui a largement diminué, c'est l'usage de la graisse de porc ou de canard au profit de l'huile. Il faut néanmoins insister sur le fait que la plupart des foyers rencontrés réalisent toujours annuellement conserves et salaisons (légumes du jardin pour ceux qui en ont, cuisine du cochon ainsi que du canard, ou tout au moins confection des foies gras)

On a certainement un déplacement dans l'échelle de valeurs aujourd'hui avec l'omniprésence de la grande distribution: ce qui est fait maison ou ce que l'on rattache à une pratique du passé, a davantage de prix. On remarque ainsi qu'avec la banalisation de la viande de boucherie, celle-ci n'est plus l'objet de la même considération (sans parler de la méfiance croissante engendrée par les différents scandales qui ont récemment éclaté: veau aux hormones, vache folle etc.) A cela s'ajoutent les considérations diététiques face au gras, ainsi que des réticences marquées quant à la conscience de la mise à mort d'un animal. Néanmoins, au niveau de la région et en zone rurale, la viande grillée et les gibiers rôtis remportent un grand succès, alors que les steaks hachés sont dépréciés.

Le succès actuel remporté par une cuisine emblématique d'une région, par les " produits de terroir ", répond sans doute à la recherche de re-territorialisation de l'imaginaire social des mangeurs comme des producteurs, visant à contrer les effets de la société industrielle par l'affirmation de l'attachement au pays. Ce phénomène correspond à une transformation radicale de l'image régionale: autrefois, on ne parlait pas de ce qu'on mangeait. Ce qui était prisé se trouvait ailleurs, auprès des entités dominantes. Aujourd'hui, ces dernières se tournent vers les terroirs: le déplacement des valeurs se produit selon le principe de la distinction. Indissociable de celle-ci, le "bon" goût, le "vrai" goût est un souci très moderne. Le choix d'une cuisine marquée par son origine, au moins sur le plan imaginaire, offre à l'individu la possibilité de se construire un cadre sécurisant émotionnellement, économiquement, culturellement et participe à la construction de la personne, lui permettant de "bricoler" son existence propre. (Les pratiques alimentaires dans le Sud Ouest, Les produits du terroir, par Isabelle Téhoueyres, Doctorante en anthropologie sociale et culturelle, Université de Bordeaux 2, 2002)

« Manger local » une demande qui progresse chez les consommateurs

Les ménages consomment en moyenne 162,5kg de fruits et légumes par an, pour un prix moyen de 2,04€/kg. Les principaux critères d'achat de fruits et légumes pour les consommateurs finaux sont :

- **L'aspect (et la fraîcheur) :** 73% des consommateurs de fruits interrogés et 67% des consommateurs de légumes,
- **Le prix :** 59% pour les fruits et 56% pour les légumes
- **La région d'origine :** 25% pour les fruits et 22% pour les légumes

Le critère de la région d'origine est celui qui a le plus progressé ces dernières années. Cela se traduit par le développement des filières d'approvisionnement local et les circuits courts. (Loc'Halle Bio, MIN, Octobre 2013)

INTERAMAP DU PAYS BASQUE, Isabel Capdeville, Présidente

« Au Pays Basque, la question de la souveraineté locale est éminemment portée en avant. Mais si les paysans sont toujours entrain de soulever l'idée d'une autonomie locale, il fallait également les réinterroger sur une autonomie de vie, la souveraineté alimentaire et le contenu de nos assiettes.

Des militants d'une association « Terre et Humanisme » ont monté la première AMAP à Bayonne, puis Anglet, Hasparren, ... jusqu'à ce que la production maraichère soit écoulée. Les paysans se sont organisés pour récupérer un peu d'argent auprès des CG pour financer une mission d'essaiage des AMAP auprès des paysans et des consommateurs. Nous avons été épaulés pendant 3 ans par l'Association des Producteurs Fermiers (APFPB) qui nous ont aidé à mieux connaître le cahier des charges, la Charte AMAP, les relations à mettre en place avec les paysans. Nous avons des réunions informelles entre les AMAP – cette structure s'est désengagée progressivement et nous a demandé de trouver un fonctionnement autonome.

Nous avons donc créé l'association InterAMap qui regroupe les 29 AMAP du Pays Basque et adhère au réseau interrégional des AMAP - Miramap. Le projet associatif à deux axes :

-L'axe du dedans : essaiage des AMAP, fonctionnement des AMAP, aider le développement d'AMAP

- L'axe du dehors : comment faire pour sauvegarder l'idée des AMAP et du maintien de l'agriculture paysanne. Il faut également installer des maraichers, notamment des hors cadre familiaux

L'InterAMap est constitué d'amapiens, tu adhères à ton nom ce qui permet de s'investir personnellement. On voulait rompre avec un certain système – les AMAP au Pays basque sont toutes des associations de fait, non déclarées. C'est la détermination des gens et ce qu'ils ont envie de faire et d'être qui les lient.

Nous sommes présents dans des salons, des conférences, des débats... nous avons investi toute la sphère institutionnelle : mairie, communauté de communes, SCoT, etc. Nous sommes membres de l'Assemblée Pleinière d'EHLG, membre de BLE, invité sur les travaux du Conseil de Développement. Nous nous sommes positionnés pour interpeller les élus, faire passer nos enjeux.

Les AMAP ne sont pas faites pour changer le mode de consommation mais pour aider l'agriculture paysanne à continuer à vivre et à vivre bien. L'AMAP permet de se questionner sur son alimentation. On essaye de régler les contraintes rencontrées par les paysans pour pouvoir leur permettre d'avoir de bonnes conditions de travail, de notre côté nous réfléchissons à une bonne consommation eu égard.

Il y a eu des inondations sur toute la vallée de la Nive en Juillet 2014 – on s'est arrêté dans une ferme pour les aider. Il y a eu tout un mouvement de solidarité avec les paysans pour les aider, cela crée des liens supplémentaires avec les paysans, entre les amapiens. L'InterAMap a communiqué lorsqu'un paysan avait besoin de mains pour un désherbage et plein de gens y sont allés, on s'est fait un super repas par la suite. Pour les paysans, c'est inestimable le gain de temps, d'argent, le soutien psychologique après ces épreuves difficiles.

Le système AMAP apporte une stabilité aux paysans. C'est un achat prévu sur 6 mois. Si les AMAP mettent la partie solidarité sur la table c'est pour soutenir l'agriculture paysanne sans pesticides. Nous nous engageons de notre côté, ils doivent également fournir un engagement.

La question de la souveraineté alimentaire c'est la responsabilité collective alimentaire. Elle ne peut pas être portée au niveau mondiale, cela doit être un dispositif de proximité. Les élus pensent beaucoup à l'équation économique, moins à l'équation alimentaire. Or, l'équation alimentaire est beaucoup plus structurante, la question alimentaire rejoint toutes les questions.

L'arrivée dans les AMAP se fait essentiellement par bouche à oreille. Ceux qui rentrent en AMAP ont envie de manger des légumes frais, de saison mais les motivations sont très diverses. Cependant, il y a encore beaucoup de préjugés sur les AMAP, le panier de légumes pose problème parce qu'on ne choisit pas ses légumes. Nous sommes dans une posture où le consommateur est surpuissant dans les AMAP, on s'approvisionne, on ne consomme pas. On perd la notion de choix mais pourtant les maraichers nous disent que lorsqu'ils vont au marché, ils ne vendent que 5 légumes différents alors qu'ils en vendent 8 avec les AMAP. En ayant pas le choix, nous mangeons plus diversifié qu'en ayant le choix. »

BIHARKO LURRAREN ELKARTEA (BLE), Thomas Erguy, Coordinateur

« On a une production qui est très ancrée dans la vente directe (ferme, marchés, paniers) parce que sur le territoire du Pays Basque, il existe une histoire de la production fermière, une habitude de l'achat local. Il faut la travailler et la développer. On n'a pas travaillé sur la typologie du consommateur bio au Pays Basque, l'Agence bio le fait, il y a déjà beaucoup de données. Dans le Pays Basque intérieur qui est très rural, il y a moins d'habitude d'achat de produits bio. »

« Quand tu fais ta cuisine, il faut réfléchir à l'envers – on reçoit nos légumes et ensuite on réfléchit aux menus. Cela pousse à inventer de nouvelles recettes. Il faut s'adapter mais c'est un vrai plaisir. C'est une vraie liberté d'avoir toujours le frigo plein et de gagner autant de temps car tout est concentré dans un endroit : pain, lait, fromages légumes... La victoire est de ne plus devoir aller aux supermarchés. Lorsqu'il y a des légumes que l'on aime pas, on le donne ou on échange avec les autres amapiens. Le réseau AMAP crée de nouveaux liens sociaux, notamment avec des gens de milieux très différents. Les gens qui sont en AMAP sont dans une dynamique où nous partageons déjà des valeurs, il y a une proximité qui est déjà évidente. »

Une amapienne, AMAP de Bayonne

PISTES D'ACTION – Pratiques alimentaires

ACTION 3 //

ANALYSER LES BESOINS ALIMENTAIRES– LEVIERS POUR UNE CONSOMMATION DURABLE

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS : L'analyse de la demande visait à connaître les comportements alimentaires généraux et plus précisément la consommation réelle de produits locaux et son potentiel de développement sur ce territoire .

✦ BILAN DE CONSOMMATION

Déterminer la fréquence d'achat en produits locaux, les catégories de produits concernées, les lieux d'approvisionnement, ainsi que les motivations (fraicheur des produits, soutien à l'agriculture locale, qualité gustative supérieure, etc..) .

MESURES CONCRÈTES :

✦ ETUDE DU POTENTIEL DE CONSOMMATION

Permettre de mieux cerner les intentions d'achat des consommateurs ainsi que les facteurs pouvant les inciter à augmenter leur consommation (mieux identifier les lieux de vente, rendre accessibles les produits locaux dans les lieux d'achats alimentaires habituels des consommateurs, mieux les identifier dans les magasins, pratiquer des prix moins élevés ou plutôt changer les représentations sur les prix...).

MESURES CONCRÈTES :

ACTION 4 //

FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS ALIMENTAIRES

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

✦ FAMILLE A ALIMENTATION POSITIVE

OBJECTIFS : Un travail pédagogique d'accompagnement sur le ticket de caisse est mis en place afin d'identifier les produits qui pourraient être achetés par d'autres modes de consommation (AMAP, coopérative,...). L'objectif est de suivre 150 familles. Un suivi est réalisé sur le territoire de la ville avec une association

MESURES CONCRÈTES :

✦ « DEFI REPAS 80 KM »

OBJECTIFS : Rebaptisé « le climat dans nos assiettes » : cette action consiste à constituer différentes équipes afin qu'elles réalisent un repas avec des aliments produits à moins de 80 km de la ville. Ainsi, dans ce cas, la question de l'alimentation est traitée sous l'entrée carbone (et donc rattachée en partie au plan climat énergie) // partenariat possible avec l'ADEME, associations locales, AMAP, agriculteurs...

MESURES CONCRÈTES :

✦ CONVERSATION CARBONE

OBJECTIFS : formation gratuite via des échanges sur les modes de vie auprès des habitants et des agents des collectivités. Cette formation traite de différents champs du quotidien dont la consommation et l'alimentation. Les participants échangent en groupe sur leurs pratiques et s'interrogent sur l'estimation de l'empreinte carbone de leur placard. Ils apprennent à réaliser cette estimation et s'interrogent sur les champs d'action possibles au regard de leur mode de vie, c'est à dire sans bouleverser le quotidien.

MESURES CONCRÈTES :

BANQUE ALIMENTAIRE DU PAYS BASQUE,

EPICERIE SOCIALE D'ANGLET,

INSTANCE RÉGIONALE EN EDUCATION ET PROMOTION POUR LA SANTÉ (IREPS) 64,
Mélanie Rolland, Responsable de l'antenne 64

« Au niveau national, les études montrent que les comportements alimentaires s'améliorent, les chiffres de l'obésité se sont stabilisés pour les enfants. Mais lorsqu'on creuse, on voit que ce taux a augmenté chez les personnes les plus défavorisées.

Les personnes en précarité accèdent peu aux produits alimentaires de qualité. Nous sommes dans une société d'abondance mais tous les produits locaux, bio sont très peu utilisés par les publics précaires. Il ya également la question des représentations, des croyances, même si ces produits sont proposés voire offerts, les personnes en situations sociale difficile ne vont pas forcément les choisir directement.

Si on n'accompagne pas ces publics, ils vont aller vers des produits riches, qui remplissent le ventre. Ainsi, entre des pommes de terre et des poireaux locaux, bio au même prix, les gens iront plus facilement vers les pommes de terre.

La consommation de fruits et légumes est trop faible, car ce n'est pas toujours simple à consommer ce qui constitue un frein pour ces personnes si on ne les accompagne pas pour les cuisiner, les préparer.

Nous n'avons pas de stratégie spécifique vis à vis des personnes défavorisées, on est un peu démuni face à cette problématique. On essaye de cibler des écoles dans les quartiers prioritaires Politiques de la ville mais le message reste le même. Sur Pau, il y a une dynamique avec les deux centres sociaux dans les quartiers – on peut là toucher directement les adultes et les mamans qui font les repas.

Nous n'intervenons pas dans les épiceries sociales. Il y a eu un projet Alimentation/Précarité où l'on développé des formations auprès des associations qui distribuaient des aliments mais il s'est arrêté. Il y a eu quelques échecs parce que c'était compliqué. »

PISTES D'ACTION – Inégalités sociales d'accès à l'alimentation

ACTION 5 //

AMELIORER L'ALIMENTATION DES POPULATIONS DEFAVORISEES

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS :

◇ S'ADRESSER A DES GROUPES CIBLES

Dans la lutte contre l'obésité, la technique des "focus groups" est largement employée dans les pays anglo-saxons. Elle permet d'identifier les attentes et les perceptions d'un groupe cible et d'adapter le message en conséquence. Cependant, peu d'interventions ont été évaluées. Les femmes, et tout particulièrement les femmes obèses et en surpoids, apparaissent comme une cible à privilégier (22% des femmes pauvres sont obèses selon l'étude OBEPI, 2009). Les interventions de groupe ont montré leur efficacité tant sur le poids que sur la qualité de vie, pour un coût modéré (entre 280 et 360 € par patient). Les interventions auprès de femmes permettent de modifier le comportement alimentaire familial et notamment celui des enfants. De plus en plus, les actions de prévention de l'obésité des enfants intègre la prise en charge de l'obésité chez les parents.

MESURES CONCRÈTES :

◇ DIFFUSER DES MESSAGES APPROPRIES

Cibler la diminution de consommation des aliments très énergétiques de type snacking pourrait avoir un impact plus fort qu'une stratégie ayant pour objectif l'augmentation de la consommation de fruits et légumes (réduire la consommation de boissons sucrées chez l'enfant et l'adolescent). L'utilisation de vidéos s'est révélée aussi efficace et environ trois fois moins coûteuse que des entretiens individuels, mais elle conviendrait plus aux adultes qu'aux adolescents. L'envoi de messages postés personnalisés a également entraîné une modification plus durable de la consommation alimentaire chez les personnes qui en ont bénéficié ; le coût d'une telle mesure n'a pas été évalué.

MESURES CONCRÈTES :

◇ S'APPUYER SUR LES RÉSEAUX ET RELAIS DE PROXIMITÉ

Les actions centrées sur l'alimentation sont plus efficaces si elles s'inscrivent dans une approche de santé communautaire, intégrant les valeurs et les représentations de la communauté et s'appuyant sur les réseaux (formels et informels) existants, voire en renforçant les liens sociaux entre les individus. Cette socialisation améliore le taux d'adhésion des personnes ciblées au programme proposé. D'où l'importance d'actions visant l'ensemble de la famille, mais aussi les réseaux associatifs et les structures sociales locales. La participation des médecins traitants permet également d'améliorer l'efficacité des interventions.

MESURES CONCRÈTES :

◇ AGIR SUR LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Une politique de taxation "globale" (comme la "fat tax") visant à renchérir le prix des corps gras, ou une politique visant à abaisser les prix de certains produits qualifiés de "sains" (fruits et légumes frais, par exemple). Les politiques d'aide directe aux familles pauvres menées aux Etats-Unis (types bons alimentaires) entraînent une augmentation de la consommation des produits familiers, mais pas des aliments "sains". Le résultat d'un test d'octroi de bons d'achat concernant les fruits et légumes en France est plutôt encourageant, mais doit être amplifié pour pouvoir étayer des conclusions. Les Etats-Unis mènent des actions qui conditionnent l'octroi de colis ou de bons d'achat au suivi de séances d'éducation nutritionnelle auprès de groupes cibles. Elles sont toujours efficaces 6 mois après la fin de l'intervention en termes d'augmentation de la consommation de fruits et légumes. .

ACTION 6 //

REPENSER LES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT DES EPICERIES SOCIALES

◇ MOBILISER LES PRODUCTEURS LOCAUX

MESURES CONCRÈTES :

- Encourager les producteurs à fournir les épiceries solidaires tout en réfléchissant à une autre rémunération des produits peut être avec un système « travail contre légumes » (objectifs pédagogiques et activité physique)
- Encourager le don de surplus agricole à des associations : un agriculteur peut ensemer volontairement une parcelle chaque année afin de donner la production à une association caritative
- Proposer des paniers bio à prix réduits – subvention prend en charge le surcoût

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

◇ MOBILISER L'AGRICULTURE URBAINE

MESURES CONCRÈTES :

- Développer sur des délaissés de voiries des jardins pour approvisionner des épiceries solidaires.

◇ SUBVENTIONNER LE BIO

MESURES CONCRÈTES : - Proposer des paniers bio à prix réduits – subvention prend en charge le surcoût

ECLAIRAGES – Surpoids et obésité

Santé et gouvernance alimentaire : Les comportements alimentaires et la sédentarité exercent une influence directe sur la surcharge pondérale, l'obésité et le diabète, avec une telle augmentation de la prévalence annuelle (+ 5 % par an pour l'obésité, 4 % pour le diabète en Aquitaine en 2013) que l'on est à même d'évoquer le terme " d'épidémie ". En termes de prévalence de l'obésité et du diabète, l'Aquitaine se situe dans une position plutôt favorable par rapport à la moyenne des régions métropolitaines mais ceci ne doit pas masquer le fait que la modification des comportements dans le domaine de la nutrition et de l'activité physique constitue un enjeu de premier plan en matière de baisse de la mortalité prématurée et de diminution du volume de la population atteinte de maladies chroniques, et plus particulièrement de pathologies cardiovasculaires.

Indicateurs

- Obésité -

Concernant la prévalence de l'obésité (13,7 pour 100 habitants en 2009 pour 11,6 en 2006, on constate une augmentation de 18 % en 3 ans).
-16 % de la population adulte est obèse et 15 % de la population enfant.

- Facteurs -

On constate une augmentation des cas d'obésité chez les adolescents de 14/15 ans voire 12 ans.

De nombreux facteurs sont à l'origine de ces pathologies : notamment des facteurs psychosociaux avec des problématiques familiales, des parents qui ont eux aussi des problèmes d'obésité.

(Source : Entretien KAL E OIA)

- Activité physique-

o Selon une enquête réalisée en Aquitaine entre novembre 2004 et janvier 2005, auprès d'un échantillon de collégiens et lycéens, 13,1 % des garçons et 10,1 % des filles souffrent de surpoids (obésité exclue). La prévalence de l'obésité est de 2,4 % chez les garçons et 1,4 % chez les filles. La prévalence de la surcharge pondérale (obésité incluse) diffère significativement selon l'âge. Elle est maximale entre 11 et 14 ans (17,6 % à 12 ans) puis oscille entre 9 % et 13 % au-delà de cet âge. Le nombre total d'heures de sport pratiquées par semaine, que ce soit au collège ou au lycée, durant le temps libre ou au sein d'un club sportif, diminue avec l'âge. De 9 heures chez les élèves de 11 ans, il passe à 6 heures chez les jeunes majeurs.
(Source : Plan Stratégie Régional de Santé 2012 – 2016)

Scénario tendanciel

Des maladies chroniques en augmentation régulière avec une part prépondérante des pathologies cardiovasculaires, du diabète, des cancers. On ne note pas de tendances spécifiques au Pays Basque car il n'existe pas de données territorialisées. Cependant, le Pays Basque bénéficie d'un réseau d'acteurs mobilisés sur les questions d'obésité, d'activité physique adaptée ou encore de sensibilisation important et particulièrement connecté qui favorise une prise en charge des pathologies liées à l'alimentation.

Cartographie des acteurs

CATTP Hopital de jour Orok Bat : atelier cuisine à visée thérapeutique

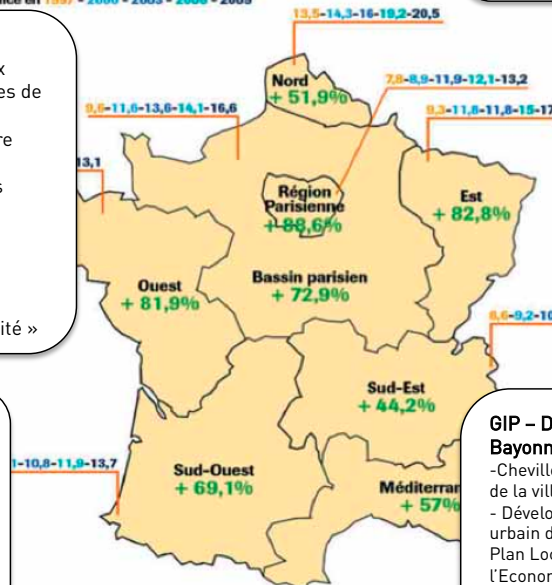
Programme National pour l'Alimentation

Collectivités

- Contrat Local de Santé
- Label Ville Active du PNNS (Saint Jean de Luz, Biarritz, Tarnos, Espelette)
- Label « Commune Sport pour tous »

• Prévalence et évolution de l'obésité en France de 1997 à 2009

Prévalence en 1997 - 2000 - 2003 - 2006 - 2009



Réseau DABANTA

Développer accès aux soins pour les troubles de l'alimentation)
-Thérapie ambulatoire pluridisciplinaire
- Prise en charge des patients victimes d'anorexie, boulimie, surpoids et obésité
- GIP DUS de l'agglomération
« Cultivons la solidarité »

PEPE64

Association des pupilles de l'enseignement public qui regroupe 15 établissements dans le secteur social et médico social dont le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

Centre Spécialisé Sud Aquitaine

- améliorer, organiser filière obésité
- Programmes d'éducation thérapeutique
- Participe aux réunions de mise en place des Contrats Locaux de Santé

GIP - DUS de l'agglomération Bayonnaise

- Cheville ouvrière de la politique de la ville
- Développement social (Contrat urbain de cohésion sociale et Plan Local d'Insertion par l'Economique)
- Agir en direction des territoires et populations les plus fragiles
- Diagnostic et actions
- Atelier « Santé-ville »

AQOB (Aquitaine Obésité)

-Association régionale qui fédère plus de 1 000 adhérents (patients et acteurs de la lutte contre l'obésité).
L' AQOB réunissant plusieurs centaines de patients, vous permet de vous impliquer nombreux et ensemble dans la préparation et le soutien à vos projets de chirurgie de l'obésité, si vous le souhaitez.
Vous pouvez marcher ensemble, vous réjouir des réussites, faire face aux difficultés, donner un coup de main, répondre aux questions, échanger des vêtements, chanter ensemble, se relooker....

RÉPPOP

- Réseau de prise en charge pluridisciplinaire de proximité.
- Objectif d'améliorer la prévention et la prise en charge de l'obésité de l'enfant et de l'adolescent en Aquitaine
- Prise en charge de proximité et multidisciplinaire de 2 ans, réunissant les professionnels de santé de ville, les hospitaliers et les institutionnels (médecins et infirmières scolaires, médecins des PMI et des crèches, ...), en lien avec l'équipe de coordination du réseau
- S'adresse à A tous les enfants et adolescents en surpoids ou obèses d'Aquitaine Tous les professionnels de santé libéraux d'Aquitaine qui souhaitent améliorer leurs conditions de prises en charge des enfants en surpoids peuvent faire partie du réseau (médecins généralistes, nutritionnistes, pédiatres ou autres spécialistes, psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes, infirmières, enseignants en activité physique adaptée ...)
- **Pr Pascal Barat**, responsable de l'unité d'endocrinologie pédiatrique

Centre Hospitalier Princess

- Prise en charge obésité et du diabète

KAL E OIA

- Centre d'activités physiques adaptées
- Prestation au sein de différentes structures

CENTRE SPECIALISE OBESITE, Jessica Goisnard

« Il y a 37 Centres Spécialisé Obésité sur le territoire national, 2 en Aquitaine - CSO Aquitaine Nord (Gironde, Agen, Périgueux) et CSO Aquitaine Sud (Landes, Pyrénées Atlantiques). Il faut obtenir un agrément pour devenir CSO. Dans le territoire des Landes et des Pyrénées Atlantiques, il n'y a pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU) donc le CSO est un dispositif qui regroupe 11 établissements partenaires et non un établissement. Le Pays Basque est un territoire qui est bien avancé sur cette prise en charge, il existe de nombreuses structures relais, notamment le réseau Dabanta

Le dispositif CSO est également une richesse pour le territoire car cela simplifie le travail partenarial. Les modalités de collaboration sont diverses : partage de dossiers informatisés, formation de médecins généralistes en diagnostic obésité, organisation mutualisée de transports bariatriques.

Le Centre Spécialisé Obésité du Sud Aquitaine a deux missions principales :

- l'organisation des parcours de soin pour des patients qui souffrent d'obésité sévère ou multicompliqué. Lorsque l'obésité est sévère, il y a de nombreuses complications, de nombreuses pathologies associées.
- la prise en charge des patients, le plus souvent longue qui consiste à accompagner les patients vers des changements de comportements, d'habitudes alimentaires.

On essaye de développer un projet d'éducation thérapeutique sur les territoires avec Dabanta, les centres hospitaliers et tous les autres membres du CSO. Ce programme thérapeutique porte sur la prise en charge de l'obésité avant la chirurgie. L'idée est qu'il soit diffusé sur tous les établissements qui pratiquent la chirurgie bariatrique.

Ce programme a pour objectif de responsabiliser le patient car c'est lui qui connaît le mieux sa maladie. Le médecin cherche à valoriser ses connaissances sur sa maladie chronique afin qu'il se stabilise par lui-même. La nouveauté de l'éducation thérapeutique passe par un réel échange entre le patient et le médecin. L'obésité est une maladie complexe, beaucoup de facteurs sociaux entrent en jeu donc il y a également une prise en charge psychologique.

Le Centre Spécialisé Obésité ne fait pas de prévention mais travaille avec l'IREPS. Il n'a pas souhaité multiplier les points de prévention car il y a déjà des difficultés à avoir une offre lisible sur la prévention sur le territoire. Cependant, le CSO peut encourager des associations qui travaillent sur l'activité physique adaptée à répondre à des appels d'offres de l'IREPS.

Autre spécificité des Pyrénées Atlantiques, nous travaillons avec les collectivités pour la mise en place de leur Contrat Local de Santé. Nous avons participé à quelques réunions afin d'aider à formuler des actions. Le CSO peut porter des actions dans ce cadre là ; développer l'APA, former les médecins généralistes ou autres selon les problématiques de la collectivités qui sont ressorties. Ces partenariats restent cependant minoritaires dans l'action du CSO, et il n'y a que peu de Contrats Locaux de Santé sur le territoire, ce sont majoritairement des regroupements de communes qui les mettent en place.

Le Contrat Local de Santé Basse Navarre Soule regroupe trois communautés de communes, avec beaucoup de problématiques spécifiques à la ruralité. Il est plus intéressant de mettre en place un CLS sur un territoire plus large car les communes rencontrent souvent les mêmes problématiques. Les capacités d'actions ne sont pas toujours évidentes en zones rurales.

Bayonne nous a également contacté pour son CLS. Cela marche beaucoup par relations interpersonnelles, tout le monde se connaît sur ce territoire et nous formons une sorte de réseau, bien qu'il soit informel. »

KAL E OIA ,

INSTANCE RÉGIONALE EN EDUCATION ET PROMOTION POUR LA SANTÉ (IREPS) 64, Mélanie Rolland, Responsable de l'antenne

L'IREPS est une structure ressource sur chaque département pour accompagner les professionnels de la santé dans la mise en place de programmes de prévention.

C'est une association de prévention avec des missions de service publics, financée par l'ARS, la région, le CG, l'INPES au niveau national.

L'IREPS a plusieurs modalités d'intervention :

- Un centre de ressource documentaire où sont mis à disposition des outils pédagogiques (sous formes de jeux, etc.) mais également ouvrages méthodologiques (évaluer un projet, définir des objectifs, ingénierie de projet) et des brochures ou affiches reçues de l'INEPS, Institut National de Prévention et d'Éducation de la Santé qui est rattaché au ministère. On traite toutes les thématiques de la santé, tous les publics – on essaye d'être le plus variés possible.

Depuis le milieu des années 2000, l'alimentation est une thématique ultra prioritaire. On s'inscrit dans le Programme National Nutrition Santé qui a démarré en 2001.

- Des formations continues ou initiales auprès des professionnels en poste ou auprès des étudiants sur tout thème de santé, sur toute population en fonction des demandes.

- Un appui méthodologique : au lieu de faire de la formation pour des grands groupes, on le fait pour une seule structure ou un seul groupe, c'est un suivi un peu plus approfondi à la carte dans la perspective de développer des projets.

- Des programmes répondant aux appels d'offre de l'ARS : on s'inscrit ici dans les priorités régionales de santé

Dans ce cadre, nous avons un programme autour de l'alimentation qui existe depuis 2004 qui s'adresse aux enfants et aux adolescents et qui consiste à accompagner les professionnels qui accueillent des enfants et des adolescents (écoles, collèges, centres de loisirs, etc.) pour qu'ils développent des ateliers.

Nous les formons notamment à un outil qui s'appelle le Petit Cabas sur lequel on s'appuie principalement, il est validé PNNS.

Le Petit Cabas

Cet outil regroupe différents ateliers :

- sur le recueil des représentations : qu'est ce que c'est que manger ?

- sur les différentes dimensions de l'alimentation : besoin vital, apport d'énergie, moment de plaisir et de convivialité

- sur les groupes alimentaires, les différents produits et leur apport nutritionnel : sur les recommandations nationales, 5 fruits alimentaires. Selon l'âge on explique de manière plus approfondi pourquoi c'est important de manger des fruits et légumes, qu'est ce que ça apporte.

- sur les rythmes alimentaires : pourquoi 4 repas par jour

- sur le goût, l'utilisation des 5 sens pour manger.

- sur l'activité physique et sur le temps de sensibilisation auprès des parents.

On propose également aux enseignants d'aller visiter une fromagerie, d'aller voir comment cela fonctionne au niveau de la production. Comme nous n'avons que très peu de lien avec ce monde là, c'est aussi à l'enseignant ou aux parents de proposer des idées, des lieux.

La sensibilisation est toujours positive mais il est difficile d'évaluer la prévention, de savoir si elle s'inscrit dans le temps. Il y a toujours un volet qui peine c'est le côté parent, il faut arriver à sensibiliser les parents. »

ECLAIRAGES – Diabète et maladies cardiovasculaires

Santé et gouvernance alimentaire : L'alimentation joue un rôle essentiel dans l'équilibre du diabète, au même titre que les traitements médicamenteux et l'activité physique. Les personnes diabétiques doivent avoir une alimentation variée et équilibrée. Cependant, le diabète est associé à un trouble du stockage des glucides apportés par l'alimentation ou fabriqués par l'organisme. La consommation de glucides, quels qu'ils soient, doit alors faire l'objet d'une surveillance particulière et doit être adaptée à chacun.

Indicateurs

- Diabète -

-La prévalence du diabète est en forte augmentation (3,9 pour 100 habitants en 2009 pour 3,6 pour 100 habitants en 2007, soit plus de 8 % d'augmentation en 2 ans), en lien avec les habitudes alimentaires et la sédentarité.

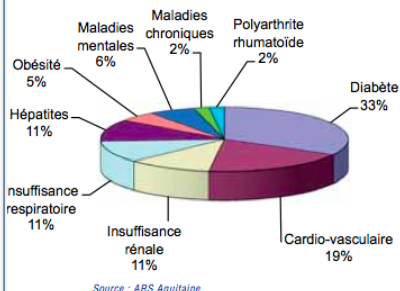
- Maladies cardiovasculaires -

- **Prévalence** : En Aquitaine, en 2009, 12 846 bénéficiaires du régime général relevaient d'une ALD pour accident vasculaire cérébral, 20 786 pour artériopathie, 32 641 pour cardiopathie, 44 988 pour maladie coronaire, 47 640 pour hypertension artérielle ; soit une estimation de la prévalence ALD des maladies cardiovasculaires de 158 901 bénéficiaires. Il s'agit ainsi du groupe de pathologies ALD le plus important devant les cancers, le diabète et les affections psychiatriques. Le taux standardisé situe l'Aquitaine dans le quartile inférieur des régions pour la prévalence ALD des accidents vasculaires cérébraux, mais dans le 3ème quartile pour les maladies coronaires.

- **Mortalité** : La mortalité par maladies cardiovasculaires a fortement et régulièrement diminué avec une baisse d'environ 50 % depuis les années 80. Toutefois, les maladies cardiovasculaires restent en Aquitaine la première cause de décès (plus de 9 000 décès annuels entre 2005 et 2007) avec huit décès sur dix survenant chez des personnes de 75 ans ou plus. Un peu plus de la moitié des décès dus à ces maladies ont concerné des femmes.

- **Écarts intra-régionaux** : Dans les territoires, une surmortalité par maladies cardiovasculaires se retrouve en Dordogne (taux élevé de décès par maladies cérébrovasculaires) et dans les Landes (taux élevé de décès par cardiopathies ischémiques). Les taux de décès par maladies cardiovasculaires les plus bas sont observés en Gironde et dans le territoire de Navarre-Côte Basque..
[Source : Plan Stratégie Régional de Santé 2012 – 2016]

- Programmes d'Éducation thérapeutique en Aquitaine par thématique en 2010 -



Programme National Nutrition Santé en Aquitaine

- Programme nutrition-prévention-santé des enfants et adolescents (Dépistage obésité et prise en charge par le RéPOP, amélioration de l'offre alimentaire, programme de formation des acteurs de l'aide alimentaire, programme de prévention de la dénutrition en EHPAD)

Direction Départementale de la Protection des Populations

- met en œuvre les politiques publiques de protection des consommateurs et de respect de la qualité et de la sécurité de l'alimentation

Goxokiak

- Soutien aux enfants diabétiques
- Regroupe 80 familles d'enfants diabétiques du Pays Basque et du Sud des Landes.
- Faciliter information et communication entre jeunes diabétiques

Maison du Diabète

- des lieux, d'accès totalement libre, où les personnes diabétiques peuvent rencontrer des professionnels de la santé, par exemple des infirmières ou des diététiciennes, au cours d'entretiens personnalisés ou dans des ateliers de formation.

ARS, DRAAF, DRJS, Rectorat - Plan d'action régional « Sport santé bien être »

- Favoriser la pratique du sport pour le plus grand nombre
- Développer la pratique des activités physiques et sportives des personnes prises en charge en établissements sociaux et médico-sociaux
- Développer la pratique des activités physiques et sportives pour les porteurs de pathologies chroniques

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

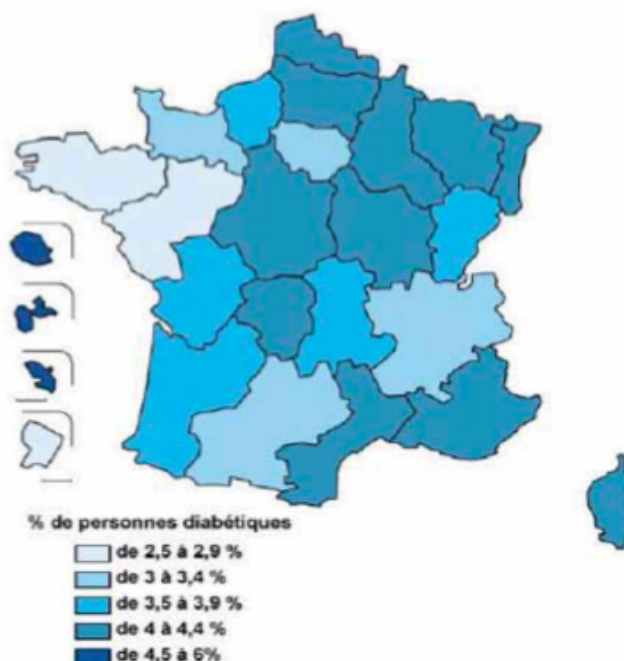
Cartographie des acteurs

Plan National Santé Environnement (PNSE)

- Limiter impact sanitaire des dégradations de l'environnement qui se manifestent pas le développement de certaines pathologies et cancers (contamination des productions alimentaires)
- Création de l'Observatoire des résidus de pesticides

Programme National pour l'Alimentation

Prévalence du diabète dans la population générale (données CNAM-TS 2007)



Source : REIN, Agence de la biomédecine 2005 / CNALL-TS 2007

ARS, DRAAF, DRJS, Rectorat - Plan d'action « Manger mieux, bouger plus en Aquitaine »

- Appel à projet de l'ARS pour actions sur l'alimentation et l'activité physique : améliorer le dépistage et le suivi de la dénutrition, contribuer à la promotion de l'allaitement maternel, mener des actions de promotion de l'activité physique, permettre et développer l'accès à des personnes obèses à l'APA, développer des actions et des environnements favorables pour les patients et le personnel de l'établissement, faire de l'établissement un acteur du territoire pour promouvoir le bien être par l'alimentation et l'activité physique et prévenir les maladies chroniques

INSTANCE RÉGIONALE EN EDUCATION ET PROMOTION POUR LA SANTÉ (IREPS) 64, Mélanie Rolland, Responsable de l'antenne

Dénutrition des personnes âgées

« Sur le 64, on a un programme autour de la dénutrition des personnes âgées, on intervient dans les EPHAD. La dénutrition concerne des personnes qui peuvent être bien nourries mais il y a des biais au niveau de la qualité, il manque des nutriments. Cela est dû à l'offre mais également aux comportements. L'état dentaire est souvent mauvais donc il peut y avoir des problèmes de mastication, d'accès à certains éléments. S'il n'y a pas de système pour mixer la viande, les personnes âgées manquent souvent de protéines. Sans compter la question esthétique de présentation, on va pouvoir proposer des produits mixés qui seront nutritionnellement bon mais qui ne sont pas du tout appétissants et que personne ne veut manger. Il y a une pratique très courante qui est de rajouter un œuf dans la soupe afin d'apporter un peu plus de protéine. On regarde les fromages et les yaourts les plus protéinés possibles – ce sont ce genre de petits ajustements. Les ateliers d'éducation pour la santé échouent auprès des personnes âgées qui sont trop dépendantes. Nous formons les personnels de service ou les professionnels de santé. On est plus sur la partie ingénierie de projet, on intervient avec des médecins gériatres pour apporter une connaissance plus fine sur ces questions diététiques »

PEP 64

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS :

◇ DEVENIR TERRITOIRE ACTIF PNNS

MESURES CONCRÈTES : Signer la Charte PNNS

LA COMMUNE SIGNATAIRE ADHÈRE À LA PRÉSENTE CHARTE ET S'ENGAGE À :

Article 1 - Devenir un acteur actif du PNNS en mettant en œuvre, promouvant et soutenant toute action qui contribue à l'atteinte des objectifs du PNNS et s'attache à lutter contre les inégalités de santé.

Article 2 - Nommer un référent « actions municipales du PNNS » qui aura la charge et la légitimité pour initier, suivre et coordonner les actions mises en œuvre dans le cadre de cette charte.

Article 3 - Mettre en œuvre, chaque année, pour faciliter les choix alimentaires et la pratique d'activité physique favorables pour la santé, une ou plusieurs actions conformes au PNNS dans un ou plusieurs des quatre domaines d'intervention suivants : information - communication, éducation pour la santé, formation, aménagement du territoire, selon le cahier des charges suivant :

Article 4 - Veiller, pour garantir les messages et leur cohérence auprès des publics ciblés, à ce que soient utilisés exclusivement les repères nutritionnels et les recommandations issues des référentiels du PNNS dans la mise en œuvre des actions de promotion de la nutrition. Les affiches, supports écrits ou diffusés par voie informatique porteurs du logo du PNNS* en sont le garant.

Article 5 - Afficher le logo « Ville active du PNNS » de façon explicite sur les documents informant la population des actions menées.

Article 6 - Rendre compte, annuellement, à l'agence régionale de santé des actions mises en place durant l'année et fournir les évaluations réalisées**.

LE PNNS S'ENGAGE À :

fournir le cadre, les outils et les conseils utiles à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions et à valoriser les actions développées par les signataires en favorisant les échanges pour permettre le développement des actions les plus efficaces.

La charte est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable

- intégrer dans les CSL d'avantage d'actions spécifiques contre l'obésité. Développer une prévention et une sensibilisation face à l'obésité fait partie des compétences de certaines collectivités. En ce qui concerne les communes, le volet santé est avant tout volontaire. Cependant, lorsqu'elles ont commencé à mettre en place leur Politique de la Ville, elles se sont vite rendues compte que dans l'accompagnement social de la santé, la prévention de la population était primordiale

◇ METTRE EN PLACE UN COMITE DE COORDINATION MULTIACTEURS

OBJECTIFS : Au-delà de l'intérêt d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs médicaux et paramédicaux, une approche pluridisciplinaire de ces questions apparaît de nature à mieux appréhender les différents aspects et à renforcer l'efficacité des actions ensuite mises en œuvre.

MESURES CONCRÈTES :

- Création d'un comité de coordination composé des directeurs d'écoles et de collège, des professeurs intéressés, d'acteurs de santé sensibilisés, d'habitant, de parents d'élèves et de membres du foyer-logement
- Développer les groupes de réflexion réunissant des professionnels de santé autour des problématiques liées à l'alimentation.

◇ RENFORCER LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN MATIÈRE D'EDUCATION ALIMENTAIRE

OBJECTIFS : Outre les diététiciens et les nutritionnistes, tous les professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides soignants ...) ont un rôle important à jouer en termes de prévention et de sensibilisation aux problèmes liés à l'alimentation auprès de leurs patients. En effet, leur proximité et leur meilleure connaissance de la situation des patients favorisent le dialogue fructueux autour de ces questions.

MESURES CONCRÈTES :

- Pour ce faire, ils doivent disposer des informations nécessaires (par exemple les recommandations du PNNS) pour pouvoir dispenser des recommandations utiles permettant de prévenir le plus en amont possible certaines maladies. ils doivent aussi s'attacher à mieux faire comprendre à leurs patients les raisons qui les conduisent à leur préconiser tel comportement ou régime alimentaire..

- Travailler avec les hôpitaux pour la mise en place d'ateliers animés par une diététicienne pour sensibiliser les futurs parents sur l'équilibre alimentaire et la santé

-Moderniser l'éducation scolaire à l'alimentation (inscrire des formation dans les projets pédagogiques des instituteurs : santé environnement, assiette écocitoyenne, commerce équitable, classification des légumes, monde rural) – nouveaux rythmes scolaires

- S'agissant des programmes scolaires, il faut veiller à une meilleure adaptation des contenus et des modalités pédagogiques des programmes scolaires consacrés à la nutrition en fonction de l'âge des enfants.

- Sensibilisation lors des repas aux différents menus proposés

-Opérations « petits déjeuners équilibrés », « un fruit à la récré » , conférences-débat avec les parents, interventions de la diététicienne en classe, animations diverses comme la dégustation de différentes eaux, la préparation d'une exposition par les enfants ainsi qu'une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire dans le cadre des centre de loisir, faire participer les collégiens au « club menus » avec l'intendante et le chef cuisinier du collège et la diététicienne

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

◇ MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE L'ALIMENTATION

OBJECTIFS :

MESURES CONCRÈTES :

- Réfléchir à la mise en place d'une Maison de l'Alimentation :
 - information grand public
 - permettre à tous un accès à une alimentation de qualité, diversifiée, peu coûteuse, respectueuse de l'environnement, des saisons, et ouvertes sur d'autres cultures
 - consolider le lien social, la convivialité et les processus d'insertion et de formation
 - renforcer de manière originale les liens intergénérationnels et le soutien à la parentalité
 - éduquer au goût
- Développer l'atelier cuisine de la Banque alimentaire
- Repenser les campagnes publiques de sensibilisation

◇ ALIMENTATION ET SPORT

OBJECTIFS :

MESURES CONCRÈTES :

- Mise en place d'un groupe « alimentation et sport » : initier un travail avec les clubs sportifs volontaires de la collectivité, partenariat avec un éducateur médico-sportif, cycle de conférences sur l'esthétique, l'image de soi, la relaxation : permet de sensibiliser d'autres publics qui ne se sentaient pas concernés par la seule approche « alimentation », accompagnement à la reprise progressive du sport avec des associations existantes
- Initiative « trouve ton sport » - plusieurs clubs sportifs donnent l'occasion de trouver aux enfants de trouver son sport. Les différents sports peuvent agir ensemble et ne sont pas forcément en compétition pour recruter des adhérents. Cette initiative peut favoriser les relations parents/enfants à travers le sport et amener les clubs à réfléchir sur l'ouverture de « créneaux familiaux »
- Collectivités peuvent proposer des cours d'aquagym aux seniors et personne en surcharge pondérale

MESURES CONCRÈTES :

◇ AGIR SUR LE PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Une politique de taxation "globale" (comme la "fat tax") visant à renchérir le prix des corps gras, ou une politique visant à abaisser les prix de certains produits qualifiés de "sains" (fruits et légumes frais, par exemple). Les politiques d'aide directe aux familles pauvres menées aux Etats-Unis (types bons alimentaires) entraînent une augmentation de la consommation des produits familiers, mais pas des aliments "sains". Le résultat d'un test d'octroi de bons d'achat concernant les fruits et légumes en France est plutôt encourageant, mais doit être amplifié pour pouvoir étayer des conclusions. Les Etats-Unis mènent des actions qui conditionnent l'octroi de colis ou de bons d'achat au suivi de séances d'éducation nutritionnelle auprès de groupes cibles. Elles sont toujours efficaces 6 mois après la fin de l'intervention en termes d'augmentation de la consommation de fruits et légumes. .

ACTION 10 //

VALORISER LES INITIATIVES INNOVANTES

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

De nombreuses structures (centres communaux d'action sociale, associations, mutuelles, coopératives, chambres d'agriculture, interprofessions ...) sont engagées dans des démarches d'éducation à l'alimentation. A ce titre, elles proposent différents types d'actions visant à donner à des publics très diversifiés, des connaissances nutritionnelles simples, à inciter à des conduites alimentaires favorables à la santé en tenant compte de l'environnement familial, social, culturel et économique et à développer l'esprit critique des individus face aux stratégies de marketing et aux médias pour éclairer les choix en matière d'alimentation contre certaines idées reçues

Centres sociaux : actions sur l'hygiène de vie via des ateliers de sophrologie, des groupes de paroles, des cafés parentalité

/////. COMPRENDRE LES BASSINS DE PRODUCTION

Un système alimentaire basque déjà très territorialisé

1. Foncier agricole et installations
2. Disponibilité alimentaire
3. Analyse des filières et débouchés
4. Démarches de qualité
5. Industries agroalimentaires et approvisionnement
6. Distributeurs : approvisionnement local et lutte contre le gaspillage alimentaire

ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

Analyse des bassins de production

L'objectif de ce diagnostic est avant tout de déterminer où sont produites, transformées, consommées les productions locales et quelles sont les sources d'approvisionnement des principaux transformateurs et distributeurs du territoire. Cet état des lieux doit ainsi intégrer les chiffres clés de l'agriculture du territoire (dynamisme agricole et productions vivrières) ainsi que les démarches de qualité et de valorisation (agriculture biologique, signes de qualité et production fermière). Il doit également permettre au lecteur de mieux cerner les stratégies, intérêts et contraintes des industries agroalimentaires et distributeurs en termes de circuits courts.

Le croisement de ces données permet la caractérisation et l'analyse fonctionnelle de l'agriculture et de ses enjeux et la représentation des logiques spatiales des systèmes d'exploitation. Cette étude doit permettre d'évaluer le système alimentaire aussi bien en termes de disponibilité alimentaire que de développement potentiel de productions vivrières transformées et commercialisées sur le territoire.

➤ Dynamiques agricoles du territoire

Un état des lieux des surfaces agricoles exploitées et des tendances futures concernant l'usage du foncier et son accessibilité à de nouveaux producteurs. Il est également important de caractériser la dynamique d'installation et de comprendre la typologie des exploitations et des exploitants présents sur le territoire.

Cette partie doit comprendre a minima quelques indicateurs de référence :

- Concernant le foncier agricole : évolution de la SAU, du prix du foncier, de la part des acquisitions de la SAFER à destination des agriculteurs, conflits d'usage et demande de logements à 30 ans.

- Concernant l'emploi agricole : nombre d'exploitation, taille et typologie, répartition sur le territoire, nombre d'installation par an, notamment Hors cadre familial, et filière majoritaire mais également l'âge moyen des exploitants et le nombre de cédants sans repreneurs potentiels.

➤ Productions vivrières du territoire

Il s'agit de localiser les productions vivrières et de comprendre leur concentration géographique mais également d'identifier les grandes tendances d'évolutions de chaque filière. L'analyse de l'offre en produits agricoles et alimentaires permet de connaître l'état de la production locale, les attentes et pratiques des producteurs. Certaines filières sont à encourager afin de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et d'optimiser la compatibilité de l'offre et de la demande locale.

Pour chaque production, il est intéressant de récolter les données suivantes : nombre d'exploitation, localisation de la production et tonnage, aides de la PAC ou non, éventuels signes de qualité, lieu et type de transformation,, nombre d'ateliers de transformations, grossistes ou négociants et circuits de distribution.

➤ Démarches de valorisation et signes de qualité

- **Une analyse des différentes pratiques culturelles** afin de déterminer la place et le potentiel d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Concernant l'agriculture biologique, il faut définir le poids de la filière sur le territoire : SAU bio et SAU en conversion, objectifs de conversion si des objectifs ont été fixés, nombre d'exploitation, type de production, caractéristiques des exploitants, transformation et distribution.

- **Les différentes démarches de qualité** doivent être répertoriées pour comprendre les stratégies de différenciation des producteurs et les bénéfices qu'ils tirent de ces valorisations : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), production fermière, marque territoriale mais également cahier des charges ou charte associés, nombre d'exploitations, types de production, nombre d'ateliers de transformation, circuits de distribution mais également événements de promotion et de communication sur le territoire et à l'extérieur.

➤ Sources d'approvisionnement des principaux transformateurs et distributeurs du territoire

Ce diagnostic doit également clarifier les mécanismes qui régissent la transformation agroalimentaire (industries et artisanat) et la distribution (GMS, restaurateurs et autres). Il faut ainsi déterminer les différents types de transformateurs, le nombre d'établissements et les filières les plus représentées localement, ainsi que les sources et critères d'approvisionnement. Concernant les distributeurs, il est indispensable de comprendre le fonctionnement des grandes et moyennes surfaces présentes sur le territoire – certaines sont indépendantes, d'autres centralisées, les politiques d'approvisionnement ne sont pas les mêmes. Répertorier ces politiques doit permettre de comprendre les objectifs en termes d'approvisionnement local, les démarches initiées mais aussi les différents labels de qualité et marques distributeurs mis en avant, les affichages nutritionnels ou encore les efforts réalisés pour réduire ou valoriser les pertes.

Il sera ainsi possible d'évaluer les marges de progression vers un système circulaire qui valorise au mieux les productions locales pour des consommateurs locaux

ANALYSE DES BASSINS DE PRODUCTION

Des contraintes exogènes : politiques supranationales et modèles économiques

Si les résultats de cette évaluation ont pour objectifs de déterminer les leviers pour favoriser une production, une transformation et un approvisionnement local, il faut cependant tenir compte des freins et contraintes exogènes. Les collectivités n'ont que peu d'emprise sur ces derniers qui conditionnent les possibilités de relocaliser le système alimentaire.

Ces freins et contraintes sont de plusieurs ordres :

- Le phénomène de mondialisation qui permet au consommateur de bénéficier de tous les produits à toute saison et à des prix très accessibles. Le libre échange renforce la concurrence sur les productions vivrières et creusent les inégalités entre pays qui assurent des minima sociaux et ceux qui réduisent leurs coûts de production via une main d'œuvre très peu chère. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est ici l'instance régulatrice, les accords internationaux favorisent ces pratiques et encourage transformateurs et distributeurs à se fournir auprès des plus offrants, Espagne et autre pays producteurs à moindre coût.

- Les politiques supranationales et notamment la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne qui privilégie une agriculture intensive et condamne les alternatives à ne rester qu'une niche militante.

- Mais également les contraintes économiques de chaque maillon de la filière; les producteurs peinent à trouver un modèle économique stable basé sur des circuits courts uniquement car ces activités sont très chronophages, les industries agroalimentaires sont tenus de proposer des produits à faible coût à des consommateurs dont le pouvoir d'achat diminue en période de crise. Ils équilibrent leurs coûts de production sur une matière première bon marché vendue en gros. Enfin, les GMS fonctionnent via des centrales d'achat et ne possèdent qu'une très faible marge de manœuvre en termes d'approvisionnement local au risque de perdre les avantages financiers de gros volumes fournies par la centrale. Certains producteurs locaux ne souhaitent pas être référencés car la GMS impose des prix peu rémunérateurs et des contraintes en termes de volume.

ECLAIRAGES – Foncier agricole

Le foncier agricole et la gouvernance alimentaire: La protection des espaces agricoles et la mise en place d'une stratégie foncière globale doit permettre d'assurer un avenir à l'agriculture et à ses diverses fonctions : emploi, environnement et surtout alimentation. La problématique du foncier est importante au Pays Basque qui connaît une forte artificialisation de son territoire.

Indicateurs

- Diminution des surfaces agricoles liées à urbanisation croissante -

123244

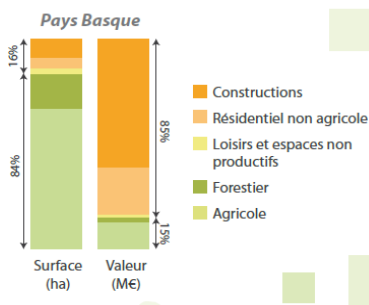
Ha de SAU totale (AGRESTE, 2010)

-9,3%
entre
2000/2010
- 3,2 % en
France

- Hausse des prix du foncier -

-Doublement des prix du foncier et de l'immobilier depuis 2000 (Conseil des Elus)

- Répartition des acquisitions -



+8%

d'acquisition d'agriculteurs (et SAFER) en 2013 (SAFER, 2014)

- Conflits d'usages développement résidentiel, logement et agriculture -



Surtout zone littorale et intermédiaire

- Forte demande de logement -

- 1990 - 1999 : 146 441 logements
- 2008 - 2014 : 188 476 logements
- 2014-2020 : 208 683 logements (Dessine moi le Pays Basque de demain, 2010)

Scénario tendanciel 2025

Grâce à une culture identitaire forte, le Pays Basque affiche une réelle volonté de travailler pour son territoire et la protection de ses espaces. Cependant, les mentalités politiques sont encore très libérales ce qui limite les possibilités de mener une stratégie foncière et d'urbanisme forte. Face à la spéculation foncière sur la bande littorale, l'étalement urbain recule peu à peu vers l'intérieur. Le mitage et le recul du pastoralisme ont alors plusieurs conséquences : la dégradation des paysages ruraux et agricoles. D'ici 2025, le Pays Basque accueillera 35 000 habitants supplémentaires soit un besoin de 24 000 logements et de 1181 ha de foncier à mobiliser pour une densité de 20lgt/ha (Dessine moi le Pays Basque de demain, 2010)

Cartographie des acteurs

Conseil Général 64

- Plans Départementaux de l'Habitat (cohérents avec le SCOT)

Conseil des élus

-Objectifs du Contrat Territorial 2007-2013 : - - Maintenir un foncier agricole viable pour favoriser une agriculture durable
- EPLF missionné
- Charte autour d'un scénario partagé
-Objectifs du Contrat Territorial 2014-2020:
- Sensibiliser et accompagner collectivités
- Elaborer outils de planification du foncier
- Soutenir et étendre le rôle de l'EPLF
- Maitriser urbanisme commercial

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

-Avis sur document ou autorisation d'urbanisme qui conduisent à une réduction des surfaces agricoles (PLU, SCOT,...)
- Taxes sur plus values des ventes de terrain pour installation de jeunes

Etablissement Public Foncier Local

-Aide collectivités à structurer et mettre en œuvre leur politique foncière selon SCOT
-Facilite ou réalise acquisition de foncier ou immobilier à vocation d'habitat et économique
-Assistance en ingénierie foncière

Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées

dessine les "futurs possibles" des territoires et éclaire les choix et décisions à prendre dès à présent., travail sur enjeux et dynamiques du foncier agricole avec Conseil des Elus , proposer aux collectivité des outils de protection du foncier (PEAN, nouveaux outils apparus dans le cadre des réformes des collectivités)

ACADIE, Alphaville, RCT

- Rapports « (a)ménageons le Pays Basque » et « Dessine moi le Pays Basque de demain » (prospective)

Communauté de communes

Agglomération Côte Basque Adour
-Diagnostic agricole pour repérer les zones qui pourraient réaccueillir de l'agriculture en zones urbaine
Agglomération Sud Pays Basque
-Revoit son SCOT et a engagé un travail sur les trames vertes et bleues transfrontalières.
- Souhaite intégrer la protection de la ceinture verte agricole

Chambre d'agriculture

-Intervention auprès des collectivités : expertise technique du milieu agricole pour prise en compte foncier dans PLU
- Sensibilisation règles d'urbanisme auprès des agriculteurs
- Organisation des Assises du foncier pour une réflexion multi-acteurs autour du SCOT

EHLG

-Intervention auprès des collectivités : diagnostic agricole pour prise en compte foncier dans PLU
- Sensibilisation règles d'urbanisme auprès des agriculteurs
- Etude sur appel d'offre pour repérer des friches agricoles en ville et proposer un projet et les accompagner techniquement sur la réalisation (ACBA)

SAFER Pays Basque

-Régulateur et informateur du marché foncier
- Acquisition d'hectares redistribués pour installations, agrandissement et remaniements parcellaires

SCA Lurzaindia

-Travaille avec commune et SAFER
-Faciliter accès à la terre et lutte contre spéculation foncière
- Acquisition collective de terres et de bâtis (épargne publique)
- Mise à disposition de terre via des baux à long terme
-Sensibilisation à la protection du foncier agricole

Schéma de Cohérence Territoriale Bayonne/Sud Landes 2014-2020

- Seul SCOT en vigueur
-Pérenniser trame verte et bleue (préservier le foncier à usage agricole et forestier)
-Objectif : - 50% de la consommation foncière
- Maximum de 70 Ha mobilisés pour urbanisation sur période SCOT
- Déplacement d'exploitations dans centralités vers espaces à vocation agricole
- Invite PLU/PLH à limiter aux besoins le foncier ouvert à l'urbanisation et intégrer enjeux agricoles dans projets d'aménagement

RETOURS D'EXPERIENCES – Foncier agricole

CONSEIL DES ELUS, Stéphanie Hiriarte et Maïté Gonzalez, Chargées de mission Agenda 21, PCET

« La gestion du foncier agricole est compliquée du fait d'un manque de connaissances de la part des élus peut être. Culturellement par rapport à d'autres territoires, il y a moins de politiques d'aménagement mises en place. Au Pays Basque, les liens avec la propriété sont très forts – il y a la notion de domaine. La vision de la famille et l'appartenance à son exploitation est très ancrée. On trouve ici peut être une moindre culture collective. »



SAFER AQUITAINE, Eric Penacq, Directeur départemental 64

La SAFER Aquitaine Atlantique – qui couvre les départements littoraux (Gironde, Landes et Pyrénées Atlantiques). L'échelle sera bientôt régionale et la SAFER intégrera la Dordogne et le Lot et Garonne.

Les SAFER sont un outil d'intervention foncière, avec un statut particulier – société anonyme de droit privé sous tutelle de l'Etat (Ministère de l'Agriculture pour les zones agricoles et le Ministère des Finances pour les prix et le montant des transitions pratiqués par la SAFER). Le La SAFER est au service de trois politiques:

- régulation du foncier agricole : La SAFER intervient pour faciliter l'installation de jeunes agricultures, pour conforter les installations en place, pour améliorer le parcellaire.
- opérateur foncier au service des collectivités locales pour contribuer à toutes les actions visant au développement territorial dans le cadre de leur PLU
- opérateur foncier au service de la politique de protection de l'environnement et des paysages.

Ce n'est pas simple, surtout dans ce département où le marché foncier se caractérise par un fort déséquilibre entre l'offre et la demande : le marché foncier est particulièrement restreint mais les demandes sont nombreuses et variées. Le rôle de la SAFER est d'intervenir pour réguler, orienter toutes ces demandes pour une gestion du foncier concertée et harmonieuse.

La SAFER intervient dès lors qu'il y a vente de biens ruraux bâtis ou non bâtis de deux façons :

- **à l'amiable** : 90% des biens que la SAFER gère résulte d'un accord trouvé avec le vendeur au départ. Si un propriétaire veut vendre son bien (retraite, héritage, etc.), la SAFER négocie le prix et achète le bien à l'amiable. Dès lors que la SAFER est en mesure d'acheter un bien, elle est obligée de faire un appel à candidature (ne peut pas le vendre de façon officielle) afin de permettre à tout acteur du territoire de se porter candidat à l'acquisition de ce bien.

Le Comité Technique Départemental de la SAFER, après examination des dossiers et débats, attribue ensuite le bien. C'est une commission à quatre collèges – participent le monde agricole avec un représentant (syndicats agricoles du département, la Chambre d'Agriculture, le crédit agricole, la coopération, etc.), un représentant des maires du département, du CG, du CRA pour les collectivités locales, un représentant du monde de la protection de l'environnement (Fédération des Chasseurs). Les administrations de tutelle sont également représentées – la DDTM et les domaines pour les finances. Lorsque vous avez sur une même parcelle agricole un jeune candidat qui veut s'installer, un agriculteur qui veut s'agrandir, une collectivité qui veut une parcelle pour un projet, le CREL qui demande à ce que la parcelle ne soit pas utilisée car elle a des services de biodiversité et un particulier qui veut un espace pour son cheval à côté de sa maison, il faut retenir le candidat qui semble prioritaire

Dans le département, les dossiers sont traités selon une approche territoriale qui est différente du côté béarn que du côté basque car les visions de l'agriculture divergent. Entre la présentation du dossier et la décision du comité technique, il y a une particularité propre au département – le Comité technique s'appuie sur l'avis des syndicats agricoles locaux. Sur un dossier, dans la semaine qui précède le Comité Technique, le dossier est transmis aux deux syndicats (ELB, FDSEA). Les représentants cantonaux des deux syndicats viennent donner leur avis. Il n'est pas rare que les avis soient différents.

- **droit de préemption** : c'est une puissance à prérogative publique accordée à la SAFER. Lorsqu'une transaction se fait entre deux particuliers, le notaire avant de passer l'acte a obligation d'informer la SAFER. La SAFER a ce pouvoir exorbitant d'empêcher la vente et d'acheter prioritairement. La motivation à la préemption peut être de deux ordres

Soit qu'on estime que celui qui achète n'est pas prioritaire (qu'il existe des agriculteurs qui sont prioritaires), l'objectif est de conserver le foncier agricole à cette fonction là, qu'il ne puisse pas être acheté » par des prioritaires qui ont les moyens de le racheter sans en faire de l'agriculture. Le PLU détermine les zones agricoles mais ne les protège pas pour une destination exclusive aux agricoles. Les particuliers peuvent les acheter pour faire de l'agriculture ou du loisir. On ne peut pas construire dessus mais il n'y a pas d'obligation de production agricole.

Soit qu'on estime que le prix n'est pas le bon. La SAFER peut préempter en révision de prix – si la vente se fait à 100, nous pouvons préempter à un prix inférieur. C'est le rôle de la SAFER de moralisation des prix pour que le foncier agricole s'échange à des prix qui correspondent au zonage agricole.

ETABLISSEMENT PUBLIC DU FONCIER du PAYS BASQUE (EPFL), Arnaud Portier, Directeur

« L'Etablissement Public du Foncier Local a été créé par un arrêté préfectoral qui date de décembre 2005 suite au rapport interministériel Corsac. La mission d'origine a été de faire de la maîtrise foncière pour le compte des collectivités dans le but de mettre en place une politique forte de logement et mixité sociale. L'EPFL travaille également sur la reconstitution de stocks fonciers publics afin d'agir sur le coût du foncier et de pouvoir moraliser le marché immobilier. Les collectivités ont souhaité que l'on puisse également intervenir sur le développement économiques [pour la mise en place de zones industrielles ou artisanales mais pas commerciales].

Nos adhérents sont les 10 intercommunalités, le Conseil Général et le Conseil Régional. Nous avons constitué des Programmes d'Action Foncière pour chaque intercommunalité afin d'aider les élus à réfléchir en amont sur leurs aménagements. L'autre enjeu était de replacer l'intercommunalité comme un échelon d'échanges et d'information sur des compétences qui ne sont pas forcément les siennes. Cependant, l'intérêt communal reste prédominant ce qui complique la mise en place d'un aménagement cohérent. L'intercommunalité devrait pourtant pouvoir porter le rôle du garde fou et avertir une commune quand un projet ne peut pas s'intégrer dans d'une stratégie intercommunale.

Concernant le foncier agricole, l'EPFL du Pays Basque est le premier en France à avoir signé une Convention de partenariat avec la SAFER de son territoire. Sur 158 communes, 145 doivent avoir l'agriculture comme principale activité. Les élus sont donc plus intéressés à faire un investissement public pour maintenir ou sanctuariser une activité agricole. L'EPFL accompagne les collectivités quand la SAFER ne peut pas le faire, il est sollicité pour les politiques de trames vertes et bleues ou encore sur les zones de compensation environnementale dans le cadre d'aménagements.

Un poste cofinancé avec la SAFER est chargé d'aller voir toutes les intercommunalités pour connaître leur position sur le foncier agricole, comprendre si elles sont intéressées ou non. C'est également une première phase de sensibilisation des élus sur la nécessité d'avoir une implication politique forte sur la problématique de moralisation du foncier agricole car il existe de fortes spéculations foncières sur les franges urbaines.

Les élus pourraient ainsi s'engager sur un fond de garantie pour amortir les risques pris par la SAFER et l'EPFL lorsqu'ils exercent un droit de préemption et sont obligés d'acheter à un prix fixé par le juge d'expropriation.

Il y a un paradoxe important au Pays Basque : il y a une activité agricole forte mais elle confrontée, comme partout, à la tentation de revendre le terrain. Il faut aussi se mettre à leur place, si vous êtes exploitants et que personne ne reprend, et qu'un promoteur leur propose beaucoup d'argent c'est normal. Les agriculteurs sont contents car les terrains deviennent constructibles ce qui fait une rente foncière, ils arrêtent l'agriculture et gagnent leur vie en faisant autre chose. Il n'y pas de réelle opposition. Il faudrait interdire ce genre de vente »

EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA , Iker Elozegi,

« EHLG a fait plusieurs fois des réunions d'informations avec les élus pour les sensibiliser sur les outils de maîtrise du foncier agricole (PEANP et autres). Ces outils n'étaient pas connus. Pour autant, ils ne sont toujours pas installés partout aujourd'hui. Les élus sont demandeurs d'information, mais entre l'information et la réalisation, il y a des pas qui restent à se faire. Il y a des propriétaires de foncier qui sont des paysans et qui ont des retraites de 500 euros par mois avec lequel ils n'arrivent pas à vivre – vendre leur terrain représente pour eux une manne d'argent intéressante. Il y a une forte spéculation foncière au Pays Basque. Ce que EHLG essaye de développer autant que possible, c'est une suite aux cédants avec une installation et des producteurs qui payent un loyer aux anciens propriétaires. »

« Le rôle de Lurzandia est indispensable, cette Société commanditée en Action est née en 2013, c'est une modification du GFA Lurra. EHLG participe à la SARL qui est en quelque sorte le gardien du temple. Son objectif est de lutter contre la spéculation foncière et de drainer de l'épargne solidaire afin d'acheter des terres qui sont ensuite louées à des fermiers. Lurzandia encourage également la SAFER à préempter lorsque c'est nécessaire. La SAFER est avertie dès qu'il y a une vente ou location de parcelles agricoles. Elle doit surveiller le prix de vente des terres agricoles. Lorsque les fermes sont vendues bien trop chères, ce n'est pas pour faire de l'agriculture. Il y a sûrement des placements derrière pour faire des plus-values. Ce sont des mécanismes financiers qui sont derrière et non pas économiques. L'objectif est de casser ces dynamiques. Pour cela, la SAFER a des moyens – elle peut faire une préemption et proposer un autre prix. Le propriétaire ne pourra pas vendre au dessus du prix proposé par la SAFER. »

AUDAP, Cécile Gallato

« Dans le cadre du Contrat Territorial et d'objectif de préservation du foncier, le Conseil des élus a monté un groupe de travail réunissant le monde agricole et le monde de l'aménagement. Il y avait la SAFER, la Chambre d'Agriculture, EHLG, les deux SCoT, l'EPFL, l'AUDAP, la DTTM, le CG, le CRA. Il y a eu 4 réunions pour définir les enjeux – les élus ont conscience qu'il faut protéger le foncier mais dans les PLU ces enjeux ne sont pas pris en compte. Au final, il n'y a pas de projet concerté sur le foncier agricole. On a confié à l'AUDAP en 2014 une mission pour réfléchir sur le foncier agricole au Pays Basque. Réunir et discuter c'est déjà beaucoup – l'objectif est d'aboutir à la définition d'enjeux territoriaux sur la question du foncier agricole. On a convenu qu'on ne voulait pas aboutir sur une étude complète mais une plaquette pédagogique pour sensibiliser les élus avec des informations clé. Nous travaillons avec la DRAAF et le service RESET. »

PISTES D'ACTION – Foncier agricole

ACTION 13 //

SENSIBILISER LES ELUS

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS : Les collectivités locales détiennent le pouvoir de décision en matière d'urbanisme. A ce titre, elles ont une responsabilité dans l'anticipation et la lutte contre les changements d'affectation des espaces agricoles vers d'autres usages (infrastructures, habitats, zones économiques...) qui seraient contraires à sa stratégie.

Les élus doivent réaffirmer le caractère essentiel des terres agricoles, afficher une volonté politique et des actes forts.

MESURES CONCRÈTES :

✧ CONFÉRENCES RÉUNISSANT LES ÉLUS

Organiser des conférences d'information auprès des élus avec les acteurs locaux (Terres de liens, Lurzandia, EPHL, SAFER...) afin d'expliquer les enjeux urgents autour du foncier agricole, exposer les différentes compétences des collectivités et politiques foncières en cours (CRA, CG, Conseil des Elus, SCoT) et réaffirmer le rôle des collectivités en matière d'urbanisme et de maintien de l'économie rurale.

✧ DIFFUSION DU GUIDE TERRE DE LIENS

Sensibiliser les élus aux actions de terre de liens mais également proposer des outils techniques et solutions juridiques aux collectivités pour la gestion du foncier.

ACTION 14 //

REALISER UN DIAGNOSTIC FONCIER ET UNE VEILLE SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

OBJECTIFS : Les collectivités doivent se donner les moyens de connaître de façon fine la situation du marché foncier et de la viabilité des exploitations existantes.

MESURES CONCRÈTES :

✧ REALISER UN DIAGNOSTIC FONCIER et AGRICOLE

- Le diagnostic doit comprendre à minima les références suivantes : repérage de la surface agricole utilisée, connaissance des agriculteurs et de leur activité, des cédants potentiels, des fermages mais également de terres en friches, notamment en zones urbaines.

- Ces diagnostics peuvent être réalisés dans le cadre de partenariats avec les organismes et associations de développement agricole (SAFER, Chambre agriculture, EHLG, CIVAM, Terres de Liens)

- En prenant en compte le potentiel agricole des exploitations et leur degré d'exposition à la pression urbaine, une typologie des exploitations agricoles a été réalisée sur le territoire communal. Cette typologie a ensuite été présentée aux élus locaux dans le cadre des travaux d'élaboration du PLU.

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

✧ IDENTIFIER DES TERRES DISPONIBLES

- À partir de ce diagnostic, les communes peuvent sensibiliser les propriétaires privés pour les inciter à faire des baux agricoles pour les agriculteurs souhaitant s'installer. Le classement de terres agricole peut se faire grâce à un travail à la parcelle qui permet de répartir l'effort sur un maximum de personnes. Ainsi, plusieurs propriétaires peuvent classer une partie de leurs terres en terres agricoles. Une partie des terres de forêt en déprise peuvent également être classées terres agricoles.

- La collectivité peuvent également travailler avec la Chambre d'agriculture et les agriculteurs afin de comprendre leurs attentes et besoins. Le secteur agricole doit être en mesure de définir une stratégie et de s'engager à geler les terres pour les maintenir agricoles.

-La collectivité peut également faire le choix de sensibiliser sa population avec ces partenaires (Terres de Liens, Lurzandia) sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du maintien de l'activité agricole sur le territoire. Si la population souhaite s'engager d'avantage, il peut être intéressant de communiquer lors de ces réunions sur les dispositifs existants d'épargne solidaire afin d'acheter collectivement des terres et d'installer des agriculteurs.

✧ VEILLE ET PARTENARIATS

Cette connaissance acquise par le territoire doit être sans cesse actualisée grâce à une veille foncière mise en œuvre par :

- La signature de Conventions d'Intervention Foncière (CIF) avec la SAFER permettant de connaître les ventes de terres agricoles et l'évolution des prix du marché,
- Un dialogue permanent avec la profession agricole et la société civile pour un partage des connaissances sur la situation foncière (départs en retraite, projets d'installation, projets de construction...) et une évaluation partagée de la consommation des espaces agricoles.

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS : Les communes et leur regroupement, compétents en matière de planification, détiennent une responsabilité face à la perte du foncier agricole. L'absence de limites franches et durables à l'urbanisation favorise les comportements spéculatifs des propriétaires au détriment des installations et du maintien d'une activité agricole à proximité des zones bâties.

MESURES CONCRÈTES :

✧ PROPOSER AUX COLLECTIVITÉS DES OUTILS DE PROTECTION DU FONCIER

- Rédaction d'un Programme Local de l'Agriculture communal ou intercommunal à insérer dans le PLU

Document d'engagement partenarial entre élus locaux et responsables agricoles, le PLA permet un réel échange et une meilleure prise en compte de l'agriculture. Cet accord cadre s'attache à concilier urbanisme, foncier et agriculture autour de l'anticipation foncière, de la médiation pour des échanges parcellaires, de la mise en œuvre du SCoT et l'élaboration des PLU.

- **Encourager PLU intercommunal** : vision plus globale et concertée de l'usage du foncier

- **Définir des objectifs précis et affichés de consommation foncière** (Loi Grenelle II) dans les documents d'urbanisme et d'aménagement: Encourager la sanctuarisation des espaces agricoles, la protection de la ceinture verte agricole des villes dans les SCoT

- **Prendre en compte des trames vertes et bleues** définies dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) élaboré par l'Etat et les Conseils régionaux.

- **Mettre en place principe de compensation a priori des terres agricoles consommées** : le SCoT prévoit un principe de compensation a priori : avant de déclasser les zones agricoles convoitées, la collectivité doit avoir identifié et remis en culture d'autres terres de valeur agronomique comparable.

- **PAEN/ZAP** : Pour renforcer la préservation des espaces agricoles particulièrement menacée, des périmètres de protection (PAEN avec le CG et ZAP) peuvent compléter les dispositions des documents d'urbanisme notamment au sein des PADD (Projet d'aménagement et de développement durable)

- Périmètre Agricole Et Naturel -

- **Avantages** : Le PAEN est un outil de protection des espaces agricoles et naturels périurbain au delà des documents d'urbanismes (PLU...) instauré par le département avec l'accord de la ou des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. La délimitation doit être compatible avec le SCOT et ne peut inclure de parcelles situées en zone urbaine ou à urbaniser délimitée par le PLU ou dans un périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Ce périmètre ne peut être remis en cause qu'en conseil d'état. Il fige la vocation d'un territoire est apporte une garantie de long terme aux porteurs de projets agricoles. C'est une procédure où la concertation de la population est importante, donc une démarche difficile mais garante de réussite. Elle permet d'améliorer le cadre de vie des citoyens. Les espaces naturels et agricoles ne sont plus en oppositions. Cet outil entre complètement dans le concept de trame verte et bleue.

- **Contraintes** : Le PEAN est un outil de protection nouveau donc peu de recul, ce qui peut créer des inquiétudes de la part des citoyens. Il peut y avoir des rapports parfois houleux avec certains propriétaires souhaitant spéculer sur leur terrain à des fins immobilières. C'est une procédure longue entre 18 et 24 mois d'instruction. Une animation efficace du plan de gestion est chronophage.

- Zone Agricole Protégées -

Les Zones agricoles protégées sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique. Tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

✧ INNOVER AU SEIN DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

- Développer des partenariats avec Terres en Villes, Chambre d'Agriculture et communauté de communes

- Encourager des découpages de parcelles sur les grandes surfaces pour retrouver des exploitations transmissibles, plus adaptées aux demandes d'installation

- Faire des concours d'architectes pour apprendre à créer des zones d'activités économiques sur des terrains en pente ce qui permettrait de réserver les prairies à l'agriculture. On aimerait qu'ils fassent leur zones d'activité en R +2 ou R+3, faire des parkings en sous sol

✧ FAIRE INTERVENIR LES OPÉRATEURS DU FONCIER

- Pour l'acquisition de terre (SAFER, EPFL, Lurzandia)

- Intégrer des garanties d'action des collectivités lors des acquisition foncière de la SAFER ou de l'EPFL (Pénalités financières ne suffisent pas)

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Dynamique d'installation

La dynamique d'installation et la gouvernance alimentaire: Le soutien des structures de production et l'aide à l'installation d'agriculteurs et aux démarches collectives doivent s'appuyer sur une reconnaissance de la diversité des activités agricoles sur le territoire afin de favoriser les complémentarités, d'assurer un revenu stable aux agriculteurs et une production de qualité.

Indicateurs

- Baisse du nombre d'exploitations -

4500 exploitations

-25% en 2000 et 2010
(Agreste 2010)

- Majoritairement située en zone périurbaine et intérieure (OFB) -



52%
en zone intérieure

- Exploitations familiales qui emploient proportionnellement plus d'actifs (OFB, ClimAgri) -

91% des exploitants à titre individuel



1,17 UTA/ exploitation en moyenne

8500 actifs

- Surface moyenne petite mais grandissante (CCI 2013) -

2000 2010

26 Ha 28 Ha

(contre 31 ha en Aquitaine et 47 ha en France)

- Installation de jeunes agriculteurs en montagne (CTDD, 2014) -

5200 chefs d'exploitations en 2010
-17% depuis 2000

- Un département attractif -

o 1^{er} département de France en 2013 en nombre d'installation de jeunes agriculteurs

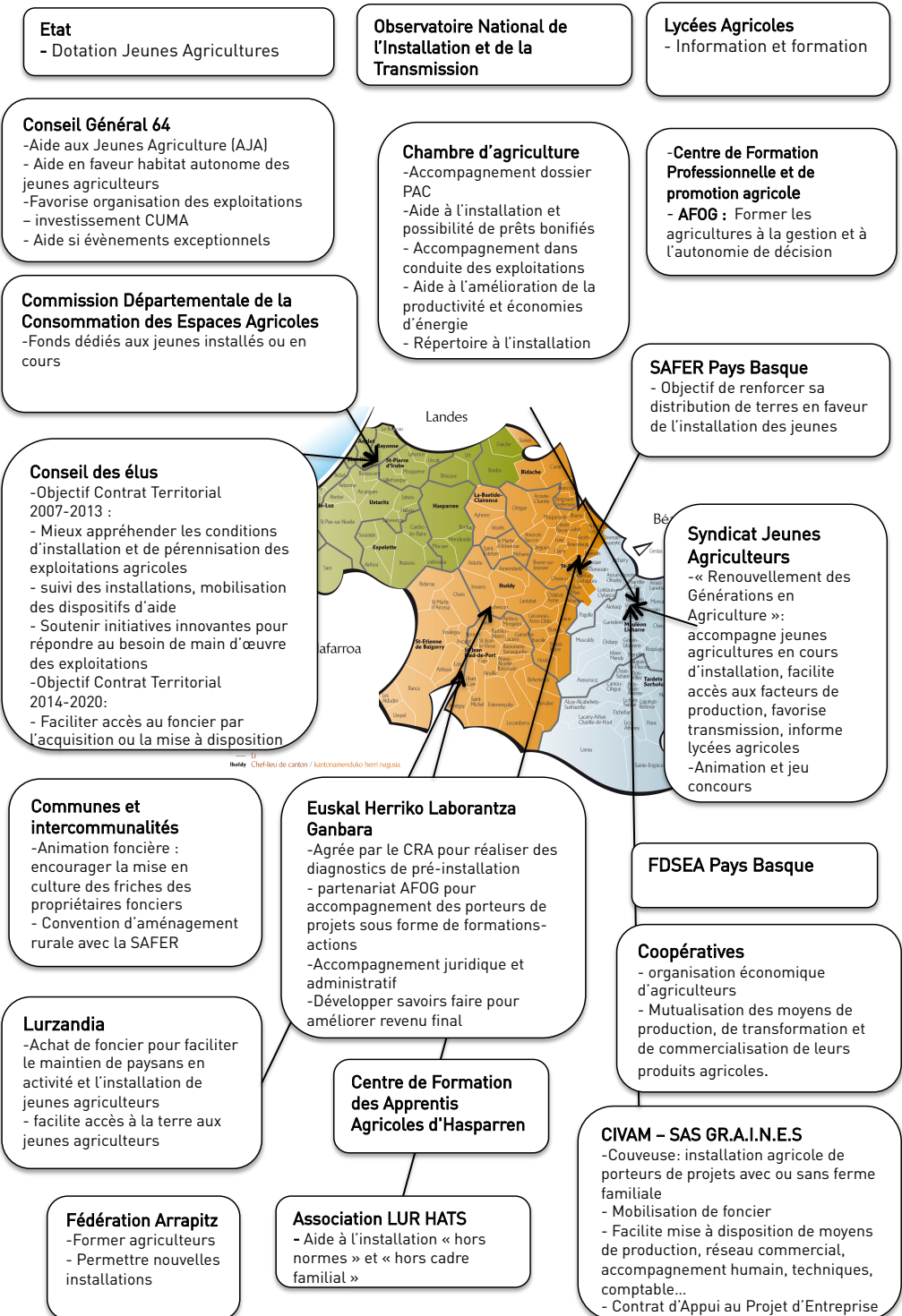
o 29 ans d'âge moyen en 2012

o 96/137 installations des - de 40 ans ont bénéficié de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

Scénario tendanciel

Malgré une part plus importante de jeunes actifs que sur d'autres territoires et une attractivité certaine du territoire, la démographie agricole en Pays Basque présente un vieillissement important qui soulève de nouvelles problématiques pour le maintien du foncier agricole et la production. Aujourd'hui, 29% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, 43% de 40 à 55 ans et 28% de plus de 55 ans. **En 2020, 71% des agriculteurs auront + de 60 ans** (CTDD, 2014)

Cartographie des acteurs





EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA (EHLG); Iker Elozegi, Coordinateur,

« Le Pays basque est l'endroit où s'installent le plus d'agriculteurs. C'est lié à la tradition pyrénéenne selon la quelle l'ainé reprend la ferme qui a perduré ici. Il y a également beaucoup d'hors cadre familiaux qui viennent du Pays basque ou non.

La politique agricole commune européenne a abouti à la disparition d'un quart des paysans sur les dix dernières années, les territoires se vident complètement, la qualité des eaux se dégrade, il y a de l'érosion. Ce sont les conséquences d'une politique agricole qui se décline à plusieurs niveaux. Cette politique arrive dans l'essentiel des autres territoires à des problèmes de reprises de ferme. Il y a peu d'installation car personne n'a envie d'être agriculteur où il n'y a plus personne, plus de vie sociale... Au Pays Basque, il y a une attractivité car les paysans ont envie de le rester ou de le devenir. Ici, il y a une vraie valorisation du métier de paysan. Ce sont des métiers qui sont très bien perçus sur le territoire. Le Pays Basque représente 40% du territoire du département et regroupe 60 % des installations. Sur les 60 agriculteurs qui s'installent avec les aides, la moitié passe ici pour réfléchir sur leur projet d'installation. Ils savent qu'on va les aider techniquement ici mais aussi que l'on partage une vision de l'agriculture, une réflexion globale sur le mode de vie professionnel et social. On réfléchit ensemble autour d'un projet d'agriculture paysanne. Ce travail, très peu financé, aboutit de toute façon à la Chambre d'agriculture qui est le point de passage obligé. La Chambre fait financer le montage d'installation par le Crédit Agricole ou la MSA. Nous essayons d'être reconnu comme un nouveau dispositif de point accueil installation. »

SAFER Aquitaine, Eric Pénacq, Directeur départemental

« Une bonne gestion du territoire par le foncier fonctionne avec l'anticipation de libération de foncier et la concertation des décisions d'orientation afin d'avoir une action coordonnée.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture et en lien avec les collectivités, nous avons initié une démarche depuis deux ans pour se donner une vision la plus précise possible de ce que seront les libérations de foncier dans le temps. La démarche vise à identifier les agriculteurs, propriétaires fonciers, de plus de 55 ans (qui ont encore 5 à 10 ans d'activité devant eux mais ils doivent déjà se poser la question de la transmission), voir ceux qui n'ont pas de suite.

Par exemple, si un territoire a la volonté de développer du maraichage ou les circuits courts – il faut porter à connaissance des collectivités la libération ou la location de foncier pour construire avec eux leur action en amont.

Nous travaillons également avec l'EPFL, nous cofinancions une chargée de mission qui a pour mission de connaître les volontés politiques des communautés de communes (EPCI) du Pays Basque sur la problématique du foncier agricole. L'idée est de leur faire prendre conscience des enjeux fonciers et qu'il est de leur compétence d'être acteur de cette problématique là puis de les accompagner dans leur stratégie, voire dans la rédaction d'un PLU intercommunal pour que les outils SAFER et EPFL puissent rentrer en application. »

FEDERATION ARRAPITZ, Nathalie Suzanne, Animatrice

« Arrapitz travaille sur l'installation en agriculture. C'est un des points prioritaires – la création d'un réseau Installation/transmission : la mise en place de sensibilisation, d'actions sur l'installation mais aussi la mise en place d'un accueil mutualisé dans notre réseau. Nous ne sommes pas agréés dans le parcours officiel de l'installation, ce n'est pas facile d'obtenir ce statut. L'idée est de proposer des informations bien en amont de l'installation. Le projet d'installation est souvent plus abouti lorsqu'il est bien réfléchi au moment de l'idée. On essaie de mettre en place des choses avec une certaine complémentarité.

On sensibilise d'une part les porteurs de projet – aller dans les écoles, les lycées agricoles, faire des interventions de jeunes récemment installés, des conférences, des débats. Des agriculteurs récemment installés viennent expliquer leur choix, leur expérience. Il faut aussi sensibiliser les cédants qui n'ont pas de reprise au fait qu'il y ait des jeunes qui veulent reprendre et éviter que leur terre n'aille forcément à l'agrandissement. On veut également casser la mauvaise image qu'ont les Hors Cadre Familiaux. »

INTERAMAP, Isabel Capdeville, Présidente

« L'InterAmap est membre de Lurzandia, il nous a semblé important de mettre l'AMAP et les consommateurs dans ce réseau là. Il y a quand même 1300 familles en AMAP au Pays Basque et 90 paysans en face. C'est un bon moyen de communication. Avec Lurzandia, on essaye d'acheter des petites surfaces, 3 ou 4 hectares. Nous étions démarchés par des BPREA qui voulaient faire un contrat avec des AMAP une fois installés.

L'Association des Producteurs Fermiers et BLE ont formé l'InterAmap sur l'outil fermoscopie. La fermoscopie est une description détaillée de l'activité de la ferme – lors de la contractualisation entre une AMAP et un paysan, on crée un Contrat d'objectifs : au regard de son détail de ferme, en quoi un contrat avec un AMAP peut l'aider à formaliser son projet. BLE et l'Association des producteurs fermiers ont fait un travail de questionnaires pour 14 aliments. Une fois le questionnaire rempli, on se rend parfois compte qu'il y a un énorme décalage avec les principes politiques des AMAP. On signe alors un contrat d'objectifs pour revenir sur les principes de la Charte AMAP. C'est souvent la question des pesticides et des intrants chimiques qui posent problème. Si un éleveur ne veut pas passer bio parce que les aliments sont trop chers, on essaye de voir avec lui combien il faudrait payer la viande pour que le modèle économique bio soit viable. Cela permet de mieux comprendre les contraintes des paysans et de mieux intégrer les prix. Si le paysan nous dit qu'il lui manque de la terre pour nourrir ses volailles, nous essayons de repérer du foncier et d'alerter sur les demandes formulées. On apporte un niveau de détail sur l'équilibre des fermes, que le paysan n'avait pas. D'autant que la voix du paysan est portée par d'autres – qu'il n'y a plus que l'intérêt du paysan mais également celui du consommateur. »

PISTES D'ACTION – Dynamique d'installation

ACTION 16 //

FACILITER L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS : Au-delà de leur responsabilité au regard de la préservation du foncier agricole, les collectivités jouent un rôle croissant dans le soutien direct aux structures de production. Ces interventions locales visent en premier lieu l'installation d'agriculteurs, les démarches collectives et la valorisation des produits. Celles-ci reposent sur une reconnaissance de la diversité des activités agricoles sur le territoire. L'ambition de la collectivité ne doit pas être de « mettre à dos » les différentes formes d'agriculture présentes mais de favoriser les complémentarités et une dynamique globale correspondant à l'intérêt défini par le territoire.

✦ ANIMATION FONCIERE

La mise en réseau de différents intervenants et le partage au fil de l'eau de leurs informations, permettent une réactivité indispensable à l'installation d'un nouvel agriculteur dans le cas d'une vente d'un bien foncier.

La **Convention d'aménagement rural (CAR)** est signée entre la SAFER et la collectivité qui en fait la demande. La CAR précise :

- les objectifs que se donne le territoire en matière de gestion foncière,
- les moyens qui seront mis en œuvre par la SAFER pour les atteindre dont l'animation foncière, le recueil de promesses de vente, l'animation d'échanges restructurant, le repérage des friches et incitation à leur remise en culture, le stockage sélectif et gestion des terres en attente d'affectation ou encore la recherche de porteurs de projets (agricoles ou non agricoles),
- les engagements financiers de la collectivité.

✦ ACQUISITION FONCIERE

Une acquisition foncière peut se faire avec l'exercice du droit de préemption de la SAFER (avec ou sans procédure de révision de prix). Les interventions de la SAFER s'appuient, dans le cadre de Conventions d'Intervention Foncière (CIF), sur une garantie d'achat par la collectivité.

L'acquisition foncière permet de soustraire des terres agricoles à un éventuel usage non agricole. Ces acquisitions peuvent être temporaires ou pérennes :

- **Portage foncier temporaire** : La collectivité peut acquérir des terres et/ou du bâti agricole(s) et en assurer le portage le temps que le projet de l'agriculteur soit viable. Le bien est mis à disposition dans le cadre d'une convention qui précise les conditions de son acquisition par l'agriculteur.

La collectivité peut mettre à disposition d'un agriculteur un bien foncier de façon temporaire via une Convention de mise à disposition (CMD) gérée par la SAFER. Cette CMD permet l'exploitation d'un fonds en attente d'une vente, d'une reprise ou d'un changement de destination. La durée des conventions est de 1 à 3 ans maximum, non renouvelable, sans limite de surface. Elle peut être portée à 6 ans et renouvelable une fois pour les superficies inférieures à deux SMI. Cette durée est fixée en accord avec le propriétaire. Chaque année, le propriétaire obtient un revenu garanti, versé par la SAFER qui assure la gestion. L'agriculteur preneur du bien verse, quant à lui, un loyer à l'organisme foncier.

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

La Région peut ici soutenir les acquisitions foncières par les communes et EPCI pour des projets agricoles, prioritairement en agriculture biologique et/ou en circuits courts (subventions)

La Région peut également soutenir la remise en état cultural des terres en friche par les communes en vue de les mettre à disposition d'agriculteurs.

- **Acquisition permanente ou de longue durée** : La collectivité peut également faire le choix de rester propriétaire du bien agricole et de valoriser son potentiel par des contrats de location sans possibilité d'acquisition par l'agriculteur. : Mise en place d'une régie agricole communale

La Région peut soutenir financièrement la création, l'acquisition et la réhabilitation de fermes communales ou intercommunales par les communes et EPCI si installation en agriculture biologique.

ACTION 17 //

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

✦ FACILITER L'INSTALLATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS

- Renforcer les partenariats avec les lycées agricoles et BPREA : diffusion des listes des diplômés afin de mettre en place un suivi et favoriser la communication avec ceux en formation.

- Autoriser le woofing

- Création d'espaces tests agricoles offrant à des candidats à l'installation la possibilité de tester en « grandeur nature » leur projet, en bénéficiant pour un temps donné d'un accès à des terres, d'équipements agricoles et d'un accompagnement à la création de leur activité. Ces espaces tests peuvent être développés aussi bien au sein de lycées agricoles, que de couveuses, associations de doctorants, etc. ; des terres communales mises à disposition

- Participer au réseau RENETA.

PISTES D'ACTION – Dynamique d'installation

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

- Subvention de la collectivité : financer accès à l'eau sous condition d'installation en agriculture biologique
- La collectivité peut développer des accords avec les futurs installés en agriculture biologique pour approvisionner une partie de sa restauration collective. En échange de financement de sa formation ou de son installation d'un jeune agriculteur hors cadre familial, ce dernier peut garantir une partie de sa production en bio pour les cantines scolaires.
- Valoriser le compost de la collectivité en l distribuant aux jeunes agriculteurs
- Mettre en place une ferme communale qui permet à la commune d'utiliser sa récolte, elle n'a plus à faire d'appel d'offre, pas de TVA à payer. Elle peut décider d'installer un paysan sur ces terres qui rétrocède sa production
- A diffuser : Recherche documentaire de l'InterAmap sur l'installation collective et l'installation promue par les communes
- Proposer également une évolution des baux ruraux, devenus inadaptés aux situations de forte pression urbaine. Ces baux doivent être rendus plus attractifs pour les propriétaires fonciers

◇ FAIRE CONNAÎTRE LES PROJETS COLLECTIFS

- Expérimentation de Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) dans le secteur agricole permettant à des porteurs de projet de créer leur emploi au sein d'une structure collective qui leur offre la possibilité de développer leur activité dans le cadre juridique du salariat et de mutualiser un certain nombre de services. Ces projets collectifs peuvent regrouper 3 ou 4 familles installées sur un même lieu avec des ateliers complémentaires de polyculture-élevage. L'Association Tarnaise pour l'Agriculture de Groupe est spécialisée dans l'accompagnement de projet de groupe.

◇ FINANCER L'ANIMATION DE RÉSEAUX

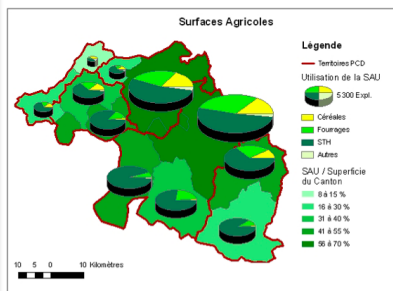
- Encourager la mise en réseau pour une meilleure connaissance des opérateurs, notamment associatifs.
- Créer des réseaux, financer les associations d'accompagnement à l'installation qui contribue très largement à la dynamique d'installation et aux projets de diversification. Ainsi, les gens ne sont pas seuls, ils s'insèrent dans des groupes, les investissements sont fait en collectif.

ECLAIRAGES – Disponibilité alimentaire

Disponibilité alimentaire et gouvernance alimentaire: L'analyse de l'offre en produits agricoles et alimentaires permet de connaître l'état de la production locale, les attentes et pratiques des producteurs. Certaines filières sont à encourager afin de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire et d'optimiser la compatibilité de l'offre et de la demande locale.

Indicateurs

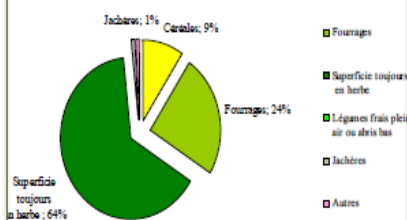
-Répartition surfaces (AND, IAA Pays Basque 2006) -



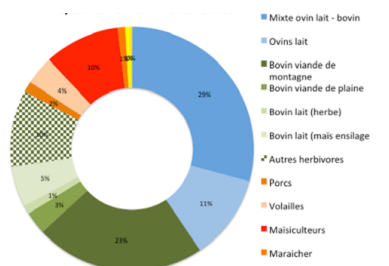
o 173 000 ha SAU dont 50 000 ha de montagne (ClimAgri 2014)

- 89% de prairies
- 11% de maïs
- moins d'1% d'autres

-Répartition des ha de culture (RGA 2000) -

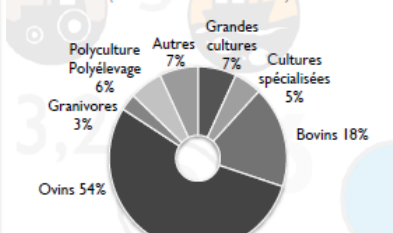


-Répartition en nombre de fermes (ClimAgri 2014) -



-Répartition en valeur de production (Ageste 2010) -

Contribution des filières à la valeur de production du Pays Basque (AGRESTE 2013 - RGA 2010)



Aperçu de l'offre alimentaire du Pays Basque

Les premières productions sont les ovins lait et bovin viande (puis bovin lait). Plus marginalement, il y a des systèmes caprins, équins, porcins, volailles (canards gras), maïsiculture, maraîchage, cultures pérennes. Certaines productions sont en perte de vitesse (bovin lait) et d'autres au contraire émergent (maraîchage et volailles sous signe officiel de qualité). On note également un certain déficit en production maraîchère. La ferme Basque est évidemment un pilier de l'économie et de l'emploi local, et elle est en perpétuelle évolution pour répondre à la demande sociale. **La demande des consommateurs est aujourd'hui forte en produits locaux plus diversifiés, sous signe officiel de qualité.**

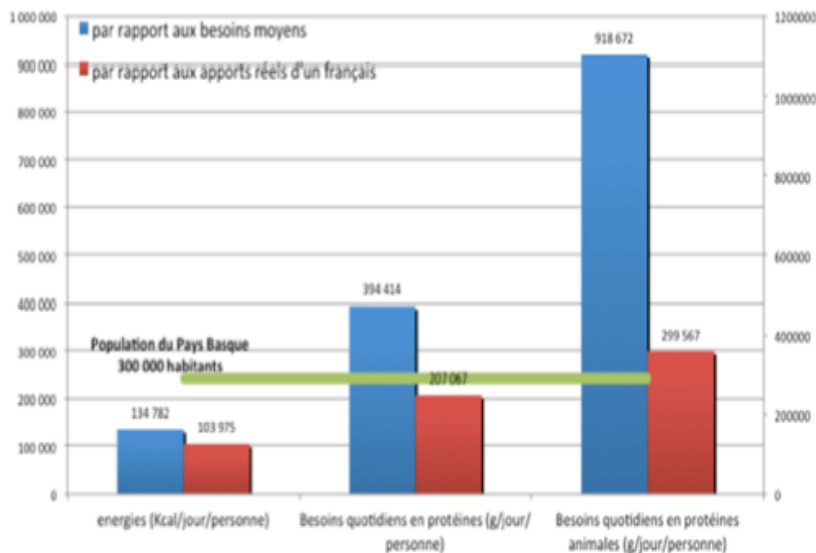
La ferme Basque nourrit potentiellement...

L'indice de performance nourricière (IPN) est un indicateur permettant de définir le nombre de personnes potentiellement nourries par les matières premières agricoles (MPA) d'un territoire. Cet indicateur est calculé sur la base de leur valeur nutritionnelle exprimée en énergie, en protéines ou en protéines animales et rapportée aux besoins moyens d'un individu. Les besoins moyens d'un individu (en énergie nutritionnelle, protéines total et protéines animales) sont définis soit par rapport :

- Aux besoins physiologiques moyens quotidiens (BMQ) d'un individu de référence (un homme de 70 kg avec une activité physique moyenne).
- Aux apports réels quotidiens (ARQ) d'un français (cela correspond au régime alimentaire actuel des français que l'on sait excédentaire en énergie et surtout en protéines totales et animales).

Sur la base d'une population de près de 300 000 personnes, le territoire est déficitaire (sur la base des régimes alimentaires actuels et non des besoins physiologiques) en énergie nutritionnelle et en protéines totales (animales et végétales), et excédentaire en protéines animales (excédent faible sur la base des régimes actuels - excédent fort sur la base des besoins physiologiques).

Nombre de personnes nourries par an - valeur brute



(ClimAgri 2014)

L'indice de performance nourricière est une première approche très globale de la capacité d'un territoire à nourrir une population donnée. Cet indicateur ne permet pas de qualifier directement la diversité de l'offre alimentaire. Par exemple pour le Pays Basque, plus de 60% de l'énergie nutritionnelle et des protéines produites proviennent du lait. **De ce fait travailler sur la diversification et la relocalisation de certaines productions peut-être un axe de travail important pour la ferme Basque (ClimAgri, 2014)**

ECLAIRAGES – Ovin lait / ovin

Le Pays Basque et l'élevage ovin : Le tiers des fermes sont des élevage mixtes ovin-lait / bovin viande. Les deux tiers des troupeaux transhument l'été. Les terres sont principalement des prairies utilisées pour faire pâturer ou constituer des stocks de fourrages. L'alimentation est complétée par des achats de fourrage et d'aliments concentrés. Beaucoup cultivent quelques hectares de maïs autoconsommé mais insuffisamment (aujourd'hui interdiction du maïs dans le cahier des charges de l'AOC Ossau Iraty). C'est la principale production du territoire.

Indicateurs

Production

- Première production du PB (ClimAgri, 2014) -

- 400 000 brebis
- 1800 Fermes
- 40% des fermes
- 2960 actifs
- 54000 ha (hors estives)
- 11 000 tonnes d'ovin viande (poids vif)
- 1238 872 agneaux de lait Pyrénées Atlantiques (2012 – Chambre Agriculture)

- L'ovin présent dans la moitié des exploitations (OFB, 2008) -



2180 exploitations
80% en montagne

- Races de brebis locales -

- Manech Tête noire
- Manech Tête rousse
- Basco béarnaise

- Signes de qualité -

- AOC Fromage Ossau Iraty
- Label Rouge Agneau de lait des Pyrénées

Transformation

- Totalité du lait transformé dans zone de production -

- 50 millions de litres récoltés
- 40 millions de litres (AOC) (ClimAgri, 2014)

- Transformation -

- Laiteries
- Transformation fermière et vente directe

- Fromages -

- 33 % du transformé total
- 20 millions de litres en fromage AOC
- Le reste en diverses spécialités fromagère (ClimAgri, 2014)

- Abattoirs -

- 40% du tonnage de viande ovine produites chaque année en Pays basque est abattu sur place.

Commercialisation

- Fromage/Lait : ONETIK-

- Agneaux de lait, brebis, laine -

- o 150 T sont commercialisées en Pays basque (7%)
- o Le reste l'étant sur les marchés nationaux (85%) ou à l'export (8%).
- o Commercialisation par 3 coopératives et 1 association (Coopérative Ovine du Sud Ouest (CAOSO), Lur Berri, Axuria, Association ovine Béarn Pays Basque)
- 72% commercialisés au Pays Basque Sud et en Espagne (OFB, 2008)

Scénario tendancier

En dix ans, 20 % de ces élevages ont disparu soit légèrement moins que pour l'ensemble des exploitations. Mais le cheptel global est stable, il y a donc augmentation des troupeaux moyens, alors que la main-d'œuvre diminue et les surfaces exploitées aussi. Les exploitations ont donc perdu en autonomie alimentaire. La transhumance a également tendance à se réduire. Or la pérennité de l'agriculture de montagne et de la filière ovine est indispensable pour l'économie et l'identité basque.

Cartographie des acteurs

Programme Montagne Basque

- Financé par un programme LEADER, fin en 2015
- Réflexions pour un nouveau projet (financement sur le LEADER, le Plan de Sauvegarde de l'économie montagnarde, le plan Massif)
- Charte de la montagne basque (circuits courts, agritourisme, vente à la ferme, signes de qualité, plateforme de producteurs)

Association Ovine Béarn Pays Basque

Groupement de Défense Sanitaire GDS64

Agir pour protéger la santé publique en améliorant la santé animale. Contribuer à accroître le revenu des éleveurs en réduisant les coûts des maladies et de leurs traitements. Favoriser l'économie de l'élevage, la libre circulation des animaux et de leurs produits en participant à la garantie de leur qualité sanitaire.

ONETIK (Certifié HACCP et ISO 9000, vient d'acquiescer les normes IFS et ECOCERT)

- société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de fromages des Pyrénées (60 références) en lien avec la Coopérative Berria qui lui fournit le lait de vache, chèvre et brebis, avec deux productions labellisées : AOP Ossau Iraty et Tome Noire des Pyrénées IGP. Chiffres clés en 2009 : 34 millions de litres de lait de vache collectés, 4 millions de litres de lait de brebis collectés + 2,5 millions achetés, 1,5 millions de litres de lait de chèvre achetés, 470 producteurs de lait, 2300 tonnes de fromages vendus, 28 millions d'euros de chiffres d'affaire dont 16 % à l'export, gamme biologique

Association des bergers transhumants

- développement et la valorisation des fromages fermiers d'estives.

Euskal Herriko Artzainak

- Les Bergers du Pays Basque - pérenniser, promouvoir, défendre le métier de berger transhumant, et montrer sa viabilité économique et sa place dans la gestion collective de la montagne.

Coopérative Laitière du Pays Basque (CLPB)

- centaine d'éleveurs de brebis et de vache issus du Pays Basque, démarche Ossau-Iraty - Fromagerie

Interprofession lait de brebis

- Observatoire économique de la filière ovine laitière des Pyrénées-Atlantiques : résultats de campagnes - Commercialisation

Syndicat Ossau-Iraty

- syndicat professionnel, soutenu par les pouvoirs publics et les collectivités locales - Regroupe tous partenaires engagés dans l'appellation AOC Ossau-Iraty - Veille au respect du cahier des charges, à la qualité du lait et des fromages, à la communication intra filière. - Actions de promotion au niveau local et national - Responsable de l'agrément des produits et lutte contre les imitations

Coopérative Centre Départemental de l'élevage ovin

- Contrôle laitier : mesure production - Inséminations artificielles - Défense races locales, modes et pratiques d'élevage : maintien de la transhumance, du pâturage hivernal, entretien prairies permanentes

Laiterie Les bergers de Saint Michel – Sarl Garazi

- Fromagerie Ossau Iraty - Vente en Biocopp

Coopérative Ovine du Sud Ouest (CAOSO)

+ de 500 adhérents - Livre agneaux de lait, agneaux lourds, brebis de réforme - Vente de laine

Coopérative Locale Axuria

(510 tonnes) réunit 350 éleveurs d'agneaux de lait des Pyrénées Label Rouge ainsi que des éleveurs de bovins (Blonde d'Aquitaine) et de veaux.

Agour

Transformateurs : fromage de brebis et vache

Coopérative d'affinage du Pays Basque

- Affine les fromages de 25 producteurs fermiers de la région. Le saloir a une capacité d'affinage de 40 tonnes et n'en utilise que 25, suite au départ de 15 producteurs en lien avec le durcissement des normes sanitaires. Les adhérents ont des exploitations de taille modeste. Le produit est surtout de la tomme de brebis AOC Ossau Iraty, affinée entre trois mois et un an, et vendue directement par les producteurs. Il pourrait être envisagé de mettre en place un point de vente au saloir.

BASTIDARRA

- Laiterie artisanale

Groupe Lur Berri

- Coopérative agro alimentaire - Spanghero, Alfesca (Labeurie, Delpierre et Blini)

EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA (EHLG); Iker Elozegi, Coordinateur,

« Le Pays basque est l'endroit où s'installent le plus d'agriculteurs. C'est lié à la tradition pyrénéenne selon la quelle l'ainé reprend la ferme qui a perduré ici. Il y a également beaucoup d'hors cadre familiaux qui viennent du Pays basque ou non.

La politique agricole commune européenne a aboutit à la disparition d'un quart des paysans sur les dix dernières années, les territoires se vident complètement, la qualité des eaux se dégrade, il y a de l'érosion. Ce sont les conséquences d'une politique agricole qui se décline à plusieurs niveaux. Cette politique arrive dans l'essentiel des autres territoires à des problèmes de reprises de ferme. Il y a peu d'installation car personne n'a envie d'être agriculteur où il n'y a plus personne, plus de vie sociale... Au Pays Basque, il y a une attractivité car les paysans ont envie de le rester ou de le devenir. Ici, il y a une vraie valorisation du métier de paysan. Ce sont des métiers qui sont très bien perçus sur le territoire. Le Pays Basque représente 40% du territoire du département et regroupe 60 % des installations. Sur les 60 agriculteurs qui s'installent avec les aides, la moitié passe ici pour réfléchir sur leur projet d'installation. Ils savent qu'on va les aider techniquement ici mais aussi que l'on partage une vision de l'agriculture, une réflexion globale sur le mode de vie professionnel et social. On réfléchit ensemble autour d'un projet d'agriculture paysanne. Ce travail, très peu financé, aboutit de toute façon à la Chambre d'agriculture qui est le point de passage obligé. La Chambre fait financer le montage d'installation par le Crédit Agricole ou la MSA. Nous essayons d'être reconnu comme un nouveau dispositif de point accueil installation. »

EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA (EHLG), Iker Elozegi, Coordinateur

« L'indice potentiel nourricier a été calculé pour le Pays Basque dans l'étude Clim'Agri. Ce chiffre est exploitable, il confirme que le Pays Basque est un territoire d'élevage. Clim'Agri nous apprend que beaucoup d'énergie provient de ces élevages, de GES issus des ruminants. Nous savons également qu'il y a trop de zones où il y a des déjections animales qui provoquent des pollutions bactériologiques dans les cours d'eau, il existe des espaces surpaturés et d'autres pas du tout. Il y a beaucoup d'éléments qui nous prouvent que le Pays Basque est en excès d'élevage. Il ne faut pas réduire le nombre d'éleveurs mais il faut réfléchir comment diminuer globalement le cheptel du territoire. Cela peut vouloir dire faire de la polyculture. »

« Il n'y a quasiment pas de chèvre, c'est avant tout des brebis laitières. Le Pays Basque doit être le territoire le plus dense en brebis laitières – elles sont quasiment toute en AOC Ossau Iraty. 80% de la production de lait de brebis se fait dans le cahier des charges de l'Ossau Iraty. Mais il n'y a que 30% du lait AOC qui est transformé en fromage Ossau Iraty. Au niveau des acteurs, il y a deux multinationales : Bongrain avec des Chaumes à côté de Mauléon et Lactalis. Bongrain ramasse le lait mais ne transforme pas, il le revend à des laiteries ou à Lactalis. Il y a également Berria qui a été racheté par Andros, le confiturier. Ces grosses laiteries exportent majoritairement.

Il y a une autre fromagerie qui est une SCOP et qui s'appelle Agour à Hélette, et enfin il y a des fromageries plus petites (Saint Michel, Scoria, Coopérative Laitière du Pays Basque qui a fait son outil de transformation récemment aux Aldudes – ils ne ramassent que du lait AOC). Il faut rajouter la production fermière.

Concernant la consommation du fromage Ossau Iraty – il existe des campagnes de pub nationales, la consommation a donc dépassé largement le territoire de production (Bordeaux, Paris).. »

INTERPROFESSION LAIT DE BREBIS

PROGRAMME MONTAGNE BASQUE

ECLAIRAGES – Bovin viande / bovin-lait

Le Pays Basque et l'élevage bovin

Bovin viande : La seconde production du Pays Basque. La plus part sont naisseurs : on vend les veaux sans forcément chercher à engraisser. Deux systèmes existent soit avec l'usage de la montagne, transhumance, etc... ; soit d'avantage en plaine avec plus de surface plane et la possibilité de cultiver du maïs. Enfin quelques uns vont jusqu'à l'engraissement, valorisé en vente directe.

Bovin lait : Ce sont des élevages spécialisés. La majorité est basée sur une alimentation tout maïs plus intensive. L'autre type est d'avantage basé sur l'utilisation de l'herbe. Le lait est vendu à des laiteries. Quelques uns transforment et vendent en direct..

Indicateurs

Production

50 000 mères viande, 10 000 mères lait

- **Bovin viande: deuxième production du Pays Basque (ClimAgri 2014) -**

12 000 tonnes de viande (poids vif)

- o Bovin viande de montage
- 1000 fermes, 1100 actifs, 25 000 ha
- o Bovin viande de plaine
- 134 fermes, 174,2 actifs, 6700 ha

- **Bovin lait (ClimAgri 2014) -**

65 millions de litres

- o Bovin lait (herbe)
- 50 fermes, 85 actifs, 2250 ha
- o Bovin lait (maïs ensilage)
- 240 fermes, 408 actifs, 8400 ha

- **Races de bovin locales (OFB, 2008)**

- o Bovin lait : race Prim Holstein (80%) et Montbéliarde
- o Bovin viande : Blonde d'Aquitaine (95%)

- **Signes de qualité -**

- o Label Rouge Bœuf Blond d'Aquitaine
- o Label Rouge Veau élevé sous la mère
- o Label Rouge Blonde de la ferme
- o CCP Blonde d'Aquitaine

Transformation

- **4 abattoirs -**

o 5 400 T sont abattues dans les abattoirs dont une très faible partie est découpée sur place

- o Environ 1 150 T des bêtes abattues (22%) sont sous signe de qualité (Blonde d'Aquitaine).

- o 1/3 du tonnage de viande bovine produite en PB est abattu sur place.
- o L'approvisionnement se fait à 39 % par des élevages du PB, à 48% par des élevages régionaux et 13% provient de l'Espagne (OFB,2008)
- o Certains producteurs transforment à la ferme.

Commercialisation

Environ 250 T sont commercialisées en PB (5%), le reste l'étant sur les marchés nationaux (88%) ou à l'export (7%) (OFB, 2008)

- **Vente directe et livraison -**

La majorité se trouve dans les zone littorale et intermédiaire

- **Livres et en société -**

Approximativement à part égale entre la zone intermédiaire (53%) et intérieure (46%).

Scénario tendanciel

La production bovin lait est celle qui connaît la plus forte baisse depuis 10 ans (- 40 % d'exploitations). C'est également celle qui est le plus touchée par la baisse des surfaces et de main-d'œuvre

Cartographie des acteurs

EHLG, Uztartu : Herriko Haragia

-Viande bovine Herriko lancé par éleveurs et professionnels de la filière dans une démarche écologique et de qualité pour les consommateurs locaux. Les animaux seront nés, élevés et abattus en Pays Basque
- Cahier des charges précis, circuits courts, prix se situant entre la qualité commune et la qualité type label.

Coopérative Berria

-Principale structure de collecte de lait de vache au PB
- Marque Basquillait

Coopérative Laitière du Pays Basque

Association des Producteurs de Lait Indépendants

-en dehors des syndicats agricoles, et notamment de la FNSEA
- en pointe lors de la « grève du lait » de 2009
-vient de créer une nouvelle interprofession laitière « l'Office du Lait » avec le souhait de répartir équitablement les profits générés par l'industrie laitière au niveau Européen. Notamment à l'aide du projet de « Lait Équitable » (Fair Milk) lancé par l'European Milk Board.

Société Bayonnaise des viandes
- Abattoir

ARCADIE Sud Ouest
-Elevage, abattage, découpe

Association Buru Beltza:
-Promotion de la brebis Manex Tête Noire)

La coopérative des éleveurs des Pyrénées Atlantiques (CELPA) 600 adhérents, territoire Département Pyrénées Atlantiques et Landes, organisation de producteurs reconnue dans les secteurs bovins, bovins bio et chevaux lourds. 20,000 animaux commercialisés/an, 80 % de la production Blonde d'Aquitaine sous Contrat Filière et Signe de qualité
Label Rouge Boeuf Blond d'Aquitaine : CELPA 1ier fournisseur, 350 éleveurs. Points de vente : Société Vignasse et Donney filiale car création filière Label Rouge « Boeuf Blond d'Aquitaine » - transformation du produit et commercialisation via vente directe, points de ventes dans différentes boucheries, Leclerc, Auchan, Super U (Agriculteur Bio : 15aine d'éleveurs ; grossistes, boucherie traditionnelle ; collectivités et vente directe (Vignasse et Donney, Les Fruits de la Targa, La Boucherie du Gond, Eau Vive...)

Éleveurs bovin lait (OFB, 2008)

57 éleveurs
-8% sur la zone littorale 56% sur la zone intermédiaire 37% sur la zone intérieure
-14 % Hasparren 11% Saint Palais (parmi eux, 36% en < 100 000L)
-12 % La Bastide Clairence 10% lholdy (parmi eux, 27% en 150 - 250 000L)
-11 % Espelette
- 10 % Ustaritz

Abattoir de Saint Jean-Pied de Port: -

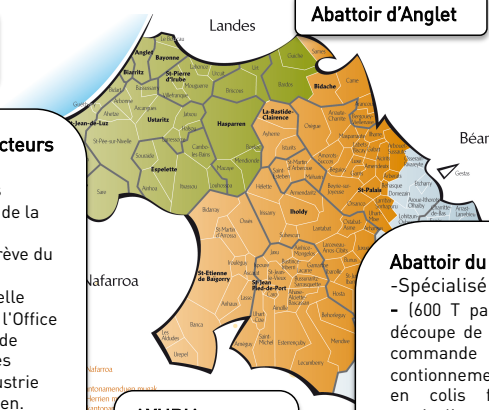
- spécialisé viande ovine
- Modernisation et agrandissement : hausse de la capacité d'abattage des porcs (20,000 par an) et création d'une chaîne ovine (agneaux de lait IGP) -20 salariés et 200 emplois indirect, 2800 tonnes de viande et visent les 3500 tonnes, comptent 1500 clients particuliers et une centaine de professionnels. (3 millions d'euros, partie financée par le Conseil Régional d'Aquitaine)-

Abattoir d'Anglet

Abattoir du Pays de Soule à Mauléon

-Spécialisé viande bovine
- (600 T par an) - prestations à la carte, découpe de viande après abattage selon la commande des éleveurs (rôti, côtes...), contonnement sous vide, étiquetage, mise en colis finale. 460 usagers locaux, particuliers et éleveurs à faire appel aux services de l'abattoir pour autoconsommation ou vente directe (par leur propres moyens à destination des particuliers ou AMAP, ou par le biais de coopérative locale Axuria* - clientèle professionnelle) Adaptations des prestations à l'autoconsommation et à la vente directe des éleveurs » Certification Ecocert depuis 2004 pour l'abattage de la viande bio : attire part croissante d'éleveurs reconvertis en bio (10 % actuellement)

AXURIA
-Viande d'agneaux, vaches et veaux



EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA (EHLG), Iker Elozegi, Coordinateur

Le bovin lait est entrain de disparaître du Pays Basque. C'est la suite logique de la PAC et la spécialisation. Il faut faire du lait pas cher pour la laiterie, avec un système de quotas pour réguler la production. Pendant trente ans, les petits producteurs qui n'étaient pas assez compétitifs se sont fait chassés petit à petit. Aujourd'hui, il reste peut être 300 producteurs qui font du lait de vache alors qu'il y en avait peut être des milliers avant. Ils sont allés tellement loin dans cette logique qu'ils ont même réussi à chasser les grosses structures qui avaient pourtant investies. Elles ont arrêté parce que le modèle économique n'était pas viable, que la production de lait n'était plus rentable. Les prix payés ne couvrent pas les frais de production. Il y a eu de vraies catastrophes sur ce modèle pourtant il y a 15 ans, le Béarn était un lieu stratégique pour la production de lait de vache.

Les 300 producteurs qui restent sont organisés en laiteries – Coopérative de collecte Berria (appartenant à Onetik) à Macaye, les Chaumes (appartient au groupe Bongrain) à Jurençon dans le Béarn, ya Vilcontal dans le Gers. Ce sont des coopératives ou des privés également. Il y a aussi quelques producteurs fermiers qui transforment en fromage et un peu de vente de lait en vente directe au consommateur. Il n'y a aucune AOC sur le lait de vache et je pense que nous avons loupé quelque chose ici. Le lait devient du lait UHT ou du fromage – nous ne savons pas où c'est vendu. Berria fait unz marque qui s'appelle Basquilait mais ce lait ne vient pas du Pays Basque, ce sont des échanges entre laiteries et il est mis en brique à Montauban. »

« Le bovin viande est extrêmement important ici dans les fermes. La chasse aux petits producteurs a commencé : tous les producteurs qui ont moins de 10 vaches n'auront plus le droit à la prime à la vache allaitante. L'objectif est de restructurer le troupeau bovin. Mais ils oublient que les 10 vaches sont accompagnées de 300 brebis ici. La mixité à du sens ici – c'est un système super adapté à notre territoire (brebis laitière avec un petit troupeau de blondes). Il y a plusieurs centaine de paysans qui vont probablement arrêter l'élevage de vache et vont augmenter peut être leur troupeau de brebis... On est un pays de naisseurs, 90% de veaux (le broutard de 5/6mois) qui naissent ici vont se faire engraisser en Italie. Nous n'avons pas une tradition d'engraissement de vaches adultes, nous ne savons pas faire. Les pays de l'est (Pays de La Loire...) savent engraisser. Nous vendons du maigre qui n'a pas de valeur ajoutée importante.

Herriko Behikia

Nous avons été les initiateurs d'un projet qui s'appelle Herriko Behikia – une marque de viande basque. L'idée c'est d'avoir des animaux élevés ici, abattus ici soient vendus sous la marque Herriko. Il y a un peu d'engraissement ici (10%). Il y a 2800 fermes où il y a du bovin viande – ce qui représente plusieurs centaines de fermes qui engraisent. Il y a des gens qui commencent à engraisser, qui savent faire. Au niveau des acteurs économiques, il y a la coopérative à Mauléon qui est déjà dans cette démarche depuis longtemps. Ces acteurs économiques savent engraisser et vendre de la viande, ils ont une certaine expérience donc on ne part pas de zéro. On va essayer de donner une visibilité net via Herriko sur cette volonté de finir les animaux sur le territoire et relocaliser la consommation. Une viande Herriko sera payée 30 cts plus cher qu'une viande non Herriko afin de compenser le surcoût, notamment l'achat d'aliment pour engraisser.

Le pari n'est pas gagné mais on a réussi à mettre autour de la table des gens avec qui on ne travaille jamais : Lur Berri notamment. A un moment donné, ils ont un intérêt à être dans la démarche – ce sont les plus grands faiseurs de viande du territoire donc c'était important qu'ils soient présents. Nous avons réussi à négocier que les animaux seront alimentés et engraisés sans OGM. Il y a des outils – Lur Berri est équipé de silo. Leur filière de débouchés Arcadie qui opère au Pays Basque sont très intéressés. Le cahier des charges évoluera vers un approvisionnement en alimentation animale locale. Il faut arrêter de faire de l'engraissement hors sol mais travailler avec un certain nombre de territoire pour engraisser. On aura un problème de logistique et je ne sais pas encore comment il va se régler : si on doit nourrir les brebis avec des céréales du secteur Ossau Iraty, il faut avoir la logistique et retracer ce maïs. C'est le même problème pour le porc. Il est très probable que le cahier des charges d'Herriko évolue dans le temps. Pour le moment, il faut trouver sa place, savoir qui achète. Au niveau consommation, au Pays Basque on mange de la viande allemande. Herriko a pour objectif les boucheries locales, les GMS (Leclerc Anglet), les transformateurs (Shoa), la vente directe, la restauration collective. Les outils de transformation existent, nous avons la chance d'avoir deux abattoirs (Anglet et Mauléon et celui de Saint Jean Pied de Port qui va rouvrir. »

CHAMBRE D'AGRICULTURE 64, Jean Luc Lafargue

LYCEE DE NAVARRE, Thierry Pousson, Gestionnaire

« Le Lycée de Navarre a pour projet était d'aider les filière à se structurer grâce à notre rôle d'acheteur bio. Avec un groupement de commande 25 établissements scolaires dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes nous avons leur avons proposer de faire des lots de viande et de volaille bio en s'engagement en début de marché pour que l'équilibre matière soit respecté. Sur le premier marché lancé en 2013, l'association de 9 producteurs Bioskaria a remporté l'ensemble des lots qui représentaient pourtant des structures assez importantes. Elle respectait au mieux les différents critères ; prix, qualité, dégustation mais également l'aspect développement durable (politique RSE, actions de sensibilisation proposées, etc.). Il y a également un critère mis en place par le Ministère de l'Agriculture en 2001 « l'approvisionnement direct ». : c'est le nombre d'intermédiaire et les distances qui sont évaluées.

Pour Bioskaria, une grosse partie de la production part dans cet appel d'offre. Ils essayent de se diversifier sachant que l'an prochain rien ne dit qu'ils le remporteront de nouveau. Pour eux c'est intéressant pour structurer une filière. Cependant, il faut fédérer d'autres établissements pour ne pas concentrer la demande et créer une forte pression pour les fournisseurs. »

Cuma Xuhito, Atelier Arño Landaburu (boucher à la retraite)

Cette coopérative d'utilisation du matériel agricole rassemble 23 producteurs de Basse Navarre, Labour et Soule qui ont décidé de transformer leur production de viande. Ceux-ci sont partis du constat que beaucoup de tiers transforment cette denrée en production fermière (hors découpe et mises sous vide) et, pour l'APFPB, cela n'est pas souhaitable à terme, car selon elle, cette production ne peut être fermière. Quelques modifications ont été apportées à l'atelier, les producteurs ont effectué des formations sur l'hygiène, la découpe, l'utilisation de l'autoclave.. Avec l'aide d'une avocate, ils ont établi un bail professionnel, un règlement intérieur, ont rédigé avec le cabinet agroalimentaire 64 un dossier d'agrément européen unique et se font accompagner par FD Cuma 64. Il existe un véritable esprit d'équipe entre les producteurs.

ECLAIRAGES – Porcs, volailles et palmipèdes

Le Pays Basque et l'élevage de porcs et de volailles

Les porcs sont très majoritairement élevés en hors sol, mis à part des démarches collectives qui se développent depuis plusieurs années (le porc basque qui est souvent utilisé comme un complément par les éleveurs d'autres productions...) mais qui restent très minoritaires.

Volaille de chair : principalement du gavage de canard (filière intégrée industrielle). Quelques producteurs fermiers de fois gras. Les poulets sont essentiellement valorisés en circuits courts. Poules pondeuses : un élevage de grande taille (Arradoy) et des installations récentes en productions fermières.

Scénario tendancier

L'élevage porcin est de plus en plus étroitement lié aux structures de transformation. La production industrielle se confine dans les zones à structures très compétitives où l'acceptabilité face aux problèmes environnementaux a été résolue. (AND, IAA, 2006). L'élevage de volaille et de canard, encore déficitaire sur le territoire, tend à se développer.

Cartographie des acteurs

Indicateurs

Production

- **Production de porcs (ClimAgri 2014) -**
 - o 2800 truies
 - o 7000 tonnes de viande (poids vif)
 - o 63 fermes, 63 actifs, 1386 ha
- **Production de volailles (ClimAgri 2014) -**
 - o 450 000 volailles
 - o 7000 tonnes de viande (poids vif)
 - o 2 200 tonnes d'œufs
 - o 170 fermes, 170 actifs, 3740 ha

Signes de qualité -

- o IGP, Label Rouge Jambon de Bayonne
- o Porc Basque
- o Porc Manex – Ibaiona
- o Label Rouge Porcs Fermiers du Sud Ouest
- o IGP Canard à foie gras du Sud Ouest
- o Label Rouge Poulet du Sud Ouest

Transformation

- 4 abattoirs - PORC -

- o 7 500 T sont abattues dans les abattoirs dont 900 T sont découpées sur place.
- o Environ 4 200 T des bêtes abattues (56%) sont sous signe de qualité ou équivalent (IGP, Manex...).
- o L'approvisionnement se fait à 72 % par des élevages du Pays basque, le reste étant issu des territoires proches (Béarn, Gers...).(OFB, 2008)

-IGP Jambon de Bayonne -

- o 1,5 millions de jambons de Bayonne élaborés annuellement selon les critères de Bayonne.
- o 750 000 élaborés par l'entreprise Haraguy (fabrique de Delpyrat, filiale de Maisadour).
- o Stratégie d'export en Asie et Amérique du Nord
- o Producteurs indépendants au PB :
- o Ospital à Hasparren
- o Coopérative Bayonnaise d'Artisans Hoberena
- o Benat Oteiza (Aldudes)

Commercialisation

- o Porcs : Environ 80% du tonnage est destiné aux saisonniers ou transformateurs via des gros industriels de la viande (75%) ou à la vente directe (25%). La quasi-totalité du tonnage est consommée ou transformée localement. (OFB, 2008)
- o Volailles : Fois gras (Oteiza), Poules pondeuses : élevage de grande taille (Arradoy), Productions fermières, essentiellement valorisés en circuits courts

GAPAL
(Groupement Avicole Amateurs des PA et des Landes)
- 50 éleveurs

Arnabar
-Éleveur de canards au Pays Basque
- producteur de foie gras de canard situé à Ossès au Pays basque. Les canards sont élevés en liberté et en pleine nature. - - Vente en ligne
- Visite à la ferme

Arradoy
- Commerce de gros (commerce interentreprises)
- Volailles et œufs, lapins et gibiers

IDOKI
- Production fermière poulet

Pierre Oteiza
- Pierre Oteiza compte une centaine d'éleveurs et une quinzaine de transformateurs.

SARL Manex
- Découpe, abattage, commercialisation de viande de porc

Coopérative Bayonnaise d'Artisans Hoberena

Haraguy (Maisadour)
- Centrée sur la « gastronomie du Sud-Ouest », l'entreprise Delpyrat investit dans le jambon de Bayonne, tant dans ses capacités de production avec l'usine Haraguy d'Aicirits (Pyrénées-Atlantiques) que dans sa force de vente. Obtenue de la Commission européenne il y a bientôt dix ans, l'indication géographique protégée (IGP) a donné un coup de fouet à la production du jambon de Bayonne dans le Grand Sud-Ouest. Éliminant les contrefaçons et les importations indues, elle a concentré l'élevage des porcs dans le sud de la France et l'élaboration du jambon dans le bassin de l'Adour.

Abattoir du Pays de Soule à Mauléon
Abattoir d'Anglet
Abattoir de Saint Jean Pied de Por
Les abattoirs ne prennent pas en charge la découpe de volaille

ETS Massonde Pascal
-viandes de boucherie charcuterie, salaisons, conserves

Louis Ospital
-Défend le Jambon de Bayonne affiné à l'air libre et à l'agriculture locale avec la filière et le label *Ibaiona*
-Se soumet à un cahier des charges très précis, afin d'élaborer un grand jambon : la « Rolls du Jambon de Bayonne »8,9. Les critères retenus sont les suivants :les cochons seront payés plus chers que le cours du cadran français. (une équité avec les éleveurs locaux) ;les cochons sont nés et élevés dans le seul périmètre exclusif du Pays basque ;les cochons sont nourris exclusivement aux céréales (maïs, blé, orge...) sans OGM, sans farine animale et sans antibiotique dès 1985 ;les cochons sont abattus lorsque leur poids atteint 180 kg à 12 mois environ.

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Il nous manquerait aujourd'hui un atelier de découpe de volailles. Certains transforment à la ferme mais c'est quand même assez couteux d'avoir un labo viande sur l'exploitation. On est entrain d'étudier de développer un laboratoire d'abattage de volaille en bio. Les abattoirs ne découpent pas les volailles parce qu'il y a des normes, ne serait-ce que pour parquer les animaux... il y a quelques opérateurs qui le font mais il y a une question de prix, de prestation payée... Nous allons faire une réunion prochainement pour étudier une possibilité. IDOKI a développé deux ou trois ateliers multiproduits et aussi des plats en sauce, ils accueillent déjà plusieurs producteurs (les fermes sont en CUMA pour l'atelier de transformation), cela peut être une piste.»

ELEVEUR

OTEIZA

INTERAMAP, Isabel Capdeville, Présidente

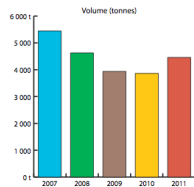
« On est en déficit de volailles au Pays basque, beaucoup plus s'en fait dans les Landes pour des raisons culturelles alors que pourtant cela fonctionne très bien au Pays Basque. Nous réfléchissons aux conditions optimum pour installer un agriculteur. Le réseau des AMAP ont une légitimité parce qu'avec les fermoscopies, nous comprenons ce qui ne va pas et nous pouvons échanger avec d'autres AMAP. »

ECLAIRAGES – Pêche

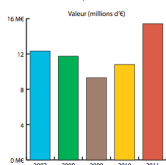
Le Pays Basque et la pêche: Le Pays Basque possède deux ports: celui d'Hendaye et celui de Saint Jean de Luz. La Criée de Saint de Luz / Ciboure se situe au 10^{ème} rang des 37 criées françaises. Relocaliser la filière doit permettre d'encourager une meilleure valorisation et distribution locale des produits de la pêche basque.

Indicateurs

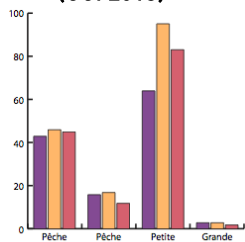
-8000 tonnes de trafic en 2011 (CCI 2014) -



- 23,4 millions de chiffre d'affaires en 2012 (CCI 2014) -



-Flotte de navires en augmentation (CCI 2013) -



-Baisse du nombre de marins – 850 marins en 2014

- 90 espèces débarquées -

Les 8 principales (90% poids total Criée) :

- thonidés (thon germon, thon rouge)
- petits pélagiques (maquereaux, anchois, sardine, chinchard)
- merlu de ligne (marque identifiée)

- Manque de transformation locale

Pas de réelle filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture au Pays Basque, recours à la matière locale très faible. Une seule conserverie à Saint Jean de Luz.

Outil de transformation mis en place par l'agglomération Sud Pays Basque et le CIDPMEM

- Pêche principalement dédiée à l'export -

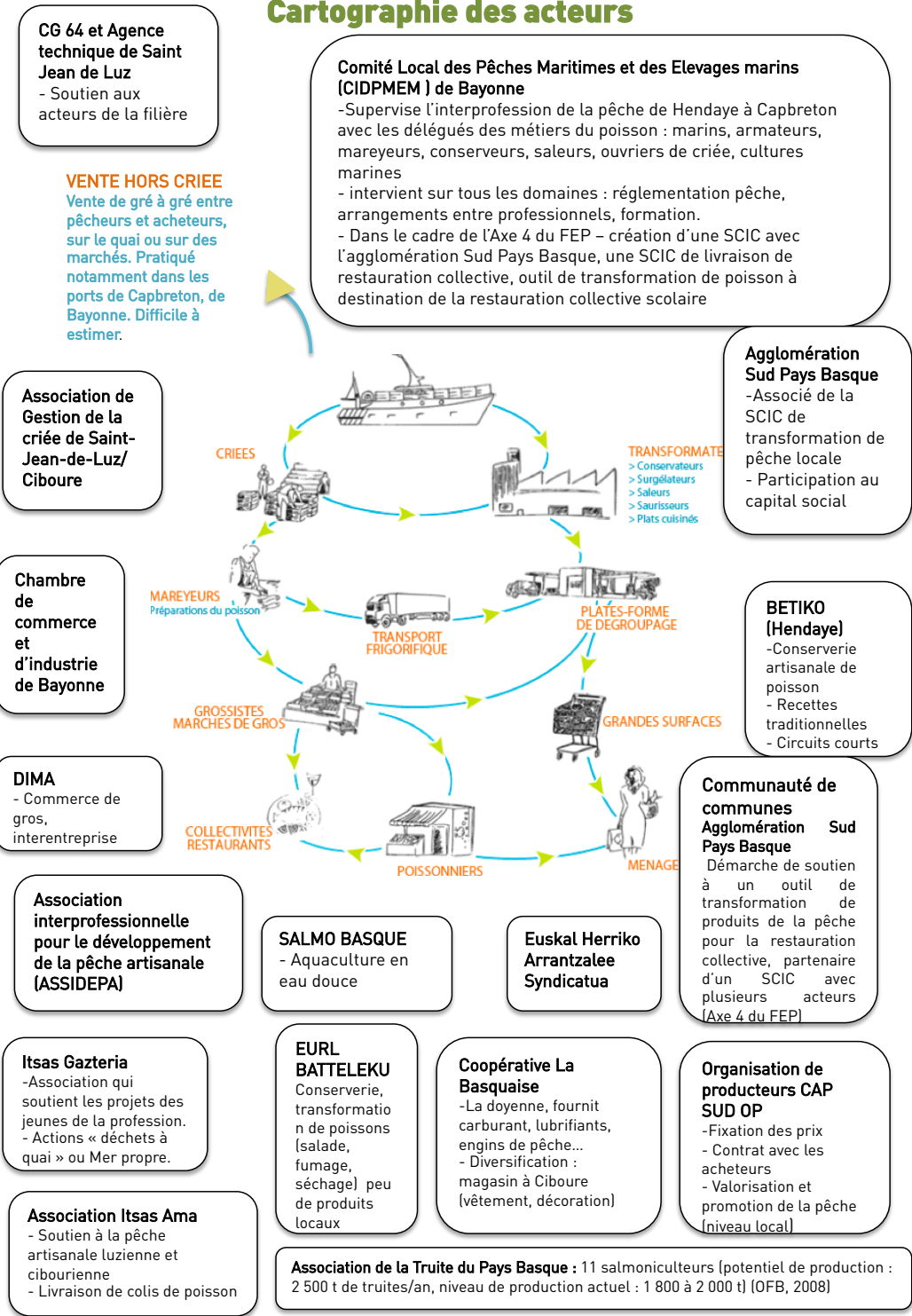
-70 % de la production de la Criée par à l'export (surtout en Espagne)

- Les restaurateurs privés, poissonneries et GMS s'approvisionnent via des mareyeurs qui achètent des produits locaux à la Criée de Ciboure et complètent à Arcachon, Oléron ou en Espagne.

La filière pêche au Pays Basque se trouve confrontée à une réglementation européenne toujours plus contraignante, à l'augmentation des coûts du carburant et des charges liées à l'exploitation des navires, à la concurrence de plus en plus vive des produits en provenance d'autres ports, d'autres pays ou de l'aquaculture. Dans ce contexte où les changements, notamment de réglementation, peuvent être extrêmement rapides, il est difficile pour les acteurs de cette filière de définir ce que sera la pêche dans l'avenir, d'anticiper, et donc de définir une stratégie de développement qui permette d'attirer les jeunes vers les métiers de la pêche. (Synthèse de l'atelier, Contrat Territorial Pays Basque 2020, 2006)

Scénario tendanciel

Cartographie des acteurs



CIDPMEM 64-40, Serge Larzabal et François Gallet, Président et Chargé de mission groupe Axe 4 FEP

« Le Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et de l'Élevage marin des Pyrénées Atlantiques et des Landes est l'organisme qui est représentatif des acteurs de la filière de la pêche. Notre mission est d'accompagner par tous moyens, les acteurs de la pêche sur l'aspect économique, social, la sécurité, la formation professionnelle... Dans le cadre de nos missions, le CIDPMEM porte un projet de l'Axe 4 du FEP dont l'intitulé est « le développement durable des zones tributaires de la pêche ». C'est dans le cadre de ce programme spécifique que nous avons été retenu dans le cadre d'un appel national, que nous menons en collaboration avec les collectivités territoriales (CRA, CG PA et Landes, Pays Basque, le Pays Adour Landes Océanes, agglomération et communes). Ce projet a débuté en 2009 et s'est terminé en 2013. Dans le cadre de l'Axe 4 du FEP, nous avons pu lancer tout un quartenaire de démarches.

Le développement de la vente directe via des paniers de la mer.

Grâce aux fonds de l'Axe 4, une coopérative a commencé la vente directe de paniers de la mer, elle a pu faire de l'animation de lancement (site internet, fichier clients, démonstrations auprès des consommateurs) et un investissement dans une chambre froide. Ce n'était pas une AMAP parce que c'était une coopérative et non pas un pêcheur pour un consommateur mais c'était le même principe de paniers. Aujourd'hui la coopérative ne marche plus mais ce n'est pas lié à ça. La vente directe était pour diversifier son activité et offrir de nouveaux débouchés aux pêcheurs. La vente générale se fait à la criée de Ciboure, la vente directe permet d'avoir une relation directe avec le consommateur. C'est également mieux rémunéré – l'intérêt est de pouvoir afficher des prix inférieurs à ceux proposés en poissonnerie mais un peu supérieurs à ceux qu'ils obtiendraient à la Crieé. Mais cela reste un complément qui peut représenter jusqu'à 30% maximum dans le chiffre d'affaire. C'est ce qu'on peut trouver à Cap Breton où il y a une vraie tradition – chaque bateau vend sa pêche directement, le surplus est récupéré par la Crieé. Le poisson n'est pas transformé, il est de saison. A Cap Breton, il y a un pêcheur qui a beaucoup développé les AMAP avec la pêche de ses collègues également – c'est une entreprise familiale où tout le monde participe. Il est très organisé, ses deux fils pêchent, son épouse vend. Sur le port, il y a des chambres froides où le poisson destiné à la Crieé de Ciboure est stocké pour être vendu le lendemain. Ils n'ont pas de pertes – en hiver, toute la production part à la Crieé. En été, il y a une grosse activité sur le port, les paniers sont très porteurs. Il y a 8 AMAP à livrer et environ 300 clients. Ils prennent des clients jusqu'à Pau.

Dans le cadre de l'Axe 4 du FEP une étude socio économique a été réalisée par le Pays Adour Landes Océanes afin d'évaluer le coût de livraison et d'aider les pêcheurs à la décision. Selon le nombre d'amapiens et la distance à parcourir, les pêcheurs doivent savoir combien de poisson ils doivent vendre et décider en fonction.

A Ciboure, Itsas Ama (Béatrice Elissalde, ancienne patron pêcheur) a monté le même système que la coopérative Logicop mais en étant plus raisonnable en termes de coûts. Elle mutualise les coûts de livraison en partageant le camion avec une coopérative agricole, elle a moins de coûts de fonctionnement

A Ciboure, même si on essaye de développer les circuits courts avec les collectivités, on doit absolument maintenir l'activité de la Crieé qui représente plus de 70% de la commercialisation de la pêche locale. La vente directe restera donc une niche obligatoirement.

Outil de transformation locale pour la restauration collective scolaire

Avec l'agglomération Sud Pays Basque, une étude a été faite et se concrétise aujourd'hui avec la création d'une SCIC pour faire de la transformation de produits locaux (prédominance Ciboure et compléments avec Arcachon car l'organisation de producteurs est régionale). Il y a une étude de marché dans le cadre de l'Axe 4 du FEP pour développer les possibilités de fournir les cantines scolaires et la restauration en foyers. Certaines cantines ont la capacité de transformer du poisson mais cela demande une formation et un temps que les cantines n'ont pas envie de consacrer.

Il y avait des bâtiments disponibles sur Saint Jean de luz, 350 m² vont être dédiés à l'atelier de transformation. La transformation va être faite du filetage à la congélation et au conditionnement en fonction des besoins des restaurations collectives. La SCIC associe l'Agglomération Sud Pays Basque, les producteurs via le Comité des Pêches et l'Organisation de producteurs, un partenaire privé qui va être le gérant de l'entreprise ainsi qu'une autre SCIC qui est installée sur Bayonne et qui fournit déjà des cantines scolaires en autres produits. Chacun a investi du capital, le capital initial est de 100 000 euros, 65% du capital provient des pêcheurs. Un des acheteurs de la Crieé achètera la production locale. La capacité de l'atelier est prévue pour traiter 500 tonnes annuelles de poisson. La première année de fonctionnement devrait fournir entre 90 et 100 tonnes de filets poissons frais ou congelés, l'année prochaine 130 tonnes. Il y a une démarche commerciale qui a été faite auprès de la restauration collective. L'objectif est de démarrer l'activité en septembre pour répondre aux appels d'offre des scolaires. L'idée de ce partenariat public-privé fonctionne et démontre la volonté des élus.

Une étude a été réalisée pour connaître le coût-portion supportable à ne pas dépasser. Ils ont également regardé quelles étaient les espèces locales qu'il était possible de livrer après transformation à ces prix là pour concurrencer le poisson, le pangas par exemple – qui arrive de très loin mais qui est beaucoup moins chers car ce sont de gros élevages. A certaines périodes de l'année, il est possible de rentrer dans ces prix là avec des espèces locales. Nous travaillons sur la possibilité, lors des pics de production de pouvoir acheter un poisson et le congeler pour pouvoir le transformer à la demande. L'objectif est de pouvoir acheter un peu plus que le prix aux enchères proposé à la Crieé. L'intérêt de cet outil de transformation est également de faire une plusvalue pour les pêcheurs.

ECLAIRAGES – Maïs et céréales

Le Pays Basque et les céréales: Pour le Pays basque, 85% de la SAU est dédié à des surfaces destinées à l'alimentation du cheptel et seul 12 % correspondent à des cultures de céréales, d'oléagineux et protéagineux aidés (OFB, 2008). Les éleveurs qui ne cultivent pas de quoi alimenter leur cheptel sont souvent contraints par des terrains trop pentus et font face à l'envolée des cours des céréales.

Indicateurs

Production

- Filière blé (EHLG) -

- o 7 paysans, 2 minotiers, 30 boulangers
- o 43,5 ha semés en 2012
- o 210 tonnes de blé récoltées en juillet 2013
- o 165 tonnes de farine (78% de rendement)
- o 900 000 baguettes de 200g

- Production de maïs (ClimAgri 2014) -

- o 90 000 tonnes de maïs grains (en partie valorisé localement par les troupeaux)
- o 100 000 tonnes maïs ensilage
- o 445 fermes, 445 actifs, 7 565 ha

- Localisation (ClimAgri 2014) -

- o Production localisée sur le bassin de la Bidouze
- o 25 à 30% des surfaces sont irriguées

- Céréales aidées (OFB, 2008) -

Les cultures de céréales aidées du département PA représentent 11% de la SAU du PB avec 1 888 398 ares ; elles correspondent à 18% de la SAU de la zone littorale, 19% de la SAU de la zone intermédiaire et 8% de la zone intérieure. Cependant, trois cultures du PB attirent l'attention : 46,8% des superficies dédiées au maïs ensilage sont cultivées au PB, ainsi que 41,8% du maïs semence et 45,9% du sorgho. Aucune culture de blé dur, seigle, maïs doux, épeautre n'est recensée au Pays basque. Les superficies dédiées aux cultures de blé tendre, d'orge, d'avoine, de maïs grain et de triticale se situent de 0 à 27% du total de la culture au Pays basque.

- Oléagineux aidés (OFB, 2008) -

Les cultures d'oléagineux aidés du département PA représentent 0,3 % de la SAU du PB avec 6 824 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est insignifiante : moins de 0,05% au maximum pour la zone intérieure. La culture dominante est le soja mais ne représente que 8% de la culture du département. C'est principalement la zone intérieure (84%) qui présente des cultures oléagineuses (tournesol et soja), plus précisément le canton de Saint Palais puis les cantons d'Iholdy et Mauléon. Ces cultures sont absentes de la zone littorale et sont représentées à 16% par la zone intermédiaire.

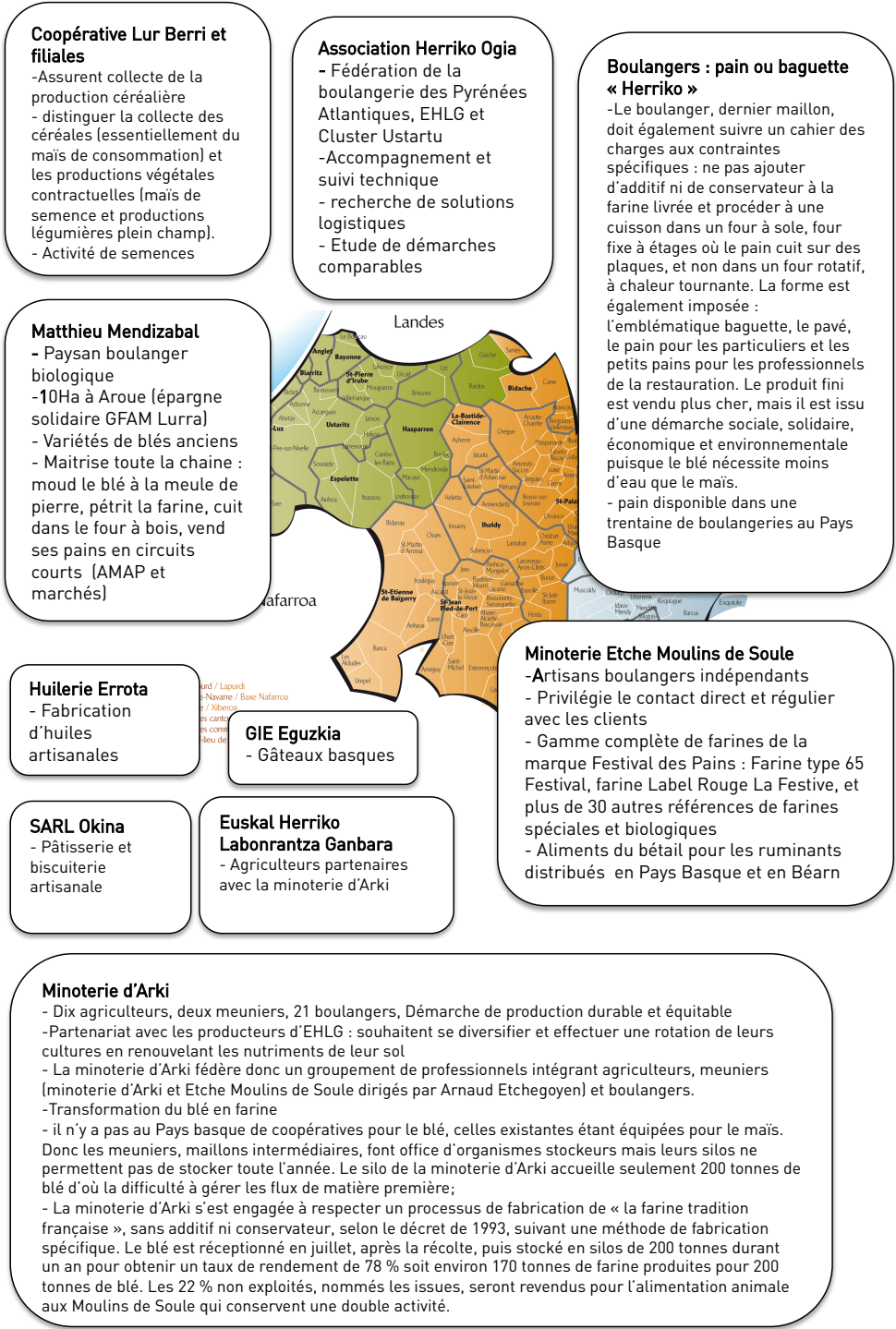
- Protéagineux aidés (OFB, 2008) -

Les cultures de protéagineux aidés du département PA représentent 0,01 % de la SAU du PB avec 2 152 ares ; leur part dans la SAU de chaque zone est insignifiante. La culture dominante est le pois de printemps mais ne représente que 10 % de la culture du département.

Scénario tendanciel

Plusieurs démarches territorialisées de valorisation de blé existent déjà ailleurs. Une dizaine de paysans ont fait le défi de relancer la culture du blé au Pays Basque après 40 ans d'arrêt afin de mettre en place une filière regroupant les différents maillons. L'objectif étant de valoriser les ressources et les savoirs faire locaux et de créer de la valeur ajoutée sur le territoire. Les possibilités de stockage du blé représentent le principale frein au développement de la filière aujourd'hui.

Cartographie des acteurs



SCIC GARRO, Hélène Ducar, Co-gérante

« Il y a beaucoup de produits auxquels nous n'avions pas pensé. Par exemple, il y a une grosse demande sur le pain bio, parce qu'on ne fait pas de blé bio. Je connais des gens qui font du blé, qui le transforment et en font du pain mais ils n'ont que des petites quantités. Pour réintroduire du blé, il faut trouver une espèce qui résiste – il devait y avoir de vieilles variétés qui tenaient le coup avant. Mais aujourd'hui, tout le monde fait du maïs parce que ça pousse bien. Il n'existe plus de variétés de céréales, de blé qui n'ont pas besoin d'une quantité d'azote, de traitements... Il faudrait vraiment expérimenter de nouvelles espèces.

Il manque également beaucoup de légumineuses en Pays Basque. On ne fait pas de légumineuses pour la consommation, on fait une rotation chaque année pour faire des engrais verts et après on met du fumier. Mais le frein pour la production de légumineuse en bio serait la salissure de terrain vu qu'il n'y a pas de désherbage. Il faut que la culture soit propre pour obtenir une densité de semences. Mais pour l'instant les rendements sont très faibles, je ne sais pas si le problème est du à la variété, au climat ou au sol. L'INRA doit fournir des conseils techniques aux agriculteurs bio ou bien il faut financer d'autres structures pour faire des essais. »

CLUSTER AGROALIMENTAIRE UZTARTU, Emilie Chopin, Animatrice

Le blé herriko

Une dizaine de paysans localisés sur le canton de St Palais majoritairement, mais aussi ceux de Bidache et Iholdy, sont engagés dans la filière. Cette culture offre de nombreux avantages et c'est un pari pour ces paysans qui découvrent ou redécouvrent la culture du blé :

Sur un territoire où la monoculture de maïs est importante, l'introduction du blé permet de préserver la qualité agronomique des sols grâce aux rotations de cultures.

Le blé est une culture d'hiver, semée fin octobre-début novembre et récoltée en juillet. Dans un contexte où l'utilisation de l'eau va devenir un enjeu crucial, le blé a des besoins en eau au moment où elle est disponible, ce qui lui offre un grand avantage.

Le débouché de proximité contribue à maintenir le nombre de paysans sur le territoire, à améliorer leur revenu, et à relocaliser l'économie locale. Le but de la création de la filière est de créer un circuit court qui apporte une plus-value sur le territoire et des engagements de qualité et de traçabilité au consommateur.

Dans la démarche HERRIKO, chaque paysan s'engage à respecter un cahier des charges défini par la filière avec l'aide d'EHLG. Toutes les méthodes agronomiques sont préconisées pour garantir une agriculture respectueuse de l'environnement : semis tardif pour réduire les maladies et les mauvaises herbes, semis d'une variété adaptée aux conditions pédo-climatiques du Pays Basque, rotation de culture, raisonnement de la fertilisation...

Pour la campagne 2012-2013, une quarantaine d'hectares de blé a été semée, ce qui permet d'estimer le tonnage prévisionnel pour la récolte 2013 à 210 tonnes (rendements moyens espérés de 50 quintaux / ha).

Afin d'inciter les paysans à inclure la culture du blé dans leur assolement, un bonus leur est accordé, sur la base du prix du marché du blé (indice MATIF).

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Sur la bio, la relocalisation et toutes ces questions, il y a un enjeu énorme à ce que ces fonctions de sélection et d'adaptation soient plus partagées. Nous travaillons dans un cadre expérimental sur un maïs population. Il ya une réflexion qui démarre sur la sélection massale en brebis avec des éleveurs. L'offre en semence certifiée bio est très peu diversifiée. Il n'y a que quelques variétés pour chaque culture. De ce fait, par la labellisation et la certification, on limite la biodiversité alors même qu'on essayait de la protéger.

On a eu des financements sur la sélection fermière, participative. On a le droit de refaire pousser ses propres semences mais ni d'échanger, ni de vendre ce qui limite rapidement parce qu'on est face à des problèmes de consanguinité. Cette concentration et standardisation des semences est totalement cohérente avec le modèle d'agriculture de fertilisation chimique (engrais de synthèse soluble). Les semences et les plans des organismes de sélection seront toujours bienvenues mais il faut une diversité d'offre – c'est compliqué pour relocaliser et adapter aux climats. »

ECLAIRAGES – Fruits, légumes et piments

Le maraîchage et la gouvernance alimentaire: La production légumière est majoritairement constituée de maraîchage très diversifié, et essentiellement destinée à la vente directe ou en circuit court. Il n'existe pas d'organisation de producteurs locaux pour les légumes. Pour la production fruitière, il y a une filière spécifique kiwi dans la vallée de l'Adour (139 producteurs en Pyrénées-Atlantiques).

Aujourd'hui en Pays-Basque, on constate un fort déficit de la production de fruits et de légumes au regard de la demande du marché (restauration domicile et restauration hors domicile), d'où une forte importation (80%). Les ceintures vertes maraîchères autour des grandes villes ont quasi toutes disparu.

Indicateurs

Production

-Maraîchage marginal (ClimAgri) -

- o 2% de la SAU consacré au maraîchage
- o 2500 tonnes de fruits
- o Divers légumes
- o Piment d'Espelette (145 producteurs, 152 ha, 106,8 tonnes de poudre de piment, 15 entreprises de transformation et de reconditionnement en 2013)

-SCIC de Garro -

- o Production de légumes bio

-Signes de qualité -

- o AOC Piment d'Espelette
- o Démarche qualité Piment Doux
- o Démarche qualité « Eztigar »
- o Démarche qualité « Cerise d'Ixassou »
- o Label Rouge Kiwi de l'Adour

Transformation/ Distribution

-Grossistes en fruits et légumes -

- Pas forcément liées aux productions locales
- SOFRUTEX
- Latxague
- Simexpa Prim'Adour

-Filière boisson -

- ERESEGIDA / SARL de transformation de pommes et de commercialisation de cidre
- Coopérative Eztigar
- Txopinondo

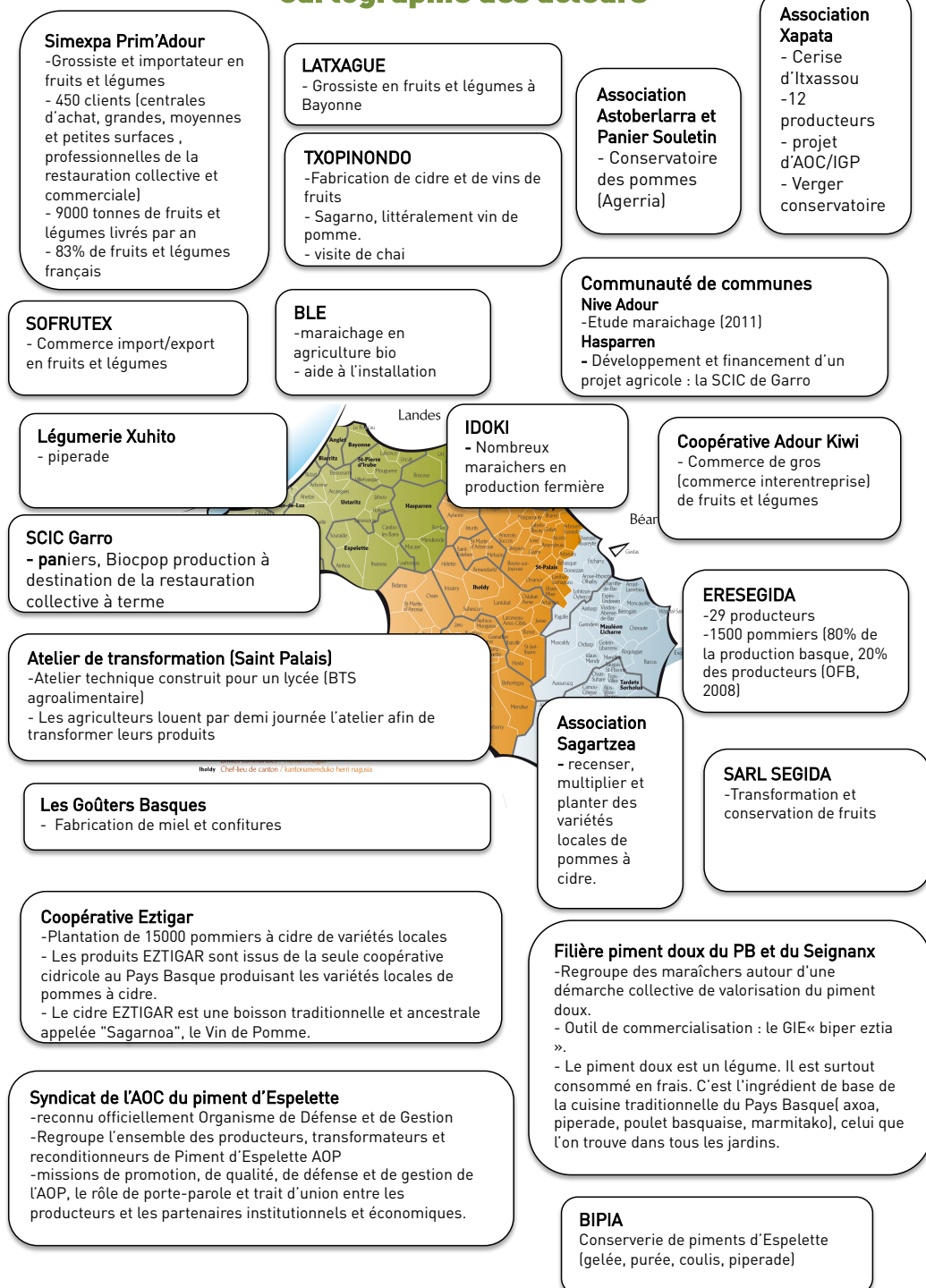
-Transformation fermière et vente directe -

- IDOKI : de nombreux producteurs maraîchers qui fonctionnent en vente directe
- AMAP : réseaux de producteurs maraîchers
- Marchés de plein air

Scénario tendanciel

Les cultures maraîchères, fruitières ou viticoles sont assez marginales. Cependant, les productions fruitières et maraîchères sont les seules à se développer en nombre d'exploitations et d'emplois. Face à une demande locale grandissante, une diversification des exploitations en faveur du maraîchage est à prévoir.

Cartographie des acteurs



SCIC GARRO, Hélène Ducar, Co-gérante

La SCIC de Garro est une coopérative qui s'est créée ...

4 objectifs :

- Faire du maraichage bio afin de produire des légumes accessibles et approvisionner toutes les cantines Locales.
- Aider les agriculteurs à passer en bio (une parcelle pour débiter) en créant une plateforme et en assurant des débouchés
- Formation à la production biologique d'apprentis et des étudiants
- Faire de l'expérimentation en agriculture biologique car il en existe très peu

« La production de fruits bio est difficile, il faut s'y connaître réellement. Si vous les laissez vivre, une année vous récolter, l'autre vous les laissez pousser. Si vous faites des arbres fruitiers non traités, les fruits ne sont pas beaux ou alors cela demande une technicité plus importante encore que le maraichage. La sensibilisation ne suffira pas à encourager les gens à les consommer. C'est une des explications au déficit de fruits bio au Pays Basque où il y a un climat très humide et donc une forte densité microbienne. Mais certains arboriculteurs y arrivent, on peut également envisager des fruits transformés s'ils ne sont pas beaux. Beaucoup se mettent aux petits fruits, ce sont des productions qui marchent plutôt bien ».

EUSKAL HERRIKO LABORANTZA GANBARA (EHLG), Iker Elozegi, Coordinateur

« Pour développer le maraichage, il faut que ce soit un peu plat – il n'y a pas de contre indications sur les plaines du Pays Basque pour cultiver des légumes. Le Pays Basque n'est plus un pays où il y a du maraichage en intérieur. Il y a toujours eu de ceintures maraichères auprès des grandes villes – elle a presque disparu au Pays Basque (Narbonne, Bayonne, Anglet qui avait beaucoup de maraichage). Les élus sont intéressés aujourd'hui, ce qui est assez nouveau – il y a une prise de conscience. Il faut que cette prise de conscience soit rapide, quand il est encore temps. Mais en 5 ans, la moitié des maraichers de Mauléon ont disparu. Les maraichers qui existent aujourd'hui n'y croient plus. L'idéal serait des collectivités qui travaillent à organiser la suite des maraichers en place en achetant du foncier par exemple et en le rendant définitivement inconstructible. Ce sont des actes politiques forts qu'il faut prendre. »

« EHLG travaille sur la sensibilisation à la production de fruits. Nous avons des fruits en démarche de qualité comme notamment la cerise d'Ixassou. Nous animons une démarche pour développer une AOC mais c'est compliqué car c'est une cerise qui ne se conserve pas. Mais on constate aujourd'hui un renouveau. L'objectif est de redonner conscience à ceux qui ont un cerisier qu'il a une valeur, s'il prend le temps de récolter et de le vendre c'est intéressant économiquement. Il y a peu de productions de cerises mais une médiatisation importante donc l'artisanat s'en sert parfois sans utiliser le vrai produit. Il y a un nouveau groupe de jeunes installés qui voient une opportunité autour de la cerise. Nous essayons de voir avec eux quels sont les débouchés mais également comment se protéger face aux cerises noires qui ne viennent pas du Pays Basque. Il n'y a aucun besoin de démarchage, les gens viennent chercher cette cerise. C'est d'avantage un problème d'organisation (besoin de palettes spécifiques) parce que tout est atomisé, ce n'est pas facile à récolter.

Il existe également des pommiers à cidre, il y a du jus de pomme commercialisé dans les AMAP. Il y a du cidre réalisé par la coopérative locale Etxigar. La pomme ne concerne pas beaucoup de monde mais elle reste présente. Les besoins exprimés par les AMAP sont de la pomme à couteau qui n'existe pas en Pays Basque.

Il y a également une production de petits fruits de manière anecdotique (groseille, framboises...). Le problème des fruitiers est qu'ils vont mettre 10 ans avant de donner des fruits – c'est un investissement qui est assez lourd, il faut prévoir un revenu pendant 10 ans. Certaines communes investissent dans des arbres fruitiers, Ascain offre un pommier à chaque naissance. Je pense que c'est très important pour faire prendre conscience aux gens que les pommes ne poussent pas à n'importe quelle époque. Cette logique est importante pédagogiquement mais ne fait pas vivre un paysan. Nous sommes plus sur des réflexions pour savoir comment faire pour que les gens mangent des pommes qui viennent d'ici avec une activité économique derrière. Certains jeunes installent en polyculture et ils vont installer des pommes à couteaux... mais c'est très marginal. Les collectivités peuvent avoir un rôle pour installer des jeunes en maraichage sur des terres communales mais également aider à préparer le terrain, aider les plantations en offrant la logistique d'installation mais en posant la conditions d'une certaine culture, de vergers qui pourront être valorisés par la suite par exemple. Cela permettrait d'envoyer un signal fort – la collectivité y croit et se pose en force de propositions également. »

INTERAMAP, Isabel Capdeville, Présidente

« BLE a fait une étude sur la consommation en légumes bio localement et ce qui tenait de l'approvisionnement local. Le delta est de 48 fermes en maraichages pour approvisionner la consommation locale

Le réseau InteraAmap a voulu réfléchir à l'installation de nouveaux maraichers donc on a créé un groupe d'étude autonome qui s'appelle « De la terre pour nos légumes ». On se réunissait une fois par mois pour chercher à comprendre les Plans d'occupation des sols, les PLU, les zonages, comment faire pour s'installer en collectif. Il n'y avait que des amapiens. On a commencé à chercher dans le réseau des AMAP qui s'y connaissait en urbanisme – on a trouvé des compétences dans le réseau. Puis nous sommes allées voir les mairies et nous sommes passées pour les ménagères qui réclamaient une bonne alimentation pour leurs enfants. Or ce poste n'existait pas donc on se l'est approprié vu que nous n'étions ni des agriculteurs, ni un parti politique, etc...

Certains amapiens ont parfois réclamé des légumes comme des petits pois. Le maraicher a expliqué le temps de travail pour des petits pois et les sacrifices à faire pour d'autres légumes. Il a fait valoir son métier et c'est très intéressant et important. Cela montre également que ce n'est pas parce que tu es un consommateur et que tu peux acheter, que tu peux tout avoir. Il a également proposé aux amapiens de venir aider la récolte pour avoir des petits pois moins cher. Dans une AMAP, ils ont décidé d'acheter la poule avec les œufs, cela permet à l'éleveur de garantir la vente de sa poule.

Concernant les fruits, il y a une AMAP à Albi où ils ont fait un contrat à 6 ans – les 6 premières années, les amapiens ont fait comme s'ils achetaient des pommes ce qui a permis à l'agriculture de planter, la deuxième année d'entretenir le verger. Au début de la quatrième année, la récolte de pommes a été partagée. A la fin de la sixième année, un contrat normal s'est instauré. Pendant ces 6 années, les amapiens sont allés aider le paysan.

On nous a tellement dit que les fruits ne poussaient pas au Pays Basque que des paysans ont abandonné l'idée alors même que tout le monde a un arbre fruitier dans son jardin. Un éleveur était intéressé à réduire son cheptel, il s'est aperçu qu'il avait des pommiers et des pruniers. Il faut aujourd'hui des confitures qui sont rentrés dans le contrat AMAP. La première année, tous les amapiens ont apporté des pots. »

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Il y a une légumerie à Xuhito qui permet de faire des piperades, etc. C'est un exemple d'outil collectif de transformation. J'essaie d'alimenter cette idée à Garro qui serait un lieu bien placé pour développer un atelier de transformation multiproduits. Sur ce principe de location d'un atelier. Cela permet de valoriser des produits qui ne le sont pas, des produits secondaires »

PISTES D'ACTION – Pour une production adaptée à la consommation locale

OBJECTIFS : Le processus de spécialisation a été poussé à l'excès et a incontestablement rencontré ses limites. Il ne s'agit pas de viser aujourd'hui une autonomie agricole et alimentaire mais d'inciter les collectivités territoriales à soutenir telle ou telle filière qui participe au développement des territoires ruraux

L'analyse de l'indice potentiel nourricier révèle la nécessité de soutenir le développement de certaines filières déficitaires. Les produits manquant sur le territoire peuvent relever de filières pas ou peu aidées par la PAC (Politique Agricole Commune) comme l'horticulture, le maraîchage ou encore l'arboriculture. L'intervention de la collectivité locale peut alors jouer un effet levier dans le développement de ces filières

ACTION 18 //

ENCOURAGER LE RETOUR DE L'ELEVAGE EN ZONES PERIURBAINES

Porteurs de l'action ←

OBJECTIFS :

Financer son action ←

MESURES CONCRÈTES :

✧ **ENCOURAGER LA DIVERSIFICATION AU SEIN DES EXPLOITATION**

- Micro élevage
- Polyculture

✧ **DEVELOPPER L'AGRICULTURE PARTICIPATIVE**

- Connaître les besoins ponctuels en main d'œuvre, en apport de capitaux (foncier, cheptel) des agriculteurs périurbains
- Investir en agriculture de proximité (crowdfunding agricole) en investissant dans un « bout de vache », une part de foncier ou d'équipement agricole, l'épargnant permet à l'agriculture d'économiser sur ses liquidités. L'investisseur citoyen fournit le capital, l'agriculture son travail, et prend sur lui les frais d'exploitation. Les profits (en liquide ou nature) sont partagés entre propriétaire et agriculteur. Ce système peut également stimuler l'agrotourisme de proximité (les investisseurs citoyens rendent visite à leurs vaches).

✧ **DEVELOPPER UN RESEAU DE PARTENAIRES URBAIN/PERIURBAIN**

- Nouer un réseau de partenaires : Pôle Emploi, Jardins de Cocagne, acteurs de l'économie sociale et solidaire, auto-entrepreneurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, la ruche qui dit Oui : mieux connaître offre et demande

ACTION 19 //

BOVIN VIANDE : TROUVER LES LEVIERS POUR UN ENGRAISSEMENT LOCAL

Porteurs de l'action ←

OBJECTIFS : Les collectivités doivent inciter les éleveurs à garder leurs animaux maigres sur le territoire afin de les engraisser. Il faut trouver une solution pour que cette opération soit rentable.

Financer son action ←

MESURES CONCRÈTES :

✧ **SUBVENTION PUBLIQUE A LA VACHE**

- En Gironde, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture financent 200 euros par vache. Ce système fonctionne mais n'a pas eu l'explosion attendue. Il faudrait pouvoir leur donner 400 euros. Les communes rurales peuvent intervenir pour maintenir l'activité d'élevage bovin lorsqu'elle représente un enjeu économique.

✧ **ACHAT ET RECONVERSION DE TERRES EN PÂTURAGE/CULTURES PROTEIQUES**

- Les collectivités peuvent acheter des terres pour en faire des zones de pâturage extensives
- Pour engraisser, les éleveurs ont besoin d'aliments protéinés. Les collectivités peuvent encourager sur les terres communales dans les zones à proximité des élevages, des cultures riches en protéines – des prairies avec des trèfles par exemple même si peu de rendement. Il faut également trouver les moyens pour former les éleveurs qui pour l'instant n'ont ni la technique, ni le matériel pour être céréalier.

✧ **DÉVELOPPER LA FILIÈRE VEAU**

- Un autre levier peut être la commercialisation du veau qui est économiquement intéressante pour les producteurs. Au lieu d'envoyer les broutards en Italie, on peut en faire des génisses et de la réforme pour la vendre localement. Par contre, c'est de la viande plus rosée que rouge – alors que le consommateur aime quand c'est rouge – mais cela donne un très bon rendement. Cela peut s'accompagner d'une campagne de sensibilisation pour habituer les consommateurs.

✧ **DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ ENTRE AGRICULTEURS**

- Il faut également développer la solidarité entre agriculteurs : Une idée pourrait être de faire acheter aux éleveurs le maïs des producteurs voisins mais il faut récolter, stocker et transporter ce qui revient cher et chronophage pour les céréaliers.

ACTION 20 //

BOVIN LAIT : SOUTENIR LA FILIÈRE

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

OBJECTIFS :

MESURES CONCRÈTES :

- ✧ ENCOURAGER LE REGROUPEMENT ET LA CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE
- ✧ FINANCER L'ANIMATION DES PLATEFORMES
- ✧ ORGANISER LE RAMASSAGE

ACTION 21 //

PÊCHE : SOUTENIR LA RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

OBJECTIFS :

MESURES CONCRÈTES :

✧ COMMUNIQUER SUR LA FILIÈRE ET LES PRODUITS EXISTANTS

- Travailler avec la filière pêche pour sensibiliser les élus sur les produits de la mer locaux mais aussi les contraintes réglementaires, environnementales et économiques
- Encourager une meilleure prise en compte de la pêche au sein des services des collectivités
- Favoriser les échanges entre les littoraux et les espaces intérieurs – rencontre des acteurs (agriculteurs/pêcheurs), meilleure connaissance des activités des uns et des autres, recherche de synergie (AMAP, livraison, échange en nature)

✧ ENCOURAGER LA VENTE DIRECTE

- Faire connaître et développer les paniers de la mer – échanges avec les AMAP et les ruches qui dit Oui !
- Faire connaître l'offre auprès de tous les établissements scolaires et EPHAD et non uniquement ceux situés sur le littoral
- Accompagner le développement d'un atelier de transformation de poissons locaux à destination de la restauration collective - se rapprocher des cuisines centrales pour rationaliser les livraisons

✧ FAVORISER LA MISE EN PLACE D'UNE CONSERVERIE

- Travailler avec les coopérative pour développer une conserverie - transformation et vente des produits de la pêche locale.

ACTION 22 //

MARAICHAGE ET GRANDES CULTURES : SOUTENIR LA RELOCALISATION DE LA FILIÈRE

OBJECTIFS :

- Le soutien de la collectivité peut passer par la construction de serres ou d'autres équipements
- Travailler avec la recherche pour trouver des solutions innovantes de maraichage dans des terres ou climat difficiles
- Atelier de transformation - légumerie

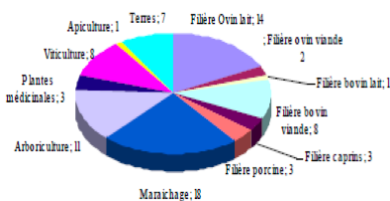
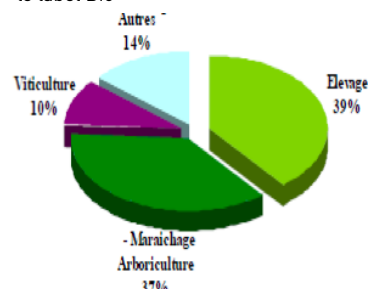
ECLAIRAGES – Agriculture biologique

L'agriculture biologique et la gouvernance alimentaire: L'agriculture biologique est à valoriser car elle promeut des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. C'est une filière en pleine expansion dont les débouchés à venir sont nombreux : magasins bio, restauration collective. Les exploitations bio au Pays Basque sont très diversifiées. On note cependant un certain déficit d'exploitations en bio qui s'illustre par un manque d'offre par rapport à la demande essentiellement au niveau de la filière poulets et maraîchage.

Indicateurs

-Nombre de producteurs (BLE) -

- o 175 fermes en 2014
- o 500 fermes consacrées à l'ovin possède le label Bio



-Caractéristiques des exploitants -

- o Exploitants jeunes
- o Installation hors cadre familial
- o Principe du système autonome-économique

-Transformation -

- o Peu de valorisation au niveau du produit final

-Distribution -

- o L'agriculture biologique du Pays Basque se caractérise par un circuit court, il n'existe pas à ce jour de filière biologique longue localement.
- o En France, la distribution des fruits et légumes bio en 2010 s'est effectuée principalement sur les marchés (45 %), la GMS (30 %), puis par la ferme (11%), les magasins spécialisés (7%), les artisans (5 %). C'est une spécificité dans la distribution des produits bio, distribués en moyenne à 70 % en GMS.
- o INTERAMAP

Scénario tendanciel

L'agriculture biologique constitue une opportunité pour un certain nombre d'agriculteurs, pour la stabilité du prix pays mais également parce que les consommateurs sont demandeurs, notamment la restauration collective qui affiche des objectifs de % bio dans les repas de plus en plus élevés (20% en 2012). Cependant la conversion est lente et difficile, notamment pour les éleveurs car n'étant pas autonome pour l'alimentation du cheptel, les coûts d'achat d'alimentation bio pèsent sur le modèle économique de la ferme.

Cartographie des acteurs

UE _ PAC « Soutien à l'agriculture biologique » SAB

- Volet conversion/maintien - soutien annuel à la surface
- _FEADER : financement de projets ruraux

Etat – Crédit d'impôt en faveur de l'AB

- Remboursement des frais de certification
- Prime à l'installation hors cadre familial
- Chèques Conseils Bio

Conseil Régional d'Aquitaine

- Programme AREA – PVE
- Financement pour matériel permettant de réduire les impacts environnementaux des activités
- aide aux investissements des exploitations bios (et une aide au contrôle des exploitations)

Syndicat FNAB

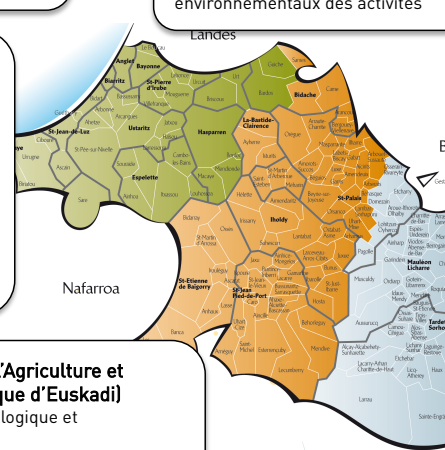
- Aide et outils pour la conversion en bio
- Aide et outils pour mettre en place du bio dans les restaurations collectives

Conseil Général 64

- Programme AREA – PVE
- Financement pour matériel permettant de réduire les impacts environnementaux des activités

Fédération Arrapitz

- Former et apporter appui technique en agriculture durable/biologique
- Promouvoir et aider à commercialiser les produits de issus de l'agriculture durable



ENEEK : Conseil de l'Agriculture et alimentation biologique d'Euskadi)

- Définir agriculture biologique et agroécologie locale
- Créer un réseau d'agriculteurs bio à travers les frontières
- Cofinancé par le FEDER : programme POCTEFA

Collectif EHKO

- 6 groupements bio d'Euskadi, Navarre et Isparralde
- Développer les ponts entre les différents acteurs du PB
- Définir besoins de l'agroagriculture locale
- Sensibiliser population au besoin de développer agriculture bio

INTERAMAP

- Association qui a pour but de pérenniser et de développer le réseau AMAP au Pays Basque
- Participe au développement de l'agriculture durable, du soutien aux agriculteurs et éleveurs de proximité produisant des aliments de qualité, d'un système mettant en relation des producteurs et consommateurs sur des bases de réciprocité, de solidarité et dans le respect de l'environnement et d'aide à la conversion ou à la création de productions biologiques.

CIVAM Bio Pays Basque

Biharko Lurraren Elkarte (BLE)

- 200 adhérents, dont 75 en bio, un projet de développement d'une agronomie et d'un élevage biologique pour le Pays Basque. Un CA dynamique de 18 paysan (ne), 4 animateurs techniques, 1 coordinateur. 3 principes fondent le travail de BLE : - Le paysan est le technicien sur sa ferme : la décision technique lui appartient, l'enjeu est de disposer des clés de lecture et de connaissance pour une décision AUTONOME ; - L'expérience n'a de valeur qu'en conditions réelles, au plus près des réalités techniques et sociales des fermes ; - L'aléa climatique est très important et les décisions techniques sont pour beaucoup pluriannuelles (rotations, renouvellement des troupeaux...). Formation technique des agriculteurs, diffusion de « pratiques novatrices »
- Favoriser projets communs entre agriculteurs
- Appuyer projets de commercialisation, promouvoir circuits courts et développement restauration collective bio
- Sensibiliser le tout public aux enjeux de la bio (Asunak)

Association Biozkarria

- 9 éleveurs bio (viande veau et bœuf)
- commercialisation en restauration collective
- Accompagnement par BLE

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« BLE est un CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural), structure associative créée en 1993 et qui compte aujourd'hui 260 adhérents, très principalement des agriculteurs mais aussi des membres associés, des particuliers, des opérateurs économiques... Il y a 5 salariés et les ¾ de nos actions sont techniques (agronomie, élevage, maraichage, formation, expérimentation, accompagnement technique).

Les objectifs de BLE sont le « développement d'une activité agricole autonome et économe en Pays Basque dans le cadre de l'agriculture biologique ». Nous ne sommes pas une CIVAM spécialisée – la moitié des fermes adhérentes sont en bio, les autres en conventionnel. Etre bio n'est pas un critère car selon nous « les bio de demain sont les conventionnels de demain ».

Les non bio viennent pour faire évoluer leurs pratiques car la bio est en avance sur quelques techniques agronomiques. Les conventionnels s'intéressent à la bio soit par conviction (santé animale – beaucoup d'éleveurs ne veulent plus appeler le vétérinaire tous les 3 jours pour des traitements antibiotiques) soit pour les aspects techniques et agronomiques – valorisation des engrais, des fumiers, compostage). Il y a également un enjeu économique très important à optimiser chaque kilo de protéine ou céréale acheté car l'achat d'alimentation bio est très cher en. Mais aujourd'hui, tout le monde travaille ces techniques parce que les intrants augmentent en prix.

Nous avons fait une enquête en 2010 pour étudier les motivations de la conversion. Il y a eu une vingtaine de fermes enquêtées. Aucune n'était motivée par l'aspect économique car il n'y a pas de réelle plusvalue avec la conversion en bio. Quelqu'un qui est en fromage fermier qui passe en bio – s'il met 50 ct de plus au kilo au fromage, c'est un élément positif mais pas déterminant. Les nouveaux équilibres économiques sur les fermes se font d'avantage sur la maîtrise des charges. La valorisation est d'obtenir des rendements, une productivité qui soit conforme aux intrants qu'on met. Par exemple pour le lait bio, la laiterie a augmenté nettement le prix payé aux agriculteurs – ils sont passés de 1,27 du litre ce qui était déjà supérieur au conventionnel à 1,43 grâce à valorisation faite grâce au bio. Nous étudions la valorisation nécessaire pour des fermes de montagne autonome, pour que le modèle économique soit viable.

Nous accompagnons des installations en bio mais sommes dans une position d'offre, nous ne prenons pas trop compte de la demande pour une quelconque adaptation des productions. J'attends de voir la preuve d'un marché qui tire des conversions bio. La conversion bio d'une ferme, c'est une transformation, une transition qui prend un certain temps : il y a la durée légale de conversion de 2 ou 3 ans mais en général c'est anticipé 2 ou 3 ans avant. Il faut considérer que la conversion dure 5 ans. Il est donc difficile de savoir dans 5 ans, quelles seront les productions nécessaires. De plus, les fermes bio se résument de façon globale – il y a différentes rotations, les cultures sont différentes selon les terres, la mécanisation est également différente. Le débouché est une condition nécessaire et c'est pour ça que l'on travaille avec des opérateurs mais nous sommes persuadés que la conversion bio n'est pas tirée par le marché mais par la conviction du paysan et la réussite technique sur la ferme pour faire un produit de qualité tel que demandé par l'aval avec un rendement économiquement viable.»

SCIC GARRO, Hélène Ducar, Co-gérante

« La production bio coûte plus cher du fait du désherbage qui prend du temps et de la main d'œuvre ce qui gonfle les coûts de production et les prix de 40 à 50% plus cher. Cependant, cela dépend des produits, les salades par exemple poussent vite même en bio mais les carottes coûtent beaucoup plus cher parce qu'il n'y a pas de désherbants. Concernant les engrais, il faut trouver des fertilisants et des engrais bio donc c'est plus compliqué et c'est plus cher. »

« On rentre en bio par conscience parce que sinon tout est plus compliqué. Il y a peu de conversions, ce sont surtout des nouveaux qui s'installent en bio et qui sortent des centres de formation. Je crois beaucoup au rôle des centres de formation. Aujourd'hui, dans toutes les formations de lycées agricoles et autres, sont enseignées les agricultures conventionnelles et biologiques. Selon ces formations, la différence est qu'en conventionnel on utilise des produits et qu'en bio on n'en utilise pas. Ce n'est pas ça l'agriculture biologique, il faut reprendre toute la logique de l'écosystème. Il faut une formation à part entière qui n'évoque plus le conventionnel car passer en bio tout seul c'est très difficile. Mais le conventionnel, c'est tellement pratique et facile.. On aura du mal à changer les formations. »

FEDERATION ARRAPITZ, Nathalie Suzanne, Animatrice

« Le réseau Arrapitz encourage des structures à taille humaine, avec des pratiques de production qui sont le plus proche du bio possible. Cependant, on constate certaines difficultés au Pays Basque concernant les conversions en agriculture biologique – les exploitations sont très petites, avec un fort manque d'autonomie alimentaire. C'est une région d'élevage où il y a peu de céréales. Les fermes sont ainsi proches du bio mais comme elles ne sont pas autonomes, elles ont du mal à se convertir. On essaye d'aller sur des pratiques les plus économes et autonomes possibles, sur des petites fermes qui génèrent de la valeur ajoutée, qui transforment, qui vendent en circuit court. »

EHLG, Iker Elozegi, Coordinateur

« Nous intervenons dans tous les lycées agricoles du Pays Basque. J'ai été professeur dans un lycée agricole. Mais je suis modeste concernant le pouvoir de levier ou d'influence d'un levier agricole sur les fils et filles d'agriculteur. C'est variable selon les profs et leur sensibilité – il faut orienter le cours avec des exemples innovants, alternatifs. C'est un levier intéressant mais on ne peut pas tout régler avec. »

PISTES D'ACTION – Agriculture biologique

ACTION 23 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 24 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Production fermière

La production fermière et la gouvernance alimentaire: Comme le définit l'Association des Producteurs Fermiers du Pays basque, «la production fermière permet la valorisation des productions locales, le maintien d'un tissu dense au niveau économique et des paysages entretenus dans tout le Pays basque, et reste le meilleur moyen d'assurer un niveau de revenu correct tout en proposant des produits de qualité qui sont recherchés par les consommateurs. »

Indicateurs

-Charte fermière IDOKI -

- o Produire et transformer uniquement la matière première de la ferme
- o Ferme à dimension humaine
- o Vente directe privilégiée
- o Elevage de petite taille et de plein air
- o Variétés et races de souche locale ou rustique privilégiées
- o Bêtes nourries à la pâture et avec fourrages et céréales non OGM produits sur l'exploitation
- o Cultures de saison, de plein champ et récoltées à maturité
- o Aucun additif autorisé

-Exploitations -

- o Centaine de fermes
- o SiQO et AB

- Production -

- o 17 produits fermiers (fromage AOP Ossau Iraty, fromage de vache et produits laitiers, fromages de chèvre, pigeonneaux, poulet, canard gras, porc, viande bovine, viande ovine, fruits, légumes, cidre et jus de pomme, vin, piment d'Espelette, Miel, Plantes aromatiques et médicinales)

- Distribution -

- o 4 points de vente collectifs
- o 27 marchés
- o 47 détaillants
- o 19 restaurants
- o 16 GMS (Carrefour, Intermarché, Leclerc)

- Evènements de promotion -

- o Marchés à la ferme
- o Foire Idoki à Espelette
- o Vente directe de viandes
- o Marché de Noël

Scénario tendanciel

Les clients sont plutôt locaux mais il y a aussi une clientèle de passage, notamment beaucoup de touriste ayant une résidence secondaire au Pays Basque. Mais s'ils considèrent le tourisme comme un plus, les producteurs savent qu'ils ne peuvent pas compter uniquement sur les vacanciers pour pérenniser leur activité. Les objectifs pour la suite sont de diversifier encore l'offre en produits locaux face à la demande notamment en volaille et en fruits et légumes.

Cartographie des acteurs

Association des producteurs fermiers du Pays Basque (APFPB)

- défendre, de former et d'informer les producteurs fermiers
- Accompagner les paysans dans la transformation fermière
- Accompagner les projets de commercialisation et de communication
- Développer la promotion collective de la Charte fermière IDOKI

Baserrria

- Point de vente collectif
- 8 producteurs
- Marché de Saint Jean de Luz

Kaiku Borda

- Point de vente collectif
- 8 producteurs
- Ossès
- Visite de ferme et coin info pour les enfants

Belaun

- Point de vente collectif
- 5 producteurs
- Aldudes

Gohetxea

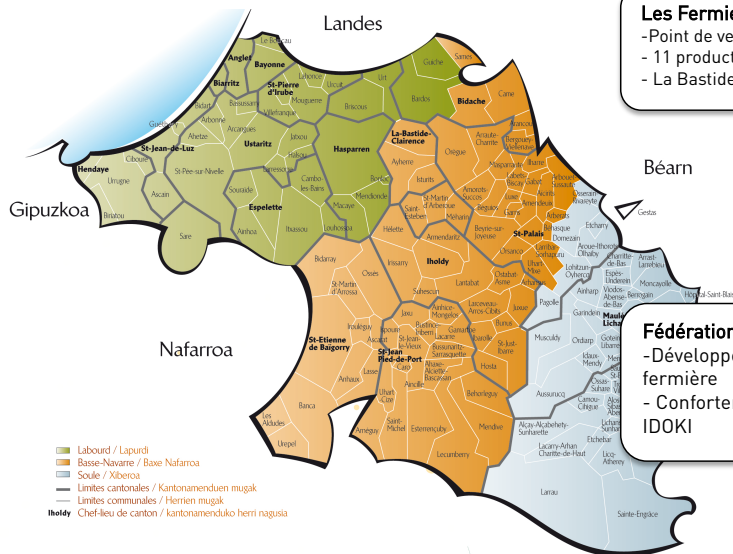
- Point de vente collectif
- 8 producteurs
- Soule

Les Fermiers Basques

- Point de vente collectif
- 11 producteurs
- La Bastide-Clairence

Fédération Arrapitz

- Développer la production fermière
- Conforter la marque fermière IDOKI



INTERAMAP

- Association qui a pour but de pérenniser et de développer le réseau AMAP au Pays Basque
- Revendique sa participation à l'économie solidaire
- Participe au développement de l'agriculture durable, du soutien aux agriculteurs et éleveurs de proximité produisant des aliments de qualité, d'un système mettant en relation des producteurs et consommateurs sur des bases de réciprocité, de solidarité et dans le respect de l'environnement et d'aide à la conversion ou à la création de productions biologiques.
- Souhaite être un point d'appui vis à vis des politiques locales, en particuliers promouvoir auprès de toutes les instances de décision ou d'influence dans les collectivités territoriales le développement d'une agriculture vivrière et des circuits de courts de distribution.
- Promeut l'idée que tous les SCoT et les PLU projetés doivent intégrer la nécessité de garder des terres pour nourrir les populations qui y vivent.

ECLAIRAGES – Démarches collectives et SIQO

La valorisation des produits et la gouvernance alimentaire: Face à la taille moyenne des exploitations et aux handicaps naturels subis par la majorité des exploitations du Pays Basque, la volonté de maintenir un tissu rural dense nécessite de maximiser la valeur ajoutée produite à l'hectare au travers d'une production de qualité liée au terroir et de la valorisation des niches offertes notamment par l'importance du tourisme et la proximité d'un centre urbain important (Charte Agricole du Pays Basque). Les signes de qualité sont de trois types : certification d'une qualité supérieure, d'une origine ou d'un mode de production.

Indicateurs

- Importance des signes de qualité (CCI 2012) -

- o Nombreuses AOC
 - o Vins d'Irouleguy
 - o Fromage Ossau-Iraty
 - o Blonde la tradition
 - o Piment d'Espelette
- o Des IGP
 - o Jambon de Bayonne
 - o Canard Foie Gras du SO
- o Des marques collectives
 - o IDOKI
 - o Accueil Paysan
 - o Bienvenue à la ferme
- o 2000 exploitations sous AOC
- o 500 exploitations sous label et IGP

- Sentinelles de Slow Food (Bizi Ona)-

L'objectif des sentinelles est de sauvegarder et faire la promotion du patrimoine alimentaire et de la biodiversité agricole. Elles associent Slow Food, des producteurs et des partenaires qui apportent un soutien technique ou financier.

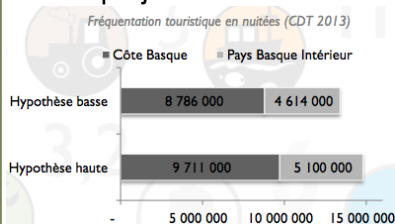
Au Pays Basque, 8 produits ont été validés sentinelles par Slow Food :

- o Variétés anciennes de cerises d'Ixassou
- o Canard Mulard Kriaxera
- o Fromage d'estives des Pyrénées Basques (Manech tête noire et rouge)
- o Mais grand roux basque
- o La charcuterie fermière de porc basque Kintoa
- o Le cidre Sagarnos et les variétés locales de pommes
- o Le piment doux du Pays Basque et du Seignanx
- o Le piment d'Espelette fermier

- Valorisation -

- o Soutien au renforcement et à la multiplication des démarches collective
- o Charte Agricole
- o Cluster Agroalimentaire « Uztartu »
- o Projet de création d'une « marque territoriale Pays Basque »

- Un équivalent de 38 650 touristes par jour à l'année -



- Opérations touristiques -

- o Foire gastronomique et artisanale
- o Visite de ferme et d'entreprise
- o Marchés de producteurs de pays

Scénario tendanciel

De nombreuses demandes d'IGP sont actuellement en cours et devraient venir renforcer le patrimoine culinaire du Pays Basque ainsi que le tissu économique local. Parmi les labellisations en cours : IGP Truite du Pays basque, Label rouge Piment doux, Label rouge Gâteau basque, Label rouge Saucisson sec chorizo, Label rouge Pêche roussane (pêche de Monein)

Cartographie des acteurs

Conseil des Elus

- Contrat Territorial 2007/2013
 - : appuyer les démarches collectives valorisant une agriculture de qualité (Convention spécifique pour accompagnement des différentes AOC)
 - Elaboration d'une politique de marketing territorial (étude du Cabinet Oassiopé pour la création d'un « marque territoriale Pays Basque »)
 - Contrat Territorial 2014/2020
- Agroalimentaire-pêche-agriculture: assurer la pérennité de l'agriculture autour des enjeux de qualité, de transmission, foncier, montagne,
- Assurer la pérennité de la pêche autour de ces enjeux : image du métier, transmission
- Développer les filières aval de la pêche et de l'agriculture valorisant les productions locales
- Etudier l'opportunité d'une organisation collective, type cluster, dans le domaine de l'agroalimentaire

Chambre des Métiers et l'Artisanat

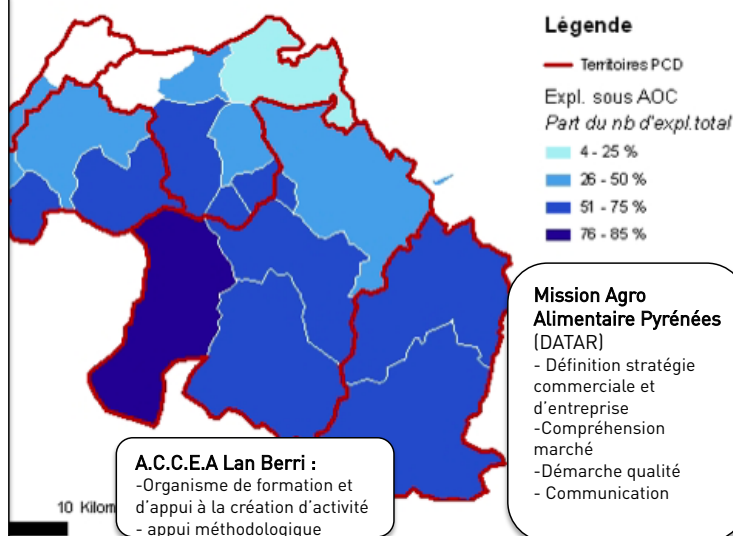
Chambre du Commerce et de l'Industrie

Interprofessions

Conseil Régional d'Aquitaine et Agence de Promotion Agroalimentaire (AAPRA)

- Charte régionale d'engagement « Produit ici en Aquitaine » sur les marchés de plein vent
- Appui et valorisation des opérateurs de proximité sur les marchés d'Aquitaine
- Appuyer les démarches alimentaires collectives innovantes (Dispositif Coopération du FEADER [2015] – subventions pour favoriser l'innovation technique, organisationnelle, commerciale
- Créer des partenariats avec des territoires infrarégionaux pour développer des projets cohérents et de développement, notamment en agriculture : Les contrats de territoire
- DRAAF/CRA : inventaire des productions constituant le patrimoine gastronomique de la Région Aquitaine. Ce travail a pris la forme d'un site internet présentant les produits de la région, des recettes de cuisine associées, des mini-vidéo sur les produits et une information sur les manifestations organisées autour de la gastronomie dans la région

Part des Exploitations sous AOC



Mission Agro Alimentaire Pyrénées (DATAR)

- Définition stratégie commerciale et d'entreprise
- Compréhension marché
- Démarche qualité
- Communication

A.C.C.E.A Lan Berri :
- Organisme de formation et d'appui à la création d'activité
- appui méthodologique

Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO)

- Finance formation-action pour accompagnement projets de développement (création emploi, valorisation de produits)

Fédération Arrapitz

- Développer démarches collectives de diversification et valorisation des produits
- Promouvoir et aider à commercialiser les produits de qualité du Pays Basque

Cluster Agroalimentaire « Uztartu »

- 45 membres, 20 entreprises, 600 emplois
- ouvrir de nouvelles marges de performance individuelle et de développement territorial
- partenariat public/privé
- travail collaboratif entre tous les acteurs directs ou indirects de l'agroalimentaire en Pays Basque
- Projets :
 - construction d'une filière amont/aval piment doux/piperade
 - construction d'une filière amont/aval blé/farine/produits pâtisseries
 - réalisation d'emballage agroalimentaire éco-conçus

CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE, Adeline Borot, Service Agriculture et agroalimentaire

« Produits ici en Aquitaine »

Le projet « Produits ici en Aquitaine » a été développé à l'initiative de la région, puis soumis aux communes. Les Mairies s'associent pleinement en souhaitant mettre en place un système d'identification des produits locaux sur les marchés hebdomadaires, elles signent une charte avec la Région. Ensuite les Mairies doivent aller rencontrer leurs commerçants (producteurs mais aussi revendeurs, artisans et commerçants, des entrepreneurs mais qui s'approvisionnent localement avec un intermédiaire maximum). On avait peur que les Mairies pensent que cela représentaient trop de travail – elles ont toutes voulu rencontrer les acteurs parce que c'était un moyen de valoriser leur action mais également d'effectuer un contrôle sur ce qui se passait sur le marché. Il y a des communes rurales mais en majorité des communes urbaines. La majorité se trouve en Gironde et au Pays Basque. Nous fournissons les outils de communication à distribuer aux opérateurs, organisons la démarche et finançons le contrôle externe. Le retour des communes est très positif, il y en a beaucoup qui ont envie de valoriser les productions locales sur leurs marchés qui relèvent de leurs compétences. L'idée d'avoir une harmonisation et une communication à l'échelle régionale leur permet de mettre en place des actions qu'elles n'auraient pas forcément pu faire ou financer à l'échelle d'une commune. Pour l'instant, nous avons fait des ateliers de rencontres pour expliquer la démarche aux élus, mais également des rencontres techniques pour décider ce qui est possible de faire. Certaines mairies auraient souhaité que la démarche soit plus normative, ce que la Région ne peut pas faire. La seule difficulté que l'on rencontre est celle d'un manque de temps pour accompagner et expliquer la démarche aux communes. Mais une fois que les Mairies sont engagées, elles sont volontaires et font remonter les opérateurs qui veulent s'inscrire.

Nous avons travaillé en amont avec les interprofessions bio pour les rassurer sur le fait qu'il n'y avait pas de substitution parce qu'il n'y a pas d'étiquetage produit, c'est une communication uniquement sur le stand. En général, les producteurs et revendeurs sont preneurs de ce genre d'identification car ils trouvent un intérêt à le valoriser.

Le plus gros frein chez les agriculteurs est l'aspect vente non déclarée. Avec l'identification « Produit ici en Aquitaine », les producteurs se soumettent à un contrôle. Les producteurs sont bordés juridiquement – 20% de leur approvisionnement maximum peut venir de l'extérieur s'ils veulent vendre sous le statut d'entreprise agricole. Si jamais cela dépasse, ils ont un autre statut juridique et fiscale qui est une société commerciale (SARL ou autre) – ils deviennent alors revendeur. Si la production extérieure vient d'Aquitaine (achetée au voisin), il peut garder l'identification. Si dans les 20%, on trouve des bananes, le producteur n'aura pas le droit de valoriser « Produit ici en Aquitaine » sur son stand. On regarde tous les produits qui sont sur le stand. Pour les artisans, c'est plus compliqué – ce qui a été décidé par le COPIL (DGCRC, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers) c'est qu'au minimum 50 % des produits présentés respectent la charte produit Aquitaine. »

EHLG, Iker Elozegi, Coordinateur

« Il peut y avoir une contradiction entre les AOC et les circuits courts. En Pays Basque, il y a 1200 fermes qui font du lait AOC Ossau Iraty. Il n'y aurait pas l'AOC, il n'y aurait pas autant d'éleveurs, le paysage serait très différent. C'est une valorisation qui leur permet de vivre. Il y a trente ans, les questions qui se sont posées étaient de savoir si on faisait des outils de production qui produisaient beaucoup ou on conserve nos races, nos systèmes de transhumance et nos paysans. On a fait le deuxième choix de travailler sur notre terroir. Dans l'agriculture paysanne, sur certains critères nous sommes très avancées, sur d'autres en retard et parfois contradictoires. »

IDOKI

FEDERATION ARRAPITZ, Nathalie Suzanne, Animatrice

« De nombreuses structures collectives se sont créées dans les années 80 au Pays Basque. C'est la prise de conscience qu'il fallait faire quelque chose au niveau local pour se battre contre cette vague d'industrialisation de l'agriculture. Toutes ces organisations ont des projets de développement du territoire, mais elles ont rencontré des difficultés au moment d'aller chercher les financements. En 1991, 6 structures se sont retrouvées pour créer la Fédération Arrapitz dont la mission principale était de mutualiser la recherche de financements. Ces structures se connaissaient déjà, partageaient les mêmes valeurs. Petit à petit, d'autres structures se sont créées dans les années 90 et plus tard – le CIVAM bio Pays Basque, l'Association des Eleveurs Transhumants, l'AFOG, ELHB, InterAmap. Arrapitz en a accompagné certaines dans leur création comme par exemple le Syndicat du Piment d'Espelette. C'est le fonctionnement jusqu'en 2005 – puis les structures sont devenues de plus en plus autonomes et certaines ont embauché des salariés pour leur projet de développement. De plus, l'Etat s'est désengagé car il souhaitait désormais financer directement les structures. C'est aussi parce qu'Arrapitz dérangeait : toutes les valeurs portées depuis les années 90 sur les circuits courts, les signes de qualité, l'autonomie des paysans mais aussi d'une agriculture paysanne et durable ne correspondaient pas au discours de l'époque. Aujourd'hui tous ces discours sont repris par tout le monde, dans les Agendas 21, etc.

Depuis 2007, on s'est rendu compte qu'il fallait une animation générale, une coordination des 14 structures partenaires. Arrapitz a cette mission d'accompagnement des projets novateurs proposés par les structures lorsque ce sont des thématiques transversales : installation, foncier. L'autre mission est la mutualisation des moyens humains : secrétaire partagée, locaux partagés. L'accompagnement c'est l'animation des groupes de paysans, de l'émergence des idées, de la mise en forme de l'objectif, des moyens à mettre en œuvre – est ce qu'on fait une étude, etc. Une fois que le projet commence à émerger et qu'il ya des objectifs bien posés, on dépose des demandes de financement et on accompagne l'émergence du projet jusqu'à la mise en place. Le groupe doit être vraiment autonome, jusqu'à l'embauche de quelqu'un sur la structure créée ou la thématique.

Projets

On a ainsi travaillé sur la formation à la commercialisation, adapté à la production fermière, sujet que personne ne proposait jusque là. On a également accompagné Lurzandia et la création d'un réseau d'installation avec ELB et EHLG. Arrapitz accompagne en ce moment un projet sur la biodiversité agricole en lien avec Slow Food. Avec ce projet, l'idée est de mettre en avant cette biodiversité d'espèces et de races locales qui sont mises en danger par l'agriculture intensive qui veut des espèces productives uniques. La polyculture est intéressante pour recréer un écosystème. Il y a une ferme où ils sont trois associés à travailler sur 10 ha avec des poules, des œufs, du porc basque, du piment, quelques pommes. »

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Démarches collectives »

Les agriculteurs du Pays Basque et du Béarn travaillent entre eux sans problème. Par exemple, chaque année on établit une base de donnée « échange céréaliers-éleveurs » avec notamment les céréaliers du Béarn.

On travaille aussi avec Euskadi et Navarre pour le développement d'un identifiant bio transfrontalier. On a développé également un programme transfrontalier d'un identifiant qu'on a appelé « Bio Ecologique » ou « Bio Agroécologique ». C'est un identifiant qui se base sur l'agriculture paysanne de proximité. On l'a travaillé dans le cadre d'un programme Interreg avec Euskadi et Navarre. Il concerne le Pays Basque et zones limitrophes, c'est assez ouvert malgré tout. Même si la base de la réflexion est de relocaliser, de se réapproprié ces identifiants bio. C'est le contraire de l'export. Dans les critères, la ferme doit justifier que 50% de sa production est commercialisée localement. Elle peut passer par une coopérative. Par exemple, la coopérative « La Causo » commercialise de l'agneau bio – elle vend tout en local (64 – Dax, Landes, Pau, beaucoup dans la restauration). L'esprit c'est « produire local, consommer local ».

Démarches de qualité :

Toutes les fermes sont en démarche de qualité. Les structures de démarche de qualité font partie de la Fédération Arrapitz (AOC, Etxizar, Porc Basque, Piment d'espelette). Il y a très souvent des fermes qui sont à la fois bio, Idoki et AOC. Il y avait quelques tensions sur une présentation négative des autres démarches mais nous avons travaillé sur des petites plaquettes où est présentée la valeur ajoutée de chacune des démarches.

Le Pays Basque fait vendre – l'image est largement utilisée mais même en production locale ce n'est pas très clair. On trouve du porc industriel qui fait du marketing Pays Basque (rouge et vert) – ils en jouent beaucoup parce que c'est également un lieu touristique.

Il est très difficile de distinguer les marques, les labels, les AOC... A moins que le consommateur se fixe lui même des critères de consommation. Il y a beaucoup de labels au Pays Basque mais ce qui nous regroupe c'est un niveau d'exigence minimale, c'est à dire être dans une démarche de qualité et de traçabilité, d'origine – notamment sur le projet de marque Pays Basque. On voulait que sur la marque territoriale, qu'il y ait un minimum d'engagement sur l'origine de la matière première et la qualité. »

PISTES D'ACTION – Démarches collectives

ACTION 25 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 26 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Industries agroalimentaires

Les IAA et la gouvernance alimentaire : Les activités de transformations alimentaires du Pays Basque se renforcent sur le segment des produits typiques traditionnels et participent à la valeur ajoutée de la production locale. Les gammes évoluent surtout grâce à de nouvelles recettes et à des adaptations aux évolutions des consommateurs. Cependant, la part des produits alimentaires écoulée à l'extérieur du Pays Basque est en fort développement et reste le principal axe de croissance des débouchés (AND, IAA, 2006)

Indicateurs

-Place de l'agroalimentaire en Pays Basque (AND, IAA 2006) -

- o 101 établissements
- o 2168 emplois
- o Taille faible: environ 20 emplois par établissement
- o Distinction filières qui s'inscrivent majoritairement dans la transformation des ressources agricoles locales : secteurs des viandes, du lait, des céréales meunerie, et pour partie les boissons, l'alimentation animale, les fruits et légumes, dans une moindre mesure les boulangeries pâtisseries, chocolateries
- o les produits de la pêche prennent plus nettement leur distance avec la ressource locale.

- Répartition par filière -

Table 7 : Répartition des entreprises par filière

Filières	Effectifs	Nb d'Établissements
Alimentation Animale	211	10
Boisson	50	5
Boulang, Chocolat	572	24
Céréales	95	5
Lait	335	13
Produits De La Mer	122	8
Fruits et Légumes	34	4
Viande	889	43
Total	2308	112

Source: Diane, Draf-Aquitaine, ANDI, Insee, CCI, divers

- o Ne figurent pas les établissements spécialisés dans le commerce alimentaire de détail, ni les agriculteurs transformateurs, ni les entreprises de l'agrofourniture hormis la Coopérative LUR BERRI, principale coopérative polyvalente du Pays Basque.

- Répartition par territoire -

Table 8 : Répartition des entreprises par territoire PCD

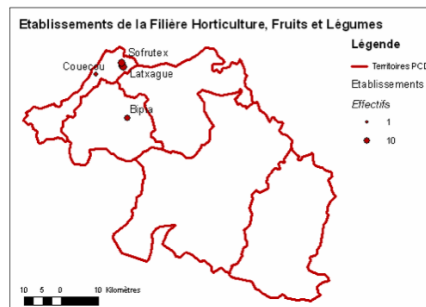
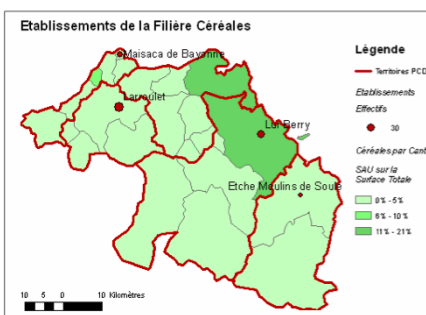
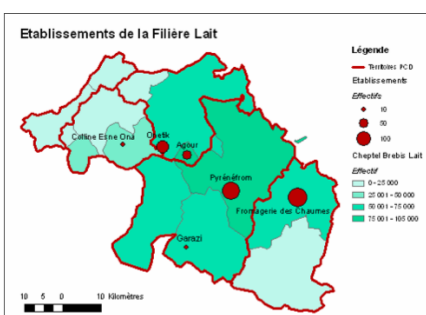
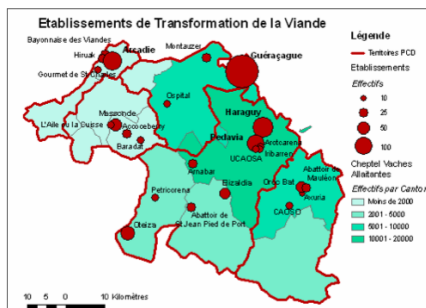
Territoires	Effectifs	Nb d'Établissement
Basse-Navarre	726	38
Nive-Adour-Ursuya	567	11
Nive-Nivelle	216	19
Soule	214	11
Zone Littorale	585	33
Total	2308	112

-Approvisionnement local -

- o 44% des entreprises déclarent acheter plus de 3% des matières premières en Pays Basque..

-329 projets d'embauche dans l'industrie agroalimentaire (CCI 2014) -

Cartographie des acteurs



o **37 établissements pour 718 emplois la plus grande partie en zones rurales.**

- o Sous filières spécialisées : volailles, palmipèdes gras, viandes de boucheries (bovins, ovins, porcs) viandes transformées (charcuteries, jambons...) viandes élaborées (barquettes individuelles, préparations prêt à cuire etc.
- o Entreprises plus ou moins spécialisées par secteur et des entreprises polyvalentes développant une large gamme de produits et/ou une large palette de métiers (producteur animaux, négoce, transformateur, commerce de détail).
- o PME côtoie l'établissement de groupe agroalimentaire, et dans certains domaines, les coopératives agricoles concurrencent les entreprises privées.

o **10 établissements pour 312 emplois implantés dans l'arrière pays au cœur des zones de production laitière.**

- o La filière lait est principalement alimentée par la transformation de lait de Brebis à laquelle se consacre la presque totalité des 10 établissements cités. La Coopérative Berria est la principale structure de collecte de lait de vache en Pays Basque.
- o Activité significative de transformation « à la ferme », donnant lieu la plupart du temps à de la vente directe pour la demande locale essentiellement.
- o Les coopératives sont largement minoritaires dans le secteur laitier.
- o Même en l'absence de chiffres précis, la filière lait est sans doute celle dont la part de production exportée hors de la zone est la plus importante.

o **8 établissements qui emploient 122 personnes.**

- o Pas de filière de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, quelques entreprises dans des secteurs bien spécifiques (semi-conserves d'anchois, cuisson de crevettes), Principales entreprises du secteur (TPM Côte Basque, VANELLI) se rapprochent davantage du négoce (taux de valeur ajoutée très bas de l'ordre de 13% pour les 2 principales entreprises)
- o Le recours à la matière première locale est très faible, les deux principales entreprises travaillant avec de la matière première importée (anchois, crevettes). Seules de petites entreprises artisanales transforment de la matière achetée à la criée de Saint-Jean de-Luz (BATTELEKU qui fabrique des poissons fumés (thon, espadon), du saucisson de thon fumé, des conserves de sardines, maquereaux, thons et espadons en verrine et PECHERIES BASQUES, qui transforme anchois, thon, maquereau, calamar,) ...

o **5 établissements qui emploient 109 personnes...**

- o Les productions céréalières sont minoritaires en Pays Basque. La principale céréale est le maïs dont une partie est utilisée dans l'alimentation animale et une partie exportée hors région. Le principal organisme de collecte est la Coopérative Lur Berri et ses filiales. Celle-ci assure également une grosse activité de semences.
- o Parmi les entreprises citées deux ont une activité de meunerie, les établissements Larroulet et la coopérative agricole de la Soule. L'entreprise Maisaca à Bayonne est une structure (GIE) de stockage et d'expédition commune aux coopératives régionales (Pau Euralis, Maisadour, Lur Berri).

o **6 établissements qui emploient 51 personnes.**

- o peu représenté, essentiellement en vente directe
- o SOFRUTEX et Latxague sont des grossistes en fruits et légumes, pas forcément liées aux productions locales mais dont la vocation est de servir le commerce de détail
- o Par contre Aliso valorise une production légumière par du conditionnement et de la production de conserves
- o La coop COUECOU à Biarritz produit du jus de fruits
- o Oxy conseil à Hendaye fabrique une gamme d'aliments diététiques infantiles
- o BIPIA à Larressore est spécialisé dans la production de condiments à base de piments et d'une gamme d'assaisonnement.



CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT



APRAA



PIERRE OTEIZA



PISTES D'ACTION – Industries agro-alimentaires

ACTION 27 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 28 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Grande et moyenne distribution

La GMS et la gouvernance alimentaire : Au plan national, le marché des GMS est très concentré (5 centrales d'achat) face à une multitude de producteurs et d'entreprises, ce qui rend la négociation sur les prix particulièrement déséquilibrée et souvent conflictuelle. Les GMS exercent une pression à la baisse sur les prix afin de garantir leurs marges. Les acteurs de l'agroalimentaire reprochent aux distributeurs de récupérer à leur profit les efforts de qualité et de progrès réalisés en amont, sans les compenser par des prix plus justes et rémunérateurs vers les producteurs et PME de l'agroalimentaire. Pour autant certaines enseignes intégrées ou indépendantes de la grande distribution ont engagé de véritables politiques « nutrition », « développement durable » ou stratégies de différenciation et développent également des circuits de proximité. Celles-ci se concrétisent essentiellement à travers la mise en place d'un programme de référencement de produits locaux et des produits sous marques de distributeurs (MDD).

- Consommateur -

- 70% de l'approvisionnement assuré par les GMS
 - 80% des personnes interrogées déclarent acheter des produits locaux.
- Critères qui rassurent le consommateur :
- La vente directe du producteur au consommateur (23%)
 - Les labels et appellations officiels (16%)
 - La fabrication locale (9%) – IPSOS, Bienvenue à la Ferme, 2014

Grandes et moyennes surfaces

Approvisionnement en produits locaux

Définition du local

Le produit local n'a pas de définition légale et chaque enseigne peut en dessiner le contour. Casino se limite à 80 km. Producteur de fruits et légumes, taille d'entreprise (TPE ou PME), recettes peuvent aussi servir de cadre.

- 5 centrales d'achat -

- Carrefour – Promodès : 29% du marché alimentaire français, 1^{er} européen
- Lucie : centrale commune à Leclerc et Système U représente 22% du marché
- Opéra (Casino – Cora, Franprix, Leader Price, Monoprix – Prisunic) : 19%
- Auchan : 14%
- Intermarché : 13%

- Enjeux pour la GMS -

- x La demande de produits locaux par la population s'intensifie (hausse entre 30 et 40%)
- x Le contexte politique, en faveur de la production française, crée un environnement propice (écotaxe, inflation des prix à venir)
- x La principale revendication des clients tient au soutien de l'économie locale et à l'emploi : la notion de solidarité est prédominante
- x Souplesse d'approvisionnement, et par conséquent un gain de fraîcheur ainsi qu'une meilleure gestion des stocks

- Enjeux pour la filière -

- x Investissement financier très faible
- x Possibilité de commercialiser une gamme large de produits en quantité importante
- x Centraliser les livraisons
- x Possibilité d'établir des prévisions de vente en fonction des ventes sur les années précédentes pour anticiper l'approvisionnement

- Indépendants -

INTERMARCHES : Organisé en bureaux régionaux, Intermarché a toujours eu des produits du village, du canton ou de la région, ne serait-ce que pour cause d'insertion dans l'économie locale. Le poids de l'offre locale dans le chiffre d'affaires du magasin représente entre 1 et 3%. L'offre locale d'Intermarché relève uniquement des magasins, même si les régions ou la centrale échangent des expériences et des adresses de fournisseurs. Très ancrée dans les territoires, l'offre locale de l'enseigne est importante (surtout légumes)

LECLERC : référencement de produits locaux « Les Alliances Locales », photos des producteurs, label « C'est du coin » en Nord Pas de Calais (producteurs dans un rayon de 50 km), Nos régions ont du talent

SYSTEME U : Enseigne d'indépendants organisés en coopérative qui propose de nombreux produits du terroir (« U de.. ») afin d'affirmer leur ancrage dans le tissu local et de faire la différence avec les grandes enseignes nationales. Introduction d'un échelon supplémentaire entre le GEP et les centrales régionales. Charte de partenariat entre un producteur local ou une PME et le Super U. Permet également un meilleur rapport qualité prix en réduisant les coûts de transport. Définition de 33 bassins de consommation selon les habitudes des consommateurs.

CORA : En raison de l'indépendance des magasins, l'approvisionnement local est ancré. Produits locaux représenterait 10% de l'offre mais difficile de savoir car pas de codes barre spécifiques et ne passent pas par la centrale d'achat. 37 % de nos fournisseurs livrent en direct un ou deux magasins, sans passer par la centrale et la codification.

- Centralisés -

AUCHAN : Dans le domaine des produits agricoles, Auchan organise des salons régionaux, dédiés à ces PME. Le poids de l'offre locale dans le chiffre d'affaires du magasin représente entre 1 et 3%. Développement de filière entre éleveurs, producteurs, transformateurs afin d'assurer la traçabilité des produits (Charte avec producteurs et PME locaux)

CASINO : Politique active en la matière. Il compte quelque 700 entreprises, artisans ou producteurs référencés pour les produits locaux, Casino développe son offre locale via son nouveau concept « Le Meilleur d'ici » dans 14 régions, avec des produits provenant de moins de 70 km de distance du magasin, chacun comptant en moyenne entre 25 et 40 fournisseurs en fonction du tissu économique et agricole local. MONOPRIX (appartient à Casino) a mis en place un partenariat avec « Le Petit Producteur »

CARREFOUR : nouvelle organisation avec la mise en place des « Managers Marchandise Régionale », renforcement de l'étiquetage régional, marque « Reflets de France »

- Conditions d'accès au circuit GMS -

EXIGENCES STRUCTURELLES: Pour travailler avec une GMS, une exploitation doit respecter les exigences sanitaires et doit disposer d'un agrément CE généralement demandé par les enseignes. Dans le cas de produits qui ne sont pas livrés en vrac, l'exploitation doit posséder du matériel d'emballage permettant un conditionnement « compatible » avec les exigences du magasin (GENCOD, produits préemballés...). Enfin, la livraison des produits est toujours à la charge du producteur même si une participation financière du magasin peut être envisagée : l'exploitation doit donc pouvoir assurer les livraisons et donc disposer de matériel de transport.

CONTRAT DE CONFIANCE: La vente directe de produits à une GMS est souvent régie par un contrat de fournisseur local qui établit les conditions de vente du produit. Ce contrat regroupe les conditions de vente des produits (promotions, délais de paiements etc...), les exigences à remplir par le producteur (réglementation, hygiène) et les engagements de confidentialité ainsi que la durée du contrat. Ce contrat est généralement valable pour une durée d'un an et peut être renouvelé sur la même base chaque année. Le magasin s'engage à mettre en place un affichage des produits et le producteur s'engage à réaliser quelques animations dans le magasin. Néanmoins, il sera important d'établir des accords avec les directeurs de magasins afin de pouvoir garantir des prix rémunérateurs aux producteurs. L'objectif du projet est aussi d'organiser un collectif de producteurs afin d'avoir davantage de poids au niveau des négociations commerciales.

LE CHOIX DES PRODUITS : Les magasins recherchent de préférence des produits différenciés, avec une forte identité locale, et qui permettent de compléter leurs fonds de rayon (références standards). Les prix sont fixés par le producteur et discutés avec le chef de rayon sur la base des cours du marché et des prix pratiqués en centrales d'achat. Le référencement sera plus facile pour un produit différencié ainsi le prix d'un produit spécifique (variété ancienne par exemple) ne sera pas discuté par le magasin.

RETOURS D'EXPERIENCES – Grande et moyenne distribution

CARREFOUR SAINT JEAN DE LUZ

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Quelques producteurs adhérents à BLE vendent en grande distribution. La vente en GMS, avec des contrats directs – n'est pas encore très développée. Pourtant la GMS commence à s'intéresser aux circuits courts. Les produits basques sont des produits d'appel pour les gens, les touristes. On veut éviter que les produits locaux passent par un référencement en centrale d'achat mais plutôt favoriser les contrats locaux entre GMS et producteurs. Le système des centrales s'est assoupli mais pas assez. Pour Biocoop et l'Eau vive sur la côte basque – ils ont jusqu'à 20% d'approvisionnement hors centrale d'achat. S'ils dépassent, ils n'ont pas accès aux tarifs privilégiés de leur centrale. La GMS n'est même pas à 5% d'approvisionnement local. Ils sont financièrement obligés de passer par le référencement. Le référencement est un dossier assez lourd avec des pressions sur les prix et les quantités. Ce n'est pas facile d'adapter pour augmenter la part des produits locaux. »

EHLG, Iker Elozegi, Coordinateur

« La grande distribution fonctionne avec des grosses centrales d'achat, puis cela dépend des statuts de chacun des magasins sur le territoire. Si ce sont des franchises – certaines sont complètement hermétiques et donc les chefs de magasins n'ont aucune marge de manœuvre. Les Intermarchés ont d'avantage de marge de manœuvre sur le terrain mais Intermarché a tellement intégré toute la filière qu'ils ont leurs propres outils d'abattage, de pêche. S'ils oublient de faire travailler leur propre abattoir et que les volumes diminuent beaucoup parce qu'ils achètent local, ils vont payer plus cher leur viande car ça ne sera plus de l'achat en gros. Ce sont avant tout des raisons économiques et non réglementaires qui font qu'ils travaillent avec des circuits plus longs. Ils sont tenus par des prix plus attractifs en gros. Il y a également des enseignes où le patron fait ce qu'il veut. Leclerc par exemple est indépendant – ils ont des centrales d'achat mais ils ont d'avantage de marges de manœuvre. Chaque enseigne a sa philosophie. Nous ne travaillons pas directement avec la GMS mais nous les croisons lors des tours de table, notamment sur la viande parce que les éleveurs sont habitués à travailler avec ces débouchés. »

LECLERC ANGLET

SCIC GARRO, Hélène Ducarr, Co-gérante

« Nous ne travaillons pas avec la GMS car cela impose d'avantage de contraintes. Il faut obligatoirement que le bio soit différencié du non bio ce qui passe par un emballage. Cela demande un travail, des moyens et des outils supplémentaires – pour l'instant nous livrons en caissettes. On ne se l'interdit pas mais pour l'instant on attend. Cela voudrait dire qu'on crée un atelier d'emballage parce qu'on ne veut pas avoir à amener les produits dans un autre endroit pour de si petites quantités. C'est surtout un problème de logistique. Les petites GMS d'Hasparren sont intéressées par les salades mais je pense que c'était pour un produit d'appel, un coup de pub pour de la vente locale. »

BANQUE ALIMENTAIRE

PISTES D'ACTION – Grande et moyenne distribution

ACTION 29 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 30 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

/////. COMPRENDRE LES RELATIONS VILLE/CAMPAGNE

De nombreuses initiatives innovantes à renforcer sur l'ensemble du territoire

1. Circuits courts
2. Agritourisme et pécaturisme
3. Mobilisations citoyennes et initiatives urbaines

ANALYSE DES RELATIONS VILLE/CAMPAGNE

Le diagnostic territorial doit également analyser les relations passées et présentes existantes entre la ville et les espaces agricoles. Revaloriser un métier, retracer l'origine du contenu de leur assiette, producteurs et consommateurs cherchent désormais à recréer du lien à travers différentes initiatives. Des solutions sont déjà engagées; circuits courts et de proximité, offres de tourisme rural ou maritime, agriculture urbaine. L'analyse doit répertorier les innovations technologiques et sociales mais aussi éclairer les attentes des acteurs urbains et ruraux.

➤ Circuits courts

Le développement des circuits courts connaît un essor important. Des projets très divers se multiplient, témoins des changements qui s'opèrent dans les habitudes de consommation, de production, et dans le rapport des hommes au territoire. Les attentes de la société envers les circuits de proximité sont fortes : rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, transparence, qualité, intégration des enjeux de développement durable.

Le diagnostic doit s'attacher à représenter les différents types de circuits courts présents sur le territoire – il faut avant tout distinguer et répertorier toutes les initiatives en vente directe et en vente indirecte.

La vente directe regroupe différents circuits de distribution (0 intermédiaire) :

- la vente à la ferme
- les points de vente collectif (regroupement de producteurs)
- la vente par correspondance
- les AMAP
- les ventes à domicile/ tournées
- les marchés
- les drive fermiers

Il existe également plusieurs modalités de vente indirecte (1 intermédiaire) :

- la vente en magasins biologiques
- l'approvisionnement de la restauration collective (santé et social, enseignement, centres de vacances, armée, prison, travail, etc.)

RESTAURATION COLLECTIVE

Gestion directe ou autogestion : il s'agit de confier l'organisation et l'élaboration des repas à une équipe interne à l'établissement. L'équipe gère en direct ses approvisionnements.

Gestion concédée : il s'agit de déléguer l'organisation et l'élaboration des repas à une entreprise prestataire. Dans ce cas, il est également possible dans la négociation du contrat avec le prestataire d'introduire des exigences concernant les produits utilisés.

➤ Tourisme rural et maritime

L'**agrotourisme** est une forme douce de tourisme qui vise à promouvoir le capital rural et contribue à diversifier les revenus des producteurs. C'est une occasion de renouer les liens entre ville et campagnes en offrant au visiteur des informations sur les produits du terroir, la vie quotidienne rurale et les occupations agricoles tout en respectant l'environnement.

Le **pescautourisme** est également une activité de diversification qui permettent aux pêcheurs d'accueillir à bord de leur navire des personnes pour leur faire découvrir leur métier mais aussi l'environnement marin.

➤ Mobilisations citoyennes et initiatives urbaines

De nombreuses initiatives citoyennes et associatives fleurissent pour participer à une ville plus durable. Répertorier les acteurs locaux de l'alimentation durable permet de mieux comprendre les attentes et priorités des populations urbaines. Il faut pour cela élargir les enjeux autour de la gouvernance alimentaire et prendre en compte les initiatives en matière d'autoproduction mais aussi de l'environnement, de la santé, de l'accès social, du patrimoine culinaire, du commerce équitable ou encore du gaspillage et de la réduction ou valorisation des déchets alimentaires.

- **Les initiatives d'agriculture urbaine** sont de plus en plus nombreuses : jardins partagés, jardins familiaux ou encore fermes urbaines, potagers privés, toits végétalisés, aquaponie... Certaines très anciennes, d'autres issues d'innovations technologiques et organisationnelles, il faut connaître ces démarches pour mieux cerner les envies et capacités d'adaptation de la population. Une fois les attentes citoyennes cernées, il sera possible d'envisager la systématisation de ces initiatives afin de permettre au plus grand nombre d'autoproduire fruits et légumes.

- **Beaucoup d'associations proposent également des formations et campagnes d'information pour sensibiliser le grand public** aux enjeux environnementaux, aux défis de l'agriculture de demain ou encore à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce sont des acteurs indispensables pour relayer ces messages au sein de la société civile.

Parties intégrantes des solutions de demain, ces mobilisations urbaines sont à inventorier, classifier et intégrer dans le diagnostic selon leurs thématiques et approches, statuts, etc. afin de mieux comprendre leurs objectifs mais également les difficultés qu'elles rencontrent. Le nombre d'initiatives et de projets innovants reflètent le dynamisme mais également le niveau de prise de conscience d'une population et sa capacité à s'organiser autour de ces problématiques.

ECLAIRAGES – Circuits courts

Les circuits courts et la gouvernance alimentaire: Le développement des circuits courts connaît un essor important au Pays Basque. Des projets très divers se multiplient, témoins des changements qui s'opèrent dans les habitudes de consommation, de production, et dans le rapport des hommes au territoire. Les attentes de la société envers les circuits de proximité sont fortes : rapprochement entre les producteurs et les consommateurs, transparence, qualité, intégration des enjeux de développement durable (Circuits courts, CTDD, 2014)

Indicateurs

-Types de vente directe -

- o Vente à la ferme (sur rdv, sur la base de créneaux horaires spécifiques, en ouvrant tout au long de l'année) : concernent peu de producteurs du Pays Basque
- o Points de vente collectif (IDOKI)
- o 39 marchés dont 2 spécialisés en bio ou produits fermiers (forme dominante mais difficile à recenser car organisé à l'échelle communales voire des quartiers)
- o Vente par correspondance (site internet)
 - o Le Panier Paysan
 - o L'épicière Bio
 - o Les paniers de l'Adour/Urcuit
 - o Basaburuko Saskia/ Itxassou
 - o Gustoki
- o AMAP
 - o 29 AMAP
 - o 1300 familles
 - o 90 producteurs (dont 80% en bio)
 - o Composées en moyennes de 10 à 82 personnes
 - o Paniers de l'Adour
 - o Basaburuko Saskiak

- Autres démarches de circuits courts -

- o Organisation de producteurs pour vente collective
 - o La SCIC de Garro
 - o Itsas Ama
 - o 3 ruches : Ascain, Bayonne, Méharin

- Types de vente indirecte -

- o Restauration collective
 - o La santé et le social
 - o L'enseignement
 - o Les autres collectivités (centre de vacances, armée, prison)
 - o Le travail (cantines des entreprises)
- o 75% des établissements fonctionnent en gestion directe
- o 25% en gestion concédée à des sociétés de restauration collective
- o Vente en magasins biologiques
 - Biocoop Bioetika (Bayonne)
 - Biocoop Parme (Biarritz)
 - Han eta Hemen (Anglet) - bio/équitable
 - Ekilibre - Planète solidaire (Bayonne)
 - L'épicière Bio (Bayonne)
 - Lurra Bio et Nature (Hasparren)

Scénario tendanciel

Le boom des ventes directes. Avec la gestion économique, les études de marché préalables à un projet de vente directe occupent l'essentiel des formations apportées aux agriculteurs qui souhaitent s'installer. Sur les 139 installations, 69 intégraient une volonté de participer aux circuits courts de distribution des produits agricoles.

Cartographie des acteurs

DRAAF Aquitaine

- Plans Régionaux de l'alimentation
- « Un fruit pour la récré »
- Produits bio en restauration collective
- Plan d'action développement circuits courts

Conseil des élus

- Contrat Territorial 2020 : Proposition d'actions à la structuration des circuits courts

Communes

- Organisation des marchés
- Responsable des cantines des écoles primaires et EPHAD

Conseil Général 64

- Responsable des cantines des collèges « Manger bio, Labels, et produits d'origine » [producteurs, formation cuisiniers, outils pédagogiques, accompagnement juridiques (marchés publics)]
- Objectifs : 41 collèges

Association Bioskaria

- 12 éleveurs Bovins AB : répondre à restauration collective en bœuf et veau

Conseil Régional d'Aquitaine

- Plan régional en faveur des circuits courts et de proximité (accompagner les exploitants s'engageant dans ce mode de production, structurer les démarches des territoires souhaitant développer l'approvisionnement de leur territoire en produits agricoles et agroalimentaires de proximité)
- Pôle régional pour la restauration collective (lycées) : structurer les filières agricoles en soutenant les projets de commercialisation en circuits courts pour la restauration collective
- Observatoire Régional des Circuits Courts avec Etat et Chambre d'Agriculture Régionale d'Aquitaine : mieux connaître et mieux comprendre les circuits courts en Aquitaine pour piloter les politiques régionales
- Appel à projets « Structuration publique-privée » : structurer durablement les filières agricoles en soutenant les partenariats publics-privés de commercialisation en circuits courts

SCoT 2014/2020

- Structurer l'offre commerciale afin de répondre aux besoins de proximité

Gero etat Bio

- Collectif des maraichers bio BLE pour répondre à restauration collective et magasins bio

Association Itsas Ama

- Soutien à la pêche artisanale luzienne et cibourenne
- Livraison de colis de poisson

La SCIC de Garro

- Vente de paniers (80 par semaine, livraison en 3 points du territoire)
- Livraison des magasins bio
- Livraison de cantine scolaire

Fédération Arrapitz

- Développer démarches collectives de diversification et valorisation des produits
- Promouvoir et aider à commercialiser les produits de qualité du Pays Basque

Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO)

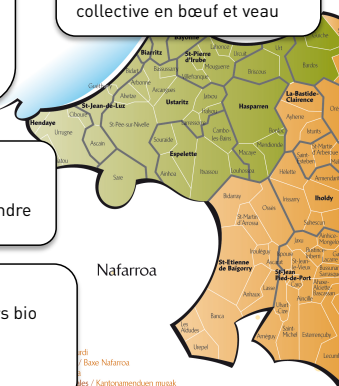
- Animation de filière : accompagner clients de l'abattoir dans circuits courts pour gagner en VA)

La ruche qui dit oui!

- Commerce locavore, système triangulaire :
- Une ruche : local d'un particulier qui s'engage à la création d'un réseau local d'acheteurs et de producteurs : réceptionne livraison, organise distribution, anime communauté
- Des acheteurs : particuliers qui se regroupent pour acheter directement aux producteurs régionaux (commande, paiement par internet)
- Des producteurs : proposition produit par site avec un tarif et minimum de commande pour livraison

Inter-Amam

- permet aux adhérents des 29 AMAP du PB de se rencontrer et d'échanger sur différents thèmes
- Les sujets abordés concernent plus particulièrement :
 - les modes de fonctionnement d'une AMAP
 - la relation durable avec les différents paysans
 - une sensibilisation sur la situation du maraichage en PB, insuffisance de maraicher compte-tenu d'un réel manque de terre
 - structuration d'un réseau PB



RETOURS D'EXPERIENCES – Circuits courts

LYCEE DE NAVARRE, Thierry Pousson, Gestionnaire

« Au Lycée de Navarre, toute l'équipe de direction souhaitait s'inscrire dans un projet de développement durable et de produits Bio. Nous avons des fournisseurs bio locaux historiques depuis la fin des années 1990. En 2003, nous avons eu des financements de la région pour faire un repas 100% bio et nous nous sommes rapproché de BLE qui a servi de plateforme regroupant les différents producteurs locaux et bio. Nous avons ensuite gardé ce partenariat pour proposer 3 ou 4 repas bio par an. Un volet éducatif assuré par BLE est assuré avec des conférences après les repas, tous les seconds avaient une heure banalisée. L'idée est de partir des menus des jours et de lancer un échange avec des producteurs. BLE est toujours présent pour la pédagogie mais nous avons désormais notre propre réseau au niveau des fournisseurs bio.

Notre objectif était de proposer du bio mais également de s'inscrire dans le développement économique du territoire sachant qu'on est la plus grosse entreprise du secteur, nous avons les moyens d'offrir des débouchés importants aux producteurs tout en leur demandant d'être prêt à améliorer la qualité et de se convertir au bio.

A partir de 2007, nous avons fait le constat que si nous souhaitions augmenter considérablement la part de bio il fallait trouver des marges de manœuvre budgétaires. Grâce à la mutualisation d'achat des lots traditionnels (qui ne pourraient pas être portés par les producteurs locaux : surgelés, épicerie, produits laitiers de base) avec 3 collègues de secteur, nous avons pu réduire nos frais et augmenter la part allouée au bio jusqu'à 10 ou 12%.

En 2008, nous avons développé un projet à plus grande échelle : trois groupements de commande englobant une soixantaine d'établissements scolaires situés entre dans le sud des Landes et les Pyrénées Atlantiques. Certains établissements vont coordonner ces marchés par zone, ici par exemple nous commandons le surgelé pour tous les lycées de la côte basque. En maintenant une qualité forte, nous avons plus tiré les prix ce qui nous a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre. Nous avons réussi à atteindre 20% de local et 20% de bio local.

Il y a également un autre groupement de commande bio pour ce qui est fruits et légumes bio, frais qui regroupe 5 établissements et qui s'appelle Navarre Alimentation. Tous les établissements ne cherchaient pas forcément à renforcer le bio mais chacun était intéressé à réduire les frais...ils nous ont suivi plus tard sur la partie bio.

La dernière phase du projet était d'aider les filières à se structurer grâce à notre rôle d'acheteur. En rencontrant les grossistes de viande locaux nous avons compris que leur intérêt serait d'arriver à rentabiliser la bête entière. Avec un groupement de 5 établissements scolaires dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes nous avons leur avons proposé de faire des lots de viande et de volaille bio en s'engageant en début de marché pour que l'équilibre matière soit respecté. Les lots sont géographiques et de taille raisonnable (5 à 6 établissements) : ils annoncent le nombre de kilos souhaité et les fournisseurs répondent à l'appel d'offre selon le lieu et leur capacité. Une fois passés par l'abattoir, les produits sont livrés tous le même jour aux différents établissements.

L'objectif est d'atteindre 25% de bio. C'est encore jouable financièrement. Nous sommes sur un bassin de production, qui est très intéressant.

L'idée est de mailler le territoire avec des groupements de commande de taille raisonnable pour arriver à ce qu'on soit intéressé pour un certain nombre de petits producteurs, notamment Aquitain. Du coup, les établissements frileux iront vers le bio parce que le groupement de commande les rassurera.

SCIC GARRO, Hélène Ducar, Co-gérante

Restauration collective

« Tous les établissements scolaires ont des cuisines au Pays Basque, mais les chefs cuisiniers sont habitués à recevoir des produits sans terre, nettoyés, rappés,... ils ont beaucoup d'exigences à ce niveau là. Il est long et difficile d'arriver à convaincre les cantines scolaires de travailler en bio parce que c'est un peu plus cher selon les légumes. Une autre difficulté avec la bio est qu'ils n'ont pas forcément tous les légumes à leur disposition tous les jours, toute l'année – ils n'auront que la production du jour, les légumes de saison. Cela demande une adaptation. Il faut établir une relation de confiance, nous sommes arrivés à travailler avec une douzaine de cantines mais elles ne nous prennent que de petites quantités ce qui ne suffit pas à faire tourner notre SCIC. Je ne pense pas que cela soit un problème de calibre car nous faisons attention à faire de beaux légumes. Je pense que le vrai problème est que nous n'avons pas assez de variétés pour eux. Il faut pouvoir leur proposer 7 ou 8 légumes et qu'ils s'habituent à recevoir des légumes bruts.»

AMAP

« Nous travaillons surtout avec les AMAP (140 paniers par semaine). Depuis leur dernier congrès en mai 2014, les AMAP ont accepté de travailler avec les coopératives et non plus qu'avec un seul producteur. Les AMAP sont un acteur important pour contacter les urbains, certains volontaires viennent aider sur les chantiers mais on ne communique pas assez. On ne fait pas le petit papier dans le panier, notamment parce qu'on trouve que l'on demande beaucoup aux amapiens; accepter un panier dont les mêmes légumes reviennent souvent en hiver par exemple, ce n'est pas toujours facile. Pour toucher un autre public je pense qu'il faut alléger le système AMAP et leur offrir d'autres produits : la viande, les œufs... de manière à ce que les gens puissent faire leur marché simplement. Mais cela demande beaucoup d'organisation et de temps ».

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Lors de l'étude préalable à la SCIC maraîchère de Garro, nous avons chiffré que si l'ensemble des établissements scolaires (collèges, lycées, primaires) du 64 atteignait les 20% de légumes bio, cela représentait 500 000 euros de commande de légumes ce qui est l'équivalent de 5 à 7 maraichers (un maraicher fait 70 000 euros de chiffre d'affaire avec une ferme en croisière). Or il doit y avoir 70 maraichers sur le département. L'objectif de l'étude était d'inverser le message et d'avertir sur le fait que la restauration collective n'allait pas permettre à tous les fermes de trouver des débouchés. Pendant nous avons toujours défendu la micro proximité entre un établissement scolaire et des fermes de maraichage. Potentiellement, il y a assez de production, c'est une question d'arbitrage et de différenciation des débouchés.

L'objet social de Garro est de fournir la restauration collective – les différents opérateurs sont enthousiastes (chefs cuisiniers, Garro) mais la concrétisation opérationnelle est difficile. Le chef demande des volumes assez conséquents – l'offre en face doit être correcte. Cela va prendre 2 ou 3 ans pour que l'organisation fonctionne. Les chefs sont prêts à accepter des choses qu'ils n'accepteraient pas d'un fournisseur lambda (sur l'offre, les produits manquants, etc.). Ils sont patients ce qui montre leur motivation à connaître les producteurs, à s'approvisionner localement.»

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE, Adeline Borot, Service Agriculture et AgroAlimentaire

« Approvisionnement en bio des restaurations collectives des lycées et collèges

Le projet d'approvisionnement collectif est mené par ARBIO avec d'autres partenaires (DRAAF, CG, CUB, ARS). L'idée est de coordonner nos politiques, nos actions et financements dans le sens de l'approvisionnement local et bio des restaurations collectives. On était parti sur un certain nombre de lycées pilotes et on essaye d'étendre la démarche à tous les lycées, les collèges avec le CG. Mais à chaque fois, le schéma qui fonctionne, qui politiquement est le plus efficace à mettre en place est de partir avec des élus ou des cantines volontaires (proviseur, chef de cuisine ou gestionnaire). La problématique lycée/collège n'est pas facile – ils rendent des compte à plusieurs organisations. Ils sont à moitié sous l'autorité du Ministère de l'Education et ils sont également compétences des CG et des CR pour le personnel de restauration. C'est plus difficile d'essayer d'instaurer quelque chose quand nous ne sommes pas les seuls pilotes à bord. Pour qu'il y ait une vraie réussite en termes d'approvisionnement local et bio, il faut avoir les proviseurs, les gestionnaires, les chefs de cuisine, les parents d'élèves, des agriculteurs. Il faut mettre tout le monde autour de la table pour se mettre d'accord. Le proviseur est soumis au Ministère de l'Education. Nous n'avons pas toujours la légitimité pour réunir tout le monde ; c'est souvent celui qui a l'argent qui a la légitimité. Le Ministère de l'Education va avoir les dotations pour les lycées, nous on a les dotations pour le personnel de cuisine. On travaille souvent sur de la bonne volonté sans qu'il n'y ait de budget adapté derrière parce que ce n'est pas la priorité du Ministère de l'Education. »

Observatoire régional des circuits courts

Le Conseil Régional d'Aquitaine porte avec la Chambre d'Agriculture régionale le projet d'un Observatoire régional des circuits courts et de proximité qui a pour objectif de mieux connaître et mieux comprendre les enjeux liés aux circuits courts dans la région. Cela devrait être un centre de ressource et une plateforme d'échange. Pour l'instant, c'est le début mais on espère que cette meilleure connaissance nous permettra de piloter nos politiques d'intervention et accompagner les acteurs sur le terrain. C'est un objectif ambitieux qui pourra être un bon exemple de coopération et de coordination. Dans le cadre de l'Observatoire, on fait un petit travail de veille sur les actions des autres régions (Poitou Charentes, Limousin, Languedoc Roussillon), elles sont également intéressées par ce travail d'observatoire. Elles cherchent à savoir si ce phénomène de circuit court à un réel potentiel ou si c'est seulement de la poudre aux yeux. On discute avec eux pour savoir comment ils s'organisent, comment ils coopèrent. »

INSTANCE RÉGIONALE EN EDUCATION ET PROMOTION POUR LA SANTÉ (IREPS) 64, Mélanie Rolland, Responsable de l'antenne

Formation du personnel de cantine

« L'IREPS développe une nouvelle formation pour sensibiliser les personnes qui servent les repas dans les établissements scolaires pour insister sur leur rôle éducatif. C'est plutôt bien reçu, c'est une sorte de valorisation du métier. On fonctionne sur du volontariat mais on est confronté à des contraintes techniques – quand ils font appel à des traiteurs locaux, ils ne prennent pas toujours en compte l'aspect nutritionnel, diététique, ils sont parfois limités par la qualité des repas. Dans le Pays Basque, il y a encore beaucoup de petites communes qui ont des cuisines – les formations ont plus d'impact car il y a une marge de manœuvre derrière pour changer les choses. »

BLE, Thomas Erguy, Coordinateur

« Le bio au Pays Basque : diversité et circuit court

Il y a 170 fermes bio sur le Pays Basque avec une grande diversité de production. On a par exemple une cinquantaine de maraichers. 85% ont au moins une partie en vente directe. Il n'y a pas d'opérateur, transformateur ou distributeur spécialisé en bio au Pays Basque car c'est encore très récent – chacun a une gamme. Ce sont surtout des coopératives (laiterie St Michel – 1/3 de leurs adhérents sont en bio).

La production est quasiment toujours valorisée en bio sauf en lait de vache où il n'y a pas d'opérateurs bio qui valorisent. Il y a des débuts de discussion avec une nouvelle coopérative qui se monte aux Algudes. Malgré le fait qu'il y ait des vaches bio, il y a un gros déficit d'offre sur le marché local, notamment sur la côte.

En général, les opérateurs sont dans cette même logique de recherche de valeur ajoutée. Il n'y a que peu d'export. (La laiterie de Saint Michel a des contrats avec le réseau BioCoop – les fromages partent en réseau biocoop mais ils ont aussi de la vente locale.) Il n'y a pas d'opérateurs spécialisés dans l'expédition – les fermes et les opérateurs restent sur une gamme de circuits courts. »

VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ, Valérie Toral

« Concernant la restauration collective, notre cuisine centrale est partagée avec le collège/lycée Maurice Ravel. On a une convention de mise à disposition du personnel et des locaux – c'est fabriqué là bas. Mais nous n'avons pas la maîtrise de la commande de tous les produits. Donc nous n'avons pas pu mettre en place de marchés publics avec des critères spécifiques de provenance ou de bio. Il y a du bio parce qu'on achète des produits bio qui apparaissent sur le menu, mais ce ne sont pas forcément des producteurs locaux. On pourrait se fournir avec la SCIC Garro mais pour l'instant on ne le fait pas et on passe par les fournisseurs du Conseil Général et Régional. On ne s'est pas encore trop penché sur le sujet – on connaît BLE par ailleurs mais il faut qu'on arrive à décortiquer le fonctionnement de cette cantine pour voir comment on pourrait agir dessus. On a quand même une marge de manœuvre sur le contenu comme par exemple les élus qui décident des menus. Il faut mener un travail en lien avec le service de la restauration scolaire.

Le principal frein à la mise en place de ces actions ce sont les mentalités. Pour les élus et en interne ce n'est pas un enjeu, il va falloir bien communiquer en interne pour changer les pratiques petit à petit. Concernant la restauration scolaire, c'est un peu flou donc il faut aller voir d'autres municipalités et discuter. Nous avançons petit à petit. »

PISTES D'ACTION – Circuits courts

ACTION 31 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 32 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Agritourisme/Pescatourisme

L'agritourisme et la gouvernance alimentaire: L'agrotourisme est une forme douce de tourisme qui vise à promouvoir le capital rural et contribue à diversifier les revenus des producteurs. C'est une occasion de renouer les liens entre ville et campagnes en offrant au visiteur des informations sur les produits du terroir, la vie quotidienne rurale et les occupations agricoles tout en respectant l'environnement. Le pescatourisme est également une activité de diversification qui permettent aux pêcheurs d'accueillir à bord de leur navire des personnes pour leur faire découvrir leur métier mais aussi l'environnement marin.

Indicateurs

Plus grandes, plutôt en forme sociétaire, dirigées par des chefs plus jeunes, plus diplômés et majoritairement à plein temps sur leurs exploitations, les exploitations diversifiées se démarquent de celles où l'agriculture est l'activité exclusive.

-Nombre de gîtes et chambres d'hôtes -

- o 15 Chambre d'hôtes et gîtes
- o Gîtes de France (Pyrénées Atlantiques)
 - o 1 200 hébergements labellisés dont 900 gîtes et 566 chambres d'hôtes-
 - o Près de 300 agriculteurs adhérent à l'association des gîtes de France

-Accueil à la ferme -

- o Ferme Arnabar (visite guidée, étapes de l'élevage, gavage traditionnel, boutique atelier)
- o Ferme Landran
- o Domaine Bordatto
- o Maison Auzkia (éleveurs bovin)
- o Ferme Salaberry (producteur de piment d'Espelette, éleveur et ferme découverte)

- Bienvenue à la ferme Chiffres PA -

- o 47 adhérents au Pays Basque
- o 51 formules d'hébergements
- o 4 fermes-auberges
- o 53 formules de produits de la ferme
- o 17 formules de loisirs – découverte
- o 3 formules de services

- Pescatourisme -

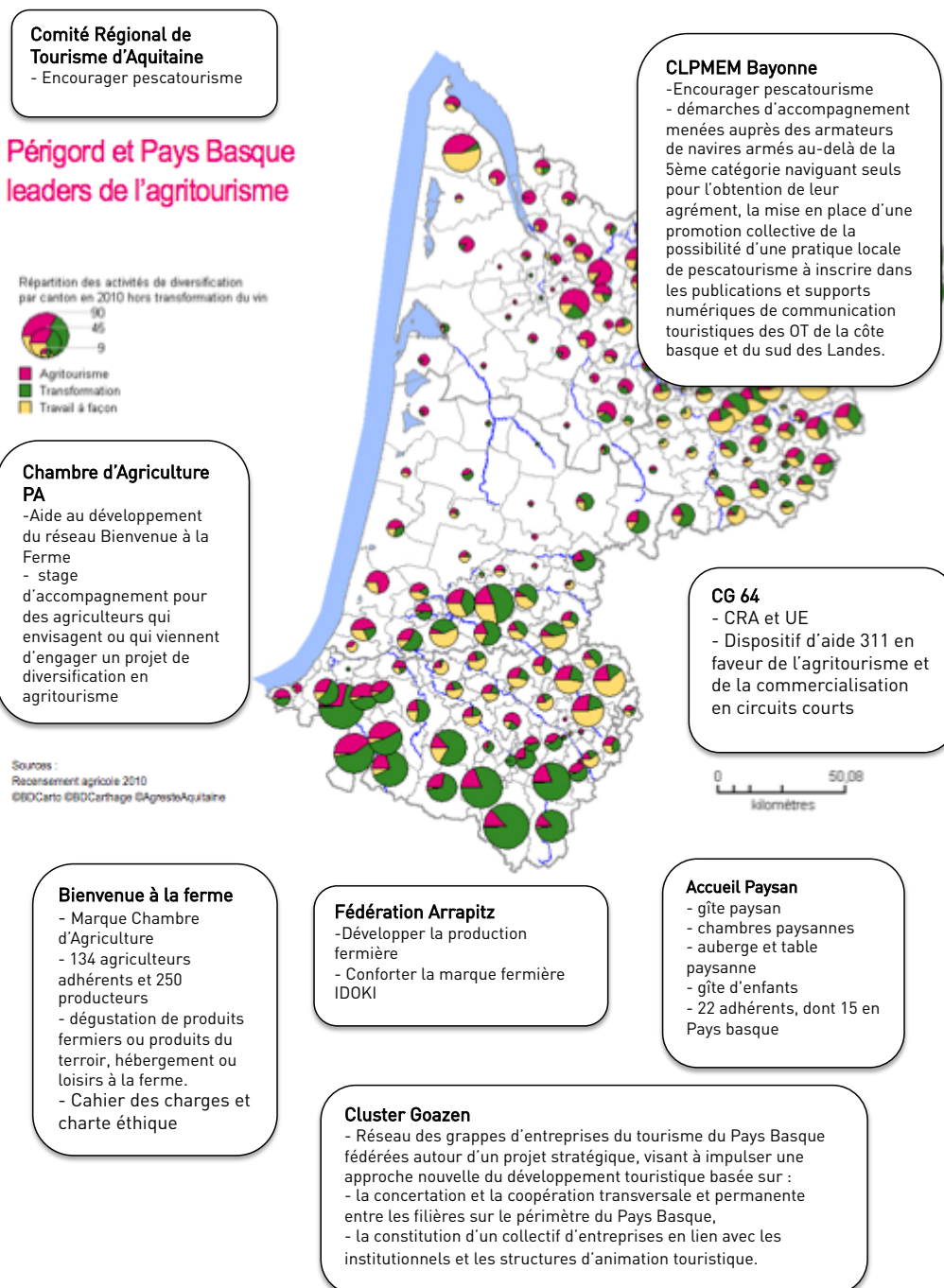
- o Navires professionnels de Saint Jean de Luz et Hendaye proposent cette activité (6)
- o L'Ordagna, fileyeur côtier (11,13 m) de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure }
- o Le P'tit Tom, fileyeur côtier (9,11 m) de Capbreton }
- o Le P'tit Loup, fileyeur côtier (11,96m) de Capbreton }
- o Le Paso II, fileyeur côtier (7,95 m) de Mimizan
- o En tout 150 personnes embarquées (de 2 à 70 pers. Selon les navires) à titre gratuit ou payant (40 €/pers./marée) sur 2013
- o Une communication individuelle par les armements concernés et collective sous l'égide du CIDPMEM 64-40 par communiqué de presse, affichage dans les OT de Capbreton, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Hendaye, information sur le site internet de l'OT de Ciboure et du Port de Capbreton, film sur les métiers.

Scénario tendancier

Agrotourisme : Une diversification est nécessaire pour maintenir l'activité des exploitants mais peu passent par des réseaux officiels.

Pescatourisme : De nouveaux navires intéressés (3 à 4) devraient confirmer leurs demandes d'agrément avant la prochaine saison estivale. Face à une forte demande du grand public pour cette activité, le CIDPMEM 64-40 a pour mission l'information et l'accompagnement des nouveaux armateurs intéressés.

Cartographie des acteurs



CIDPMEM 64-40, Serge Lazabal et François Gallet, Président et Chargé de mission groupe Axe 4 FEP

Le pécaturisme au Pays Basque

« Il y a 8 navires agréés sur les Landes et Pyrénées Atlantiques, il y en a 3 très actifs sur le port de Cap Breton car ils ont les étales sur le port qui permettent d'attirer les touristes. Il y a une longue tradition à Cap Breton, les pêcheurs ont toujours amené les touristes en mer. La notion de pécaturisme a codifié et complexifié le phénomène du fait d'une possibilité de rémunération. Il y a une attente identifiée de la part des touristes. Cependant le pécaturisme n'est pas une activité rémunératrice qui va impacter le revenu du pêcheur sauf à ce qu'il y ait 2 personnes par jour tout l'été qui payent 40 euros chacune. Il y a des pêcheurs qui le font, parfois ils font payer, d'autres non. Certains font payer mais ils offrent ensuite des poches de poissons. La démarche est tout à fait différente en Méditerranée et en Corse – on fait un bateau qui amène 15 personnes, ils pêchent puis on les amène à un restaurant. C'est davantage une démonstration. Ici, on essaye d'expliquer comment vit le pêcheur, quelles sont les conditions de pêche – on essaye de valoriser le métier du pêcheur, c'est la meilleure de communication. Depuis cette année nous avons deux bateaux agréés, nous avons commencé à faire de la communication collective ; une affiche puis des flyers qui sont disponibles aux offices de tourisme. C'est un succès, l'année dernière plus de 150 personnes ont été embarquées. Arcachon embarque le plus de monde, du fait des ostréiculteurs car c'est très attractif – c'est une belle balade dans le bassin, ils voient les huitres, ils ont une dégustation. Cependant, je ne sais pas si le pécaturisme va vraiment se développer parce que les règles sont trop contraignantes et que tous les bateaux n'ont pas envie d'avoir des touristes à bord. »

CHAMBRE D'AGRICULTURE, Jean Luc Lafargue

VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ, Valérie Toral

« Au niveau des élus, le pécaturisme est une activité que l'on souhaite encourager. Il y avait eu des interventions pour assouplir la réglementation par rapport aux conditions d'embarquement et l'équipement nécessaire. C'est un des principal frein – il faut une cabine toilettes, etc... Or si on veut vivre la vraie vie de pêcheur il n'y a pas tout ça. Cependant il n'y a pas une grosse demande de pécaturisme. Les bateaux le mettent en place avec leur organisme de pêche professionnelle mais l'idée est de diversifier l'activité au même titre que le développement de la pêche de l'algue rouge. On a beaucoup de bateaux qui sur la période de novembre à février pêchent l'algue rouge qui est ensuite utilisée pour la fabrication de cosmétique. C'est un complément d'activité et de revenu car il n'y a pas besoin d'aménager le bateau. »

EHLG, Iker Elozegi, Coordinateur

« Sur le tourisme, il y avait une association qui s'appelait Accueil Paysan. On l'a fait ressuscité et il y a une animatrice qui travaille dessus depuis l'an dernier. C'est un label d'accueil avec différents services dans le cadre de l'agriculture paysanne. Cependant, étant donné que le réseau Accueil Paysan s'est arrêté pendant un moment, certains paysans font de l'accueil à la ferme sans appartenir à une structure. »

PISTES D'ACTION – Agritourisme et pescatourisme

ACTION 33 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 34 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ECLAIRAGES – Mobilisations citoyennes et urbaines

La gouvernance alimentaire urbaine : De nombreuses initiatives citoyennes et associatives fleurissent pour participer à une ville plus durable. Répertorier les acteurs locaux de l'alimentation durable permet de mieux comprendre les attentes et priorités des populations urbaines. Il faut pour cela élargir les enjeux autour de la gouvernance alimentaire et prendre en compte les initiatives autour de l'autoproduction mais aussi de l'environnement, de la santé, de l'accès social, du patrimoine culinaire, du commerce équitable ou encore du gaspillage et de la gestion des déchets alimentaires.

Indicateurs

- Agriculture urbaine -

- o Jardins partagés (Anglet, Bayonne, Bidart, Hendaye, Biarritz, Saint Palais, Ascain...)
- o Jardins familiaux

- Environnement -

- o CADE : outil de démocratie participative à la disposition des associations d'environnement – vingtaine de membres
- o Différentes associations de défense des intérêts des riverains
- o A.V.E.N.I.R Garazi Baigorri
- o CPIE littoral

- Alimentation durable -

- o Biogintza
- o Maison de la vie citoyenne – Bayonne (invitation à manger autrement, réflexion commune, sensibilisation aux AMAP, jardins partagés)

- Patrimoine culinaire -

- o Convivium Basque Bizi Ona!
- o Association Astoberlarra (conservatoire des pommes)
- o Association Xapata (Conservatoire de la cerise d'Ixassou)
- o Rencontres nature et terroir au cœur du village d'Ainhoa
- o Sociétés gastronomiques

- Commerce équitable -

- o Association Le Marché Equitable de Bayonne
- o Alterka
- o Eki Libre
- o HEMEN Elkartea

- Gaspillage alimentaire -

- o Syndicat Bil Ta Garbi

Cartographie des acteurs

Association « Mieux vivre au Pissot »
- Jardins partagés qui comptent 39 membres
- Production maraîchère 100% bio, centre culturel pour les petits

Biogintza
- Croiser les regards sur les thèmes de la santé, l'alimentation, l'environnement, l'économie sociale et solidaire (ateliers)

CPIE Littoral Basque
- Défend les valeurs de solidarité, de respect des différences culturelle et linguistique, de l'autonomie, de la responsabilité citoyenne en participant activement à la protection de l'environnement, au bien-être social et au développement durable du territoire du Pays – Basque (nombreuses actions en faveur de l'alimentation durable)

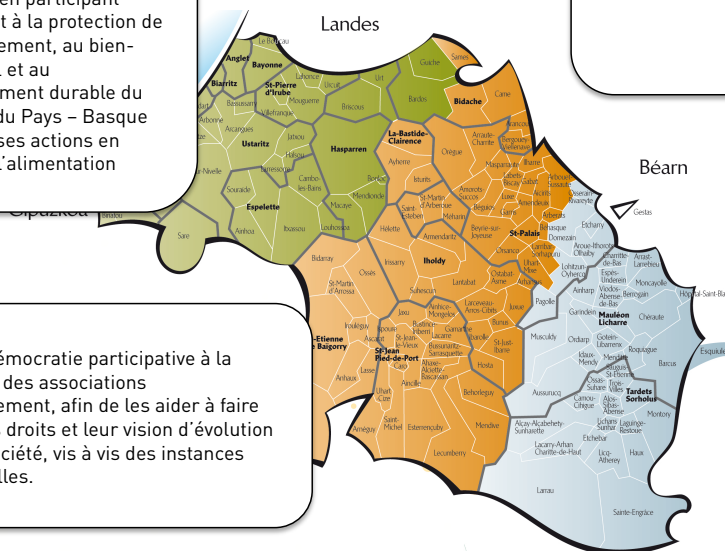
Association Le Marché Equitable de Bayonne

CADE
- Outil de démocratie participative à la disposition des associations d'environnement, afin de les aider à faire valoir leurs droits et leur vision d'évolution de notre société, vis à vis des instances décisionnelles.

A.V.E.N.I.R Garazi Baigorri
- Association locale qui rassemble autour d'une même table tous les acteurs et tous les porteurs de bonnes idées sur le sujet du développement durable, des économies d'énergie, de gestion des déchets, de bâti de Haute Qualité Environnementale et basse consommation, de l'alimentation... Il organise des salons de la consommation locale, des journées de formation

Bizi Ona!
- Sauvegarder le patrimoine culturel (Slow Food)
- Rdv gastronomiques : explications de l'art de la production
- 8 produits sélectionnés pour devenir "Sentinelles du goût, dans l'Arche du goût"

Syndicat Bil Ta Garbi
- Mise en œuvre d'une filière globale de gestion des déchets ménagers
- Sensibilisation au gaspillage alimentaire (concours recettes anti-gaspi)



RETOURS D'EXPERIENCES – Mobilisations citoyennes et urbaines

VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ, Valérie Toral

« Il y a des jardins familiaux aménagés par la ville, 15 et 20 terrains en dehors du centre mais accessibles à pied. Une convention attribue le terrain à une personne ou à une association ; une association d'aide aux adultes handicapés. Il existe une association qui réunit tous les propriétaires d'un jardin familial, ce n'est pas ouvert sur l'extérieur. Les particuliers déposent une demande, la liste d'attente n'est pas trop longue. On favorise les critères sociaux, bénéficiaires du RSA. Nous n'avons pas eu de demandes particulières en jardins partagés. »

Ville de Bidard

CADE

Ville de Mauléon

PISTES D'ACTION – Mobilisation citoyennes et urbaines

ACTION 35 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

ACTION 36 //

Porteurs de l'action ←

Financer son action ←

VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ, Valérie Toral

« Saint Jean de Luz est école de compostage, on travaille avec Bizi Garbia, un syndicat mixte qui regroupe 12 communes à qui a été déléguée la gestion et le traitement des déchets. On fait des animations au Jardin botanique une fois par mois le samedi matin qui porte sur le compostage et sur une thématique un peu plus large : « Jardiner au naturel », « comment éviter les pesticides », etc. Il y a 4/5 composteurs alimentés régulièrement qui servent pour les formations quand les gens s'inscrivent.

Il y a également une entreprise installée à Urrugne qui s'appelle Maggie et qui ferait de la récupération de déchets alimentaires pour les valoriser et faire des croquettes pour chien. On s'est posé la question quand on a rénové le parvis des halles parce qu'on a mis en place des containers enterrés. Pour éviter de trop les encombrer, notamment la partie ordures ménagères, on a envisagé de voir avec les commerçants comment récupérer leurs déchets alimentaires. Ca ne s'est pas fait parce qu'on a pas eu un soutien franc et massif des élus dans ce sens là. Les commerçants n'étaient pas très intéressés non plus car c'est plus simple pour eux de tout jeter à la poubelle. La principale résistance venait des poissonniers, bouchers.

Bizi Garbia avait expérimenté une récupération des biodéchets dans les cantines, avec le Lycée Ravel et Saint Thomas d'Aquin. Ils se sont adressés aux cantines locales. L'idée était d'évaluer le volume pour envisager la mise en place d'un service dédié, voir comment le financer.

Il n'y a pas d'épicerie solidaire mais il y a des associations : Les Restaus du Cœur, la Croix Rouge. Carrefour Saint Jean de Luz donne aux Restaus du cœur les invendus et produits après la date limite »

Ville de Bidard

BIL TA GARBI, Amaïa Lissalde

/////. BILAN ET SUIVI

SWOT

Atouts	Faiblesses
Opportunités	Menaces

DES PISTES POUR UNE STRATEGIE GLOBALE

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Afin d'évaluer la gouvernance alimentaire territoriale, qui constitue un objectif en soi du projet, il est important que tous les acteurs s'entendent sur une définition commune. La mise en place d'une gouvernance exige de nouvelles pratiques dans le fonctionnement des organisations et collectivités : il est désormais indispensable de travailler en transversalité. Trois niveaux de transversalité peuvent être évalués (entre les services d'une collectivité, entre les différents échelons territoriaux mais également entre les acteurs du système alimentaire). La grille d'évaluation élaborée par Chia E. et al. (2010) permet d'étudier les dispositifs de gouvernance à différents moments à travers diverses questions et indicateurs de bonne gouvernance. Si la rigueur scientifique de cette méthode peut être remise en cause du fait de la subjectivité des évaluateurs, elle permet tout de même de réfléchir sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire...

Indicateurs – Diagnostic partagé

Champs d'investigation	Questions	Indicateurs	Référentiel de jugement	Source
Niveau d'implication des citoyens	Les citoyens ont-ils été impliqués au bon moment dans le processus de concertation compte tenu des objectifs recherchés?	- % de citoyens impliqués suffisamment tôt dans le processus de concertation - Opinion des techniciens sur le niveau d'implication des citoyens pour une prise en compte effective des propositions	- Min x% de citoyens satisfaits - Avis favorable des techniciens	- Questions technicien « Pour être force de propositions, pensez-vous que les citoyens ont été impliqués dans le processus de concertation » 1. trop tard – 2 suffisamment tôt
Méthodes et outils	La méthode et les outils ont permis d'atteindre les objectifs fixés (information, propositions, avis...)? Les citoyens ont-ils trouvé les outils à leur portée?	- Opinion des techniciens - % de citoyens satisfaits des outils utilisés - % des techniciens satisfaits des outils utilisés - Lister les outils (construire outil en listant les méthodes)	- Avis favorable des techniciens	- Entretien technicien - Questionnaire citoyens « Selon vous, les outils mobilisés au cours des réunions étaient » : faciles/complexes
Temps de réflexion dans le cas de la concertation et co-gestion	Les citoyens ont-ils bénéficié d'un temps de réflexion et de maturation suffisant pour être force de proposition?	- % de citoyens déclarant avoir eu suffisamment de temps pour être force de proposition	- min x% de citoyens satisfaits	Questionnaire « Le temps pour vous informer, réfléchir et débattre avec le groupe des propositions était selon vous » de 1 très insuffisant à 10 parfait
Prise en compte de la pluralité des points de vue	L'ensemble des propositions ont-elles été retranscrites par écrit dans un rapport de propositions	- Nombre de propositions réelles/nombre de propositions dans le rapport - % de citoyens estimant que le rapport reprend l'ensemble des propositions - % de citoyens déclarant avoir pu exprimer toutes leurs idées	- 100% des propositions intégrées	- Observatoire des CR de réunions et du rapport - « Vos propositions figurent-elles dans le rapport des propositions? » 1. Non, 2. Seulement en partie, 3. Oui - « Avez-vous pu émettre toutes vos idées? » 1. Oui, 2. Non - « Avez-vous été satisfait des propositions du groupe? » de 1. Très peu satisfait à 10. totalement satisfait

Indicateurs – Transversalité

Composantes statiques ou structurelles		Composantes fonctionnelles et dynamiques
Connaissance des systèmes d'acteurs, des représentations et des controverses		
Acteurs publics et privés avec des identités multiples	- Quels acteurs sont impliqués et représentés? Qui sont les absents?	Quels types de partenariat ou de coalitions (formelles et informelles) se sont formés entre privé et public?
Connaissance des institutions et des procédures institutionnelles		
Processus dynamique de coordination mobilisant des dispositifs multiples	- Quelles sont les formes et les types de coordinations existants (formel et informel)? - Comment sont pris en charge les points de vue divergents? - Quel est l'objectif principal de ces dispositifs (consultation, concertation...)? - Comment et par qui sont-ils organisés? - Quelle est la légitimité de ces dispositifs?	- Y'a-t-il eu des dysfonctionnements importants du ou des dispositif (s)? Comment ont-ils été réglés? - Quelle est la genèse des dispositifs? Quel est le facteur ou l'événement déclenchant?

Source : Chia E., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture, Colloque AISRE-ASRDLF 2010

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Indicateurs – Gouvernance territoriale

	Composantes statiques ou structurelles	Composantes fonctionnelles et dynamiques
Connaissance des systèmes d'acteurs, des représentations et des controverses		
Acteurs publics et privés avec des identités multiples	- Quels acteurs sont impliqués et représentés? Qui sont les absents?	Quels types de partenariat ou de coalitions (formelles et informelles) se sont formés entre privé et public?
Connaissance des institutions et des procédures institutionnelles		
Processus dynamique de coordination mobilisant des dispositifs multiples	-Quelles sont les formes et les types de coordinations existants (formel et informel)? - Comment sont pris en charge les points de vue divergents? - Quel est l'objectif principal de ces dispositifs (consultation, concertation...)? - Comment et par qui sont-ils organisés? - Quelle est la légitimité de ces dispositifs?	- Y'a t-il eu des dysfonctionnements importants du ou des dispositif (s)? Comment ont-ils été réglés? - Quelle est la genèse des dispositifs? Quel est le facteur ou l'événement déclenchant?
Analyse des interactions fonctionnelles		
Ressources (partagées et asymétriques)	-Quels sont les outils ou ressources (information, savoirs, relation, finances, temps, évaluation) utilisés? - Comment les calendriers et les agendas politiques sont gérés et coordonnés? - Comment le pouvoir politique est distribué? - Quels sont les liens d'interdépendance entre les acteurs? - Quels est la nature, l'opérationnalité, la qualité, la transparence (diffusion et accès)	-Le dispositif a-t-il permis un(e) meilleur(e) accès/distribution aux ressources? - Comment ont évolué la production et la mutualisation des informations, la communication entre les acteurs? - Comment ont évolué les conflits (changements d'acteurs, d'objet, de lieux, conséquences...)?
Analyse des interactions territoriales et contextuelles		
Enjeux territorialisés	-Quels sont les spécificités du ou des territoire (s)? - Quels sont ces liens et les négociations et les synchronisations avec les autres échelles (caractère multiniveau et multi appartenance des acteurs) - Comment les enjeux au niveau national et régional coïncident-ils ou non avec les enjeux locaux? - A quels enjeux doit répondre la gouvernance sur le ou les territoire(s)?	-Comment ont évolué les politiques sur le territoire (sectorielle, intégrée)? - Comment ont évolué les instruments normatifs (mise en œuvre, application...)?
Evaluation des produits et des effets		
Construction collective (objectifs et actions)	-Comment sont définis les objectifs? - Comment sont-ils atteints? Quelle est la performance par rapport aux objectifs?	- Des réorientations sont-elles intervenues au cours du processus? Par qui ont-elles été initiées? Comment ont-elles été intégrées?
Apprentissages collectifs	-Quels types d'objets intermédiaires, de savoirs et d'apprentissage ont facilité la mise en place de la gouvernance? - Quels apprentissages ont été créés? - Ces apprentissages bénéficient-ils plus à certains groupes d'acteurs?	- Quels outils sont mis en œuvre pour professionnaliser les savoirs liés à la mise en œuvre de la gouvernance?
Reconfigurations ou innovations organisationnelles et institutionnelles	-Y a-t-il des moments réflexifs sur les modes de mise en œuvre? - Y a-t-il une prise de conscience du caractère systémique et une connaissance et une appropriation de la complexité territoriale?	-Les dispositifs ont-ils fait émerger d'autres dispositifs, de nouvelles organisations ou de nouvelles règles? - Les arrangements et dispositifs ont-ils été répliqués, formalisés?

Source : Chia E., et al. Comment étudier (analyser) la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture, Colloque AISRE-ASRDLF 2010

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Dynamiques du territoire

Dynamiques démographiques et résidentielles	Sources
Taux de variation annuel de la population	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Territoires de croissance	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Territoires de desserrement	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Logements : Construction neuve (renouvellement + augmentation du parc)	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Logement social à construire (% de la construction neuve)	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Foncier théorique à mobiliser pour assurer la construction neuve	Agence d'Urbanisme, INSEE, Collectivités
Inégalités économiques et sociales	
<i>- les niveaux de ressources des ménages</i>	
Revenu médian sur un territoire donné	CCAS, CG
Ecart interdécile sur un territoire donné	CCAS, CG
Taux de pauvreté sur un territoire donné	CCAS, CG
Inégalités de revenus selon les quartiers (centre/périphérie)	CCAS, CG
Inégalités de revenus entre territoires ruraux et urbains	
<i>- l'activité des résidents :</i>	
Taux d'activité	
Indice de chômage	
Stabilité de l'emploi (nombre de contrats précaires et temps partiels)	
<i>- Prévalence de publics à risque (les familles monoparentales, les personnes seules, ainsi que les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté..)</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Catégories socioprofessionnelles présentes sur le territoire</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- accès aux services</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Nombre de commerces alimentaires de proximité</i>	CCAS, Collectivités, CG
<i>- Offre médicale de proximité</i>	CCAS, Collectivités, CG
Les conditions pédoclimatiques	
<i>- Taux de précipitations moyens</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Températures moyennes</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Exposition et position du solum dans le paysage</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Nature des constituants</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Profondeur de l'horizon</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
<i>- Qualité et stabilité de la structure</i>	Instituts de Recherche, Ecole d'Ingénieur, Collectivités, DRAAF
Le profil environnemental	
<i>- Etat des ressources naturelles (foncier, eau, énergie)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Etat de la biodiversité</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Niveaux de pollution (eau, sol, air)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL
<i>- Risques et nuisances (risques naturels, impact du réchauffement climatique)</i>	Instituts de Recherche, Collectivités, DREAL

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Bassins de vie

Indicateurs « Pratiques Alimentaires »	Sources
% de dépenses des ménages en GMS	Bilan de consommation/ CCI (Données Nationales)
% de dépenses des ménages en distributeurs bio	Bilan de consommation/ Agence bio (Données nationales)
% de dépenses des ménages en circuit court	Bilan de consommation/ Observatoire des circuits courts, CG
Fréquence d'achat en produits locaux	Bilan de consommation
Catégories d'aliments achetés locaux	Bilan de consommation
Critères d'achat des fruits et légumes (aspect, fraîcheur, prix, région d'origine)	Bilan de consommation
Critères d'achat des produits carnés et poissons (aspect, fraîcheur, prix, région d'origine)	Bilan de consommation
Actions de sensibilisation des associations de consommateurs	Associations de consommateurs
Evolution du nombre d'AMAP et d'adhérents	InterAMAP
Evolution du nombre de Biocoop et de leur chiffre d'affaire	Biocoop
Indicateurs « Inégalités sociales d'accès à l'alimentation »	Sources
% des ménages sous le seuil de pauvreté	Conseil Général, CCI, Agence d'urbanisme
Part du budget des plus pauvres consacrée à l'alimentation	Bilan de consommation
Nombre d'associations d'aide alimentaire bénéficiaires de la Banque Alimentaire	Banque alimentaire
Nombre d'adhérents aux différentes associations d'aide alimentaire (Restos du Cœur, Secours populaire...)	Associations concernées
Tonnage de produits récupérés par an	Banque alimentaire
Tonnage par typologie de produits par an	Banque alimentaire
Tonnage de produits distribués par an	Banque alimentaire
Nombre de partenaires de la GMS et restaurateurs locaux	Banque alimentaire
% de dons des différentes communes	Banque alimentaire
% de collecte auprès du public	Banque alimentaire
Indicateurs « Santé et alimentation »	Sources
Prévalence annuelle de l'obésité	ARS - Aquitaine
Prévalence annuelle du diabète	ARS - Aquitaine
Prévalence annuelle des maladies cardiovasculaires	ARS - Aquitaine
Nombre d'inscrits dans des clubs sportifs	ARS - Aquitaine / Clubs sportifs
Nombre d'interventions de sensibilisation dans les écoles	ARS - Aquitaine / IREPS / Communes
Nombre de collectivités « Ville Active PNNS »	ARS - Aquitaine / Communes
Nombre de collectivités ayant reçu le Label « Commune Sport pour Tous »	ARS - Aquitaine / Communes

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Activité agricole

Indicateurs « Foncier »	Sources
Nombre de démarches de protection et valorisation des terres (ScOT, PLU, Agenda 21, PEANP)	Collectivités
Surface de terres agricoles/ naturelles (A/N) des différentes collectivités dans leur document d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunal ou communal) - (CG, Communautés de communes, communes) -	Collectivités
Surfaces de terres A/N exploitées en agriculture (SAU des collectivités) -	Collectivités
Surface de terres A/N en activité (agriculture, chevaux, jardins, divers) -	Collectivités
Surface de terres A/N sans activité (friche) -	Collectivités
Surface de terres sans mode d'occupation répertorié (ni urbain, ni forestier, ni agricole) - potentiel agricole théorique -	Collectivités
Surface de terres agricoles « alimentaires » (maraichage, élevage, arboriculture) -	Collectivités
Perte de surface A/N au nouveau PLU (déprise de surface A/N) -	Collectivités
Gain de surface A/N au nouveau PLU (reconquête de surface A/N) -	Collectivités
Nombre (nb) d'exploitations agricoles (EA) suivies par la collectivité -	Collectivités
Nombre (nb) d'exploitations suivies par d'autres partenaires (CIVAM, Chambre d'Agriculture...)	Collectivités et partenaires
Prix du foncier	SAFER/EPFL
% de surfaces mises sur le marché	SAFER/ EPFL
% des surfaces vendues consacrée à l'agriculture	SAFER
Demande de logements et de zones d'activité	EPFL
Indicateurs « Installation »	
Nombre d'Exploitations Agricoles sur la collectivité (typologie selon production)	RGA
Nombre d'exploitants sur la collectivité	RGA
Nombre de personnes salariés agricoles sur la collectivité	Chambre d'Agriculture EHLG
Nombre d'installations aidées	Chambre d'Agriculture/ EHLG
Nombre de cédants en difficulté de transmission	Chambre d'Agriculture/ EHLG
Nombre de hors cadre familiaux voulant s'installer	Chambre d'agriculture/ EHLG
Nombre d'agriculteurs aidé par Lurzandia	Lurzandia
Somme récoltée par l'épargne solidaire	Lurzandia
Nombre d'agriculteurs aidé par Lurzandia	Lurzandia
Nombre de personnes en chantier-formation maraichage CFPPA	CFPPA
Nombre de sites de couveuses agricoles	CFPPA
Nombre de personnes en statut CAPE en couveuse agricole.	FR CIVAM
Nombre de personnes installées issues de couveuses agricoles	FR CIVAM
Partenariats avec Lycées agricoles	Lycées Agricoles/ Communes
Formations bio dans les lycées agricoles	Conseil Régional

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Disponibilité alimentaire et filières

Disponibilité alimentaire	Sources
Indice de performance nourricière	Clim'Agri, Solagro
Filières	
Nombre d'exploitations	Chambre d'Agriculture EHLG
Effectifs ou SAU	Chambre d'Agriculture EHLG
Tonnage	Chambre d'Agriculture EHLG
Nombre de signes de qualité	Chambre d'Agriculture EHLG
Nombre de groupements de producteurs	Chambre d'Agriculture EHLG
Nombre d'indépendants	Chambre d'Agriculture EHLG
% de production consommée localement	Chambre d'Agriculture EHLG
% de production destinée aux grossistes et GMS locaux, aux industries agroalimentaires locales	Chambre d'Agriculture EHLG
% de production destinée à l'export (autres départements ou étrangers)	Chambre d'Agriculture EHLG
Nombre d'exploitants en vente directe	Chambre d'Agriculture EHLG / Observatoire Circuits courts
Nombre d'exploitants ou nombre de groupement de producteurs approvisionnant la restauration collective	Chambre d'Agriculture EHLG/ Coopératives et Interprofessions
Distance de l'atelier de transformation le plus proche des principaux bassins de productions	Chambre d'Agriculture EHLG/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par l'Europe	UE/ Chambre d'Agriculture EHLG/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par l'Etat	Etat/ Chambre d'Agriculture EHLG/ Coopératives et Interprofessions
Aides perçues par les collectivités	Collectivités
Nombre d'acteurs de la filière agricole participant aux réunions pour un système alimentaire local	Collectivités

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Signes de qualité

Agriculture biologique	Sources
SAU bio de la collectivité	BLE
Nombre d'exploitation bio sur la collectivité	BLE
Nombre de Label TBE (ARBIO)	Arbio
Surfaces en conversion	BLE
Nombre de groupement de producteurs	BLE
Nombre de groupement participant en restauration collective	BLE
% distribution sur les marchés (Nombre de marchés bio)	BLE
% distribution en GMS	BLE
% distribution à la ferme	BLE
% distribution en magasins spécialisés (Nombre de magasins spécialisés)	BLE
% destiné aux industries agroalimentaires locales (Nombre d'IAA spécialisée)	BLE
Aides perçues	BLE
Nombre d'exploitations en Agriculture raisonnée	
Démarches collectives et SIQO	
Nombre de signes de qualité sur un territoire	Chambre d'Agriculture/ ELGH
Nombre et critères des marques territoriales	Chambre d'Agriculture/ ELGH/ Uztartu/ Collectivités
Nombre d'exploitations sous signe de qualité	Chambre d'Agriculture/ ELGH
Revenu des exploitations sous signe de qualité	Chambre d'Agriculture/ ELGH
Nombre d'évènements autour d'un terroir	Chambre d'Agriculture/ ELGH/ Collectivités
Nombre et fréquence des Marchés de Producteurs de Pays	Chambre d'Agriculture/ ELGH
Pour chaque signe ou label : % vendu localement	Chambre d'Agriculture/ ELGH/ Coopératives, Interprofessions
% de consommateur pour qui un signe de qualité est un critère de choix	Bilan de consommation

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Transformation et commercialisation

Transformation	Sources
Nombre d'exploitations possédant un atelier de transformation	Chambre d'Agriculture/ELGH
Nombre d'ateliers de transformation commun (légumerie, abattoir)	Collectivités/ Coopératives/ Interprofessions / Chambre d'Agriculture/ELGH
Nombre d'artisans en métiers de bouche	Chambre des Métiers et de l'Artisanats, syndicats, artisans
% d'approvisionnement local des artisans de métiers de bouche	Chambre des Métiers et de l'Artisanats, syndicats, artisans
% de l'activité réalisée sur les marchés locaux	Chambre des Métiers et de l'Artisanats, syndicats, artisans
Nombre d'industries agroalimentaires locales	Uztartu, CCI, IAA
% d'approvisionnement local des industries agroalimentaires locales	Uztartu, CCI, IAA
% de l'activité réalisée sur les marchés locaux	Uztartu, CCI, IAA
% de l'activité réalisée avec la restauration collective/privée	Uztartu, CCI, IAA
% de l'activité réalisée avec les GMS locales	Uztartu, CCI, IAA
Commercialisation	
Nombre de marchés (vente directe) sur la collectivité et nombre de places	Collectivités
Nombre de marchés hebdomadaires	Collectivités
Nombre de producteurs locaux (-200 km) agréés sur les marchés de la collectivité	Collectivités/ Producteurs
Nombre de marchés hebdomadaires bio	Collectivités
Nombre de producteurs bio sur les marchés	Collectivité
Taux de production locale en restauration collective de la collectivité	Collectivité
Taux de produits bio en restauration collective de la collectivité	Collectivité, cuisines centrales
Nombre de marchés fermiers (vente à la ferme) annuels	Producteurs, Chambre d'agriculture, EHLG
Nombre de sites en drive fermier sur le Pays Basque	Chambre d'Agriculture, EHLG
% de produits locaux proposés par les GMS, les grossistes, les restaurateurs privés, METRO	GMS/restaurateurs, METRO
% de produits locaux proposés au MIN	MIN

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Evaluation de l'évolution des bassins de production – faire participer tous les acteurs de la gouvernance pour remplir ce tableau d'indicateurs / décider d'objectifs communs

Propositions d'indicateurs – Relations ville/campagne

Solidarité territoriale	Sources
Nombre de rencontres/ réunions entre la métropole et les territoires alentours	Collectivités
Formalisation des attentes de chacun des territoires	Collectivités
Nombre de dispositifs / accords / chartes établies	Collectivités
Nombre de participation à la Foncière Lurzandia	Collectivités
Agritourisme et pécaturisme	
Nombre d'adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme	Chambre d'Agriculture
Nombre d'adhérent Accueil Paysan	Accueil Paysan
Types de services proposés	Chambre d'agriculture/ Producteurs / Office de tourisme
Nombre de touristes par an	Office de tourisme
Nombre d'office de tourisme proposant une communication particulière agritourisme	Offices de tourisme
Nombre de communes proposant un communication particulière/ action particulière agritourisme	Collectivités
Nombre de bateaux agréés en pécaturisme	CIDPMEM
Nombre de touristes par an	CIDPMEM
Types de services proposés	CIDPMEM
Nombre d'office de tourisme proposant une communication particulière pécaturisme	CIDPMEM
Nombre de communes proposant un communication particulière/ action particulière pécaturisme	CIDPMEM
Aides perçues	CIDPM
Nombre de visites prévues dans le cadre scolaire ou établissements	CIDPM

EVALUATION ET GRILLE D'INDICATEURS

Propositions d'indicateurs – Initiatives urbaines

Agriculture urbaine	Sources
Surface de parcs et jardins sur la collectivité	Collectivité
Surface de jardins partagés	Collectivité
Nombre de jardins partagés/ associations	Collectivité
Nombre de fermes urbaines	Collectivité
Nombre de toits végétalisés	Collectivité
Nombre de parcs ou voiries avec des arbres fruitiers	Collectivité
Nombre d'arbres fruitiers plantés	Collectivité
Nombre d'associations travaillant sur l'agriculture urbaine	Collectivité
Part du budget agriculture urbaine	Collectivité
Aides allouées aux associations par la collectivité	Collectivité
Projets/études autour de l'agriculture urbaine menées par la collectivité	Collectivités
Sensibilisation à une alimentation saine	
Nombre de structures de sensibilisation à l'environnement ou alimentation saine	Associations concernées
Thématiques abordées	Associations concernées
Publics ciblés	Associations concernées
Nombre et types d'interventions	Associations concernées
Aides allouées par la collectivité	Associations concernées

GLOSSAIRE ET INDEX DES SIGLES

- AB : Agriculture Biologique
- ACBA : Agglomération Côte Basque Adour
- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
- AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
- AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
- AOP : Appellation d'Origine Protégée
- ARQ : Apports Réels Quotidiens
- ARS : Agence Régional de Santé
- BMQ : Besoins Physiologiques moyens quotidiens
- BLE : Biharko Lurraren Elkartea
- BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole
- CAB : Conversion à l'Agriculture Biologique
- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CDCEA : Commission Départementale de consommation des Espaces agricoles
- CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental régional
- CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CAR : Convention d'Aménagement Rural
- CIDPMEM : Comité Interdépartementale des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Aquitaine
- CIF : Convention d'Intervention Foncière
- CG : Conseil Général
- CEREMA : Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et les aménagements
- CMD : Convention de Mise à disposition
- CPA : Conseil de Politique Alimentaire
- CR : Conseil Régional
- CREDOC : Centre de Recherche pour l'étude et l'Observation des Conditions de Vie
- CREPAQ : Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine
- CSO : Centre Spécial Obésité
- CTDD : Comité Territorial du Développement Durable
- CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
- DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement
- EHLG : Euskal Herriko Laborantza Ganbara
- EPCL : Etablissement Public
- EPLF : Etablissement Public Local du Foncier
- FEDER : Fond Social Européen en France
- FEP : Fond Européen pour la Pêche
- FNAB : Fédération Nationale Agriculture Biologique
- FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats des Exploitants agricoles
- GES : Gaz à effet de Serre
- GFA : Groupement Foncier Agricole
- GMS : Grandes et moyennes surfaces
- IAA : Industries Agro Alimentaires
- IPN : Indice de Performance Nourricière
- IREPS : Institut Régional pour l'Education et la prévention pour la santé
- INEPS : Institut National pour l'Education et la Prévention pour la santé
- INRA : Institut National pour la Recherche Agronomique
- MAE : Mesure Agroenvironnementale
- LEADER : Liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale
- PAC : Politique Agricole commune
- PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- PAEN : Périmètre Agricole Et Naturel
- PCET : Plan Climat Energie Territorial
- PDU : Plan de Déplacement Urbain
- PLU : Plan local d'urbanisme
- PLH : Programme local d'habitat
- PNA : Plan National de l'Alimentation
- PNNS : Programme National Nutrition Santé
- PNSE : Plan National Santé Environnement
- RGA : Recensement Général Agricole
- RSE : Responsabilité sociétale des Entreprises
- OFB : Observatoire de la Ferme Basque
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- SAU : Surface agricole utile
- SCA : Société en commandité par actions
- SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCOP : Sociétés coopératives et participatives
- SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau
- SIQO : Signe d'identification de la qualité et de l'origine
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- ZAD : Zone d'aménagement différé
- ZAP : Zone agricole protégée

AIRE URBAINE : Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (INSEE).

AMAP: Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) a pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans un logique d'agriculture durable; c'est à dire une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, de permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine et de la façon dont ils ont été produits, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole dans le respect de l'environnement.

Elle réunit un groupe de consommateur et un agriculteur de proximité autour d'un contrat dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des produits de qualité dans le respect de la charte de l'agriculture paysanne. (Charte AMAP)

CIRCUIT DIRECTS : relation directe entre le producteur et le consommateur (vente à la ferme, vente sur les marchés, cueillette à la ferme...)

CIRCUITS COURTS : un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur (paniers de producteurs, points de vente collectif, restauration autogérée, réseaux de consommateurs...)

CIRCUITS DE PROXIMITÉ ou LOCAL: un autre critère entre en compte à l'échelle d'un territoire, c'est la plus grande proximité géographique entre le producteur et le consommateur. Ces notions renvoient aux enjeux de relocalisation de l'économie, de valorisation des ressources locales. Ils permettent de traduire les préoccupations des élus liées au rapprochement des liens sociaux entre les agriculteurs et la population majoritairement de culture urbaine, aux synergies entre agriculteurs, artisans et commerçants, à la préservation d'une activité agricole dynamique. (PQA)

DIABÈTE : Le diabète est un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation. Cela se traduit par un taux de glucose dans le sang (encore appelé glycémie) élevé : on parle d'hyperglycémie.

Diabète de type 1 / habituellement découvert chez les sujets jeunes, ce diabète résulte de la disparition des cellules bêta du pancréas

Diabète de type 2 / apparaît généralement chez le sujet de plus de 40 ans, cependant les premiers cas d'adolescents et d'adultes jeunes touchés apparaissent en France. Le surpoids, l'obésité et le manque d'activité physique sont la cause révélatrice du diabète. Soit le pancréas fabrique toujours de l'insuline mais pas assez par rapport à la glycémie : c'est l'insulinopénie, soit cette insuline agit mal, on parle alors d'insulinorésistance. (AFD)

EDUCATION THERAPEUTIQUE : Selon la définition de l'OMS, « l'éducation thérapeutique a pour but d'aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient. Elle comprend les activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et à la maladie.

Cette démarche a pour finalité de permettre aux patients de mieux comprendre leur maladie et leurs traitements, à collaborer avec les soignants et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge afin de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie ».

Un programme d'éducation thérapeutique se compose de 4 étapes :

- un diagnostic éducatif
- un programme personnalisé d'éducation thérapeutique avec des priorités d'apprentissage
- la planification et la mise en œuvre des séances d'éducation thérapeutiques individuelles et collectives ou en alternance
- une évaluation des compétences acquises et du déroulement du programme

Ces programmes doivent être réalisés par des professionnels de santé formés à l'éducation thérapeutique et de disciplines différentes. (ARS)

FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) : est un instrument de financement et de programmation de la Politique Agricole Commune (PAC) et plus particulièrement du second pilier de la PAC dont l'objectif est de « *mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales en se fondant notamment, sur sa capacité à fournir un éventail de services publics qui dépassent la simple production de denrées alimentaires et sur le potentiel des économies rurales à créer de nouvelles sources de revenus et d'emplois, tout en protégeant l'héritage culturel, environnemental et patrimonial du monde rural* ».

PROGRAMME LEADER : Dans le cadre de la PAC, LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales. Concrètement, des territoires (Pays ou Parcs Naturels Régionaux) élaborent une stratégie et un programme d'actions. Ils sont ensuite sélectionnés par un appel à projets régional. Les territoires retenus, organisés en Groupe d'action local (GAL) se voient allouer une enveloppe financière destinée à mettre en œuvre le programme d'actions. Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux assurent ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions.

MITAGE : En urbanisme, le mitage est une conséquence de l'étalement urbain. Il désigne l'implantation d'édifices dispersés dans un paysage naturel. Le paysage perd ainsi progressivement son caractère rural au profit d'une coexistence de zones vertes et de zones construites comportant une faible densité de bâtiments et de service collectif.

OBESITE : Selon l'OMS, l'obésité se caractérise par « une accumulation anormale ou excessive de graisse corporelle qui peut nuire à la santé ». On parle de surcharge pondérale ou d'embonpoint lorsque l'Indice de Masse Corporelle (IMC) se situe entre 25 et 29.9; d'obésité lorsqu'il égale ou dépasse 30; et d'obésité morbide s'il égale ou dépasse 40.

LEXIQUE

SIQO : Les signes de qualité sont des repères (marques, labels, logos,...) permettant de signaler la qualité, l'origine ou le mode de production des produits sur lesquels ils sont apposés. Ils relèvent d'une démarche de certification ou de labellisation. L'objet des signes officiels de qualité est de proposer des points de repères facilement identifiables par le consommateur. Ils donnent lieu à des contrôles par des organismes certificateurs tels que l'INAO (Institut National de l'origine et de la qualité).

La qualité d'une denrée alimentaire dépend de l'ensemble des éléments mis en œuvre tout au long de la chaîne d'élaboration du produit soit :

- Les conditions de sa production agricole
- La transformation fermière, artisanale, industrielle
- Les modalités de transport
- La mise en œuvre du produit auprès du consommateur final

AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) : garantit la typicité du produit, un lien intime entre le produit et le terroir. La zone d'appellation est déterminée en fonction de ses caractéristiques géologiques, agronomiques, climatiques...

AOP : (Appellation d'Origine Protégée) : il s'agit de la transposition européenne de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires

IGP (Indication Géographique Protégée) : Il s'agit d'un système d'identification des produits par l'origine à l'échelle européenne. L'IGP distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme. La relation entre le produit et son origine est moins forte pour pour l'AOC mais suffisante pour conférer une caractéristique ou une réputation à un produit. Les IGP concernent également les vins.

LABEL BIO : Il s'agit d'une marque française sur un règlement européen qui fixe un cahier des charges à respecter. Le nouveau logo européen officiel a été créé en Juillet 2010. L'Agriculture Biologique est un label à part car elle ne fait pas de promesse directement sur le produit mais sur son mode de production. Elle assure qu'un ensemble de pratiques agricoles sont respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs.

LABEL ROUGE : signe le plus connu. Signe 100% français, il s'agit d'un label qui appartient au Ministère de l'Agriculture. Il n'est pas reconnu officiellement par l'Union Européenne. Il garantit une qualité supérieure par rapport à des produits de la même classe.

STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) est un signe de reconnaissance européen. Elle ne fait pas référence à une origine mais a pour objet de protéger la composition traditionnelle d'un produit, ou un mode de production traditionnel. Les bières sont les STG les plus connues.

SYNDICATS AGRICOLES : FNSEA, Jeunes Agriculteurs, Coordination Rurale, Confédération Paysanne, ELB

LOI GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : L'Etat cherche à encourager la consommation de produits biologiques. La Loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 14 Juillet 2010 a par ailleurs ajouté l'objectif d'introduire dans les repas des produits de saison, des produits à faible impact environnemental, ou sous signes de qualité et de l'origine. Ensemble, ces produits devront constituer 20% minimum des commandes dans les restaurants collectifs d'Etat (restaurants administratifs, hôpitaux, prisons, universités...). (PQA)

BIBLIOGRAPHIE

- AgroParitech et Ecole des Ponts, Gouvernance alimentaire urbaine, Rapport commandité par le MEDDE, Lia Bastianelli, Mylène Dupas, Anaïs Lhoste, Clémence Meyruey, Adrien Puges, Décembre 2013
- AND International « Mieux appréhender la réalité et le potentiel de développement de l'agroalimentaire en Pays Basque », à la demande du Conseil de développement, Novembre 2006
- Alphaville Urbanisme, Atelier de paysage et d'urbanisme Talagrand, Université de Marne – la - Vallée pour le Conseil des Elus du Pays Basque, « Partager une culture commune », Aménageons le Pays Basque, Octobre 2010
- Alphaville Urbanisme, Atelier de paysage et d'urbanisme Talagrand, Université de Marne – la - Vallée pour le Conseil des Elus du Pays Basque, « Dessine moi le Pays Basque de demain », Aménageons le Pays Basque , Octobre 2010
- ARS, Plan Stratégie Régional de Santé 2012 – 2016
- AUDAP, INSEE, Atlas 2010 de l'aire urbaine de Bayonne et de ses territoires d'influence
- CCI, « Les chiffres clés du Pays Basque 2007 »
- CCI, « Les chiffres clés du Pays Basque 2010 »
- CCI, « Les chiffres clés du Pays Basque 2012 »
- CCI, « Les chiffres clés du Pays Basque, 2013 »
- CCI, « Les chiffres clés du Pays Basque, 2014 »
- CESER, « Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée », Thierry Damien, Janvier 2014
- Chambre d'agriculture Pyrénées - Atlantiques, L'agriculture au Pays Basque, Bilan et perspective 2008-2009
- Conseil Régional Aquitaine, « Prévoir pour Agir – La Région Aquitaine anticipe le changement climatique », Hervé Le Treut, 2013
- Daraspe Adelaide , Construction identitaire et alimentation au Pays Basque du XVIIIe siècle à nos jours, projet de thèse, 2010
- DIREN, Profil environnemental de l'Aquitaine, 2003
- INRA, Les comportements alimentaires, Quels en sont les déterminants ? quelles actions, pour quels effets ? Synthèse de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, Juin 2010
- INSEE, Le nouveau zonage en bassin de vie de 2012 , Chanta Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et David Levy, pôle Analyse territoriale
- EHLG, Réchauffement climatique, eau et agriculture en territoire Pays Basque, 2006
- Observatoire de la Ferme Pays Basque, Atlas de l'Agriculture du Pays Basque, Association pour la Formation et l'Information et Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Octobre 2008
- Pays Basque 2020, Lurraldea, Synthèse de l'Atelier, Economie, emploi et formation, « Construire une stratégie de développement économique liant économie, emploi et formation », Juin 2006
- Pays Basque 2020, Lurraldea, Synthèse de l'Atelier Santé, « Construire une stratégie de développement économique liant économie, emploi et formation », Juin 2006
- Pays et Quartiers d'Aquitaine,
- Solagro, Etude pour une stratégie Climat Energie des Secteurs Agricole et Forestier en Pays Basque, Réalisation d'un diagnostic ClimAgri@-Animation- Plan d'actionsPour : Conseil des Elus du Pays Basque Euskal Herriko Hautetsien Kontseilua Synthèse « Etat des lieux », Juillet 2013
- Téchoueyres Isabelle, Les pratiques alimentaires dans le Sud Ouest, Les produits du terroir, , Doctorante en anthropologie sociale et culturelle, Université de Bordeaux 2, 2002
- Terres en Villes, Chantier 1, Guide de la co-construction des politiques agricoles périurbaines d'agglomération

CARNET D'ADRESSES

Comité de pilotage du projet « Gouvernance alimentaire en Aquitaine »

Organisme	Contact	Intitulé du poste
DREAL	COUVEZ Anne	Cheffe de la mission partenariat et développement durable
DRAAF	CHEVALLIER Isabelle MERLE Valérie	Chargées du pôle Alimentation et Agroalimentaire
ARS	ELISSALDE Marion	Chargée de mission pôle Prévention et Promotion de la Santé
CREPAQ	DAOUD Alyssa PAMIES Alexandra TERMIGNON Maroussia	Directrice du CREPAQ Directrice adjointe du CREPAQ Chargée de projet « Gouvernance alimentaire »
CEREMA	LANDRY David FAUCHER Anna	Chargés de projet « Gouvernance alimentaire »

Experts

Organisme	Contact	Intitulé du poste
INTERNATIONAL URBAN FOOD NETWORK	BRAINE SUPKOVA Markéta	Directrice de l'IUFN
PAYS ET QUARTIERS D'AQUITAINE	HOICHEUX Aurélie	Chargée de mission « rural »
BORDEAUX SUP AGRO	CORADE Nathalie	Maitre de conférence en économie
CONSEIL REGIONAL DU NORD PAS DE CALAIS	POISNEL Elise	Doctorante à Lille 2 en Sciences politiques – La territorialisation des politiques alimentaires

CARNET D'ADRESSES

Organisme	Contact	Intitulé du Poste
Conseil Régional ARDIA	BOROT DE BATTISTI Adeline COUVREUR Agathe	Chargée de mission Agriculture et Agroalimentaire
Lycée Pilote Polyvalent de Navarre	POUSSON Thierry	Intendant du Lycée
Conseil Général 64	JAMIN Anne Line	Chargé de Mission Agenda 21, Chef de pôle Agenda 21
Collèges pilotes		Errobi, Tardetz, La Citadelle, Endarra
Chambre d'Agriculture	LAFARGUE Jean Luc	Directeur du pôle Territoire agriculture de proximité / promotion
Conseil des Elus du Pays Basque	HIRIARTE Stéphanie GONZALEZ Maïté	Chargée de mission au Conseil des Elus Agenda 21
AUDAP	GALLATO Cécile	Chargée de Mission Environnement
EPFL	PORTIER Arnaud	Directeur EPFL Pays Basque
SAFER	PENACQ Eric	Directeur Départemental
SCoT de l'agglomération Bayonnaise et du Sud des Landes	EMERAND Katia	Directrice du SCoT
SCoT Agglomération Sud Pays Basque	DOUSSE Charlotte	
CdC Nive-Adour	GROSSIER Iban	Directeur des Services Techniques
CdC Pays d'Hasparren	COUDURIE Natacha	
CdC Sud Pays Basque	MABILLE Nadia MARTICORENA Claudine	Mission Développement Durable Technicienne Pôle Environnement/ développement durable/Agenda 21
Ville de Bayonne	RAUZIER Stéphanie	Chargée de Développement territorial
	COLIN Alexandra	Responsable Pôle Environnement
	POURE Soizic	Chargée de Mission Développement Durable et participation citoyenne
Ville d'Anglet		Responsable GIP DSU (Le Groupement Intérêt Public – Développement Social et Urbain)
	COURREGES Corinne	
Ville de Biarritz	SASAL Patrick	
Ville de Saint Jean de Luz	TORAL Valérie	Chargée de mission Développement Durable
Ville de Mauléon	ESCONDEUR Jean-Jacques	Chargée de Mission Développement Durable

CARNET D'ADRESSES

Organisme	Contact	Intitulé du Poste
Producteur IDOKI		
La SCIC de Garro	DUCARR Hélène	Co-gérante de la SCIC
BLE	ERGUY Thomas	Coordinateur
Fédération Arrapitz	SUZANNE Nathalie	Animatrice
Cluster Uztartu	CHOPIN Emilie	Animatrice
Comité Local des Pêches Maritimes de Bayonne	LAZARBAL Serge, GAILLET François	Président, Chargé de mission Axe 4 du FEP
SARL Pierre Oteiza (transformation)	OTEIZA Pierre	
Itsas Ama (transformation)		
Point de vente BIO (distribution)		
Leclerc (GMS)		
Carrefour (GMS)		
Intermarché (GMS)		
Restaurateur privé		
InterAMAP	CAPDEVILLE Isabel	Présidente
Euskal Herriko Laborantza : Lurzaindia Et EHLG	ELOSEGI Iker	Coordinateur
Association des producteurs fermiers du Pays Basque (IDOKI)	DUGUINE Maïder	
PEP64		
Banque Alimentaire de Bayonne (Accès social)		
Epicerie Sociale d'Anglet (Accès social)		
Réseau DABANTA		
Centre Spécialisé Obésité	GOISNARD Jessica	
IREPS 64	ROLLAND Mélanie	Responsable de l'Antenne
KAL E OIA	WANZ Edson	Président de l'Association
Ligue contre le cancer	VERHNES Alice	

CARNET D'ADRESSES

Organisme	Contact	Intitulé du Poste
Syndicat Bil Ta Garbi (Gaspillage alimentaire)	Amaia Lissalde	Chargée de mission
" Mieux vivre au Pissot » (association-Jardins Partagés)		
CADE (association- Environnement)		
CPIE Littoral Basque (association - environnement)	INARRA Philippe	Directeur CPIE
Biogintza (association - Alimentation durable)		
Association Le Marché Equitable de Bayonne (association - Alimentation équitable)		
Village d'Ainhoa (association - Patrimoine culinaire)		
Bizi Ona (association - Patrimoine culinaire)		
La Basquaise		
Pêcheurs d'Aquitaine		

CEREMA - 2014
